

*Ministère des Affaires étrangères et européennes*

**ASSEMBLÉE DES  
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

**16E SESSION PLENIERE DE  
L'ASSEMBLEE**

**MARS 2012**

*Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention 75015 Paris*

## SOMMAIRE

### 16E SESSION PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE DU 5 AU 10 MARS 2012

#### JEUDI 8 MARS 2012 – MATIN

|   |    |
|---|----|
| Sous la Présidence de Madame Denise REVERS-HADDAD, Vice-présidente de l'AFE.....                          | 7  |
| Mouvements au sein de l'Assemblée et examen des commissions administratives.....                          | 7  |
| Présentation du rapport de la commission des Affaires sociales.....                                       | 8  |
| Questions-réponses .....  | 12 |
| Examen des vœux et résolutions de la commission des Affaires sociales.....                                | 23 |
| <i>Avis n°AS/A.1/03.12</i> .....  | 23 |
| <i>Voie n°AS/V.1/03.12</i> .....  | 25 |
| <i>Voie n°AS/V.2/03.12</i> .....  | 25 |
| Présentation de la synthèse des travaux de la commission des Finances<br>et des Affaires économiques..... | 26 |
| Examen des vœux et résolutions de la commission des Finances et des Affaires économiques.....             | 31 |
| <i>Voie n°AE/V.1/03.12</i> .....  | 31 |
| Questions-réponses .....  | 31 |
| Intervention de Madame Carole SIROU, Présidente de Standard and Poor's France.....                        | 32 |
| Questions-réponses .....  | 34 |

#### JEUDI 8 MARS 2012 – APRES-MIDI

|  |    |
|--|----|
| Sous la présidence de Madame Daphna POZNANSKI, Vice-Présidente de l'AFE.....   | 46 |
| Table ronde géographie « Asie ».....   | 46 |
| Questions-réponses .....   | 48 |
| Intervention de Monsieur Serge MOSTURA, Directeur du Centre de Crise,<br>sur la sécurité des communautés françaises, notamment en Syrie.....                                     | 61 |
| Questions-réponses .....   | 64 |
| Présentation de la synthèse des travaux de la commission temporaire de la Sécurité.....  | 67 |
| Questions-réponses .....   | 70 |
| Allocution de Monsieur Édouard COURTIAL, Secrétaire d'État auprès du Ministre d'État,<br>Ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé des Français de l'étranger..... | 76 |

#### VENDREDI 9 MARS 2012 – MATIN

|  |    |
|--|----|
| Sous la présidence de Monsieur Francis HUSS, Vice-président de l'AFE.....        | 78 |
| Table ronde géographique « Afrique ».....  | 78 |
| Présentation du rapport de la commission temporaire des Anciens Combattants..... | 95 |
| Questions-réponses .....   | 98 |

|  |     |
|--|-----|
| <b>Examen des vœux et résolutions de la commission des Anciens Combattants</b> ..... | 103 |
| <i>Résolution n°AC/R.1/03.12</i> .....   | 103 |
| <i>Résolution n°AC/R.2/03.12</i> .....   | 103 |

### VENDREDI 9 MARS 2012 – APRES-MIDI

|  |     |
|--|-----|
| <b>Sous la présidence de Madame Denise REVERS-HADDAD, Vice-Présidente de l'AFE</b> .....                               | 106 |
| <b>Point d'information sur le bilan du test grandeur nature (TGN) du vote électronique, présenté par la DFAE</b> ..... | 106 |
| <b>Présentation du rapport de la commission des Lois et Règlements</b> .....   | 110 |
| <b>Questions-réponses</b> .....  | 113 |
| <b>Examen des vœux et résolutions de la commission des Lois et Règlements</b> .....                                    | 128 |
| <i>Avis n° LOI/A.1/03.12</i> .....   | 128 |
| <i>Résolution n° LOI/R.1/03.12</i> .....   | 128 |
| <i>Résolution n° LOI/R.2/03.12</i> .....   | 130 |
| <i>Recommandation n° LOI/Rec.1/03.12</i> .....   | 133 |
| <b>Présentation du rapport de la commission de l'Union européenne</b> .....  | 134 |
| <b>Questions-réponses</b> .....  | 137 |

### SAMEDI 10 MARS 2012 – MATIN

|   |     |
|---|-----|
| <b>Sous la présidence de Madame Daphna POZNANSKI, Vice-présidente de l'AFE</b> .....  | 147 |
| <b>Présentation du rapport du groupe de Communication sur ses activités</b> .....   | 147 |
| <b>Présentation du rapport de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel</b> .....   | 148 |
| <b>Questions-réponses</b> .....   | 154 |
| <b>Examen des vœux et résolutions de la commission des Affaires culturelles de l'Enseignement et de l'Audiovisuel</b> .....   | 156 |
| <i>Voeu n° EN/V.1/03.12</i> .....   | 156 |
| <i>Voeu n° EN/V.2/03.12</i> .....   | 158 |
| <i>Voeu n° EN/V.3/03.12</i> .....   | 158 |
| <b>Séance des questions orales et d'actualité</b> .....   | 163 |
| <b>Questions orales</b> .....   | 163 |
| Question orale n°1 de Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription électorale de Toronto, relative à l'attribution de la carte du combattant aux militaires français ayant participé à la guerre d'Algérie entre le 3 octobre 1954 et le 1er juillet 1964.....   | 163 |
| Question orale n°2 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux frais de scolarité pour les ressortissants de l'Union européenne non français.....  | 163 |
| Question orale n°3 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative à l'application de la Charte Marianne dans les consulats français à l'étranger.....  | 164 |
| Question orale n°4 de Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription électorale de Toronto, relative au retard dans l'émission des TRN. Comment l'ONACVG prévoit-elle de remédier aux retards dans l'émission des Titres de reconnaissance de la Nation (TRN) liés aux dysfonctionnements du logiciel KAPTA ?..... | 165 |
| Question orale n°5 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux jurés populaires.....  | 165 |

|  |     |
|--|-----|
| Question orale n°6 de Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative au recensement citoyen.....  | 166 |
| Question orale n°7 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur des Français établis hors de France, relative au déploiement des dispositifs mobiles de recueil des données biométriques.....  | 166 |
| Question orale n°8 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à l'information lors de l'inscription consulaire d'un Français à l'étranger en prévention de toute dérive.....                                    | 166 |
| Question orale n°9 de Madame Anne MONSEU-DUCARME, membre élu de la circonscription électorale de Bruxelles, relative aux problèmes rencontrés avec la CNAV pour le traitement des demandes des pensions de réversion des Français de l'étranger.....                   | 166 |
| Question orale n°10 de Monsieur François BOUCHER, membre élu de la circonscription électorale de Mexico, relative aux difficultés rencontrées par les Français éloignés d'un consulat pour obtenir un passeport.....   | 167 |
| Question orale n°11 de Madame Hélène CONWAY-MOURET, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à la valorisation des acquis d'expérience des personnels enseignants détachés du ministère de l'Éducation nationale.....                       | 167 |
| Question orale n°12 de Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative à la sortie de territoire.....   | 167 |
| Question orale n°13 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à la communication des circulaires et formulaires aux conseillers de l'AFE.....   | 168 |
| Question orale n°14 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la révision à la hausse du taux de l'allocation enfant handicapé.....  | 168 |
| Question orale n°15 de Monsieur Marcel LAUGEL, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative au complément d'aide aux familles boursières à 100 %.....   | 168 |
| Question orale n°16 de Messieurs Marcel LAUGEL et Jean-Louis MAINGUY, membres élus de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la création d'une nouvelle tranche allocation adulte handicapé (taux 50-79 %) à l'adresse des Français de l'étranger.....  | 168 |
| Question orale n°17 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich et de Monsieur Daniel OLLAGNIER, membre élu de la circonscription électorale de Francfort, relative à la prise en charge de la scolarité pour une fratrie..... | 169 |
| Question orale n°18 de Madame François LINDEMANN, membre élu de la circonscription électorale de Brasilia, relative aux élections.....   | 169 |
| Question orale n°19 de Mesdames Soledad MARGARETO et Monique MORALES, membres élus de la circonscription électorale de Madrid, relative au « label France ».....   | 169 |
| Question orale n°20 de Mesdames Soledad MARGARETO et Monique MORALES, membres élus de la circonscription électorale de Madrid, relative aux comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle.....   | 170 |
| Question orale n°21 de Mesdames Soledad MARGARETO et Monique MORALES, membres élus de la circonscription électorale de Madrid, relative au service public d'accompagnement à l'expatriation et à la réinsertion.....   | 170 |
| Question orale n°22 de Madame Claudine LEPAGE, Sénatrice représentant les Français établis hors de France, relative aux difficultés de faire valoir des droits à la retraite.....  | 171 |
| Question orale n°23 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel-Aviv, relative à la non-reconnaissance des diplômes français délivrés par le CNED.....  | 171 |
| Question orale n°24 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel-Aviv, relative aux vecteurs de francophonie.....  | 171 |
| Question orale n°25 de Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, membre élu de la circonscription électorale de Mexico, relative aux certificats de nationalité française.....   | 171 |
| Question orale n°26 de Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, membre élu de la circonscription électorale de Mexico, relative à la possession d'état de Français.....   | 172 |
| Question orale n°27 de Monsieur Alain-Pierre MIGNON, membre élu de la circonscription électorale de Bangkok, relative à l'utilisation du logo AFE.....   | 172 |

|   |     |
|---|-----|
| Question orale n°28 de Monsieur Alain-Pierre MIGNON, membre élu de la circonscription électorale de Bangkok, relative à la transformation de la commission temporaire de Sécurité en commission permanente.....   | 172 |
| Question orale n°29 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative aux moyens de communication dans le cadre des commissions de Sécurité.....  | 172 |
| Question orale n°30 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative aux tournées consulaires.....   | 173 |
| Question orale n°31 de Madame Jeanine DE FEYDEAU DE SAINT-CHRISTOPHE, membre élu de la circonscription électorale de Montréal, relative au port de l'écharpe.....   | 173 |
| <b>Questions d'actualité</b> .....  | 174 |
| Question d'actualité n°1 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur des Français établis hors de France, relative à la réflexion interministérielle sur les certificats d'existence.....  | 174 |
| Question d'actualité n°2 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur des Français établis hors de France, relative à l'instruction fiscale relative à la déductibilité des charges supportées par les non-résidents fiscaux percevant exclusivement des revenus de source française.....   | 174 |
| Question d'actualité n°3 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel-Aviv, relative à la campagne de sensibilisation en vue des prochaines échéances électorales.....  | 175 |
| Question d'actualité n°4 de Messieurs Marcel LAUGEL et Jean-Louis MAINGUY, membres élus de la circonscription électorale de Beyrouth, relative au renforcement de la sécurité aux abords du lycée Charles de Gaulle de Damas.....   | 175 |
| Question d'actualité n°5 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth relative à la prolongation des contrats des anciens professeurs résidents du lycée Charles de Gaulle de Damas.....   | 175 |
| Question d'actualité n°6 de Monsieur Marcel LAUGEL, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la mise en place d'un budget exceptionnel en complément des montants alloués aux bourses et prises en charge des écologes du lycée Charles de Gaulle de Damas et de l'école française d'Alep..... | 176 |
| Question d'actualité n°7 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à la double adresse électronique.....  | 176 |
| Question d'actualité n°8 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel-Aviv, relative au détournement du Code électoral.....   | 176 |
| Question d'actualité n°9 de Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative aux attributions des consuls honoraires.....   | 176 |
| Question d'actualité n°10 de Madame Hélène CONWAY-MOURET, Sénateur des Français établis hors de France, relative aux bureaux de vote.....   | 176 |
| Question d'actualité n°11 de Messieurs Marcel LAUGEL et Jean-Louis MAINGUY, membres élus de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la situation précaire des recrutés locaux dans le réseau AEFÉ.....  | 177 |
| Question d'actualité n°12 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam, relative à la publication de la liste des personnes ayant reçu communication de la LEC.....  | 178 |
| Question d'actualité n°13 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam relative à la communication de la liste électorale consulaire (LEC) à des tiers.....  | 178 |
| <b>En formation de Bureau, sous la présidence de Monsieur Francis HUSS, Vice-président de l'AFE</b> .....   | 179 |
| <b>Projet d'ordre du jour du Bureau des 22 et 23 juin 2012</b> .....  | 179 |



**ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**  
**16E SÉANCE PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE**  
**DU 5 AU 10 MARS 2012**

**JEUDI 8 MARS 2012 - MATIN**

*La séance est ouverte à 9 h 10 sous la présidence de Madame Denise REVERS-HADDAD, Vice-présidente de l'AFE.*

**MOUVEMENTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE ET EXAMEN DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES**

**Madame la Présidente**

Mes chers collègues bonjour.

Nous commençons par les mouvements au sein de l'Assemblée plénière. Le changement au sein de la commission temporaire de la Sécurité des Français de l'étranger : Monsieur Norbert CHALON est remplacé par Monsieur Didier RICCI.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MÉNARD, Sous-directeur de l'administration consulaire.*

**Monsieur Gérard MÉNARD, Sous-directeur de l'administration consulaire**

Merci, Madame la Présidente.

Comme à chaque Assemblée et réunion du Bureau, vous devez procéder à l'adoption de la nouvelle composition des commissions administratives qui siègent en nos postes, pour arrêter les différentes listes électorales consulaires. Un certain nombre de mouvements sont intervenus depuis la dernière réunion. Vous les avez sur l'écran qui se trouve derrière moi. Il y en a onze. Pour la quasi-totalité d'entre elles, elles ont obtenu l'agrément et l'avis favorable des membres élus de la circonscription AFE concernée, avec deux points qu'il faut souligner. Concernant celle de Tanger, Monsieur Vladimir CHOSTAKOFF, dont on me dit qu'il est souffrant, n'a pas pu être contacté. La composition retenue par le Consul général à Tanger a recueilli l'avis favorable de Madame EL ANBASSI, Monsieur PLANTEVIN, Monsieur D'AGESCY et Monsieur SAVERY. C'était le point sur lequel je voulais insister. Pour le Koweït, nous avons reçu l'avis favorable de Madame LAURENTI et de Monsieur MAKKI. En revanche, nous n'avons pas pu contacter et obtenir l'avis de Madame RAYER AL YOUSSEF. C'est sur ces propositions de nouvelles compositions des commissions administratives que je vous invite à vous prononcer, si Madame la Présidente en est d'accord.

*Madame la Présidente s'informe des demandes de parole.*

**Une intervenante\***

Juste pour vous signaler que Madame RAYER était en ces lieux lundi, mardi et mercredi. Elle a dû repartir hier soir, parce qu'elle travaille et qu'elle ne pouvait pas être plus disponible, mais vous auriez pu la contacter.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MÉNARD.*

**Monsieur Gérard MÉNARD**

Nous avons essayé de contacter les deux conseillers pour lesquels nous attendions un avis. Nous ne sommes pas parvenus à les rencontrer.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription de Munich**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur CHOSTAKOFF est souffrant, il est hospitalisé. Il est compréhensible que l'on ne puisse pas le joindre.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MÉNARD.*

**Monsieur Gérard MÉNARD**

C'est ce que j'avais mentionné un peu rapidement. Nous avons appris que son état de santé ne lui a pas permis de nous répondre.

*Madame la Présidente le remercie et met aux voix l'approbation des commissions administratives. Celles-ci sont adoptées à l'unanimité.*

**Madame la Présidente**

Avant de commencer, je voudrais vous annoncer une nouvelle disposition. Nous avons mis en place un dispositif pour mesurer le temps de parole.

*(Applaudissements).*

Le temps de parole est limité à deux minutes. Je vous demande d'être raisonnables. Ceci est nouveau, nous allons l'essayer ce matin. Si nous constatons un débordement en cours de route, nous serons obligés de mettre en place un dispositif peu agréable qui coupera le micro.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY, Président de la commission des Affaires sociales.*

## **PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES**

**Monsieur Guy SAVERY, Président de la commission des Affaires sociales**

Merci, Madame la Présidente.

Avant de commencer la lecture du rapport qui sera faite par Madame LINDEMANN, je tenais quand même à remercier toutes les personnalités qui ont bien voulu accepter notre invitation, en particulier le président de la Caisse nationale d'assurance maladie, Monsieur VAN ROEKEGHEM, Madame ROSÈS et surtout, nous avons apprécié les interventions de Monsieur NICOLAS, du ministère des Affaires étrangères, représenté par Madame SOUPISON avec qui nous avons toujours le plaisir d'être ensemble, mais qui ne pourra être présente ce matin pour des raisons de santé. La commission a apprécié les interventions de Monsieur NICOLAS.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN, Rapporteur de la commission des Affaires sociales.*

**Madame Françoise LINDEMANN, Rapporteur de la commission des Affaires sociales**

Merci, Madame la Présidente.

D'abord, je voulais remercier notre Président et tous les membres de la commission qui ont travaillé à ce rapport, puisque nous avons travaillé tous ensemble.

Au début de notre réunion, le Président SAVERY a ouvert la séance en faisant une analyse des travaux des années précédentes. En 2004, sur proposition du Président, la commission des Affaires sociales à l'unanimité avait décidé de modifier sa méthode de travail, estimant que la rédaction de vœux depuis des décennies n'apportait guère de solutions aux différents problèmes rencontrés par nos compatriotes résidant à l'étranger. Les points prioritaires relevés sont le problème des personnes handicapées, l'assurance chômage, les enfants en détresse, les retraites étrangères impayées, les adhésions au régime d'assurance vieillesse et les pandémies. Sur ces points, nous n'avons pas eu les retours que nous souhaitions, donc à partir de la prochaine Assemblée, nous recommencerons à faire des vœux. Nous en avons quand même trois cette fois-ci.

L'exposé que nous a fait Monsieur SAVERY comporte tous ces points et je vous conseille d'en lire les détails, cela est très intéressant. Vous en faire lecture serait sans doute trop long.

Je vous demande donc de passer tout de suite à la page 7 du rapport, avec l'intervention de Monsieur Frédéric VAN ROEKEGHEM, Directeur de la CNAM, qui était accompagné de Monsieur Didier LAPORTE, le responsable du département Règlementation de la CNAM. Monsieur VAN ROEKEGHEM donne à la commission des informations sur la CNAM. Cette caisse gère 33 millions d'assurés. Actuellement, une lettre ministérielle concerne la mise en place de mesures visant à lutter contre la fraude, par le croisement des fichiers CNAM, CNAV et également ceux de la Direction générale des impôts. Vous vous souvenez qu'un article dans les journaux laissait penser que les Français de l'étranger pouvaient mettre en péril le budget de la Sécurité sociale. Dans ce cadre, il a été demandé à la CNAM de renforcer les contrôles quant au droit des personnes, vis-à-vis de l'assurance maladie, pour toutes les personnes fiscalement domiciliées à l'étranger. Cette mesure concerne tous les assurés français qui ont droit ou non à la Sécurité sociale, sans forcément l'utiliser. Les retraités, les travailleurs détachés, les régimes de migrants, les VSN, VSI et VSA, ainsi que les volontaires civils et les personnes résidant dans l'Union européenne ne sont pas concernés par ce contrôle.

La première expérimentation a eu lieu dans la région PACA. 2 600 personnes résident fiscalement à l'étranger. Nous avons vu cela lors du contrôle de 2009. 55 % de ces personnes n'étaient pas concernées ; 45 % avaient toujours des droits à la Sécurité sociale. Mais, seulement 50 % de ces 45 % étaient consommateurs de soins en France. 30 % des 45 % ont eu une fermeture de droits. Cela fait donc très peu de personnes concernées. Les fraudeurs ne sont pas majoritaires.

L'expérience faite en PACA va être généralisée pour d'autres régions.

La commission demande qu'une information soit faite pour faciliter cette enquête par le ministère des Finances et des Impôts, afin que les personnes quittant la France pour l'étranger qui vont se domicilier fiscalement à l'étranger, préviennent les Caisses de Sécurité sociale, de sorte que leurs droits soient tout de suite arrêtés en France. Comme vous le savez, la résidence fiscale à l'étranger est établie quand il s'agit d'une résidence stable d'au moins six mois et un jour. Les retraités d'un régime de base français, même s'ils résident à l'étranger, ont des droits permanents à la Sécurité sociale, droits ouverts en France, même s'il y a parfois des difficultés avec des caisses locales et des problèmes avec la fameuse carte vitale. En cas de conventions bilatérales, le problème est différent.

Les retraités du régime français dans l'Union européenne et la Suisse - il y a eu une inversion dans l'écriture sur le rapport – pris en charge par un régime local du pays de résidence, quand ils viennent en France, ont une prise en charge et une réouverture des droits. S'ils vont dans d'autres pays de l'Union européenne, il faut qu'il demande une Carte européenne d'assurance maladie, délivrée par leur dernière caisse d'affiliation en France.

Profitant de la visite de Monsieur VAN ROEKEGHEM, la commission a demandé une possibilité d'accueil téléphonique spécifique dédié aux conseillers de l'AFE. Bien sûr, il n'est pas question de donner ce téléphone publiquement ; la mise en place d'une Caisse de référence, communication de la liste des conciliateurs départementaux et communication des référents à la CNAM (juridiques et gestion des dossiers, comme Monsieur LAPORTE et Madame LEPEU).

Au sujet de la CMU, le Sénateur CANTEGRIT a interrogé Monsieur VAN ROEKEGHEM et lui a rappelé qu'il avait adressé deux questions écrites au Ministre de la santé, concernant l'attribution de la CMU aux Français de l'étranger rentrant en France et le délai de trois mois appliqué. Il existe la CMU de base et la CMU C avec une complémentaire. Nous parlons ici essentiellement de la CMU de base, différente de l'AME, l'aide médicale de l'État attribuée gratuitement aux étrangers en France avec trois mois de résidence. La CMU est attribuée de toute façon après trois mois de résidence.

Les deux lettres sur ce point du 30 mai 2000 et du 27 février 2007 – cette dernière spécialement – assouplissaient les conditions pour les Français de l'étranger, en acceptant de leur attribuer, dès leur arrivée en France, la CMU, s'ils font une déclaration sur l'honneur qu'ils resteront plus de trois mois. Hélas, cette proposition n'est pas conforme aux textes, car elle crée notamment une disparité de traitement entre Français et autres ressortissants européens. Elle est appliquée différemment selon les caisses locales et elle est fragile. La dérogation du 7 mars 2007 n'est pas publiable.

Il faut quand même savoir qu'en cas de retour d'urgence, chaque fois, les conditions des instructions particulières sont mises en place à ce sujet, spécialement par la Caisse de Bobigny. Il faut faire évoluer les textes, mais nous nous heurtons à un problème d'égalité de traitement avec les Européens. Les accords bilatéraux de la Sécurité sociale peuvent prévoir la suppression du délai de trois mois. Pour toute information dont vous aurez besoin à ce sujet, vous pouvez rentrer sur le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr).

Ensuite, nous avons reçu Monsieur TOUVEREY, que j'ai à côté de moi aujourd'hui, qui est le Directeur de la Caisse des Français de l'étranger. Monsieur TOUVEREY nous a expliqué qu'à la suite de la réunion du conseil d'administration des 19 et 20 novembre 2011, la synthèse des travaux a été adressée aux autorités de tutelle. En 2011, il faut noter une augmentation des adhésions (3,6 %) spécialement pour les salariés et les inactifs, mais une légère baisse chez les non-salariés.

Du point de vue financier, les résultats sont en équilibre pour 2011 avec un excédent confortable pour les accidents du travail. Le bilan 2011 n'est pas encore disponible et ne sera finalisé que dans une quinzaine de jours.

Les accords tiers-payant qui ont été faits cette année :

Pour le premier semestre, pour le Maroc, deux conventions conclues à Fez et Tanger ; des négociations en cours pour Shanghai. Pour le deuxième semestre, il y aura des remises à niveau de certaines conventions plus un démarrage de conventions concernant le Gabon et la Côte d'Ivoire.

Parlons également de l'adhésion à l'assurance vieillesse. Les conditions ont un peu changé. La preuve de nationalité est supprimée. La nécessité d'une affiliation à l'assurance maladie durant cinq ans ou la preuve de six mois d'affiliation à un régime d'assurance vieillesse obligatoire avant son départ dans le cadre d'une activité salariée à l'expatriation sont aujourd'hui suffisantes. Ainsi, si vous avez travaillé six mois en France avant votre départ à l'étranger, il faut en faire la demande dans les six mois qui suivent votre arrivée à l'étranger.

Cette adhésion rencontre des problèmes. C'est d'abord la preuve des cinq ans d'affiliation, puisque les caisses ne conservent que deux ans d'archives. Sinon, il convient de retrouver des feuilles de paie de la personne qui nécessite cette affiliation ou la feuille de paie de son père ou de sa mère s'il s'agit de personnes qui ont été affiliées à la Sécurité sociale en tant qu'ayant droit. Cela n'est pas toujours très facile.

Au niveau de la certification des comptes, la Caisse en un temps record est en passe d'obtenir la certification de ses comptes qui devrait se faire courant 2012. Il manque actuellement un dernier contrôle concernant les salaires du personnel. Pour obtenir la certification de ses comptes, la CFE a mis en place depuis 3 ans un dispositif de contrôle interne, qui a été récemment amélioré en s'assurant les services d'une société d'experts. Pour maintenir la qualité du contrôle pérenne, la Caisse doit impérativement engager au minimum 5 nouveaux agents. La demande a été faite aux autorités de Tutelle. Elle a été refusée... La CFE a l'intention d'exercer un recours pour contestation du refus devant le Tribunal administratif.

Juste un mot pour les VVT (Voyages vacances travail) qui sont spécialement sur le Canada et l'Australie. La CFE a mis en ligne sur Internet, sur le site CFE, sur les réseaux sociaux, et le site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) portail Ariane, toutes les informations à ce sujet.

Je passe maintenant à l'intervention de Madame Annie ROSÈS, Directrice des relations internationales de la CNAV. Elle est venue nous donner les actualités concernant la retraite. Vous trouverez en annexe le document qu'elle nous a donné. Je vous demande de le regarder. Il figure en page 18. Dans l'accélération du calendrier de transition, il est prévu des mois supplémentaires pour la possibilité de prendre sa retraite.

Le montant de la retraite dans le minimum contributif est calculé à taux plein à 50 %. Nous avons demandé à Madame ROSÈS de changer cette appellation, parce que je pense que vous avez tous comme nous des problèmes : les gens viennent vous voir en disant : « J'ai un taux plein, mais pourquoi n'ai-je que 50 % ? ». Nous avons donc demandé à ce que le taux plein soit libellé en tant que « taux maximum », ce qui simplifierait les explications que nous avons à donner à nos électeurs. Je vous demande donc de vous y reporter. Ceux qui voudraient l'avoir sur ordinateur peuvent me le demander. Je vous l'enverrai avec plaisir.

Madame ROSÈS a également parlé du rachat des cotisations pour l'assurance vieillesse. La CFE, en liaison avec la CNAV, doit mettre en place les dossiers. Les cinq ans d'adhésion à un régime obligatoire posent également problème. Mais, pour des rachats, Madame ROSÈS nous disait que si vous faites un relevé de carrière avec vingt trimestres de cotisations, les problèmes sont annulés. Sinon, il faut présenter des justificatifs.

Dans le mois qui vient, la CNAV doit présenter une circulaire avec toutes les informations à ce sujet et également une circulaire concernant les textes internationaux à propos de la retraite.

S'agissant des certificats d'existence, qui sont un problème que nous connaissons tous, il existe un projet de mise en ligne du certificat d'existence vierge par Internet avec un code à barres. Les personnes intéressées devront s'abonner par courriel. Elles devront imprimer le formulaire, le remplir, le faire signer par une autorité locale ou par le consulat et le renvoyer par

courrier à la Caisse. Ceci évitera les retards et surtout, dans beaucoup d'endroits, le fait que les courriers n'arrivent pas ou arrivent avec trop de retard.

Le deuxième courrier prévoit que les certificats d'existence de la CNAV soient faits en même temps que ceux des caisses complémentaires, ce qui permettrait aux personnes de ne se déplacer qu'une seule fois. Pour l'instant, le RSI, la MSA et l'IRCANTEC seraient d'accord. Quant à l'ARCO et l'AGIRC, il faut attendre un peu parce que ces caisses paient trimestriellement. En 2014, ils devraient payer mensuellement, donc devraient se mettre au même niveau que les autres caisses.

C'est quand même une bonne nouvelle, parce que cela simplifierait un petit peu nos problèmes de certificats de vie.

La commission a demandé plusieurs choses à Madame ROSÈS : d'abord, la facilitation de la réception des RIB. Ceux-ci n'existent pas comme ils peuvent exister en France dans beaucoup de pays et ils nous sont parfois refusés parce qu'il manque un numéro, il n'y a pas la clef, etc. Nous avons expliqué cela à Madame ROSÈS. Nous lui avons également demandé s'il était possible que chaque retraité reçoive un papier expliquant à quelle date il doit envoyer le certificat de vie, de sorte qu'il soit au courant et puisse prévoir la chose. Également, nous avons demandé à revoir la possibilité de recevoir une multiretraite, c'est-à-dire en cumulant les retraites de plusieurs pays où l'on a travaillé et ne pas être obligé de choisir essentiellement deux pays.

Ensuite, nous avons reçu Monsieur Olivier NICOLAS, sous-directeur de l'expatriation à la scolarisation et à l'aide sociale. Il est venu nous faire le bilan de l'aide sociale 2011. Je vais vous donner quelques chiffres, mais vous avez son rapport complet en annexe. Je vous demande de vous y reporter, il est en page 22. Vous y avez toutes les informations et tous les détails.

Pour 2011, la dotation après régulation budgétaire pour l'aide sociale était de 15,423 millions d'euros. Le budget attribué à l'aide sociale a été en fait de 15 013 409 euros, soit 97,89 %. Les crédits sans emploi qui représentaient 267 000 euros ont été réaffectés : 80 000 euros en secours occasionnel – ce sont des postes qui ont demandé des suppléments pour des raisons exceptionnelles – 23 000 euros en aide sociale et 57 000 euros non réattribués sont donc remontés.

Les demandeurs d'aide sociale ont diminué de 6 % cette année, les adultes handicapés 11,8 % et les handicapés de 6 %. Monsieur NICOLAS nous a fait part des sujets de réflexion qui sont en cours, sur des thématiques qui nous intéressent vraiment tous. La première concerne le risque de change actuellement supporté par les allocataires. Sans crédit supplémentaire, Monsieur NICOLAS souhaiterait prévoir une réserve de 400 000 euros, pour pallier ce problème, ce qui serait quand même très intéressant pour les pays qui ont des inflations assez conséquentes. Il demande également à voir la mise en place de grilles différentes entre zones euros et zones hors euros ; l'évaluation des taux de base avec la réalité locale : une grille plus équilibrée ; une prise en compte des variations régionales : il demanderait de pouvoir faire une enquête nouvelle sur le coût de la vie en monnaie locale (panier de la ménagère, location d'appartements, vêtements, médicaments, consultations médicales). La commission lui a parlé du problème de l'allocation enfant handicapé, qui a été augmentée de deux euros depuis 2004. Vous verrez qu'il y a un vœu à ce sujet.

Pour les adultes handicapés, à l'étranger, on reçoit une aide à partir de 80 % d'invalidité, alors qu'en France, entre 50 et 79 %, on a déjà une aide. Nous voudrions le rééquilibrage de cette mesure. Un vœu a également été formulé à ce sujet.

Monsieur NICOLAS nous informe que cette année, le taux de référence pour le paiement des allocations sera le taux du 1<sup>er</sup> février 2012. Les années précédentes, ce taux était celui de la commission locale du CCPAS (septembre, octobre), ce qui peut changer beaucoup dans beaucoup de pays.

Maintenant, je vais vous parler des OLES. Cela a été une surprise : l'organisation locale d'entraide et de solidarité est le nouveau nom que l'on a donné aux sociétés ou associations de bienfaisance à l'étranger. En 2011, la dotation était de 478 000 euros, rectifiée à 450 000 euros. Nous demandons plus de transparence dans le financement des critères de subvention.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- Agir en complément de l'État ;
- Être partenaire avec le travail de l'administration ;
- Une ouverture et une disponibilité avec le consulat et le CCPAS ;
- Une convention pour le travail local où le consulat ne peut plus rien faire ;
- L'ouverture à tout le monde, sans refus d'aide aux personnes dans la diversité ;
- La non-exclusion de certaines catégories de population.

Les subventions sont acceptées sur demande des postes par le Comité interne des subventions du ministère des Affaires étrangères et européennes, qui finance également d'autres organismes, comme le CEFER et les ONG. Le comité se réunit fin mai. La commission permanente de l'aide sociale du MAE n'interfère pas dans les décisions. Les élus de l'AFE doivent donc donner leur avis lors de la réunion du CCPAS et signer le compte rendu pour acceptation.

La commission s'inquiète également du sort de nos compatriotes les plus démunis dans les pays de l'Union européenne qui traversent actuellement des crises financières et économiques et où les allocations sont gelées depuis 1998. La commission se

préoccupe également de la situation dramatique dans laquelle se trouvent nos compatriotes qui vivent dans des pays en conflit. Et il y en a beaucoup maintenant.

C'est la fin de mon rapport. Ensuite, il y a un avis motivé et des vœux. Merci à tous.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Président de la commission des Affaires sociales.*

### **Monsieur Guy SAVERY**

Merci, Madame la Présidente.

Avant de passer à l'examen de l'avis motivé et des vœux qui ont été émis par la commission, je voudrais vous faire part d'une information. J'ai demandé à Monsieur TOUVEREY, directeur de la Caisse des Français de l'étranger, d'être dorénavant à nos côtés lors de la présentation en séance plénière du rapport de la commission des Affaires sociales. Le rapport fait mention des activités de la CFE. Cependant, Monsieur TOUVEREY pourra répondre à des questions précises qui seraient posées par nos collègues ici présents.

Il serait souhaitable que Monsieur TOUVEREY puisse aujourd'hui faire connaître à l'Assemblée les dispositions prises par la Caisse en matière de contrôle interne et de certification des comptes.

Puis, je demanderai à Madame la Présidente l'autorisation de permettre également l'intervention du Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT, au titre de Président de la Caisse des Français de l'étranger. La commission des Affaires sociales et en particulier nos collègues administrateurs de la Caisse souhaitent que les activités de cette caisse soient mieux connues et bien diffusées, du fait de l'importance que nous attachons à cet organisme tant apprécié par nos compatriotes résidant à l'étranger.

Je vous remercie.

### **QUESTIONS-REPOSES**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France.*

### **Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs, il me semble qu'il y a une erreur de formulation sur laquelle Monsieur TOUVEREY pourrait donner un éclairage. Il est dit :

*Monsieur Michel TOUVEREY, Directeur de la Caisse des Français de l'étranger, explique qu'à la suite de la réunion du conseil d'administration des 19 et 20 novembre 2011, la synthèse des travaux a été adressée aux autorités de tutelle.*

Monsieur TOUVEREY, je souhaiterais que vous apportiez la précision que ce que nous adressons à la fin du conseil d'administration à la tutelle est un relevé de décisions et que pour l'information des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, nous avons rédigé une synthèse des travaux.

Comme le dit Madame HIRSCH, ce n'est pas en novembre, mais en décembre que nous avons eu la réunion.

### **Madame Françoise LINDEMANN**

Je corrige !

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur le Président de la commission.*

### **Monsieur Michel TOUVEREY, Directeur de la Caisse des Français de l'étranger**

Merci.

Je n'ai rien à ajouter aux propos du Sénateur CANTEGRIT. En effet, à l'issue des travaux d'un conseil d'administration, de façon traditionnelle et obligatoire, un document est adressé aux autorités de tutelle. Le Code de la Sécurité sociale l'exige. Ce document, qui n'est pas désigné par le Code de la Sécurité sociale, nous l'appelons « relevé de décisions ». Il s'agit, pour chaque point de l'ordre du jour examiné lors des travaux du conseil d'administration, de faire part de la décision que le conseil d'administration a prise sur ce point. C'est ce document qui est adressé aux autorités de tutelle, au ministère chargé du Budget et au ministère chargé de la Sécurité sociale. Les autorités de tutelle ont le droit de s'opposer aux décisions du conseil d'administration. En la matière, la Caisse des Français de l'étranger n'est pas du tout différente d'une autre caisse de Sécurité sociale. Les règles sont les mêmes. C'est bien ce document qui est adressé aux autorités de tutelle et, à la suite d'un engagement qui a été pris de plus grande transparence à l'égard des élus de l'Assemblée des Français de l'étranger, il a été décidé de rédiger un autre document plus synthétique et surtout plus lisible, parce que des relevés de décisions ne sont pas très lisibles, ni très intéressants pour les non-gestionnaires de la Caisse, de faire une synthèse des débats qui ont lieu au cours du conseil d'administration. Ce nouveau document a été adressé pour la première fois aux élus de l'Assemblée des Français de l'étranger à l'issue des travaux du conseil d'administration du mois de décembre. En principe, vous avez dû recevoir cette synthèse d'environ deux pages. Cette dernière n'est pas prévue à titre obligatoire par les textes de la Sécurité sociale, mais elle a été considérée souhaitable pour la bonne information des élus de l'Assemblée des Français de l'étranger.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

### **Monsieur Francis HUSS, membre élu de la circonscription de Madrid**

Merci.

Je voudrais poser deux questions à Madame le Rapporteur, en ce qui concerne l'organisation des OLES. Nouvelle appellation des sociétés de bienfaisance : qui décide que les sociétés de bienfaisance vont changer de nom ? Ce sont à ma connaissance des associations privées. Qu'est-ce qui va les obliger à changer de nom ? Je connais deux sociétés en Espagne. Une a changé de nom il y a dix ans ; l'autre s'appelle toujours Société générale de bienfaisance dans une autre ville.

Deuxièmement, il y a une dotation de 478 000 euros, pourrions-nous savoir combien de sociétés de bienfaisance sont impliquées dans cette répartition ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Président de la commission des Affaires sociales.*

### **Monsieur Guy SAVERY**

Monsieur NICOLAS nous a bien précisé que le titre OLES était une convention à l'intérieur du MAE qui ne doit changer en rien le nom même des sociétés de bienfaisance ou d'entraide à l'étranger. C'est le terme qu'il conviendra d'utiliser au ministère.

Quant à la question du nombre de sociétés bénéficiant des subventions, la réponse est 97. Nous avons appris lors de cette réunion que contrairement à ce qui était dans l'esprit de beaucoup de personnes, la commission permanente de protection sociale – qui doit d'ailleurs se réunir mardi prochain – qui étudie les propositions des consulats et des CCPAS pour attribuer ou modifier un taux, n'a pas compétence s'agissant des subventions pour les sociétés de bienfaisance. Or, depuis un certain temps, cela n'est plus le cas et un comité interne étudie le montant des subventions demandées par les différentes sociétés de bienfaisance, OLES. C'est la raison pour laquelle nous n'avons aucun droit à connaissance des montants attribués, à l'occasion des travaux de cette commission permanente, mais nous n'avions pas même le moindre accord à donner ou à défendre la position d'un poste en la matière. C'est pour nous une nouveauté ; Monsieur NICOLAS nous a indiqué qu'il en était ainsi depuis un certain nombre d'années.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Claude GIRAULT.*

### **Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de San Francisco**

Merci, Madame la Présidente.

Je vous remercie pour cet excellent rapport. À la page 5, concernant la carte vitale, vous indiquez que la délivrance de cette carte est devenue une réalité. Cependant, quelques questions restent en suspens. Quelles sont-elles ? Quant à la carte vitale, comment sera-t-elle délivrée ? Sera-t-elle envoyée par la Poste aux pensionnés du régime général ? Ces derniers devront-ils se rendre dans l'hôpital de leur choix en France pour la récupérer ?

Je vous remercie.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Président de la commission des Affaires sociales.*

**Monsieur Guy SAVERY**

Soit vous avez votre carte vitale et elle vous sert ; soit vous ne l'avez pas et vous faites une demande par le canal de la Caisse d'Indre-et-Loire à Tours, qui gère cela.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Brigitte SAUVAGE.*

**Madame Brigitte SAUVAGE, membre élu de la circonscription de Montréal**

Effectivement, les personnes qui ont une carte vitale relèvent de la fameuse caisse à laquelle vous faites référence dans le rapport. Mais à ma connaissance, la carte vitale n'est toujours pas accessible aux personnes qui relèvent du régime général. Ou alors, vraiment, il s'est passé une révolution sans que nous le sachions, c'est très étonnant.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.*

**Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Genève**

Je voulais relever tout à l'heure, quand il y a eu cette présentation, qu'une précision manquait dans ce point sur les cartes vitales. Lorsque le président mentionnait les actions passées, il s'agissait des pensionnés de la CFE.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Monique MORALES.*

**Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid**

En ce qui concerne la commission des Affaires sociales qui ne pourrait pas intervenir, il faut préciser que nous avons posé la question très précise à Monsieur VAN ROEKEGHEM. Je lui ai demandé de nous dire si oui ou non nous avons droit à la carte vitale en tant que pensionnés. Il n'a pas été capable de répondre, il faut bien dire les choses comme elles sont. Donc, pour l'instant, nous restons dans le flou au sujet de la carte vitale, sauf pour les pensionnés en Europe, où là c'est acquis, et pour les adhérents à la CFE. Pour le reste, c'est toujours le flou.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Claude GIRAULT.*

**Monsieur Claude GIRAULT**

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Le problème est évident. Je ne pense pas simplement à un groupe de personnes. Je pense d'une façon globale à tous les pensionnés du régime de la Sécurité sociale, et non pas au fait qu'ils vivent en Europe ou qu'ils aient appartenu à la CFE ou autres. Il est absolument inadmissible que nous soyons des Français à part entière dans le monde et que nous n'ayons pas les mêmes devoirs, bien sûr, mais aussi les mêmes droits que tout Français qui est pensionné du régime général de la Sécurité sociale. On ne va pas nous opposer que nous sommes des fraudeurs. Nous sommes quand même des gens qui recevons une pension de la Sécurité sociale. Nous demandons tout simplement d'avoir la carte vitale pour que nous venions nous faire soigner en France. On nous oppose depuis des années des tas de problèmes juridiques ou autres. Cela ne tient pas la route, soyons sérieux.

J'ai posé la question, si vous voulez bien vous en souvenir, au mois de décembre, à Monsieur COURTIAL, qui a indiqué que Monsieur VAN ROEKEGHEM devait répondre à ce sujet. Madame MORALES vient d'indiquer que quand la question a été posée, il ne savait pas quoi répondre. Il faut trois mois pour répondre à une question aussi simple ! Cela fait des années qu'on en parle. Soyons sérieux !

Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Marie-Claire GUILBAUD.*

**Madame Marie-Claire GUILBAUD, membre élu de la circonscription de Sydney**

Merci, Madame la Présidente.

Je crois qu'il ne faut pas faire l'amalgame. Nous nous battons depuis des années pour avoir la carte vitale pour les retraités français d'un régime français vivant en Europe. C'est là où le bât blesse et c'est là où l'aberration est, parce que dans le Code de la Sécurité sociale, il est très clair qu'un retraité français d'un régime français a le droit aux soins gratuits. Du reste, sur sa retraite, il est pris une petite cotisation à cet effet. Il ne faut pas faire l'amalgame avec les autres Français vivant hors Europe. Il s'agit des retraités d'un régime français. Nous continuerons à nous battre.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur le Président de la commission.*

**Monsieur Guy SAVERY**

Je suis très intéressé par toutes ces interrogations, pour la bonne raison que cela va faire quatre ans que j'ai été à l'origine de la convocation du Directeur de la Caisse d'Indre-et-Loire pour expliquer exactement ce que vient de dire Monsieur GIRAULT, à savoir qu'à partir du moment où l'on a le statut de pensionné du régime – général ou des pensionnés -, il est inadmissible au'un Français de l'étranger puisse être exclu de l'obtention de la carte vitale. C'est la raison pour laquelle, à cette époque, nous avons pu obtenir de la Caisse d'Indre-et-Loire, que la carte vitale soit délivrée. Mais, pour que la Caisse d'Indre-et-Loire puisse délivrer, il fallait qu'elle ait un lien avec des Français de l'étranger. Le seul lien qu'elle avait sur le plan de la protection sociale était la Caisse des Français de l'étranger. Le premier pas réalisé dont nous ne pouvons que nous féliciter, est que tous les pensionnés faisant partie de la Caisse des Français de l'étranger ont pu et peuvent obtenir cette carte vitale. Cependant, tout le monde est bien conscient que cela n'est pas normal. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé cela au Président de la CNAM. Mais, Monsieur le Directeur n'a absolument pas voulu aborder le problème de la protection sociale. C'est la raison pour laquelle notre commission va s'attacher à ce qu'en fin de compte, ce qui est demandé par l'ensemble de nos compatriotes, à savoir pensionnés à l'étranger, aient obtention de la carte vitale, quelle qu'elle soit, quitte à ce que la Caisse d'Indre-et-Loire soit désignée comme caisse pivot. Il est inadmissible en effet que les autres retraités du régime français qui ne sont pas à la Caisse des Français de l'étranger ne soient pas titulaires de la carte vitale.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Catherine RIOUX.*

**Madame Catherine RIOUX, membre élu de la circonscription de Munich**

Bonjour.

Dans les critères d'attribution des aides OLES, vous dites :

*Ouverture à tout le monde, sans refus d'aide aux personnes dans la diversité.*

Pouvez-vous préciser ce que signifie :

*À tout le monde ?*

*Madame la Présidente donne la parole à Madame le Rapporteur.*

**Madame Françoise LINDEMANN**

C'est-à-dire à toutes les personnes que le consulat vous indique. Nous avons marqué « dans la diversité » parce que tels sont les termes qu'a employés Monsieur NICOLAS. Parmi les personnes dans le besoin, vous avez des personnes qui sont en prison, des personnes qui ont un problème subit, etc., cela concerne tout le monde. Il faut aider au maximum les sociétés de bienfaisance, qui sont les « adjoints » du consulat pour les aides à toute personne en ayant besoin.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Catherine RECHENMANN.*

**Madame Catherine RECHENMANN, membre élu de la circonscription d'Abidjan**

Merci.

Sur les critères d'attribution, je n'ai pas compris :

*Convention pour un travail local, là où le consulat ne peut plus rien faire.*

*Madame la Présidente donne la parole à Madame le Rapporteur.*

### **Madame Françoise LINDEMANN**

Peut-être que le terme de convention n'est pas adéquat. Il s'agit d'une association dans le travail local, quand le consulat ne peut plus rien faire, faute de moyens et de crédits spécifiques, il procède à un accord avec la société de bienfaisance pour que l'aide soit apportée.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Brigitte SAUVAGE.*

### **Madame Brigitte SAUVAGE**

Excusez-moi, je n'avais pas compris que nous étions allés au bout du point précédent. Je demande la modification du rapport, parce que ce n'est pas parce que l'on inscrit dans un rapport que les personnes ont des droits que cela leur en donne. Or, ce rapport laisse à supposer que tout retraité, y compris du régime général hors Europe, a accès à la carte vitale, ce qui n'est pas la réalité. C'est une revendication que nous avons depuis fort longtemps qui n'a pas abouti. Je demande la modification du rapport.

Ensuite, ma seconde question concerne l'allocation d'enfant handicapé. Vous demandez qu'il n'y ait plus de critère de ressources. Mais de ressources de qui ? Actuellement, l'allocation pour enfant handicapé ne prend pas en compte le revenu des parents. Cela est déjà acquis.

### **Monsieur Guy SAVERY**

Pas à l'étranger.

*(Mouvements dans la salle).*

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

### **Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription de Munich**

On ne peut demander ainsi une modification du rapport. Il faut présenter un amendement par écrit, puis ce dernier doit être voté. Tel est le règlement intérieur.

### **Monsieur Guy SAVERY**

Quelle proposition de modification faites-vous ? J'apprécie l'intervention de Madame le Rapporteur de la commission des lois, mais s'il y a une erreur dans un rapport et que nous pouvons le modifier, je ne vois pas pourquoi nous ne le ferions pas.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.*

### **Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

Tout ceci me paraît un peu confus. Nous avons le Directeur de la Caisse des Français de l'étranger, Monsieur TOUVEREY, qui connaît parfaitement ces questions. Ne pourrait-il pas, d'une façon brève et synthétique, faire le point sur ce problème de la carte vitale ? J'ai l'impression qu'il y a eu beaucoup de confusion.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Brigitte SAUVAGE.*

**Madame Brigitte SAUVAGE**

Dans la seconde partie de ma question précédente, oui, l'allocation orphelin à l'étranger hors Europe, on ne prend pas en compte les revenus des parents, il en a toujours été ainsi ; ensuite, là où il y a une différence effectivement, c'est dans les pays où il y a une aide aux enfants, d'allocation pour enfants handicapés, on applique le différentiel entre l'aide du pays local et l'aide française. Ceci est en application depuis plus de dix ans.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.*

**Monsieur Jean-Pierre CAPELLI**

En page 5, je demande que l'on rajoute :

*Puisque la délivrance de cette carte est devenue une réalité pour les pensionnés de la CFE.*

**Monsieur Guy SAVERY**

C'est exactement ce qui est déjà marqué.

**Monsieur Jean-Pierre CAPELLI**

C'est quand même incroyable. Je connais la convention qui a été passée. Sur ce plan-là, la Suisse est rattachée à l'Europe. Je n'ai jamais eu de carte vitale. Je ne sais pas d'où sortent de telles certitudes, affirmées par des invités, je deviens méfiant. Je demande simplement que l'on rajoute :

*Pour les pensionnés de la CFE.*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Président de la commission.*

**Monsieur Guy SAVERY**

Merci, Monsieur CAPELLI.

Cela était déjà fait. Je vous remercie pour votre intervention.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Michel TOUVEREY.*

**Monsieur Michel TOUVEREY**

Sur la carte vitale, je ne suis pas sûr de pouvoir vous apporter les éclaircissements que vous souhaitez. Vous avez parlé des pensionnés. Pourquoi les pensionnés sont-ils dans une situation particulière et pas les autres ? Parce que les pensionnés ont un droit attaché à perception de leur pension, dit droit à l'assurance maladie. Ce dernier naît de diverses sources. Pour un salarié, il naît du fait qu'il paie des cotisations. Donc, si un salarié quitte la France pour être employé par un employeur américain, il ne paie plus de cotisations en France, donc il n'a plus de droits – je simplifie... - ; pour quelqu'un qui relève de la CMU et qui n'a aucune ressource, aucun salaire, son droit va naître de la résidence en France ; pour un pensionné, il va naître du fait qu'il perçoit une pension et donc, le pensionné qui s'expatrie continue à percevoir sa pension et donc, il a toujours des droits en France. Maintenant, la carte vitale n'est pas l'absence de droit. C'est simplement une modalité pratique d'utilisation de ses droits. Il se trouve que pour des raisons propres à la CNAM, historiquement, il a été décidé que les pensionnés qui étaient adhérents à la Caisse des Français de l'étranger seraient tous rattachés à la Caisse de Tours. C'est la CNAM qui en a décidé ainsi. La Caisse de Tours ne délivrait pas plus de cartes vitales que les autres caisses primaires d'assurance maladie pour les pensionnés à l'étranger. Jusqu'au jour où le directeur de la Caisse primaire de Tours est venu devant cette Assemblée pour expliquer pourquoi il ne délivrait pas de carte vitale. Les pensionnés avaient un droit à l'assurance maladie, donc ils devaient certainement avoir une carte vitale. Le directeur de la Caisse de Tours étant incapable d'expliquer pourquoi il ne donnait pas la carte vitale, a décidé de la donner aux assurés pensionnés adhérents de la CFE.

Les choses sont donc venues comme cela.

Pour ceux qui ne sont pas adhérents de la CFE, le problème n'a jamais été clairement réglé. Il est possible que certaines caisses délivrent la carte vitale. Je ne le sais pas. Je ne peux pas dire ce qu'il se passe pour ceux qui ne sont pas adhérents de la Caisse des Français de l'étranger. Il est certain que la délivrance de la carte vitale par la Caisse primaire d'Indre-et-Loire a été décidée par son directeur lui-même, sans interférence avec la CNAM. Ceci résulte d'une décision individuelle d'un directeur. Il n'est pas certain que pour les autres, cela soit la même chose.

Il y a un problème technique derrière tout cela, qu'il faut quand même connaître. Qui décide de la compétence d'une caisse ou d'une autre ? En France, il y a à peu près autant de caisses primaires, même un peu plus, que de départements, mais une caisse primaire est compétente pour les assurés qui sont dans le ressort territorial de celle-ci. Donc, il faut résider dans un département et c'est la caisse du département qui est compétente pour telle personne. Alors, à partir du moment où un assuré a quitté le territoire français et comme les caisses primaires sont compétentes sur une base territoriale en France, qui devient compétent ? Cette question n'a jamais été clairement résolue. La Caisse primaire du Rhône, par exemple, est compétente pour les assurés qui résident dans le Rhône. La Caisse primaire de Mont-de-Marsan est compétente pour les assurés qui résident dans les Landes. Qui est donc compétent pour les assurés qui ont cessé de résider en France ? On ne l'a jamais trop su. Donc, effectivement, il est tout à fait possible que certains assurés, qui ne relèvent pas de la Caisse d'Indre-et-Loire, parce qu'ils ne sont pas assurés à la CFE, puissent rencontrer des difficultés pour l'obtention de leur carte vitale.

J'ajoute, pour ne pas simplifier le sujet, qu'un texte qui date de quelques années maintenant, inséré dans une Loi de financement de la Sécurité sociale, a prévu que toute personne qui quittait la France pour aller s'installer à l'étranger devait rendre sa carte vitale. Tous ces textes ne sont plus maintenant très cohérents entre eux. C'est un constat que je ne peux que faire en tant que directeur de la CFE, mais je n'ai pas de solution à donner, pour ce qui me concerne.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Président de la commission des Affaires sociales.*

#### **Monsieur Guy SAVERY**

Je reviens à ce que je disais tout à l'heure, en particulier pour Madame SAUVAGE. J'ai bien indiqué que c'était en fin de compte un point positif pour la commission des Affaires sociales d'avoir obtenu, en son temps, la délivrance de la carte vitale par la Caisse d'Indre-et-Loire qui était, comme l'a dit le directeur, rattachée avec la CFE pour d'autres raisons. À partir du moment où cette carte vitale avait été délivrée aux pensionnés affiliés à la Caisse des Français de l'étranger, nous avons essayé – je dis bien essayé – de comprendre quel était le système. D'où l'invitation qui a été faite au président de la CNAM, qui couvre la Caisse d'Indre-et-Loire, pour avoir des précisions concernant la délivrance de la carte vitale. Je remercie Madame MORALES d'avoir bien indiqué que chaque fois que nous avons parlé de la carte vitale, lors de l'intervention de cette personne, la question a été éludée. Donc, la commission poursuit ses travaux pour essayer d'obtenir la carte vitale pour tous les pensionnés. Il n'y a pas de raison pour que seuls les pensionnés de la CFE puissent avoir cet avantage.

Je pense avoir été clair là-dessus.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.*

#### **Monsieur Jean-Pierre CAPELLI**

Cela fait plusieurs années que nous avons le problème. Nous avons invité Madame Madame LOZAHIC et Monsieur LEVY, ces dernières années. Nous avons invité Madame Françoise BATERON, qui a fait un rapport IGAS qui était sur la prise en charge des dépenses de santé des pensionnés d'un régime français de retraite résidant à l'étranger. Selon cette personne, il est bien clair qu'en droit, nous devrions avoir la carte vitale. Maintenant, nous avons bien compris avec les interventions de ces dernières années et celles de Monsieur VAN ROEKEGHEM, que déjà il y a quatre ans, ils avaient annoncé le croisement de fichier avec la Direction des impôts. La CNAV avait un fichier, mais ne pouvait pas le communiquer à la CNAM. Or, que nous a dit Monsieur VAN ROEKEGHEM, que ceci est entré dans les faits : la CNAV transmet systématiquement les fichiers à la CNAM et il y a un croisement avec les fichiers de la Direction des impôts, pour déterminer précisément qui a transféré sa résidence fiscale à l'étranger, qui l'a annoncé, ceux qui l'ont transféré et qui ne l'ont pas annoncé. Je crois que nous sommes là dans des difficultés techniques, ainsi que l'a signalé Monsieur TOUVEREY. Simplement, nous avons initié cela il y a trois ou quatre ans, il ne faut pas lâcher l'affaire. Il faut que nous augmentions notre pression et que nous continuions chaque année à réclamer cela. Parce qu'ils ne pourront pas s'abriter derrière des arguments techniques de faisabilité durant des années et des années.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Soledad MARGARETO.*

**Madame Soledad MARGARETO, membre élu de la circonscription de Madrid**

Pour ma part, je voudrais insister sur le fait que les pensionnés français dans l'Union européenne ont droit à la carte vitale conformément à la Directive européenne 883.2204 mise en application le 1<sup>er</sup> mai 2010. Nous avons eu des problèmes au début, puisque les caisses d'assurance sociale en France ne connaissaient pas la directive en question. Mais, les choses se sont mises en place et en Espagne en tout cas, bon nombre de pensionnés ont obtenu leur carte vitale sans aucun problème.

Les fonctionnaires et notamment les enseignants pensionnés s'adressent à la SEM de la MGEN au Mans. Pour ceux qui étaient en activité en France avant de prendre leur retraite et d'aller en Espagne par exemple, ou dans tout autre pays de l'Union européenne, ils s'adressent à leur dernière caisse d'assurance maladie.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Claire GUILBAUD.*

**Madame Marie-Claire GUILBAUD**

Merci, Madame la Présidente.

C'est un petit peu de l'hébreu pour tous ceux qui n'appartiennent pas à la commission des Affaires sociales. Je voudrais donc résumer la situation. En définitive, je suis tout à fait d'accord avec Monsieur TOUVEREY, que vous ayez la carte vitale ou non ne change rien à votre éligibilité. La carte vitale serait une facilité supplémentaire pour faire valoir vos droits. Pour des raisons personnelles, j'ai dû me battre pour avoir des remboursements de frais médicaux, parce qu'en général, les caisses primaires d'assurance maladie ne sont pas au courant de cette éligibilité concernant les Français retraités d'un régime français. La carte vitale ne serait qu'une facilité supplémentaire.

S'il vous arrive d'être malade en France et que vous êtes retraité ou si vous connaissez des Français dans cette situation, il faut vous battre auprès des caisses primaires d'assurance maladie, parce que la plupart ne connaissent pas cette éligibilité. Nous nous sommes battus pour cette raison, ne serait-ce qu'un moyen supplémentaire d'affirmer cette éligibilité.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

**Madame FOUQUES-WEISS**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais revenir très brièvement sur trois points. Le premier concerne la possibilité de percevoir sa multiretraite en cumulant les cotisations de plusieurs pays dans lesquels on a travaillé. Je trouve qu'il est particulièrement scandaleux pour les personnes qui ont travaillé dans trois ou quatre pays de l'Union européenne ou bien dans deux pays de l'Union européenne et dans un autre pays qui a signé une convention avec la France, que les cotisations qu'ils ont versées ne puissent pas être prises en compte pour le calcul ultérieur de la retraite. À mon avis d'ailleurs, c'est une interprétation des caisses de retraite et cela n'a aucune base juridique précise. C'est le premier point sur lequel je voulais revenir.

Le deuxième : je voulais signaler que le RIB est une particularité bien française et qu'il n'existe pas toujours en l'Union européenne. En Allemagne, personne ne connaît le RIB, on connaît l'IBAN et le BIC. Je pense qu'il est important de le préciser.

Le troisième point concerne les retraités qui souhaitent obtenir leur carte vitale. En l'Union européenne, il peut se trouver que les personnes rencontrent des difficultés, quand ce sont des retraités qui ne sont pas connus de leur caisse d'origine depuis plus de trente ou quarante ans. Je voulais le signaler.

Je vous remercie.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.*

**Monsieur Olivier CADIC, membre élu de la circonscription de Londres**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais revenir sur la présentation des comptes et je suis très heureux de lire que la Caisse va obtenir en un temps record cette certification des comptes. Nous nous en réjouissons tous, tous ceux qui sont intéressés et préoccupés par ce sujet sont assurément ravis de lire cette nouvelle.

Il y a eu un échange, lors de la discussion budgétaire sur la Caisse des Français de l'étranger au Sénat et une demande a été relayée par le ministre, à propos d'une question sur l'état des réserves de la Caisse. Avons-nous pu avoir la réponse à cette question ?

Deuxièmement, vous le savez, je regrette un peu que l'on ne puisse pas avoir communication des comptes, mais j'ai bien lu votre note et je la comprends. Diriez-vous quand même que les frais de gestion de la Caisse sont en augmentation ou en diminution, pour avoir un ordre d'idée de l'évolution prévisible de ses comptes ? Qu'en est-il des produits financiers ? Quelle est la perspective à trois ans pour l'équilibre des comptes ?

Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Michel TOUVEREY.*

### **Monsieur Michel TOUVEREY**

En ce qui concerne la certification des comptes, il est exact que la Caisse a beaucoup progressé, mais qu'elle se heurte aujourd'hui à une grosse difficulté qui ne peut pas être ignorée : la Caisse a fait état de besoins de moyens de contrôle supplémentaires, que la tutelle lui a refusés. Ceci date du mois de janvier. Je me garderai donc bien de faire des promesses à qui que ce soit sur la certification des comptes de la Caisse des Français de l'étranger, puisque les moyens d'y parvenir nous manquent.

En tout cas, ils ne nous manquent pas aujourd'hui, sans trop rentrer dans les détails, parce que nous avons recruté des agents sous contrat à durée déterminée, avec l'espoir de les pérenniser dans le budget de 2012. Ce sont des emplois dont la caisse demandait la pérennisation qui l'ont été. Ces personnes ont donc travaillé, ce qui pourrait peut-être permettre d'obtenir la certification des comptes de 2011, je n'en sais rien. Là-dessus, le commissaire aux comptes est resté extrêmement prudent. Mais, cela nous expose à ne plus pouvoir l'obtenir pour les exercices suivants, ce qui serait absolument dramatique, mais nous sommes malheureusement dans cette situation.

Vous avez évoqué d'autres sujets, notamment les perspectives financières de la Caisse des Français de l'étranger et en particulier l'évolution des taux d'intérêt. Historiquement, la Caisse a fait le choix, les textes étant muets sur ce point, de faire financer ces coûts de gestion par ces produits financiers. La Caisse a l'obligation juridique, qui n'existe pas dans les autres régimes de Sécurité sociale, de constituer des provisions pour les risques qu'elle court. C'est-à-dire que si un assuré obtient un droit qui peut être extrêmement long, par exemple, le droit à une rente d'accident du travail, qui peut lui être servie jusqu'à sa mort, elle a donc une dépense qui devient certaine et cette dépense doit être provisionnée, ce qui est de très bonne gestion, bien évidemment. Cela n'existe pas dans les autres caisses de Sécurité sociale, où l'affiliation est obligatoire et donc où l'on considère que le droit de l'assuré, qui peut exister également, sera couvert par l'obligation de cotiser des cotisants de demain. Mais, à la Caisse des Français de l'étranger, il peut ne pas y avoir de cotisants de demain, puisqu'ils sont libres d'adhérer ou non. Donc, il faut provisionner de sorte que le droit de l'assuré puisse être servi le temps nécessaire, c'est-à-dire éventuellement jusqu'à sa mort. Ces provisions sont à l'origine de produits financiers qui permettaient à la caisse de couvrir ses frais de gestion. La caisse a assisté à une évolution divergente de ces coûts, à savoir que les produits financiers, sous l'effet de la baisse des taux, se sont considérablement réduits. Donc, les recettes sont en très forte diminution, quand dans le même temps, ces coûts de gestion augmentaient. Ils augmentent parallèlement à l'augmentation de sa charge. La Caisse a un indicateur de suivi de ses coûts de gestion par rapport aux cotisations encaissées et effectivement, la Caisse est restée dans la même limite depuis des années, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu une explosion des coûts de gestion : le pourcentage des sommes consacrées à la gestion par la Caisse des Français de l'étranger par rapport aux cotisations encaissées peut varier d'une année à l'autre, mais est relativement stable dans le temps. Il y a donc un problème de gestion qui est uniquement lié à la baisse des taux d'intérêt et des produits financiers encaissés.

Comment la Caisse va-t-elle faire à l'avenir pour se couvrir ? Jusqu'à présent, Monsieur GOURMOND présent dans la salle était à l'initiative de cela, elle avait d'abord constitué une réserve de précautions pour couvrir cet excédent de frais de gestion par rapport aux produits, avec l'espoir que les taux d'intérêt allaient remonter. Mais, les taux d'intérêt restent durablement bas, donc cette réserve vient de venir à épuisement. Il n'y a donc plus de réserve pour couvrir les frais de gestion de la Caisse. Cette dernière va donc être maintenant tenue de faire appel à son fonds de roulement. C'est une ressource comme une autre. La question est de savoir si ce fonds de roulement est menacé ou non d'épuisement.

Il se trouve que la Caisse doit financer aussi sur son fonds de roulement en même temps, le coût de la troisième catégorie aidée. Ces deux dépenses viennent donc s'imputer sur le fonds de roulement. Comment ce dernier est-il alimenté ? Par les résultats de la Caisse. Ces derniers seront-ils suffisants pour alimenter le fonds de roulement à la hauteur nécessaire pour financer à la fois la troisième catégorie aidée et les frais de gestion de la caisse ? Nous ne pouvons le dire pour l'instant, mais nous pouvons prévoir, notamment grâce aux excédents constitués grâce à la gestion du régime des accidents du travail, qu'il

sera possible, à court terme en tout cas, de financer toutes ces dépenses grâce au fonds de roulement de la caisse. Si demain cela ne devenait plus possible, il faudrait se résoudre à une autre solution, tout à fait classique toutefois, d'augmenter les cotisations des assurés de la Caisse, de manière à permettre à celle-ci de faire face à l'augmentation de ses coûts de gestion.

Le financement des frais de gestion par les cotisations est d'ailleurs la règle habituellement retenue dans toutes les caisses de Sécurité sociale. C'est-à-dire que les frais de gestion sont financés par un prélèvement sur le produit des cotisations. La CFE était parvenue à échapper jusqu'à présent à cette nécessité de faire financer les coûts de gestion par un prélèvement sur le produit des cotisations, parce qu'elle bénéficiait de ses produits financiers, ce qui n'était pas le cas des autres caisses. Si les produits financiers viennent à manquer, il faudra rentrer dans la règle de droit commun qui est de faire financer ses frais de gestion par le produit des cotisations et, si nécessaire, d'augmenter les cotisations. Mais, pour l'instant, ce n'est pas une perspective à 2012, voire probablement pas à 2013.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.*

### **Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription de Berlin**

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Madame LINDEMANN pour votre rapport. Je voudrais faire quelques remarques. Naturellement, après le débat que nous avons eu, elles sont beaucoup moins vitales.

Par rapport aux OLES, j'ai encore une demande de précision s'agissant des critères d'attribution et de leur ouverture à tout le monde sans refus, qui me paraît très magnanime. Vous savez fort bien que dans les CCPAS et avec les sociétés de bienfaisance, les postes regardent de près les pièces d'identité des demandeurs bénéficiaires des aides sur fonds publics. Quand il y a des fonds propres dans ces caisses de bienfaisance – et certaines en ont de fort volumineux – naturellement, elles font ce qu'elles veulent. Pourrait-on, d'une part, proposer une péréquation par État ou en tout cas par pays de ces fonds propres, afin de permettre à toutes les zones d'être couvertes en matière de besoin d'aide sociale ?

J'aurai ensuite une remarque purement orthographique par rapport aux critères d'attribution : agir en complément de l'État avec une majuscule à État, sinon, dans quel état sommes-nous ?

Enfin, une question plus sérieuse, par rapport au rachat de cotisations en page 10, vous faites référence aux cinq ans d'adhésion au régime obligatoire pour demander le rachat. Y a-t-il une période particulière pour ces vingt trimestres de cotisations ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Michel TOUVEREY.*

### **Monsieur Michel TOUVEREY**

Je peux apporter quelques éléments de réponse sur votre toute dernière question, à savoir les vingt trimestres de cotisation. La règle qui a été instaurée pour l'adhésion à l'assurance vieillesse volontaire comme pour le rachat est d'avoir cinq ans d'assurance maladie. Comme il a été dit assez longuement, il est extrêmement difficile de prouver cinq ans d'assurance maladie puisque les caisses ne conservent pas de données. Alors, comment peut-on le savoir ? Il y a divers moyens, mais qui sont tous très compliqués. Un est plus simple que les autres, en France, si on a cotisé à la vieillesse pendant cinq ans, comme les risques sont indivisibles en France, on a ipso facto cotisé pour la maladie. Donc, la condition des cinq ans d'assurance maladie se trouve être remplie.

Il est plus facile de vérifier ces cinq ans pour les personnes qui veulent racheter, parce qu'il s'agit en général de personnes qui ont cotisé à l'assurance vieillesse française, sinon le rachat n'aurait pas d'intérêt. Ils ont donc généralement ces cinq ans d'assurance vieillesse. Il n'est pas nécessaire que ces cinq années soient continues. Elles peuvent être intervenues à n'importe quel moment de la vie, il suffit de vérifier qu'il y a effectivement cinq années à l'assurance vieillesse, pour dire : « On en conclut que la condition de cinq années d'assurance maladie est remplie ». Mais, cela peut être à n'importe quel moment de la vie.

Pour l'assurance vieillesse volontaire, je réponds à une question que vous n'avez pas posée : cela peut être un peu différent. Cela peut être effectivement cinq ans d'assurance vieillesse, dont on induit que les cinq ans d'assurance maladie sont remplis, mais souvent, cette condition n'est pas remplie, notamment par les plus jeunes. C'est que nous, CFE, délégués de la CNAV pour l'assurance vieillesse volontaire, avons une véritable difficulté à prouver cinq ans d'assurance maladie. Souvent, la condition de cinq ans d'assurance vieillesse ne se trouve pas remplie.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Michel TIZON.*

**Monsieur Michel TIZON, membre élu de la circonscription d'Abidjan**

Merci.

Je suis dans le cas où je n'ai pas la carte vitale. Je suis retraité en France. Pourrions-nous avoir le processus pour approcher la Caisse de l'Indre-et-Loire, son adresse, les formulaires à remplir ? Je ne connais pas et je ne suis pas le seul.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Michel TOUVEREY.*

**Monsieur Michel TOUVEREY**

Il faut effectivement faire une demande à la Caisse d'Indre-et-Loire dont les coordonnées figurent dans la documentation de la CFE ou sur son site Internet. Maintenant, si vous avez une difficulté, à l'égard d'élu, nous pouvons faire un petit effort, nous CFE, et nous essaierons de transmettre votre demande à la Caisse d'Indre-et-Loire. Ce n'est pas la CFE qui prend la décision, mais bien la caisse d'Indre-et-Loire. C'est de sa responsabilité et nous n'y pouvons rien, nous, CFE.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.*

**Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok**

Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner la parole.

Merci, Monsieur TOUVEREY, pour ces excellentes clarifications quant à la carte vitale. Puisque nous en sommes aux clarifications, je pense qu'il est important de revenir une fois encore sur ces retenues que les retraités ont sur leur retraite. L'intervention d'une de nos collègues, tout à l'heure, a montré qu'il y avait encore de la confusion là-dessus. Monsieur TOUVEREY l'a bien dit, c'est l'état de retraité du système général qui ouvre les droits à la Sécurité sociale. Une fois encore, les retenues de 3,2 % sur la retraite du système général et de 4,2 % sur les retraites complémentaires sont des retenues de solidarité pour renflouer le trou de la Sécurité sociale. Ce ne sont en rien des cotisations sociales. Je crois qu'il faut être très clair là-dessus, il faut le répéter, car cela entraîne une énorme confusion de la part de retraités qui nous demandent souvent comment il se fait que nous ayons des retenues sociales sur notre retraite et que nous soyons également obligés de cotiser à la CFE ? Je crois qu'il faut que cela soit très clair pour chacun d'entre nous.

Je vous remercie.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Joëlle VALERI.*

**Madame Joëlle VALERI, membre élu de la circonscription de Libreville**

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais simplement apporter une précision à la question qui a été posée tout à l'heure, sur le cumul des retraites. Cette question a fait l'objet d'une plainte d'une personne titulaire de plusieurs retraites, dont la CNAV ne voulait pas cumuler l'intérêt. Un jugement en cassation a donné raison au plaignant contre la CNAV. À la suite de la découverte de ce document, nous avons essayé de creuser la question, nous avons interrogé la CNAV, qui persiste à ne pas vouloir appliquer plus d'une seule convention avec des pays étrangers. Le Sénateur DEL PICCHIA a posé une question au gouvernement, à laquelle il a reçu une réponse qui est toujours la même : pour ce qui concerne les nouvelles conventions signées, cet élément est pris en compte ; pour les anciennes, rien n'est fait. Nous suivons le dossier et nous en tiendrons informés dès que nous aurons des réponses pragmatiques.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.*

**Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Je veux quand même revenir sur le problème politique qui est posé par le mode de financement de la troisième catégorie aidée. Nous en avons discuté au Sénat au moment du débat budgétaire. Il est anormal qu'une décision régaliennne, qui est la Loi de modernisation sociale, qui dit « nous allons aider... » soit ensuite transférée financièrement sur un organisme non régalien. C'est un transfert de financement anormal. Peut-être les adhérents de la Caisse sont-ils heureux de participer à la solidarité.

Mais la vraie question est de savoir si cela va se traduire par une augmentation des cotisations. C'est à cette question que nous devons avoir une réponse : l'imputation des deux tiers du coût de la catégorie aidée va-t-elle se traduire par une augmentation des cotisations pour l'ensemble des adhérents de la Caisse ? Telle est la question essentielle. Nous attendons la réponse, à partir de là, il nous faudra faire un choix politique.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.*

#### **Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

Dans la ligne de ce que vient d'aborder le Sénateur YUNG, il est vrai qu'il y a quelque chose de tout à fait inadmissible. La loi de modernisation de 2002 a prévu une troisième catégorie aidée. Vous vous en souvenez, nous avons attribué à la caisse de puiser sur ses réserves pour amorcer – et nous l'avons fait pendant deux ou trois ans – ce financement ; et puis, c'est une ligne budgétaire du ministère des Affaires étrangères complétée par des abondements qui permettait de faire face à cette troisième catégorie aidée, dont le coût est de l'ordre de 2,5 millions d'euros par an. Et puis, tout d'un coup, on nous a indiqué que par suite des contraintes budgétaires, on ne pouvait plus faire face à ces 2,5 millions d'euros qui permettaient à environ 8 000 personnes de pouvoir adhérer, eux qui en avaient le plus besoin, à la Caisse des Français de l'étranger. Réunis en conseil extraordinaire il y a maintenant deux ans, nous étions tous d'avis et nous avons voté tous ensemble que nous pourrions participer pour moitié avec le ministère des Affaires étrangères, à cette troisième catégorie aidée. Au final, non seulement, on ne tient pas cette proposition à laquelle nous étions contraints et actuellement, seul un cinquième est financé à hauteur de 498 000 euros par le ministère des Affaires étrangères, pour cette troisième catégorie aidée.

Donc, mon collègue YUNG a tout à fait raison de poser cette question. Il y a quelque chose d'anormal sur lequel je voudrais insister : vous avez entendu tout à l'heure Monsieur TOUVEREY dire qu'on nous a refusé d'employer cinq personnes pour arriver à la certification des comptes et l'on prend pour prétexte que nous sommes en diminution sur les rentrées, qui sont les produits financiers qui nous permettaient – ce qui était tout à fait exceptionnel – la gestion de notre Caisse.

Alors, on nous met en charge les quatre cinquièmes de la troisième catégorie aidée, mais on nous dit que l'on ne peut pas engager cinq personnes parce que nous avons une diminution des rentrées en ce qui concerne les placements financiers. C'est inadmissible et c'est ce qui nous amène – cela a été dit tout à l'heure par le Président – à faire un recours devant le tribunal administratif, qui est prêt à être déposé.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole au Président de la commission.*

#### **Monsieur Guy SAVERY**

Nous avons terminé pour les questions. Nous avons donc un avis motivé et deux vœux. L'exposé des motifs figure en annexe, il n'est pas question de le lire. Nous regrettons que Monsieur CASAMITJANA, Président du CEFR, n'ait pas pu intervenir.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame le Rapporteur.*

### EXAMEN DES VŒUX ET RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

#### **Avis n°AS/A.1/03.12**

*Madame Françoise LINDEMANN donne lecture de l'avis motivé relatif au CEFR.*

*Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. Elle donne la parole à Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN.*

#### **Madame Christiane KAMMERMANN, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Merci, Madame la Présidente.

Je suis très heureuse de cet avis motivé. Il est bien et il était nécessaire. J'ai regretté, hier, de ne pas être avec vous, j'avais une impossibilité, parce que j'ai vécu cela avec Monsieur CASAMITJANA. Bravo ! Je voulais simplement faire une petite rectification à l'exposé des motifs de l'avis.

*Le Comité d'entraide aux Français rapatriés, le CEFR, est amené à héberger dans des établissements pour personnes âgées, un nombre de plus en plus élevé de nos compatriotes de l'étranger sans ressources. C'est du reste dans ce but qu'a été ouvert le nouvel établissement de Gaillac, grâce à l'action « soit dit en passant » de notre collègue Sénateur Christiane KAMMERMANN.*

Je voudrais que l'on enlève « soit dit en passant » et que l'on dise aussi :

*De notre collègue de Monsieur CASAMITJANA, président du CEFR.*

C'est lui qui a trouvé le terrain.

*Et le collègue Sénateur Christiane KAMMERMANN pour avoir trouvé le financement.*

Merci.

*(Applaudissements).*

J'ajoute que Monsieur CASAMITJANA, Président du CEFR, est Président depuis vingt ans et qu'il est bénévole.

#### **Madame la Présidente**

Il est parmi nous, Monsieur CASAMITJANA.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Ramon CASAMITJANA.*

#### **Monsieur Ramon CASAMITJANA, Personnalité qualifiée**

Merci, Madame la Sénatrice.

Simplement une précision dans l'exposé des motifs. Ce ne sont pas 400 000, mais 40 000 qu'il fallait lire. J'espère que vous avez tous mesuré l'enjeu de cet avis motivé, car là encore, nous nous retrouvons devant un cas d'école où les problèmes des Français de l'étranger n'ont pas été vus, lorsqu'on a créé les lois de décentralisation.

En effet, dans le principe de ces lois, ce sont les collectivités locales qui traitent de l'action sociale, au bénéfice des ressortissants de leur territoire. Or, si je reprends l'exemple de Gaillac, si j'ai pu obtenir l'accord des collectivités locales indépendamment des possibilités de terrain et autres, c'est parce que j'ai dit au département comme à la commune : « vous n'avez pas à vous inquiéter quant au versement des aides sociales des Français de l'étranger, c'est l'État qui les prend en charge ». Au nom de quoi un Français de l'étranger indigent qui vient d'Indonésie, de l'Inde ou de je ne sais quel autre pays ce serait plus spécialement le département de l'Isère, de l'Orne ou de la Loire qui devrait le prendre en charge ? Cela revient naturellement à la solidarité nationale dans son ensemble.

Et donc, ce cas de figure qui a entraîné le dépôt de cet avis motivé tout récent, nous l'avons eu également – je vais encore remercier Madame KAMMERMANN – parce que dans le cadre de la construction de Gaillac, nous avons un problème de TVA à 5,5 % qui fut là encore un point de blocage parce que les textes en vigueur ne prennent pas en compte la spécificité des Français de l'étranger. C'est un problème récurrent qui se pose de plus en plus. Comme les caisses sont vides, la Direction départementale de l'Aude a dit : « Je n'ai pas d'argent dans les caisses, comment faire pour ne pas payer ? Je vais dire que c'est au Département de payer ». Réciproquement, le Conseil général de l'Aude a dit : « Je n'ai pas d'argent, c'est à l'État de payer ». Et entre les deux, il y a le CEFR qui supporte 3 500 euros par mois.

Je vais donc en arriver à ce résultat, si je n'ai pas satisfaction, que je refuserai, dans les établissements du CEFR, des Français de l'étranger indigents qui y ont droit, au motif que je n'aurai pas d'argent dans les caisses. Avouez que c'est quand même surréaliste.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Soledad MARGARETO.*

**Madame Soledad MARGARETO**

À la fin, dans le « Demande », ce qui est entre guillemets, il est écrit :

*Leurs propres moyens dans leur condition.*

Il faut mettre :

*Les conditions.*

Et quelques mots après :

*De ressources les rendent éligibles aux aides sociales, le versement de ces aides à la lecture et à la compréhension.*

**Madame la Présidente**

Merci. Nous allons passer au vœu.

**Vœu n° AS/V.1/03.12**

*Madame Françoise LINDEMANN donne lecture du vœu n° AS/V.1/03.12 relatif à l'allocation adulte handicapé (taux 50-79 %) à l'adresse des Français résidant à l'étranger.*

*Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. Elle donne la parole à Madame Soledad MARGARETO.*

**Madame Soledad MARGARETO**

Je souhaite revenir sur ce vœu pour le premier considérant. Il est écrit :

*50 à 79 % bénéficient.*

Je crois que cela n'est pas automatique. Il vaudrait donc mieux mettre :

*Peut bénéficier d'une allocation.*

Ensuite, je pense qu'il faut supprimer le terme « conséquente » et se limiter à dire :

*D'une allocation adulte handicapé.*

Enfin, dans la demande, il suffirait à mon sens, pour être efficace, de dire que :

*Une nouvelle tranche d'allocation adulte handicapé 50 – 79 % puisse répondre aux besoins des personnes handicapées résidant à l'étranger.*

*Madame la Présidente met aux voix le vœu n° AS/V.1/03.12. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Vœu n° AS/V.2/03.12**

*Madame Françoise LINDEMANN donne lecture du vœu n° AS/V.2/03.12 relatif à l'allocation enfant handicapé.*

*Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Madame la Présidente met aux voix le vœu n° AS/V.2/03.12. Celui-ci est adopté avec une abstention.*

**Madame la Présidente**

Je vous remercie. C'était un peu long, nous sommes très en retard. J'appelle immédiatement Messieurs VILLARD et GIRAULT.

**PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION  
DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marc VILLARD, Président de la commission des Finances et des Affaires économiques.*

**Monsieur Marc VILLARD, Président de la commission des Finances et des Affaires économiques**

Mes chers collègues,

Je vous remercie d'avoir eu la patience d'attendre jusqu'à maintenant et de ne pas partir prendre un café pour pouvoir prendre connaissance du rapport des travaux de la commission des Affaires économiques.

Lors de cette session, nous avons, comme à l'ordinaire, reçu nos invités habituels et avec un volet fiscal qui a été peut-être un peu plus développé que lors des sessions précédentes, puisqu'au lieu de faire un point exclusif sur les conventions fiscales, nous avons eu un long échange sur les prix de transfert, sujet complexe, mais qui intéressait nombre de nos collègues.

Bien évidemment, nous avons profité de la venue de nos intervenants pour faire un point sur les conventions fiscales et nous avons eu un débat fort intéressant avec Monsieur MALOINE sur les nouveaux dispositifs mis en place par la jurisprudence SCHUMACKER.

Enfin, nous avons également reçu Madame Nicole BRICQ, Rapporteuse générale de la commission des Finances du Sénat et le Président de cette commission, Monsieur MARINI. Notre rapporteur vous fera découvrir la perception que ces deux Sénateurs ont des Français de l'étranger.

Sans plus tarder, puisque l'on m'a fait remarquer que nous étions en retard, je passe la parole à notre rapporteur. Je vous remercie de votre attention.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT, Rapporteur de la commission des Finances et des Affaires économiques.*

**Monsieur Pierre GIRAULT, Rapporteur de la commission des Finances et des Affaires économiques**

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous faire part des travaux de notre commission lors de cette session, travaux dédiés en quasi-totalité à des auditions de personnalités bien connues de la commission en général, car représentant des directions et des services ministériels, agences ou organismes, que nous devons consulter et interroger de façon récurrente pour la bonne marche de nos travaux. Mais aussi, à titre exceptionnel, ainsi que vient de le dire Monsieur le Président, Monsieur le Président de la commission des Finances du Sénat, Monsieur Philippe MARINI et de la Rapporteuse générale, Madame Nicole BRICQ, qui nous ont fait l'honneur de venir nous rencontrer.

Je tiens à souligner la grande qualité technique des entretiens, la grande courtoisie et le fait que nos suggestions faites à l'occasion de ces auditions, suivies parfois de requêtes particulières, trouvent de plus en plus d'échos favorables auprès de l'administration. Trop peu, certes, à notre goût, mais saluons l'évolution.

Il n'en est hélas pas de même avec les interlocuteurs politiques précités. Nous avons auditionné Monsieur François BACHY, Président de la Région Champagne-Ardenne et de la commission des Affaires internationales de l'Association des régions de France, vice-président de l'Association des régions francophones et surtout, Président de l'Association des régions vitivinicoles, regroupant à Bruxelles 75 régions productrices.

Nous avons déjà reçu avec beaucoup de plaisir et d'intérêt Monsieur François BACHY lors de notre précédente session et il était convenu de se rencontrer à nouveau. Monsieur BACHY évoque tout d'abord les difficultés qu'il considère comme injustes, provenant selon lui – rappelons qu'il est Président de Région - de la réforme 2010 concernant le financement des

régions ; 95 % des recettes n'étant plus sous le pouvoir régional direct. De ce fait, l'aide régionale aux opérations export doit être mesurée et particulièrement ciblée, les subventions ne pouvant plus être accordées de façon libérale.

Monsieur BACHY insiste beaucoup sur le contrôle et la gestion des délocalisations qui, quand elles sont bien gérées, peuvent conduire à une croissance de l'exportation. Il cite l'expérience réussie de l'implantation de RENAULT en Russie (participation dans ASTAVAS, premier constructeur russe) qui a permis à de nombreux sous-traitants de la Région Champagne-Ardenne d'être associés à cette opération.

Selon lui, la participation de sociétés françaises à l'étranger qui investissent avec souvent des transferts de technologies est cependant globalement positive précisément quand le cadre environnement/sous-traitance est préservé. Certains choix sont cependant inéluctables.

Monsieur BACHY déplore la trop faible tendance, encore à l'heure actuelle, du travail en réseau mis en pratique de façon systématique avec les résultats que l'on connaît particulièrement en Allemagne, nos partenaires.

Pour mémoire, votre rapporteur avait développé cette question dénommée « piggy bank » lors de la venue de Madame LAGARDE devant notre Assemblée en 2007. Le comportement des sociétés françaises est encore beaucoup trop individualiste. Monsieur BACHY le constate lors de ses missions, les problèmes de positionnement, de « débroussaillage du terrain », sans oublier les problèmes linguistiques expliquent le taux trop élevé de mésaventures et d'échecs. Au niveau des financements, l'international ne saurait être déconnecté du national de même que l'on ne doit pas opposer services et production.

Monsieur BACHY souligne, en se basant sur son expérience de terrain, l'impérieuse nécessité pour de nombreuses PME/PMI françaises de « grossir », la taille moyenne étant trop faible ce qui n'est pas le cas en Allemagne. De ce fait, les cadres-export sont trop souvent peu nombreux voire inexistant dans ces entreprises françaises. Notre commission cite de nombreux exemples de missions à l'étranger menées par des chefs d'entreprise manquant des compétences nécessaires en ce domaine, entraînant soit des échecs, soit des lenteurs rédhibitoires pour les prises de décisions.

Monsieur BACHY confirme hélas cette situation. En effet, s'associer avec des partenaires étrangers est indispensable en particulier dans les pays anciennement contrôlés sous économie dirigée, le « pilotage » par l'administration demeurant en place en ce qui concerne l'octroi/l'obtention ou l'« autorisation » de contrats. Les échanges entre régions, mais surtout entre mairies, ont des résultats positifs. Il cite l'exemple de l'accord entre Agadir et Nantes sur le renouvellement du réseau de transports en commun de la ville d'Agadir.

Monsieur BACHY est assez sévère vis-à-vis de notre structure officielle « export » en particulier sur Ubifrance devenue par trop une structure commerciale à but lucratif, citant en exemple le coût des participations aux différents salons et une trop grande indépendance entre autres vis-à-vis de nos chambres de commerce et d'industrie implantées localement, en s'installant et travaillant de façon séparée voire en compétition ouverte. Ce point, quelque peu interpellant, est confirmé par de nombreux collègues au sein de la commission.

Monsieur BACHY, sur la base des questions et interventions des membres de la commission, confirme qu'il est urgent de fédérer encore plus par secteurs économiques les activités export avec l'appui de ministères comme celui de l'Éducation nationale. Il cite en exemple un accord pour l'hôtellerie restauration en Russie avec l'envoi de personnels enseignants pour des écoles locales se traduisant par le développement de l'exportation de produits, licences, etc.

Il est convenu de poursuivre nos entretiens avec l'Association des régions de France sur ce sujet passionnant.

Je vais maintenant vous parler de la venue de Monsieur le Président de la commission des Finances, Monsieur Philippe MARINI et de Madame Nicole BRICQ, la Rapporteuse générale de cette commission. Le sujet était la perception budgétaire et fiscale des Français de l'étranger par ce duo.

Monsieur Philippe MARINI, en préambule, nous a expliqué que la période d'extrême difficulté actuelle doit conduire à adapter l'État sur la base de la réduction impérieuse des dépenses publiques couplée à l'accroissement des prélèvements. La facilité, dans quel que domaine que ce soit (y compris la communauté des Français de l'étranger) ne saurait être au rendez-vous du Budget. Les Français de l'étranger ont ce privilège par rapport aux Français résidants dans l'hexagone de pouvoir comparer à juste titre leur statut, l'attitude et le comportement de leur pays, le réseau consulaire, etc., et ceux des autres pays, en d'autres termes ce que fait la France et ce que les autres États font, et – il insiste sur ce point – ne font pas. Le « lobby » des Français de l'étranger (AFE et Sénateurs) serait particulièrement puissant, efficace et aurait obtenu finalement plus pour cette communauté que de raison, car cette dernière est en déficit démocratique, le taux de participation (très forte abstention) aux élections n'étant pas acceptable.

À ce titre, il est déçu par le fait que notre communauté ait obtenu la possibilité d'élire pour la première fois onze députés au détriment de la représentation nationale à un coût exorbitant qu'il estime à dix millions d'euros. Seule l'augmentation du

civisme des Français de l'étranger saurait être prise en considération. Le vote électronique par Internet est l'avenir, à ce sujet il déplore les difficultés administratives rencontrées pour la mise en application du vote électronique. Il considère qu'une partie de l'administration a géré un « combat d'arrière-garde ».

Au niveau des dépenses publiques, des efforts considérables devraient être faits au niveau du réseau consulaire (deuxième au monde). La transformation de consulats en consulats d'influence ne lui convient pas, le terme d'influence étant ambigu en particulier pour le pays d'accueil.

Au niveau enseignement, il déplore que la PEC en soit arrivée au niveau que l'on connaît et estime qu'il est impératif d'arriver à un plafonnement. Notre Rapporteur lui a rappelé l'existence du rapport COLLOT JOISSAINS à ce sujet. Les communautés françaises à l'étranger devraient prendre plus en charge l'enseignement de leurs enfants et ouvrir davantage aux autres communautés, le taux d'ouverture étant à ses yeux encore trop faible.

Au niveau fiscal, il déplore que l'on ait écarté la mise en place d'une taxe sur les résidences secondaires des non-résidents. Il estime que la CSG n'est pas une cotisation sociale, mais un impôt et par conséquent devrait être perçue quelles que soient les circonstances. Il souhaite avoir au niveau impôts une assiette la plus large possible pour pouvoir enclencher un taux le plus bas possible. L'existence des niches fiscales ne permet pas d'effectuer des comparaisons sérieuses, ce qui contribue au facteur d'inégalité. Enfin, l'exit tax serait un dispositif d'équité.

Madame Nicole BRICQ se déclare globalement en accord avec le président de la Commission des Finances du Sénat. Elle déplore que la communauté des Français de l'étranger perçoive la fiscalité qui lui est appliquée comme discriminatoire, et elle souligne que les Français de l'étranger ont au Sénat des avocats vigilants en la personne de nos douze Sénateurs des Français de l'étranger. La crise financière actuelle va conduire tous les États à élargir au maximum leurs bases fiscales.

Elle rappelle que la convergence fiscale n'existe pas à ses yeux en Europe, les directives européennes étant bloquées. Il convient non seulement de comparer les taux, mais aussi les « assiettes », de même qu'il faut étudier de près les prélèvements obligatoires.

Selon Madame Nicole BRICQ, l'impôt est le lien de la citoyenneté et doit être juste de fait en conséquence l'« exit tax » serait un lien citoyen, en raison de l'origine et de la création non seulement de la fortune, mais du fait que le détenteur et prétendant à l'expatriation a bénéficié des infrastructures de notre pays. Les conventions fiscales doivent, quand elles sont trop anciennes, être adaptées aux règles de l'OCDE, afin d'éviter les paradis fiscaux.

Elle souligne également le fait que de nombreux pays, bien qu'ayant signé des conventions tout à fait acceptables, ne sont pas en mesure de les appliquer leurs structures étatiques de contrôle étant insuffisantes.

Enfin sur ce sujet, elle stigmatise deux pays qui ont obtenu des exceptions vis-à-vis de la directive sur la fiscalité européenne à savoir l'Autriche et le Luxembourg. Elle souligne également la longue tradition de la commission des Finances du Sénat qui est en charge d'étudier les conventions fiscales, alors que ces dernières sont étudiées par la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Elle reconnaît que la question de la dévolution successorale à l'étranger est une vraie question qu'il conviendrait de traiter au plus vite.

À ce sujet comme sur d'autres (immobilier scolaire, etc.), elle évoque la possibilité d'avoir des rapporteurs spéciaux au sein de sa commission.

Ces deux interventions ont entraîné de nombreuses réactions de la part de la plupart des membres de la commission qui ne partagent pas ces avis, réactions articulées autour de la connaissance réelle du terrain, la perception et le ressenti de ce que l'on appelle les racines auxquelles les Français expatriés et résidant hors de France sont particulièrement attachés, de même que la non-prise en compte au niveau de la pensée pratique de la libre circulation des personnes et des biens.

Cette première rencontre, largement infructueuse compte tenu des a priori, clichés et lieux communs exprimés sera, nous osons l'espérer, suivie d'autres, afin d'avoir la possibilité de faire évoluer quelques concepts voire positionnements d'éminentes personnalités aussi influentes.

Nous avons reçu également Monsieur François SAINT-PAUL. Nous le recevons toujours avec beaucoup de plaisir et nous avons poursuivi nos travaux réguliers. Nous étudions d'abord l'évolution des prévisions budgétaires 2012, au titre de la Loi de finances votée par le Parlement.

La réserve légale a été portée à 6 % (5% année précédente) et la mise en réserve pour ÉTAT EXEMPLAIRE est désormais de 70 000 euros. Pas de changement pour l'AFE (3,4 millions d'euros). Le poste élections coûtera 10,7 millions d'euros (élections présidentielles et législatives ensemble) qui sera pris en charge par le ministère des Finances, qui nous a déjà versé 8 millions d'euros récemment. Une augmentation de la dotation pour les consuls honoraires est effectuée et passe de 1,12 million d'euros à 1,21 million d'euros. Le total voté est donc de 167,8 millions d'euros pour l'action. En application réelle, nous avons 157,8 millions d'euros, soit une réduction substantielle de 10 millions d'euros. Concernant l'aide à la

scolarité, elle se décompose en 93,6 millions d'euros pour les bourses et 31,9 millions d'euros pour la PEC. Un débat s'instaure concernant le concept de « fongibilité » entre le poste Bourses et le poste PEC soutenu par Monsieur SAINT-PAUL et contesté par votre rapporteur, ce dernier soutenant la thèse qu'en cas de suppression de la PEC sur décision politique, ce poste ne sera pas reporté sur le poste Bourses.

Ceci posé, selon Monsieur François SAINT-PAUL, la situation devient un peu plus tendue, un déficit de 23/24 millions d'euros se profilant pour 2013.

Monsieur François SAINT-PAUL se félicite de l'évolution du vote électronique qui, avec le vote à l'urne, devrait devenir incontournable. La progression de nombre d'adresses courriel communiquées par nos compatriotes est fulgurante (plus de 65 % à ce jour soit 650 000 personnes sur 1 069 000 inscrits).

Enfin, Monsieur SAINT-PAUL évoque les questions de gestion habituelles. Il nous a particulièrement cité le développement des VLSTS (visa long séjour valant titre de séjour) qui ont réduit la charge de travail dans les préfectures de 30 % sur ce poste. De même que le réseau consulaire dont on pourrait essayer de continuer la contraction en Europe, et assurer un développement dans les BRICS.

Nous avons également reçu Monsieur Renaud JAUNE, Chef de Bureau de la Fiscalité internationale à la Direction de l'Administration fiscale.

Le sujet central traité porte sur les prix de transfert dont l'actualité n'est plus à souligner. C'est une demande que nous avons faite depuis longtemps, qui provenait de nombreux collègues. Ce sujet est passionnant.

Par définition, sont concernés tous les prix associés à des opérations entre entités d'un même groupe : prestations de service, fournitures, prestations financières, prêts, cycles exceptionnels (plus-value sur une seule opération immobilière, etc.), indemnisation d'une société qui se retire d'un marché. Le problème du suivi de ces opérations consiste souvent en données extracomptables. Aussi, l'administration est-elle fondée à exiger des informations complémentaires, de même qu'elle se heurte souvent au principe de souveraineté ce qui est à l'opposé du libre-échange. Le « pilotage » fiscal opéré par certaines entreprises serait condamnable, pour aboutir en fin de compte dans un pays à fiscalité très réduite et ne faisant pas partie du groupe. Il convient donc de segmenter l'activité économique et de trouver un principe régulateur basé sur le principe de la concurrence « *arms length* » c'est-à-dire comme si ou presque les sociétés ne faisaient pas partie du groupe. Cette discipline n'est évidemment pas facile à appliquer et encore moins facile à déceler de l'extérieur. La comparaison des prix de secteur est une méthode de même que celle du coût majoré (marge cible moyenne marché) marge nette (prise en compte de l'ensemble des coûts de production) et « profit split » (répartition de la plus-value sur la chaîne du groupe). L'évaluation des actifs incorporels est extrêmement difficile et le recours aux alternatives est indispensable. Le découpage volontaire des processus économiques et financiers est une méthode qui aggrave les difficultés du contrôle fiscal. Il en est de même de l'internationalisation des échanges sans justifications économiques. Le but de l'Administration fiscale est donc d'assurer un équilibre entre le contrôleur et le contrôlé et à ce titre depuis 2010 afin d'assurer au départ un contrôle fiscal digne de ce nom, les sociétés concernées doivent constituer un dossier avec toutes les informations nécessaires pour permettre de démarrer le contrôle sans tarder et d'éviter aux contrôleurs des impôts de se lancer dans de vaines recherches.

Monsieur Renaud JAUNE déplore à ce jour l'absence de jurisprudence tant au niveau pénal qu'au niveau du Conseil d'État. Au niveau possibilité de contestation des méthodes employées par les contrôleurs des impôts, les sociétés peuvent argumenter sans problème et expliquer/justifier leurs points de vue sur bases de pièces. Concernant l'harmonisation fiscale, cette dernière demeure un sujet délicat en Europe. Les négociations projetées ou en cours se font autour de la notion et la base de l'assiette (définition, règles, harmonisation) avec en vue une deuxième étape vers l'harmonisation des taux, l'élimination autant que possible de la double imposition en étant le fil rouge. Ceci posé, la bonne volonté des États détermine le rythme de progression, surtout en période de fortes contraintes budgétaires. Le recours à l'arbitrage est une solution coûteuse, mais assez efficace. Elle est incluse dans les conventions bilatérales au cas où au bout de deux ans aucune décision n'est arrêtée. De son côté, notre administration essaie autant que possible de ne pas recourir à l'arbitrage. Par contre, le nombre de procédures amiables dans le cadre des prix de transfert augmente considérablement (5 rédacteurs actuellement pour 130 procédures). Il est également possible pour les entreprises de recourir à une consultation préalable auprès de l'Administration. Cette dernière tente et a pour objectif de dégager au fur et à mesure de l'évolution des dossiers des critères communs et élaborer une doctrine.

Monsieur Renaud JAUNE souligne aussi que le recours à la procédure amiable en France est suspensif. À ce jour plus de 3 milliards d'euros non perçus par l'État, font l'objet de procédures amiables.

Enfin, nous avons la confirmation de négociations avec Andorre au niveau des conventions fiscales (échanges d'information et taxation en Andorre) et avec le Luxembourg (gestion et revenus de sociétés immobilières dans le pays où les immeubles sont situés).

Sur ce sujet, votre rapporteur a exprimé sa très forte déception d'avoir appris comme l'ambassade et les services économiques locaux et régionaux, l'ouverture de ces deux négociations, indirectement par voie de presse !

Nous avons également reçu Monsieur Cyril MALOINE, que nous connaissons de longue date et avec lequel nous avons d'excellentes relations. Il s'agit du Directeur du pôle fiscal à la Direction des résidents à l'étranger, accompagné désormais de Monsieur LEJEUNE qui remplace Monsieur FRANÇOIS, comme directeur à la Direction des résidents à l'étranger et des services généraux.

Vous trouverez en annexe une copie des transparents relatifs aux interventions précitées. Un exposé concernant l'Arrêt de la Cour de justice européenne du 14 février 1995 dit SCHUMACKER vient d'être publié et est d'application immédiate, du 24 janvier 2012 (Bulletin officiel des impôts). En résumé, sous réserve d'être domicilié dans un État membre de l'UE avec une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative (lutte contre la fraude et l'évasion fiscale), d'avoir ses revenus de source française supérieurs à 75 % de son revenu mondial et de ne pas bénéficier de mécanismes suffisants de nature à minorer l'imposition dans l'État de résidence, cet arrêt permet aux non-résidents dits « SCHUMACKER », de la même manière que les contribuables fiscalement domiciliés en France, de faire état pour la détermination de leur impôt sur le revenu des charges admises en déduction de leur revenu global, des réductions, des crédits d'impôt tout ceci au choix du contribuable. Le traitement s'effectuera donc comme si le contribuable était résident en France.

Quelques informations nous sont communiquées sur les changements relatifs à l'ISF (tranches d'imposition, voir les transparents). Au niveau des usagers, nous obtenons quelques précisions. La Direction des résidents à l'étranger et des services généraux fait état de 188 269 déclarants, soit une légère baisse. Auparavant, quand des personnes s'expatriaient, cela n'était pas bien traité par les trésoreries régionales et les départements des impôts régionaux. Cela est fait désormais.

Nous nous réjouissons de constater une progression constante et régulière des déclarations en ligne (78 951) soit une progression de 21 %, alors qu'au niveau national le taux de progression est de 16 %. Enfin, les virements électroniques sont aussi en progression (soit 65 833).

Au niveau de l'accueil nous constatons de nettes améliorations résultant en fait du développement du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), qui s'enrichit en permanence de nouvelles rubriques qui réduisent en fait le nombre de courriels. Il y a un rapport très évident entre l'utilisateur d'Internet et celui qui va poser des questions ou interrogations par courriel : 288 673 sont posées par ce biais, ce qui représente une augmentation considérable de 84,45 %.

Votre rapporteur a posé la question récurrente (depuis 12 ans) sur l'impression sur les avis d'imposition des Codes BIC et IBAN, absolument indispensables pour effectuer des transferts internationaux. Sans garantie, Monsieur MALOINE pense que ceci sera effectif en 2013. Nous en acceptons l'augure.

Enfin, lors des travaux de la commission, la discussion qui fait suite à la demande du groupe de travail sur l'emploi et la formation de se constituer en commission temporaire, nous conduit à penser qu'il serait intéressant d'avoir, au sein de notre Assemblée, une commission temporaire qui étudie le périmètre d'intervention des consulats.

J'en ai terminé, mes chers collègues. À nouveau, je vous encourage vivement et je vous assure que tout le monde apprend, chaque fois que je vais sur le site, j'apprends quelque chose : entrez sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), le site est amélioré en permanence. Il est très à jour. Énormément de questions que nous posent nos compatriotes trouvent leur réponse dans ce site. Je vous encourage vraiment à le faire.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur le Président de la commission des Finances et des Affaires économiques.*

### **Monsieur Marc VILLARD**

Merci, Monsieur le Rapporteur, pour avoir réussi à synthétiser les travaux de notre commission. Je me permettrai de rajouter deux petites choses. Monsieur BACHY, que nous avons reçu, nous a proposé de participer à un séminaire qui réunirait les différentes régions de France pour le dispositif d'appui à l'export. Il a proposé de tenir ce séminaire en fonction des dates de notre prochaine session de septembre. Pour une fois que nous avons quelqu'un qui essaie de tenir compte de nos dates, c'est quand même à remarquer. Nous vous tiendrons bien sûr informés du thème de ce séminaire et des dates qui seront retenues.

En ce qui concerne les interventions de Monsieur MARINI et de Madame BRICQ, le problème d'une synthèse est d'être synthétique et donc de paraître parfois caricaturale. Ce que vous a transmis notre Rapporteur, quoique synthétique, n'a rien de caricatural. La seule chose avec laquelle je suis en désaccord avec lui, c'est quand il dit que cela a été infructueux. Je pense qu'il n'en est rien, bien au contraire, car cela nous a permis de voir quelle était la perception que des responsables de cette

importance avaient des Français de l'étranger. Cela nous montre tout le travail qu'il y aura à faire pour essayer de la faire changer.

Côté positif : Madame BRICQ a pris conscience de l'énorme difficulté qu'il y avait à avoir une perception des dévolutions successorales en Europe et dans le monde. Elle a proposé de faire un focus au sein du Sénat, sur les différentes réglementations et nous a demandé de lui transmettre les quelques documents que nous avons à l'intérieur de la commission.

J'en ai terminé, merci, Monsieur le Rapporteur, pour ce travail de synthèse.

## EXAMEN DU VŒU DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

### **Vœu n° AE/V.1/03.12**

*Monsieur Pierre GIRAULT donne lecture du vœu n° AE/V.1/03.12 relatif à la non-déductibilité des charges.*

*Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. Elle donne la parole à Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA.*

### **Monsieur Christophe FRASSA, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Je n'ai aucun commentaire à faire sur le vœu, seulement, il est marqué que l'objet du vœu concerne le Laos et les expulsions. Une simple modification serait opportune.

*Madame la Présidente le remercie. Elle met aux voix le vœu n° AE/V.1/03.12. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

## QUESTIONS-REPOSES

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Catherine RECHENMANN.*

### **Madame Catherine RECHENMANN**

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, merci pour ce rapport.

Dans l'intervention de Monsieur MARINI et de Madame BRICQ vous dites qu'il faut faire évoluer quelques concepts. Mais, il y a toujours une profonde méconnaissance des Français de l'étranger. Ces deux auditions, c'est absolument consternant. Quand on parle de lobby des Français de l'étranger, c'est-à-dire les Sénateurs et l'AFE, le lobbying est mal fait, puisqu'il y a toujours une très mauvaise connaissance des Français de l'étranger. En plus, ce sont des termes très péjoratifs.

Ensuite, je parle et je lis :

*Le combat d'arrière-garde administratif pour le vote électronique.*

Depuis que nous sommes ici et que nous siégeons, les différentes personnes qui se sont occupées du vote électronique nous disent que cela fonctionne très bien et qu'au contraire, il y a eu des réunions entre les personnes de l'administration. Cela est très étonnant, je ne sais pas si elles s'exprimeront. Je crois que Martine SCHOEPNER et Madeleine BEN NACEUR ont travaillé et je ne pense pas qu'elles aient parlé ainsi.

Après, sur la question des communautés françaises concernant les écoles :

*Les communautés Français de l'étranger devraient prendre plus en charge l'enseignement de leurs enfants.*

Sur ce point-là, je crois qu'elles le font, mis à part pour les personnes de faible revenu.

Il est affligeant de lire tout cela. Quant à Madame BRICQ, il existe des conventions fiscales entre les pays, il s'agit donc de toutes les renégocier. Ils parlent de « niches fiscales », de « paradis fiscaux », donc nous nous résumons à cela. Quand elle parle de la « dévolution successorale à l'étranger », je le sais parce qu'elle l'a dit dans une émission de Public Sénat, elle est tout à fait contre l'héritage. Je me demande comment vous avez pu résister à une telle intervention.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Cela est très simple, Madame, j'ai fait mon travail de rapporteur. Je n'y peux rien.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame SIROU, Présidente de Standard and Poor's France.*

**INTERVENTION DE MADAME CAROLE SIROU, PRESIDENTE DE STANDARD AND POOR'S FRANCE**

**Madame Carole SIROU, Présidente de Standard and Poor's France**

Mesdames, Messieurs,

Merci de m'accueillir en cette fin de matinée.

Je suis Carole SIROU, je préside le bureau parisien de Standard and Poor's qui est une agence qu'on ne présente plus. On m'a demandé de présenter ce qu'est la notation. J'espère que cela pourra vous donner une illustration de ce qu'est notre métier, qui est souvent méconnu ou en tous les cas présenté de telle manière que pour des gens qui ne sont pas des spécialistes des marchés financiers est souvent un peu déroutante. J'espère en cette matinée, vous donner quelques pistes de lecture et surtout que nous pourrions avoir un échange, parce que cela me semble être la partie la plus intéressante en cette matinée.

Je vais essayer d'être aussi didactique que possible, sans tenir trop longtemps le micro.

Standard and Poor's est une des trois grandes agences mondiales qui existe depuis 150 ans. On a souvent le sentiment que les agences sont nées très récemment, mais le métier existe depuis 150 ans. Il est né, certes aux États-Unis, à la fin du XIXème siècle, parce qu'il y avait à l'époque d'énormes besoins d'infrastructures et donc, besoin d'apprécier la qualité de crédit de ces nouveaux emprunteurs. C'était l'époque où l'on construisait des canaux, des chemins de fer aux États-Unis. Il y avait beaucoup de risques, beaucoup de faillites et un de nos ancêtres, Monsieur POOR'S a à l'époque commencé à faire un petit carnet qui appréciait le risque de crédit de ces sociétés et à les classer.

Voilà comment est née la notation, qui s'est ensuite progressivement développée, d'abord aux États-Unis et puis, depuis à peu près les années 70, à l'international.

Standard and Poor's est, depuis les années 70, présent dans différents pays et notamment en Europe. C'est notre second marché après les États-Unis. Dans quelques années, nous serons à parité. L'Asie est aussi une zone en développement.

En ce qui concerne Standard and Poor's, nous sommes présents à Londres depuis maintenant 26 ans et à Paris depuis 21 ans. Là aussi, c'est quelque chose qui est souvent méconnu. Des analystes sont présents, tous de nationalité européenne et nous sommes souvent brocardés comme étant des Américains. Nous sommes certes détenus par des capitaux américains et de culture anglo-saxonne – il ne faut ni le nier, ni se renier – mais nos équipes sont très décentralisées et sont européennes en ce qui concerne les équipes présentes dans notre région. Pour ce qui me concerne, puisque je dirige le bureau parisien de Standard and Poor's, nous sommes 110 dans l'activité notation, avec une prédominance de Français et de Francophones. Cela montre bien qu'une équipe est présente, puisque nous avons fait le choix d'être près de nos clients et de bien comprendre comment cela se passe dans nos pays.

On pense qu'il n'y a toujours que trois agences dans le monde, mais il y en a des dizaines, dont trois ont une taille critique et couvrent tous les secteurs. Nous notons aussi bien des entreprises, des banques, des compagnies d'assurance, des États, des collectivités locales et également, la finance structurée. C'est ce qui caractérise les trois grandes, sachant qu'il y a des agences très actives dans certaines régions, dans certains pays. Par exemple, au Japon, ce sont des agences japonaises qui sont dominantes.

Qu'est-ce que la notation ? C'est cela le plus important à comprendre : la notation est une appréciation de la qualité de crédit d'un emprunteur. Cela n'est rien d'autre et cela n'est ni une bonne, ni une mauvaise note. Nous ne parlons pas ainsi. Nous disons : « Si vous achetez l'obligation – c'est donc de la dette et non des actions – de telle ou telle société, au regard de nos méthodologies, de notre expérience, de notre historique, nous pensons qu'il y a une probabilité de X qu'à terme vous soyez remboursés ». Donc, on donne une opinion sur le futur. C'est ce qui est très important et qui nous distingue par exemple des auditeurs. Ces derniers font une analyse sur les comptes du passé et selon une norme comptable ; nous nous appuyons

énormément sur les comptes audités, bien entendu – c'est un autre métier – mais nous travaillons sur des ratios, sur des éléments quantitatifs et qualitatifs, pour donner une opinion sur la capacité future d'un emprunteur à rembourser sa dette.

On n'est pas plus madame Soleil que quiconque dans cette salle, mais nous avons une expérience, une connaissance sectorielle notamment, qui nous permet finalement d'apprécier ce risque futur, sans avoir la prétention de détenir la vérité. C'est pour cela qu'il est important que les notes soient suivies dans le temps.

Comme vous le voyez certainement sur les écrans, cela n'est pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver un instrument financier. C'est uniquement une appréciation sur un risque de crédit futur.

C'est important, parce que souvent, la note est perçue comme étant soit de donner un satisfecit, soit de dire « vous pouvez acheter telle ou telle note ». Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise notes, il y a des notes qui représentent des risques différents et pour chaque niveau de risque, des investisseurs sont là. Certains ne voudront pas prendre de risque du tout, donc vont généralement aller sur les notes les plus élevées. D'autres veulent du risque et donc du rendement. Il y a souvent un lien entre le risque et le rendement. Ils vont faire le choix de prendre des notes ou d'investir sur des papiers qui seront moins bien notés.

Mais, peut-être aurez-vous des questions, donc je passe rapidement.

L'échelle de notes, je ne sais pas si vous la voyez bien sur les écrans. Pour moi, c'est à peine visible. Éventuellement, nous pourrions faire circuler la présentation pour ceux qui sont intéressés. L'échelle va du fameux 3A jusqu'à D, qui est la situation actuelle de la Grèce, par exemple. D signifie défaut de paiement, c'est-à-dire qu'ils ne paient plus sur certaines de leurs dettes. Ce qu'il est important de comprendre, pour ceux qui sont actifs dans les marchés financiers, c'est qu'il y a une césure entre deux catégories. L'échelle est divisée en deux : la catégorie dite « d'investissement », pour laquelle en principe, il n'y a pas de risque de non remboursement ; et la catégorie dite « spéculative » où ce risque est identifié dès l'origine. Cela est très important, parce qu'en fonction de ces niveaux de notes, certains intervenants vont faire des choix de gestion ou calibrer leur politique d'investissement, sachant que cette césure est très importante. Pour vous donner une idée, quand on est dans la catégorie 3B, il y a plus de risques, mais en principe, pas de risque de non remboursement. Historiquement, en tout cas, chez Standard and Poor's, un 3B donne une probabilité de défaut de l'ordre de 5 %. Donc, si vous achetez aujourd'hui une obligation d'un émetteur noté 3B, par exemple, nous avons publié hier la note de Heineken dans la catégorie 3B, ce qui pour le secteur des entreprises est une excellente note ; dans quinze ans, si tout se passe bien, c'est une probabilité de l'ordre de 5 % de taux de défaut. Si vous passez dans la catégorie 2B, là, on est tout de suite en dessous, dans la catégorie spéculative, historiquement, le taux de défaut des 2B se situe plutôt aux alentours de 20 %. Vous voyez bien qu'il y a une vraie césure avec notamment le risque dit de liquidités, c'est-à-dire de ne pas avoir le cash quand il le faut, qui est très important en catégorie spéculative.

Ce qu'il est intéressant de regarder, parce qu'il est vrai que surtout dans les médias, hors du 3A, point de salut, vous pouvez voir l'histogramme, finalement, sur les notes au niveau mondial, il y a une répartition très concentrée autour des 3B et 2B. Pour illustrer mon propos de tout à l'heure, il y a des investisseurs pour chaque niveau de note. Certains vont vouloir des choses très peu risquées, mais aussi très peu rémunérées ; d'autres vont vouloir investir dans une note 3B, finalement un taux de défaut assez faible sur 15 ans, mais qui va donner plus de rendement. Ce que l'on voit actuellement, c'est finalement un changement de structure dans le financement au niveau mondial des entreprises. Historiquement, aux États-Unis, vous aviez un tiers de financements bancaires, deux tiers de financements dits désintermédiés, donc obligataires et en Europe, c'était l'inverse. Ce changement est en train d'intervenir, avec une augmentation importante des émetteurs corporate. On estime que d'ici cinq à dix ans, nous devrions être en Europe à un niveau de financement désintermédié qui sera plutôt à 50/50. Cette désintermédiation s'accompagnera par une augmentation importante du nombre des entités notées 3B et 2B, parce que structurellement, ce sont des entreprises qui ont un risque de cette nature, qui sont un peu plus vulnérables, mais qui restent de très bons risques si l'on souhaite les accepter et donc, mieux rémunérées.

Je vous parlais tout à l'heure des différentes catégories. Ce que nous mesurons, cela devient plus technique, c'est ce que les investisseurs achètent quand ils achètent une note, c'est cette compréhension du risque représenté par le niveau de note. Il est important pour nous de vérifier que les notes les plus élevées ont un risque inférieur aux notes les plus basses et que dans le temps, elles mettent moins de temps à faire défaut.

Si ces deux éléments se traduisent dans la réalité, parce qu'on regarde notre performance passée, on considère que notre travail est bien fait.

Peut-être y aura-t-il des questions sur les *subprimes*, cela ne s'est pas avéré et donc là, on considère qu'il y a de vrais soucis sur nos méthodologies ou notre appréciation du risque.

Peut-être un petit point, parce que cela nous touche plus particulièrement, on parle beaucoup des notes, on oublie souvent de parler des perspectives et des mises sous surveillance. La notation est un outil technique, ni un outil politique, ni a fortiori un sujet médiatique. Mais, les choses sont ainsi faites. La notation, ce sont des méthodologies appliquées à un émetteur synthétisé

dans quelques lettres, mais qui reflètent toute une analyse. Chaque note est accompagnée d'une analyse. Et à la note est associée ce que nous appelons une perspective, qui donne la tendance à dix-huit mois, deux ans, sur cet émetteur.

En ce qui concerne la France, désormais, la note est AA+, avec une perspective négative. Nous considérons qu'il y a des risques dans les prochains mois, qui font que la note pourrait être à nouveau abaissée si ces risques s'avéraient.

L'autre outil, c'est la mise sous surveillance, qui est en fait une alerte qui permet d'alerter les investisseurs sur le fait que l'on est en train de regarder. C'est un peu dire : « Attention, nous regardons et nous allons nous prononcer sur ces notes dans les prochains mois ».

Voilà ce qu'est la notation.

Un point sur la réglementation. Les agences de notation sont certainement un des derniers acteurs à avoir été réglementés, puisque cela date de 2004 aux États-Unis et c'était d'abord par l'autorégulation l'OICV et ensuite, par la SEC ; depuis 2010, en Europe, avec un règlement important qui structure beaucoup la manière dont nous travaillons, sachant qu'il y a actuellement en plus un projet au niveau européen. Le Sénat vient de donner son appréciation sur ce texte, avec un vote prévu à la fin du printemps. Ce texte vise à assurer une plus grande concurrence et à réduire la dépendance des marchés et notamment des règles prudentielles aux agences de notation.

Ces différentes réglementations, qu'elles soient européennes ou mondiales, visent à assurer l'intégrité du processus analytique. Les plus grandes agences de notation sont financées par les émetteurs, alors qu'elles travaillent pour le compte des investisseurs. Il y a donc de facto un risque de conflit d'intérêt, qui doit être géré. Tous les modèles économiques ont ce même risque, il s'agit donc de le gérer. Les différentes réglementations s'attachent aussi à ce que le processus analytique soit de qualité.

Donc, beaucoup de réglementations au cours des dernières années, qui ont été pour nous très structurantes, avec des changements réglementaires un peu en continu, ce qui donne une forme d'instabilité, avec les difficultés de tout régulateur, à savoir de créer des distorsions puisqu'actuellement, cela est valable pour les banques, les assurances, les agences de notation, le gros sujet est d'éviter le feuilletage réglementaire et surtout, éviter qu'entre les différentes géographies, il y ait des contradictions entre les différents objectifs, surtout pour des outils pour des acteurs mondiaux comme les banques, ou nous-mêmes, agences de notation.

Je vous propose de m'arrêter là. J'avais d'autres slides, mais je pourrais parler sur beaucoup de sujets et nous pouvons peut-être prendre les questions, si vous en êtes d'accord, Madame la Présidente.

## QUESTIONS-REPOSES

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.*

### **Monsieur Marc VILLARD**

Monsieur VILLARD n'a rien à dire, si ce n'est remercier Madame SIROU pour cette présentation qui nous éclaire effectivement sur le travail et la méthodologie des agences de notation. Je pense que le plus intéressant est effectivement de laisser la parole à la salle pour les questions.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur John MAC COLL.*

### **Monsieur John MAC COLL, membre élu de la circonscription de Sydney**

Merci, Madame la Présidente.

John MAC COLL, Australie.

J'ai bien noté – c'est le cas de le dire – ce que vous dites, à savoir que la notation est une appréciation de crédits futurs, mais que ce n'est pas une recommandation pour les investisseurs. Mais, c'est une ligne très fine, parce que l'impact de la notation joue directement sur la qualité de la dette et donc, automatiquement, sur les taux d'intérêt que les investissements peuvent éventuellement charger. Comment assumez-vous cette responsabilité ? Vous avez vu tous les débats partout, concernant par exemple la notation de la France, vous voyez quand même l'impact, les centaines de millions en plus d'intérêts tous les ans.

## Madame Carole SIROU

Je répondrai à la fin de la question dans un deuxième temps.

Par cette appréciation du risque de crédit, la notation influence le prix, donc le taux d'intérêt payé par l'émetteur. Mais, cela n'est pas l'unique paramètre et je crois que c'est là qu'il y a souvent une incompréhension. Historiquement, il n'y a pas de lien de corrélation parfaite entre une note et la rémunération du risque. Cela rentre dans l'équation, mais il y a des éléments d'appréciation propres à l'investisseur qui sont des aspects soit de liquidité des titres – y en a-t-il beaucoup ? Y a-t-il une facilité à les vendre ? – la volatilité des marchés à ce moment-là, qui influencent énormément les taux d'intérêt. Nous l'avons vu particulièrement sur les dettes souveraines, puisque dans les années 2004, par exemple, de la création de l'euro quasiment jusqu'en 2008, il n'y avait aucune différence de taux d'intérêt, alors même que les agences, et Standard and Poor's en particulier, avaient des différences d'appréciation du risque très importantes, avec des dégradations qui intervenaient et qui ne changeaient rien. Mais, il y a beaucoup de perception dans les taux d'intérêt et à cette époque, elle était que la zone euro était une telle unité que cela formait une zone 3A sans risque ! Donc, à un moment T, les *spreads* peuvent être plus ou moins corrélés aux notations. C'est un état de fait. C'est pour cela d'ailleurs que souvent, les gens sont choqués en disant : « Vous avez dégradé la France et les *spreads* se sont réduits, donc vous ne servez à rien ». Notre réponse est simplement de dire que nous sommes un élément de l'appréciation du risque. La détente que nous observons actuellement sur les taux européens est essentiellement liée au fait que l'intervention de la BCE a finalement permis de réduire, de repousser le risque qui était très fort sur les banques et donc, d'une certaine manière, il y a eu une détente sur les marchés, disant : ce risque étant pour le moment élué, il n'y a plus le même risque de transfert vers les États. Donc, tout le monde a plus confiance et les *spreads* se relâchent d'eux-mêmes, puisque le risque de crédit n'est qu'un des aspects dans l'équation.

Derrière votre question, il y avait le sujet du rôle de la notation dans les règles prudentielles. La notation est un outil. Cet outil a été progressivement mis en place par différents régulateurs. Cela a commencé dans les années 30 aux États-Unis avec la SEC qui, à l'époque, a exigé que pour investir dans tel type de papier, ce dernier devait être noté. Cela a pris différentes formes et cela a cumulé avec BALE III et SOLVENCY II qui sont les deux grandes architectures prudentielles pour les banques et les assurances en Europe, qui lient les besoins de fonds propres à notation. Cette pratique, dont les régulateurs ne se sont pas rendu compte quand ils l'ont fait, parce que finalement, ils avaient un outil simple, facile, ancré dans les réglementations, a donné un rôle systémique à la notation, qui va bien au-delà de ce qu'il devrait être. Encore aujourd'hui, la BCE ne prend en pension que du papier noté. Ils changent leur niveau de notation, mais le critère de prise en pension est l'existence d'une note. Il y a un vrai débat à avoir sur l'outil et sur le fait qu'il faut le retirer de ces réglementations. Comme je vous le disais, il n'y a pas de bonne ou de mauvaise notes, il y a des notes qui présentent un risque différent. Après, chaque investisseur doit faire son choix et ne doit pas être lié à des règles ou des mandats qui l'obligent ensuite. Finalement, cela devient très binaire : vous êtes noté tant, on vous donne ; vous n'êtes pas noté tant... alors que le risque lui-même n'a pas fondamentalement changé ! Cela donne donc lieu à des cessions de titres.

Un certain nombre de grands acteurs, par exemple des fonds de pension, ne prennent que du papier noté 3A. Vous pouvez prendre du papier noté 2A+, le risque est quasiment le même, c'est zéro virgule quelque chose après la virgule. Je pense qu'il y a là toute une réflexion à avoir sur le retrait des notations de l'architecture prudentielle, ou au moins d'avoir d'autres éléments pour que cela ne devienne pas binaire. À ce moment-là, cela peut être triangulé : on dit qu'il faut d'autres éléments pour l'apprécier. Et puis, il faut changer les comportements, parce que finalement, la notation, c'était très confortable, vous ne faites plus votre travail. Des personnes compétentes font leur travail et vous, investisseurs, abdiquez un peu votre propre travail. C'est le nœud du problème. Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain contrairement à ce que certains voudraient, mais on voit qu'il n'est pas si simple de jeter le bébé. Donc, il faut essayer de faire en sorte de modifier cela dans le temps. Il n'y a pas de corrélation immédiate et il faut comprendre que c'est un outil qui mesure un risque particulier et pas tous les risques de la terre.

J'espère avoir répondu ; un peu longuement, mais cela méritait quelques explications.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.*

## Monsieur le Sénateur Richard YUNG

Merci, Madame la Présidente.

Je vais sans doute surprendre un certain nombre d'entre vous, mais je pense que les agences de notation sont utiles par les messages qu'elles nous envoient. Nous l'avons bien vu dans la crise européenne et la crise grecque où, dans cette longue hésitation des gouvernements européens, qui ne prenaient pas de décision ou qui n'appliquaient pas les décisions qu'ils prenaient, les agences de notation, au fond, nous envoyaient un message qui était de dire : « On ne croit pas à la politique que vous dites que vous voulez mener ou que vous ne menez pas ». De ce point de vue-là, elles sont utiles. Les messages sont parfois contradictoires puisqu'à un moment donné, les agences nous disaient : « C'est l'austérité qu'il faut ! C'est l'austérité

qu'il faut ! ». Depuis quelques mois, on nous dit : « Vous avez oublié le volet de la croissance. Vous devez faire de la croissance ». On a changé de pied !

Mais, vous l'avez évoqué, il existe un débat sur les modifications par rapport aux agences de notation, de leurs réglementations et je souligne deux points, peut-être voudrez-vous réagir dessus : le premier concerne les conflits d'intérêts. L'essentiel de votre activité porte sur les entreprises, le secteur financier et les banques. Or, vous êtes à la fois le notateur et vous participez à ces produits. Donc, vous êtes juge et partie, et on a quand même une hésitation et un doute. Comment peut-on séparer les deux fonctions que vous remplissez ?

L'autre problème, c'est la structure du marché, qui par le hasard des choses ou l'histoire, fait que vous êtes trois, peut-être quatre grandes agences de notation à travers le monde et c'est quand même un marché très monopolistique, très concentré. Nous aimerions qu'il y ait un peu plus de concurrence entre les agences de notation. Peut-être qu'en même temps, on demande qu'au bout de cinq ans, une agence de notation change certains de ses clients, pour que ne se nouent pas des liens consanguins entre le client et l'agence de notation.

Cela est facile à dire, plus difficile à faire. Comment voyez-vous les choses ?

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Carole SIROU.*

### **Madame Carole SIROU**

Je vais répondre sur le sujet du modèle économique et de la gestion des conflits d'intérêts ; je viendrai sur le sujet de la compétition dans un deuxième temps.

Le modèle économique : les grandes agences sont sur le modèle où l'émetteur paie un service pour pouvoir aller sur les marchés et attirer des investisseurs qui vont acheter leurs dettes. Il y a trois grands modèles possibles. Celui-là, celui où l'investisseur paie pour avoir une information sur la qualité de crédit de l'entreprise en question et le modèle où c'est plutôt le secteur public qui note. Le premier modèle a effectivement le risque de créer une intimité entre les équipes analytiques et l'entité notée. Ce risque existe, il est important de pouvoir le gérer. Je pourrais le développer s'il y a de l'intérêt ; une séparation très stricte entre les équipes analytiques et les équipes commerciales ; les décisions sont prises de manière collégiale par les équipes analytiques en comité ; il faut gérer ces risques d'interférence : la réglementation européenne prévoit une rotation des analystes. C'est-à-dire que si vous êtes l'analyste de Total, vous le serez pendant quatre ans maximum, au bout desquels vous devez céder votre dossier à un collègue, pour éviter que ne se crée une intimité. Cela dit, quand vous analysez Total, il faut qu'il y ait quand même un minimum de temps : quatre ans nous paraît approprié (je mets quiconque au défi de commencer à avoir une bonne connaissance d'un établissement style BNP-Paribas ou TOTAL en quelques mois). Ce modèle économique existe. Il a une très grande force qui est que souvent, les gens se focalisent plus sur les risques que sur les opportunités du modèle. Ce modèle permet finalement la plus grande transparence dans le sens où à partir du moment où une décision est prise, tout le monde en est informé : l'émetteur, tous les investisseurs, les médias, etc. C'est une diffusion totale, en toute transparence. Cela n'est pas : « Je donne l'information à Untel pour qu'éventuellement, il puisse en bénéficier, au détriment d'un autre ». C'est un point qui est toujours occulté, mais qui est très important. Il n'y a pas de discrimination. Tout le monde reçoit l'information au même moment et à titre gratuit, puisque l'émetteur l'a payée.

Si l'investisseur paie, prenons l'exemple d'AXA IM, je ne vais pas aller rémunérer une agence pour qu'elle me donne une information, pour qu'elle soit ensuite diffusée largement. Ce sont des entreprises privées, à ce moment-là, l'information reste entre l'agence et l'investisseur, pour le compte de l'investisseur. L'investisseur n'est pas dénué non plus de risque de conflit d'intérêts. En fonction de sa propre position ou appréciation, il va éventuellement vouloir que la note soit plus ou moins élevée. Donc, à partir du moment où il y a échange d'argent, il y a risque de conflit d'intérêts. Il s'exprime de manières différentes. Dans un premier cas, c'est l'information qui est diffusée à tous ; dans l'autre, c'est plutôt une relation entre l'investisseur et l'agence. D'ailleurs, souvent, dans les modèles investisseurs payeurs, l'information que l'agence va donner à l'investisseur n'est même pas donnée à l'émetteur. Imaginons dans mon exemple, je suis AXA IM, vous avez une agence de notation et ils veulent une appréciation sur une entreprise, n'importe laquelle ; l'entreprise elle-même ne va pas être informée de cette demande. C'est une dynamique complètement différente. Ce sont des choix. Il existe des agences sur les deux modèles. Il est important de comprendre qu'il n'y a pas peut-être pas un modèle parfait et qu'il faut laisser à chaque modèle les opportunités de s'exercer pleinement, en toute qualité et intégrité du processus, mais sans nécessairement dire que l'un est bien et l'autre ne l'est pas. Ils répondent à des besoins différents ; il faut que les risques soient parfaitement gérés.

Vous avez ensuite le troisième modèle, qui est toujours en débat en Europe depuis vingt ans, qui est l'Agence européenne. Là, il s'agit, pour cette agence, si elle voit le jour un jour, de démontrer sa crédibilité et son indépendance. C'est ce que demandent les investisseurs : crédibilité, c'est finalement avoir des équipes de qualité – ce qui va d'ailleurs me permettre de

passer sur le sujet de la concurrence - ; et d'être indépendant, c'est-à-dire que si elle est détenue par des pouvoirs publics, qu'il n'y ait aucun risque, ni réel, ni de perception, d'influence qui serait considérée comme un dû.

Les trois modèles existent. Chaque modèle présente ses avantages et ses inconvénients. L'important est que quel que soit l'acteur dans ces marchés et le modèle qu'il a choisi, il puisse assurer qu'il le fait en toute indépendance. Les réglementations l'encouragent, mais c'est avant tout à l'entreprise, agence de notation, de le démontrer.

Peut-être un dernier point et je vais passer à la concurrence parce que c'est très important, l'agence de notation note des émetteurs, des émissions, mais nous ne vendons pas ces émissions. Nous n'avons aucun « intérêt » à la vente de celles-ci. Donc, nous ne les structurons pas, nous avons des méthodologies, nous regardons. Nous disons qu'en fonction de telles méthodologies, voilà la notation. Et il arrive très souvent que nous ne soyons pas en accord avec l'émetteur sur ces sujets, c'est notre métier.

Sur la concurrence, quelques mots : comment devient-on agence de notation ? En ayant des équipes analytiques formées. C'est un métier d'expertise forte.

Pour devenir un acteur de taille importante, il faut des équipes très formées. C'est un exercice comparatif, peut-être quelque chose sur lequel je n'ai pas assez insisté. Donc, il faut avoir une taille critique de note suffisante pour pouvoir être crédible et ce sont deux points très importants et qui font que ce n'est pas un métier dans lequel on s'improvise.

Deuxièmement, les réglementations sont extrêmement contraignantes et créent des barrières à l'entrée très importantes. Donc, d'une certaine manière, plus on réglemente, plus indirectement on limite la concurrence. Il faut trouver des mécanismes pour essayer d'encourager cette concurrence, sans faire le choix entre la qualité des process et l'ouverture de ce marché à d'autres concurrents.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.*

### **Monsieur Jean-Pierre CAPELLI**

Madame, les trois agences les plus importantes ont dégagé 1,3 milliard d'euros en 2010, vous admettez que cela n'est pas mal.

Lors de la crise des *subprimes*, vous avez noté des produits 3A alors qu'ils se sont révélés ultra-toxiques. Certains agents ont été entendus en avril 2010 - je ne sais pas si c'est le cas de votre agence – par le Congrès américain. Ces personnes ont mis en cause l'intégrité des agences et ceci a entraîné une enquête judiciaire aux USA. Plus récemment, en Italie, la *Guardia di Finanza* agissant sur l'instruction des juges, a effectué des perquisitions dans deux villes d'Italie. Lors la notation dans l'Union européenne, vous avez noté des États qui sont en crise, alors que des plans européens sont intervenus. Estimez-vous cela normal quand on voit les conséquences que cela entraîne ?

Lorsqu'il y a des erreurs, comme cela a été le cas pour la France, estimez-vous normal qu'il puisse y avoir des sanctions, y compris pécuniaires ?

Dernièrement, en reliant cette affaire avec les pays européens que j'ai cités, ne pouvez-vous pas constituer un danger pour la démocratie ?

Merci Madame.

### **Madame Carole SIROU**

C'est un prix de gros !

*(rires).*

Peut-être un point pour le mythe selon lequel les agences ne seraient redevables de rien et au-dessus des lois. C'est un réel mythe ! Notre responsabilité est régulièrement mise en jeu et vous comprendrez que je ne ferai pas de commentaire sur ce qui est intervenu. Croyez-moi, j'ai été la première à en souffrir, le 10 novembre, avec cette alerte erronée. Différentes enquêtes sont en cours, je ne ferai pas de commentaire.

Sur les *subprimes*, nous avons reconnu que nous n'aurions pas dû noter ces émissions au niveau 3A. Je pense qu'il est important malgré tout de ne pas prendre les agences de notation pour des boucs émissaires. Or, c'est une tendance réelle aujourd'hui.

Le *subprime*, ce sont en partie les régulateurs et notamment les pouvoirs publics américains, qui ont fait un certain nombre de choix en matière de politique immobilière et l'intervention de différents acteurs qui ont soutenu ce marché. Ce que les agences auraient dû voir – et que nous n'avons pas vu, parce que cela n'avait jamais eu lieu aux États-Unis – c'est que la

corrélation entre les différents marchés immobiliers américains était beaucoup plus forte que ce que nous avions anticipé. Et donc, nos hypothèses de stress ne se sont absolument pas avérées. Nous avons pris des niveaux de baisse des prix de l'ordre de 7 %, nous sommes plutôt aux alentours de 25 à 40 %, suivant les régions.

Nous avons fait notre mea culpa. Nous avons revu nos méthodologies de fond en comble, notamment en matière de titrisation, mais pas uniquement. Nous avons revu nos méthodologies bancaires suite à la crise de liquidités de 2008. Quand les choses ne vont pas, nous le reconnaissons. Nous essayons de nous améliorer. Il est un peu facile de toujours dire que les agences sont à la source de tous les maux.

Sur la crise souveraine, il y a deux éléments. D'abord, nous avons identifié un certain nombre de risques, mais je peux vous assurer que dans les années 2005, on prêchait dans le désert pour ne pas dire davantage. Les problèmes de compétitivité de la Grèce, de l'Italie, du Portugal étaient déjà identifiés ; des problèmes de finances publiques. Mais, à l'époque, tout le monde tournait la tête de l'autre côté, y compris l'Europe.

Nous avons joué notre rôle. Dans les années 2008/2009, tout d'un coup, tout le monde s'est réveillé. Et à ce moment-là – et je reviens sur le sujet que j'évoquais tout à l'heure - le rôle que la notation joue dans les règles prudentielles a donné un effet amplificateur à certaines de nos décisions.

Mais, je me permets quand même de mentionner que si vous prenez et regardez toutes les notes par rapport au prix de marché OCDS, vous verrez que les agences de notation, tout en faisant leur métier, qui s'est traduit dans certains cas par des baisses de notes, ont une opinion bien plus élevée que les marchés sur les risques souverains.

Cela a été mentionné. Nous avons été amenés à prendre certaines décisions difficiles au cours de ces deux dernières années. Mais, je me permets quand même de rappeler qu'en deux ans, il y a eu quasiment dix-huit sommets. Pour arriver à viser hors des sommets, cela devient compliqué ! Et puis, si l'on fait un sommet par mois, cela veut dire qu'il n'y a pas peut-être pas de réponse structurelle de trouvée. Que l'on reproche aux agences de notation de ne pas avoir bien apprécié sur le risque sur le *subprime*, oui. Là-dessus, nous pouvons en discuter, nous le payons chèrement. C'est mon métier depuis vingt ans, je préférerais ne pas avoir cela, mais maintenant, il faut vivre avec. Nous essayons d'avancer. Mais, nous reprocher tout, alors qu'il y a clairement un certain nombre de responsabilités et de sujets qui n'ont pas été appréciés dès l'origine... Qu'avons-nous dit il y a deux ans sur la Grèce, ce qui je pense est le crime de lèse-majesté le plus important ? C'est d'avoir dit, à quelques jours du Sommet dont nous savions qu'il allait se traduire par 110 milliards d'euros d'aide à la Grèce – je peux vous faire passer le communiqué de presse – que le niveau de soutenabilité de la dette grecque était insoutenable pour l'économie grecque et que nous avions de forts doutes sur la capacité de la Grèce et donc du peuple grec à mettre en œuvre des politiques de rigueur aussi sévères. Deux ans après, malheureusement, nous avons eu raison.

Mais, avoir raison avant l'heure est toujours très mauvais. Cela vaut dans la vie privée comme professionnelle.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Claude DAWIDOWICZ.*

### **Monsieur Claude DAWIDOWICZ, membre élu de la circonscription de Tel-Aviv**

Merci.

Dans le contexte de ce qui a été dit, je voudrais me reporter à ce que vous avez dit à propos de l'outil et parler de sa problématique. Il est exact que vous êtes un outil ; mais un couteau, cela sert à couper le morceau de pain, mais cela peut servir aussi à assassiner. Donc, l'outil a deux côtés : la dynamique de Nobel était prévue pour les mineurs et les généraux s'en sont servi pour un autre but. Vous êtes un outil et vous le reconnaissez ; mais vous êtes l'outil utilisé par un technicien. Vous êtes des techniciens. Vous êtes des techniciens d'ingénieurs, de chercheurs, donc en fait à l'intérieur d'un système. Donc, vous servez le système. Donc, vous êtes défendables et défendus, c'est tout à fait normal, vous n'êtes vraiment pas responsables pour ce qu'il s'est passé en 2007, 2008, aux États-Unis. Mais, vous avez la responsabilité d'outil et cela, vous ne pouvez pas le négliger. C'est un peu comme le *rating* à la télévision. Les chiffres ne sont pas responsables. Mais, nous vivons dans un monde où les chiffres parlent. Tout est quantifié.

J'avais un professeur de sociologie qui disait : « Il y a trois mensonges : le mensonge proprement dit, le mensonge par omission et l'analyse statistique ».

*(Rires dans la salle).*

Je crois qu'il est important que l'on comprenne la problématique de l'outil et que vous le compreniez. Mais, j'en ai l'impression. Dans votre discours, vous avez dit que vous étiez un outil problématique dans le système dans lequel nous vivons. Je suis content que vous en ayez conscience, mais cela vous rapporte beaucoup d'argent, le problème éthique est donc à double tranchant. Notre ami CAPELLI a parlé tout à l'heure de danger pour la démocratie, je me permettrai d'aller beaucoup plus

loin, excusez-moi, chacun parle à partir de son métier, je me demande si, à un moment donné, vous n'allez pas ressembler un peu à ce qu'il s'est passé au Moyen-âge : l'inquisition, les chasses aux sorcières et tout cela.

*(Murmures dans la salle).*

Si vous en êtes conscients, j'espère que vous ferez bien attention.

**Madame Carole SIROU**

Je me permettrai de ne pas répondre.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre BANSARD.*

**Monsieur Jean-Pierre BANSARD, personnalité qualifiée**

Madame,

Juste une question pour mon information. Quand vous faites une notation comme pour la France, nous avons vu le ministre des Finances à la télévision, tomber un peu à la renverse sur la notation qui avait été dévaluée de la France. Faites-vous vos notations en contradiction avec les agents administratifs du Trésor et du ministère des Finances ou les faites-vous seuls sans aucune contradiction des personnes compétentes, qui gèrent le budget de la France ?

**Madame Carole SIROU**

Merci beaucoup pour cette question qui, effectivement, est très pertinente et me permet d'expliquer la manière selon laquelle nous fonctionnons.

Toute notation se fait en interaction avec l'émetteur, y compris pour les notes souveraines, qui sont dites « non sollicitées ». Cela paraît être du jargon, je vais préciser mon propos.

L'agence de notation, pour noter, a accès à l'information publique, à l'information confidentielle que les émetteurs lui remettent, notamment en matière de stratégie, etc., et la partie qualitative, à savoir l'interaction, les échanges entre nos équipes et les services de Bercy que vous nommiez, elle existe, elle a lieu de manière périodique, bien que dans le cas de la France et des grands pays européens, nous n'ayons pas de contrat formel avec eux. C'est le fruit de l'histoire. Nous notons ces différents pays depuis vingt-cinq, trente ans et à l'époque, c'était parce que nous notions des dettes garanties, garanties par ces mêmes États et donc, il fallait que nous apprécions le risque de crédit du garant. Une pratique s'est mise en place mais là encore, il y a souvent le mythe de l'agence de notation qui, tout d'un coup, tels euros arriveraient et elle apprécierait le risque d'Untel et le ferait à son insu. C'est entièrement faux. Nous avons des rapports avec les services de Bercy, comme nous en avons avec les autres gouvernements, que ce soit les États-Unis, le Trésor américain, les Anglais, etc.

Donc, pour répondre à votre question, ils étaient peut-être surpris de la décision, mais ils n'avaient pas à l'être.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean CONTI.*

**Monsieur Jean CONTI, membre élu de la circonscription d'Abidjan**

Madame,

Vous venez de dire que vous avez de très bons rapports avec Bercy. Mais, je suppose que lorsque vous analysez un pays sur son environnement politique, économique, ses perspectives de progrès, de croissance, vous exécutez une commande qui vient de quelque part. Malgré les bonnes relations que vous avez avec Bercy, est-ce que lorsque vous notez la France, c'est Bercy qui vous paie quelque chose ?

Ensuite, question plus indiscrète, avez-vous dans votre actionnariat, des actionnaires financiers de référence ? Troisièmement, vous-mêmes êtes-vous audités ? Enfin, êtes-vous notés ?

*(Applaudissements).*

**Madame Carole SIROU**

Sommes-nous audités ? Oui. Je suis une SAS française auditée par un des grands auditeurs mondiaux. Nous avons des comptes pleinement audités. La manière selon laquelle nous sommes notés, c'est finalement, l'usage ou le non-usage de nos notes des investisseurs. Je vous l'ai dit, notre réputation a été fortement ternie aux États-Unis en matière de titrisation. Cela

s'est marqué par une forte baisse de notre activité dans ce secteur. Cela est normal, nous vivons sur notre réputation. Quand notre réputation est entachée, la sanction est immédiate : les investisseurs ne demandent plus notre notation. C'est douloureux, mais c'est simple.

En ce qui concerne les autres secteurs, non seulement, nous n'avons pas subi ces difficultés, mais au contraire, dans la crise, je pense que nos analyses et nos méthodologies sont de plus en plus appréciées. Il faut reconnaître qu'il y a de moins en moins de personnes qui passent du temps sur ces analyses crédits dans les grands établissements bancaires et d'assurance et que donc, le fait d'avoir des équipes importantes hyper spécialisées est un atout majeur. À nous de faire en sorte que nous ayons toujours des personnels de qualité et fortement qualifiés, dont l'opinion est reconnue. Mais, on le mesure notamment par la participation à différents événements que nous organisons auxquels il y a de plus en plus de monde. Les gens sont tous très paresseux et n'ont pas de temps. S'ils prennent le temps de venir parler et échanger avec nous, c'est que nous devons quand même leur apporter quelque chose.

Voilà pour la manière selon laquelle nous sommes reconnus ou non par le monde des investisseurs, qui est finalement notre client.

Demandez à un grand émetteur pourquoi il se fait noter ? D'une part, cela lui permet d'avoir accès à une base d'investisseurs qui ne le connaît pas. Quand vous êtes en Malaisie, vous ne connaissez pas nécessairement la société lambda en Europe. C'est important. C'est un passeport. C'est une manière de donner un gage de sérieux. C'est aussi accepter qu'un groupe externe aille dire au management que cette stratégie ne nous paraît pas cohérente ou que nous pensons qu'elle est porteuse de risques, etc. Je peux vous assurer que cela ne leur plaît pas. Mais, ce sont les règles du jeu et le jeu de la transparence, ce n'est pas le jeu de la facilité. C'est aussi fortement apprécié. Ensuite, nous avons des experts sectoriels très pointus. Les émetteurs comme les investisseurs apprécient l'échange que nous pouvons avoir sur ces thématiques. Il faut aussi se dire que si les notations ont autant d'impact, c'est aussi parce qu'elles apportent de la valeur ajoutée. Cela est souvent fortement occulté.

Pour revenir à votre première question, comme je le disais, Bercy ne nous rémunère pas. Mais, comme monsieur l'a dit, nous sommes déjà rentables, donc nous pouvons vivre sans cela. Nous sommes rémunérés autrement, ce n'est pas le sujet. Pour nous, il est important de continuer à avoir un dialogue avec tous les émetteurs importants et de faire en sorte qu'eux comprennent comment nous voyons certaines choses et vice versa. Cette interaction est donc permanente.

Quant à l'actionariat, en ce qui nous concerne, nous sommes une filiale du groupe McGraw Hill, qui est l'équivalent de Hachette américain, donc qui est une société d'édition cotée à New York et donc les deux principaux actionnaires sont la caisse de retraite des enseignants de l'Ontario au Canada et un fonds d'investissement. Comme toute société cotée, vous maîtrisez peu votre actionariat. Il y a des choses qui sont du domaine du contrôle et d'autres que vous subissez davantage.

En revanche, je pense que derrière votre question, il y a là aussi tout le mythe du fait que ce seraient les Américains qui ont voulu se venger des Européens. Là-dessus, Standard and Poor's a au moins démontré une chose : notre indépendance. Imaginez que quand le 5 août de l'année dernière, nous avons dégradé les États-Unis, je pense que personne n'y a cru. Personne ne pensait qu'une agence américaine aurait le courage de dire cela ! Donc, je veux bien le mythe du complot, mais il y a un moment où il faut raison garder. En plus, nous sommes réglementés. Nous ne pouvons pas faire n'importe quoi. Je peux vous assurer que les différents régulateurs de par le monde se feraient un plaisir de nous coincer s'ils le pouvaient. Donc, nous essayons de faire en sorte de bien suivre le règlement. Là-dessus, en tout cas chez Standard and Poor's, mais je peux parler pour l'ensemble de l'industrie, nous ne rigolons pas avec ces choses. Nous avons des processus, nous les appliquons. Nous faisons très attention, surtout sur des sujets sensibles comme les États, à être au-dessus de tout soupçon. Mais nos décisions sont prises par nos analystes, en fonction de nos méthodologies et quand nous considérons que des éléments le justifient.

Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Patricia GRILLO.*

### **Madame Patricia GRILLO, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Michel BARNIER, le commissaire européen aux marchés intérieurs, a fait des propositions l'année dernière pour réglementer les agences de notation. Vous avez personnellement critiqué cette proposition. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

### **Madame Carole SIROU**

Personnellement... je représente ma société...

Nous avons un certain nombre de points qu'il nous paraît important de garder à l'esprit. Premièrement, nous sommes réglementés en Europe depuis trois ans. Nous en sommes au troisième changement en trois ans. Alors, peut-être pourrait-on déjà donner aux deux textes existants la possibilité de démontrer leur efficacité. Le commissaire BARNIER a mis sur la table une proposition le 15 novembre ; nous venions juste d'être accrédités le 31 octobre par le régulateur européen. En 15 jours, il est difficile de démontrer que nous avons fait nos preuves.

C'est un peu une aparté, mais je crois qu'il est important, au-delà du côté un peu ironique de la chose, de se dire que cette réglementation permanente a quand même des effets très perturbants et qu'il faut aussi laisser à une industrie, quelle qu'elle soit, l'opportunité de démontrer que la réglementation qui visait la gestion des conflits d'intérêt, l'amélioration de la qualité, porte ses fruits.

Le commissaire européen envisage différentes propositions. Il veut limiter le recours à la notation, mais là-dessus, il y a un consensus absolu. Il s'agit que chacun prenne ses responsabilités et qu'il n'y ait donc pas cette hyper dépendance à l'égard des agences de notation. Il souhaite augmenter la concurrence. C'est effectivement également très louable. En revanche, là où nous divergeons, c'est que nous considérons que les mécanismes qu'il envisage – cela a été évoqué par le Sénateur YUNG -, à savoir la rotation, va avoir des effets désastreux, pas tant pour les grandes agences, qui devraient au contraire s'en sortir plutôt mieux, mais va d'une part réduire le nombre de notations et d'autre part, être extrêmement négative pour les émetteurs, au moment où, comme je l'ai mentionné, de plus en plus d'entreprises ont besoin d'aller sur les marchés, parce que les financements bancaires ne sont pas là. Vouloir favoriser la concurrence est très bien. Maintenant, le mécanisme qui est envisagé nous paraît inapproprié. C'est la rotation, qui est une adaptation d'un mécanisme valide pour les auditeurs et qui est serait appliqué à la notation, qui n'est pas du tout la même chose. Je me permets quand même de dire que pour plus de 50 % des émetteurs, ils ont trois notations. Donc, avec le système de la rotation, nous réduirions le nombre de notes, ce qui ne va pas exactement dans le bon sens. Il y a donc des effets pervers.

D'autres éléments portent sur l'actionnariat, je pense y avoir répondu ; d'autres sur la responsabilité. Comme je l'ai dit, les agences sont toutes responsables civilement. Notre responsabilité est régulièrement mise en jeu. Pourquoi donner aux agences un régime de responsabilité civile avec inversion de la charge de la preuve qui va augmenter les barrières à l'entrée ? Plus vous rajoutez ce genre de contraintes, moins vous permettrez l'arrivée de nouveaux entrants sur un marché. Seules les grandes agences pourront supporter les frais juridiques et le juridisme accru que cela va encourager. Que nous soyons soumis à des régimes de responsabilité civile, personne ne le conteste, même pas nous-mêmes. C'est là où cela devient complètement exagéré : il s'agit de trouver une bonne réglementation pour répondre à des aspirations légitimes, mais de trouver les bonnes réponses. Et nous pensons que les réponses ne sont pas les bonnes.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Merci, Madame la Présidente.

Nous avons vu que les agences de notation avaient un énorme pouvoir. Historiquement, je crois qu'elles n'avaient pas été prévues pour noter les États. Depuis quand le font-elles ?

### **Madame Carole SIROU**

Nous notons des États depuis les années 70, date à laquelle de nombreux États, notamment européens, ont commencé à émettre sur le marché américain. Cela date de cette période, quand la législation américaine a permis que des États étrangers puissent émettre sur les marchés américains. Nous avons la prétention de dire que nos équipes sont au moins aussi compétentes que d'autres. Beaucoup écrivent sur les États. Toutes les banques publient, les gens de l'OCDE, du FMI, pourquoi les agences n'auraient-elles pas le droit de le faire ? Au nom de quoi, quand les émissions obligataires des États représentent 50 % du marché mondial ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean PUJOL.*

### **Monsieur Jean PUJOL, membre élu de la circonscription d'Andorre**

Vous nous avez pratiquement tranquilisés sur les conflits d'intérêts. Je vous interrogeais là-dessus. Le cadre juridique est évolutif. Il n'est pas mondialisé bien sûr, puisqu'il n'y a pas de convention internationale généralisée sur les opérateurs. Mais, dans votre entreprise ou dans les divers opérateurs, travaillez-vous sur le principe d'un Code de déontologie ? Avez-vous une

approche là-dessus ? Ne pensez-vous pas que cela pourrait être une manière d'approcher et de tranquilliser la problématique en question ?

**Madame Carole SIROU**

Au sein de nos organisations, nous avons nos propres codes de déontologie, mais ils découlent de l'OICV, qui a été élaborée et mise en place en 2004. Il s'agit de l'association des régulateurs des marchés des valeurs mobilières qui a commencé à établir ce Code qui était la genèse des réglementations en place actuellement et qui est au niveau mondial, ce cadre qui établit les grands principes que l'ensemble des agences doivent suivre.

En ce qui concerne les différentes réglementations, vous avez raison, il y a différents textes sous différentes géographies. En revanche, la notation est un outil mondial. C'est d'ailleurs un très gros sujet pour nous, parce qu'actuellement, il y a tellement d'émergences de réglementations dans tous les sens, qu'il devient extrêmement complexe de n'avoir que des principes opérationnels uniques. Mais, on y arrive encore. Je dis bien encore, parce que je ne sais pas, en fonction de ce qui émergera, si ce sera toujours le cas. Actuellement, nous sommes réglementés en Asie, aux États-Unis et en Europe et nous n'avons qu'un seul corpus de règles. Donc, nous prenons la règle la plus stricte et en fonction de cela, nous établissons nos principes internes sur la base de la règle la plus stricte. Cela devient un feuilleté un peu compliqué, mais pour le moment, en tous les cas, nous nous y tenons, parce que pour nous, c'est vraiment primordial, c'est le gage de cette comparabilité qui est importante pour nous et pour les utilisateurs de nos notes.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.*

**Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Madame,

Pas mal de questions ont été posées, vous avez répondu et vous en avez anticipé beaucoup d'autres. Pour une fois, je vais être d'accord avec le Sénateur YUNG en ce qui concerne la Grèce. Si nous nous y étions pris un peu plus tôt, peut-être n'en serions-nous pas là aujourd'hui.

D'ailleurs, j'ai remis un petit livre à Madame SIROU, dans lequel on peut lire que la situation de la Grèce est catastrophique, que les finances, les impôts ne rentrent pas, etc., que la Grèce est en faillite. Ce livre date de 1854 ! Il est très intéressant de voir ce qu'il s'y passait déjà depuis l'époque, qui apparemment a continué. Donc, je suis tout à fait d'accord que les agences de notation existent et qu'elles se préoccupent de ces problèmes.

Je voudrais au moins vous poser une question qui concerne la France et les activités en France. Il y a 130 agences de notation dans le monde. 27 environ travaillent sur la France, dont les deux grandes. D'après les statistiques que j'ai sous les yeux, pour un encours d'emprunt de 1,1 milliard d'euros, les entités qui ont fait appel aux agences de notation en 2010 étaient les banques – dont on comprend qu'elles y fassent appel, puisqu'elles sont directement concernées pour les crédits ou les investissements –, l'industrie, le secteur public – de quel secteur s'agit-il – et enfin les assurances. Cela est étonnant. J'aurais imaginé que les assurances fassent appel à vous pour être certains de l'argent bien investi des personnes qui paient les assurances, pas sur des emprunts qui risquent de les mettre en difficulté. Or, ils sont la part la moins importante dans votre clientèle.

**Madame Carole SIROU**

Les assureurs demandent une notation sur eux-mêmes. Or, par définition, ils empruntent peu et quand ils le font, c'est plutôt pour des produits hybrides de fonds propres. Ce sont des produits très particuliers, ce qui fait qu'actuellement, en France et d'ailleurs en Europe, nous ne notons que les très gros assureurs. D'une manière générale, les mutuelles en particulier ne sont pas notées, notamment parce qu'elles n'ont pas ces besoins de fonds propres.

En revanche, quand je parle des investisseurs, de l'autre côté, ils sont nos principaux interlocuteurs, puisque ce sont eux qui vont utiliser nos notes pour alimenter leurs choix d'investissement.

Le marché des collectivités locales est très intéressant. Aux États-Unis, 100 % des collectivités locales sont notées, parce qu'elles se financent toutes sur le marché obligataire, puisqu'il y a des exemptions fiscales pour les particuliers quand ils achètent le papier de ces collectivités. C'est donc un marché quasiment 100 % obligataire. Ils ne savent pas ce qu'est une banque.

Pour vous donner une idée, Standard and Poor's surveille 1,2 million de notes par an. Là-dessus, 800 000 sont liées au marché des collectivités locales américaines. Ceci pour vous montrer le stock de notes.

En Europe, le secteur des collectivités locales est très différent. Il est en train d'augmenter doucement, mais il est surtout lié à la structure de chacun de ces pays. En Allemagne, les Landers sont quasiment tous notés et sont de très gros emprunteurs très endettés. En Espagne, les communautés autonomes souffrent en ce moment. C'était historiquement les deux pôles de collectivités locales qui se finançaient sur les marchés. L'Italie connaît des situations qui varient en fonction de leur fédéralisme. Le Royaume-Uni est un marché dans lequel il n'y avait rien du tout, qui s'ouvre actuellement avec une forme de décentralisation à l'anglaise.

La France a toujours eu une situation un peu hybride où il n'y a pas de très grosses collectivités. Leur taille est petite au regard des collectivités européennes. En revanche, avec la disparition de Dexia, BALE III qui est extrêmement discriminant pour les collectivités locales françaises, du fait de la centralisation des fonds au Trésor – qui est un sujet très technique – pour les banques qui n'ont pas ces dépôts dans leur bilan, il est extrêmement pénalisant de prêter aux collectivités locales. Nous avons donc vu une très forte demande de la part des collectivités locales, parce que si vous voulez aller sur les marchés obligataires, il n'est pas évident, quand vous êtes le département de x, d'aller trouver l'investisseur qui va, sur la seule base de votre bonne mine, vous dire : « Oui, je sais où se trouve le département x et donc, je vais lui prêter ». C'est donc certainement un marché qui devrait augmenter. Mais, avec la notation vient l'exigence de transparence. Il s'agit de rentrer dans des règles du jeu qui ne sont pas toujours confortables, d'avoir des personnes qui vous posent des questions que vous aimeriez qu'on ne vous pose pas et qui, en plus, à la fin, vous disent : « Voilà votre note », ce qui ne plaît pas toujours. C'est donc plus un exercice de changement culturel pour certains élus. Il sera assez intéressant de voir si cela devient la norme.

Actuellement, l'absence de note fait que certains investisseurs ne regardent même pas ; c'est donc une question d'accès au marché. Après, en fonction du niveau de note, cela va avoir une influence sur le taux d'intérêt. Mais, c'est vraiment un outil d'accès aux marchés financiers. C'est le gage d'une certaine rigueur. Il s'agit plutôt de se dire qu'une société qui accepte de rentrer dans une relation qui n'est pas la même que celle que l'on a avec un auditeur, mais qui répond à une certaine forme de discipline. Parce qu'une notation une année, cela ne vaut rien. La notation est valable dans la durée. C'est à partir du moment où l'entité est notée et peut démontrer qu'elle a mis en œuvre les politiques ou la stratégie qu'elle avait annoncée qu'elle va conforter son nom.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Claude CHAPAT.*

#### **Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Berlin**

Madame,

Je ne suis pas du tout économiste et je n'y connais pas grand-chose, mais toute ma vie, j'ai été professeur et j'ai donné des notes. J'en ai donné de bonnes, de mauvaises et il n'était pas toujours facile de donner des mauvaises notes. C'est pour cela que je vous comprends, il doit être très difficile de donner une mauvaise note. Seulement, j'étais un fonctionnaire, ma foi, je ne subissais pas de pression. J'avais donné une mauvaise note en mon âme et conscience et à la fin du mois, je gagnais la même chose. Vous êtes une officine privée qui a une vocation commerciale et qui cherche à dégager des bénéfices. À la limite, on pourrait dire : « À ce moment-là, ils doivent subir des pressions énormes et pour sauver le rendement, à la fin du compte, ne bricolent-ils pas un peu leurs comptes, leurs notes ? ». Vous avez vous-même dit qu'il était très difficile de donner une mauvaise note aux États-Unis, de les dégrader d'un A et que cela a été quelque chose de très compliqué. Alors, je me pose la question de savoir – et vous ne pourrez sans doute pas mieux m'y répondre – s'il ne serait pas souhaitable d'avoir des officines tout à fait indépendantes, mais intergouvernementales, au niveau international, qui donnent ces notes sans pression financière derrière.

#### **Madame Carole SIROU**

J'ai essayé de répondre ou de préempter votre question, Monsieur, en disant que rien n'empêche qu'une autorité de nature publique le fasse. Cela figurait dans la consultation du commissaire BARNIER qui demandait si la BCE devait devenir agence de notation. La BCE a clairement écrit qu'elle ne souhaitait pas l'être, au motif qu'ils ne pouvaient être prêteurs et faire eux-mêmes l'évaluation. Rien ne l'empêche dans l'absolu. Le FMI ne s'est pas tout d'un coup senti une vocation. La question est pertinente, la réponse est plus compliquée. Notre indépendance, c'est aussi le gage de notre réputation. Nous avons en place différents systèmes pour essayer d'éviter qu'il y ait des pressions. D'ailleurs, dans la pratique, nous en avons très peu. À partir du moment où on est reconnu comme intègres ou ayant des mécanismes qui font que l'on peut difficilement avoir de l'influence sur nous, au bout d'un moment, les gens le savent et ils n'essaient même pas. Je sais que cela paraît fou, mais je peux vous assurer que nous ne sommes pas l'objet de pressions tel que vous l'entendez. En revanche, que chacun essaie de se présenter sous ses meilleurs atouts, bien sûr, cela est normal, humain. Maintenant, dans les 9/10<sup>ème</sup> des cas, nous n'avons jamais cela. Actuellement, nous faisons l'objet d'intimidations en Italie. Vous dire que cela est plaisant, non. Cela est très déplaisant.

Après, nous déciderons si nous voulons rester en Italie ou non. Mais, je touche du bois, en France, nous faisons parfois l'objet de certaines remarques dans les journaux, mais cela en reste là et j'espère que cela en restera là, parce que c'est extrêmement désagréable et cela ne nous empêchera pas de faire notre métier.

Aux États-Unis, faire le choix assumé de dégrader les États-Unis a été un moment très difficile au sein de notre société ; partagés entre la fierté de notre indépendance et le fait qu'il y a eu quand même des levées de boucliers et de l'émotion très forte. Ce ne sont pas des pressions, c'est de l'émotion. Nos collègues américains s'en sont visiblement remis.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur John MAC COLL.*

#### **Monsieur John MAC COLL**

Madame,

On est en général beaucoup plus sage après l'événement. Tout le monde parle de *subprime*, mais je crois qu'on a oublié le phénomène de *securitization*, le packaging de ces produits et la toxicité du risque immobilier d'origine. On est plus sage après l'événement, mais j'aimerais votre appréciation en ce qui concerne un risque potentiel concernant les banques qui viennent d'être recapitalisées grâce aux États qui sont à bout de souffle, en ce qui concerne le risque des produits dérivés.

#### **Madame Carole SIROU**

Sur la titrisation, vous avez raison, Monsieur, je pense que nous avons tous appris, dans le monde financier, que certains produits étaient allés trop loin, mais c'était isolé et Dieu merci cantonné à certains produits. Parce que si vous regardez la titrisation en général, et notamment la titrisation saine qui est refinancement notamment du marché immobilier résidentiel, prenons l'Europe, il est extrêmement sain et n'a subi aucune difficulté.

Les dérivés, je dirai qu'il y a toujours le sujet des dérivés qui servent effectivement à réduire le risque, un risque industriel, un risque de taux, etc., qui est un outil qui est absolument indispensable pour le fonctionnement des entreprises. C'est toujours le problème que l'on a avec ces produits financiers, qu'ils sont toujours à la base des produits extrêmement sains qui répondent à un besoin de maîtriser un risque pour permettre à l'économie de fonctionner. C'est quand cela devient complètement déconnecté du sous-jacent que c'est porteur de risques. C'est là que les régulateurs ont un rôle à jouer, mais cela n'est absolument pas facile d'arriver à dégonfler ces risques, qui sont des risques hors bilan purs.

En ce qui concerne les banques, il est vrai que c'est un risque. De notre point de vue, le risque actuel est beaucoup plus d'essayer de redéfinir quel est le rôle des banques dans l'économie, ce qui n'est pas aisé, avec là aussi des changements réglementaires qui peuvent avoir des effets induits qu'on n'a pas nécessairement appréciés ou que les régulateurs n'ont pas totalement appréciés et que les banquiers eux-mêmes n'ont pas réussi à faire passer. Je pense qu'il y a là un vrai sujet. Le monde de l'industrie bancaire et financière est tellement mal perçu que certains des messages qui sont pourtant pertinents et qui visent au financement de l'économie n'arrivent pas à passer. Cela est préoccupant.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Madeleine BEN NACEUR.*

#### **Madame Madeleine BEN NACEUR, membre élu de la circonscription de Tunis**

Ce ne sera pas une question. Très sincèrement, j'ai été très impressionnée et je vous remercie, d'autant plus qu'en ce jour du 8 mars, jour de la Femme, vraiment, vous nous faites honneur.

Merci, vous avez maîtrisé toutes les questions de ces messieurs avec perfection, bravo !

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

#### **Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg**

Merci, Madame la Présidente.

Bien évidemment, je me joins aux compliments de ma collègue concernant votre prestation. Toutefois, je ne suis pas entièrement d'accord quand vous dites que les produits, à la base, sont extrêmement sains. Mon expérience, et sous le contrôle de mes collègues qui ont quelques heures de vol dans ce métier, est que cela n'est pas exact. Un certain nombre de produits dérivés et structurés ont été créés précisément pour servir une spéculation, avec des opérateurs au capital extrêmement

insuffisant, donc qui ont été autorisés à rentrer sur nos marchés pour prendre des risques, alors qu'ils étaient incapables d'y faire face, et avec des outils non contrôlés, à savoir des outils et des logiciels informatiques qui ont créé, pour une partie d'entre eux, la bulle que nous connaissons. Donc, produits toxiques avec des opérateurs qui, dans certains cas, émettaient d'autres produits pour contrecarrer les produits qu'ils avaient eux-mêmes émis. Donc, vous aviez l'opérateur qui crée un produit, qui le vend et qui va revoir une autre personne qui est sa clientèle et qui revend un autre produit, lui-même structuré et toxique, pour contrebalancer ce qu'il a produit... excusez du peu, cela interpelle !

Alors, après la critique, il faut positiver : professionnellement, on ne le voit pas, c'est la notation, non pas de l'opérateur, mais du produit lui-même. C'est-à-dire qu'avant qu'ils n'arrivent sur le marché, ne serait-il pas envisageable que ces produits passent sous l'autorité de contrôle pour qu'il soit dit s'ils tiennent la route ou non. Dans ma carrière, j'ai refusé beaucoup de produits, parce que tout simplement, je sais lire, écrire et un peu compter et il y avait des produits que je ne comprenais pas. Je les ai donc refusés.

### **Madame Carole SIROU**

Pour préciser mon propos, nous sommes tout à fait en accord. Un certain nombre de produits sont devenus des produits, de produits, de produits, tel que vous l'évoquez, qui sont extrêmement malsains et qui, pour le moment, n'ont pas réapparu, mais il faut être très vigilant. L'innovation en matière financière est une forte caractéristique. En revanche, les produits dérivés en tant que tels ou la titrisation en tant que telle ne sont pas toxiques. Ma crainte est que là aussi, on jette le bébé avec l'eau du bain. Il existe des produits titrisés tout simples, que ce soit les obligations foncières, les ABS, qui aident par exemple les entreprises automobiles à se financer, qui sont extrêmement sains. Ce sont des produits simples qui ont prouvé leur force dans la crise, de même que des dérivés sur taux d'intérêt, etc., pour couvrir un risque de change ou un risque de taux d'intérêt, sont des produits sains. Ce qu'il ne faut pas, c'est que cela tombe dans la dérive où cela ne devient plus que de l'innovation financière pour faire des gains sur des *spreads*. Et là, vous avez raison, les régulateurs ont-ils un rôle à jouer ? Actuellement, ils ne le jouent pas, parce qu'ils n'en ont pas, soit l'expertise, soit les moyens. Et ce qu'il s'est passé dans le passé et ce qui n'est plus le cas maintenant, c'est que souvent, c'est l'agence de notation qui a joué un peu ce rôle, qui n'est pas le nôtre. Nous sommes donc extrêmement vigilants parmi les leçons que nous avons tirées. Les réglementations nous y encouragent, mais c'est aussi un choix de Standard and Poor's, de ne plus noter certains produits ou de ne pas les noter, parce que nous n'en avons pas l'antériorité ou un certain nombre d'éléments.

En tant qu'agence de notation, nous avons un tel rôle que parfois, nous sommes quasi régulateurs et il faut que nous soyons très vigilants.

### **Monsieur Pierre GIRAULT**

Ce n'était pas une critique de l'agence. Ce qui m'inquiète, c'est l'accélération exponentielle du risque actuellement sur un certain nombre de produits. La recapitalisation d'un certain nombre d'établissements financiers sera insuffisante pour faire face, lorsque ces produits vont arriver à échéance et qu'ils ne seront pas en mesure de couvrir les pertes et les risques. C'est mon inquiétude. Je connais un peu la question. J'ai quelques collègues aussi compétents que moi, sinon plus. C'est le vrai risque que nous courrons. Ensuite, l'État courra derrière pour aider, pour aider, mais ce n'est pas à lui de le faire.

### **Madame Carole SIROU**

À 21 heures, ce soir, nous saurons déjà si le plan de Grèce arrive ou non. Si ce n'est pas le cas, demain sera un autre jour et nous serons repartis pour une nouvelle crise. Nous sommes toujours sur le fil du rasoir, je vous l'accorde.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.*

### **Monsieur Marc VILLARD**

Madame,

Merci beaucoup pour votre exposé d'une très grande clarté. Merci pour vos réponses très franches. Vous m'avez convaincu que les agences de notation ne sont pas des Torquemada qui infligent sous la torture, une pensée unique à nos dirigeants politiques, mais je pense que les préjugés que nous avons pu avoir et que nous continuons peut-être à avoir encore un peu vis-à-vis des agences de notation viennent de ce que dans cette période hyper médiatisée, de troubles et de tensions économiques, on a parfois eu l'impression, peut-être justifiée, que de l'état d'outil que vous êtes entre les mains des politiques, vous étiez peut-être devenus aussi, à un moment donné, le cerveau qui guidait la main qui tenait l'outil. En d'autres termes, nous attendons que

les notes viennent après l'action et pas que les actions soient une course après les notes. Mais, ce n'est pas à vous que nous adressons ce message, c'est aux politiques.

Je vous remercie, Madame.

*(Applaudissements).*

**Madame Carole SIROU**

Merci.

**Madame la Présidente**

Merci beaucoup, Madame.

Nous avons appris beaucoup de choses. C'était très intéressant. Merci d'être venue chez nous.

**Madame Carole SIROU**

Merci de m'avoir un peu remontée en cette fin de matinée. Merci beaucoup.

## JEUDI 8 MARS 2012 – APRES-MIDI

*La séance est ouverte à 14 h 40 sous la présidence de Madame Daphna POZNANSKI, Vice-Présidente de l'AFE.*

### TABLE RONDE GEOGRAPHIE « ASIE »

**Madame la Présidente**

Je voudrais remercier Monsieur Serge MUCETTI, directeur du Cabinet d'Édouard COURTIAL, Secrétaire d'État chargé des Français de l'étranger, ainsi que Monsieur Paul JEAN-ORTIZ, qui est le Directeur Asie au Quai d'Orsay.

Nous avons une table ronde et je vous avoue très franchement que ce terme m'a interpellé parce que la table n'est pas ronde, d'ailleurs il n'y a ni table, ni rond ! Nous allons faire une table ronde virtuelle, si vous n'y voyez pas d'inconvénient et nous allons l'ouvrir.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Serge MUCETTI.*

**Monsieur Serge MUCETTI, Directeur de Cabinet de Monsieur Édouard COURTIAL, Secrétaire d'État chargé des Français de l'étranger**

Si vous vous en souvenez, nous avions le projet de créer ces tables rondes, appelées ainsi faute de mieux lors de la dernière session plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger. Mais, une série de contretemps nous en ont empêché et, finalement, n'a pu se tenir que la table ronde sur l'Europe. Elle a donné d'excellents résultats. D'ailleurs, vous allez pouvoir en juger puisque la deuxième partie du travail de la table ronde, à savoir l'élaboration d'un rapport sur les conditions de vie des Français de l'étranger va être présentée demain après-midi, en session plénière. Je laisse le soin au collège des vice-présidents de déterminer les conditions dans lesquelles un tel rapport pourra être établi à la suite des tables rondes Afrique et Asie, puisqu'il n'existe pas de commission spécialisée pour la zone.

Lors de cette première table ronde, nous avons tous ensemble, de façon très libre et très informelle, mis l'accent sur un certain nombre de difficultés de vie quotidienne des Français de l'étranger. Tout simplement parce qu'il était bon de recueillir, à la faveur de ces échanges, des points de vue particuliers, précis, concrets, sur les conditions de vie de nos compatriotes, les

éventuelles difficultés et les propositions de solution existant non seulement dans leur relation avec l'administration consulaire, mais aussi avec les autorités locales.

Un certain nombre de thème ont émergé : un thème qui était ancien, mais qui, depuis, a été pris à la racine et j'espère que nous allons en avoir des résultats concrets très prochainement, c'est celui du certificat de vie ou d'existence, qui d'ailleurs n'est pas propre à l'Europe, mais comme c'était la première table ronde qui avait lieu, il a été évoqué. Un certain nombre de difficultés éprouvées dans le domaine social également, d'une part en ce qui concerne les retraites – tout ce qui tourne autour de la retraite et de la pension, et le calcul des périodes d'activités – et l'affiliation à nos systèmes de Sécurité sociale français, qu'il s'agisse de la Sécurité sociale à proprement parler ou de la Caisse des Français de l'étranger.

Voilà ce que nous avons fait. Évidemment, comme nous découvrons la méthode un peu en marchant, il se peut que plusieurs intervenants de pays différents évoquent le même thème, sous des éclairages différents. Ce n'est pas parce que l'un d'entre vous aura présenté une problématique qu'elle ne doit plus être évoquée par d'autres. Il y a toujours quelque chose d'intéressant à apporter à la réflexion.

Le collège des vice-présidents a souhaité que nous puissions avoir une approche éclairée également par la direction géographique concernée. C'est la première fois, pour cette première table ronde, que Monsieur JEAN-ORTIZ est parmi nous. Il pourra lui aussi intervenir sur les sujets qui vous préoccupent concernant les conditions de vie des Français à l'étranger.

Voilà, grosso modo, la méthode – en fait, il n'y en a pas – il faut être le plus libre et le plus spontané possible. Lors de la première table ronde, il avait été évoqué un travail de préparation. Je laisse l'Assemblée entièrement libre et même, il n'est pas nécessaire que l'on reproduise, pour une région du monde donnée, le même schéma que pour une autre. Ce qui est intéressant, c'est d'avoir ces échanges, et même des échanges croisés entre vous sur tel ou tel problèmes. Le tout est d'avoir une photographie qui soit aussi proche que possible de la réalité, parce que bien souvent, les réalités particulières sont gommées en session plénière par d'autres thèmes. L'objectif et l'intérêt de ces tables rondes sont justement de mettre un focus sur la région, même si, en ce qui concerne l'Asie, elle est très vaste, mais c'est surtout de nous apporter des éléments de réflexion, pour que nous puissions ensuite trouver des solutions aux problèmes qui se posent à vous.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Paul JEAN-ORTIZ.*

### **Monsieur Paul JEAN-ORTIZ, Directeur Asie et Océanie, Ministère des Affaires étrangères**

D'abord, merci de m'avoir invité.

C'est la première fois que les directions géographiques sont invitées en tant que telles à dialoguer avec les élus de l'AFE et j'en suis très content, même si nous ne sommes pas en première ligne sur le traitement des problèmes des Français de l'étranger, qui relèvent bien sûr de la DFAE. Le rôle d'une direction géographique au Quai d'Orsay est un peu un rôle d'ensemblier de la relation bilatérale avec les autorités, d'analyse de la situation géopolitique et de l'action diplomatique. Et il est évident que pour nous, la question des communautés françaises à l'étranger est essentielle. C'est la direction géographique qui, par exemple, prépare et fait les instructions pour tous les ambassadeurs qui partent en poste. C'est nous qui rassemblons, qui faisons les dossiers pour les visites d'autorité politique dans les pays concernés et donc, nous avons un certain rôle, finalement, pour faire monter un dossier ou un aspect spécifique des problèmes que nous avons dans tel ou tel pays à un niveau politique.

C'est ce que nous avons pu faire, par exemple, en Chine, lors de la visite du Premier ministre en 2010, sur la question des permis de conduire (question qui n'est pas réglée), mais en tout cas, cela nous a permis, dans une affaire essentiellement franco-française, puisque nous avons des difficultés à convaincre le ministère de l'Intérieur de l'utilité de cette mesure, de nous appuyer sur l'autorité du Premier ministre pour remonter le dossier en haut de la pile. C'est un aspect important et je pense qu'il peut être utile dans nos échanges, pour que vous compreniez un peu le rôle de la Direction. Nous sommes un peu un aiguillon politique dans les relations et évidemment, se pose la question de la sécurité, des conditions de vie et de travail de nos communautés, extrêmement importante. Vous le savez, au contact de nos ambassadeurs au quotidien, c'est quelque chose qui prend de plus en plus d'importance.

La deuxième raison serait plus spécifique à l'Asie. Nous avons eu un triplement en vingt ans des communautés françaises en Asie. Nous sommes sans doute dans la région du monde où l'expansion a été la plus rapide du nombre de nos compatriotes. Ce n'est pas miraculeux. C'est évidemment dû au taux de croissance de la zone et une de mes préoccupations majeures est de faire en sorte que nous ayons des moyens qui puissent accompagner la montée en puissance de cette partie du monde et notre action, non pas simplement à la mesure de nos propres budgets, qui sont très limités, mais à la mesure des opportunités qui s'ouvrent. Et là, évidemment, c'est beaucoup plus difficile. Une partie de mon activité, quand il s'agit de discuter de questions budgétaires ou de moyens, consiste à éviter que les arbitrages ne soient rendus intrazone et de faire en sorte que puisque les communautés françaises, le commerce, les relations culturelles et scientifiques se développent avec l'Asie, que l'on en prenne la mesure et

que l'on accorde un accroissement des moyens s'il le faut, par arbitrage avec d'autres zones. Mais, arbitrer à l'intérieur de la zone asiatique me semble extrêmement préjudiciable à nos intérêts à long terme et donc, c'est une des questions vraiment très importantes pour nous, comme pour vous, puisque cela concerne directement le service aux Français.

Dernier point pour signaler un domaine dans lequel nous intervenons assez régulièrement, c'est la question de la sécurité propre des Français qui peuvent être emprisonnés ou qui peuvent avoir des soucis. Nous avons un certain nombre de régimes en Asie qui sont assez compliqués, même pour ceux qui se rapprochent, sur le plan politique, de notre fonctionnement démocratique et le rôle de l'ambassade ou du quai d'Orsay en central est souvent utile et apprécié pour défendre nos compatriotes qui sont parfois victimes de manœuvres qui les dépassent. C'est un élément auquel nous attachons beaucoup d'importance. Sur quelques pays comme le Vietnam, nous avons fait porter énormément d'efforts pour obtenir la libération de compatriotes, récemment.

Je m'arrête là, mais je ne voulais pas limiter le champ des échanges. Merci.

## QUESTIONS-REPOSES

### **Madame la Présidente**

Merci, Monsieur le Directeur.

Pour ma part, je déplore l'absence à notre tribune du Directeur du Proche-Orient, qui avait également toute sa place ici. Je vais passer la parole à mes collègues.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur John MAC COLL.*

### **Monsieur John MAC COLL**

Merci, Madame la Présidente.

Je centre la discussion sur le problème de la tyrannie de la distance. En ce qui concerne les passeports biométriques, on demande à nos compatriotes qui habitent à des milliers de kilomètres d'avoir une comparution. Il est vrai qu'il y a eu des progrès ; on ne parle plus de la double comparution. Mais, à titre d'exemple, nous avons deux consuls honoraires franco-allemands en Australie, ce sont des Australiennes ; d'un côté, il y a la file des Allemands, la file des Français ; nos compatriotes allemands ont un meilleur traitement. C'est toujours le problème des pouvoirs des consuls honoraires, dans le cadre de l'Europe. Il n'y a aucune raison dans le cadre de l'Union européenne que les Allemands soient mieux traités en Australie que les Français.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Maryse LAURENTI.*

### **Madame Maryse LAURENTI, membre élu de la circonscription d'Abou Dabi**

Merci, Madame la Présidente.

Personnellement, je suis élue pour la péninsule arabique, qui comprend sept pays : les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite, le Koweït, Oman, Bahreïn, le Qatar et le Yémen. D'un point de vue politique, ces pays sont relativement stables. Ils n'ont pas été touchés par le « printemps arabe », si ce n'est le Yémen. Sur ce pays, vous avez pu lire dans les journaux ou vu à la télévision il y a deux jours qu'Al Qaïda a mis une bombe dans une caserne yéménite. Il y a quand même un problème. Les Français dans cette région sont très peu nombreux. Ils sont là surtout pour faire marcher les infrastructures et surtout pour Total. Il y a à peu près 200 Français et la plupart des familles sont parties.

En ce qui concerne Bahreïn, nous avons eu des événements. Cela s'est calmé, mais cela reste un sujet de préoccupation. À Koweït le problème se pose entre les Koweïtis, au parlement, à l'assemblée, je ne pense pas que cela soit un problème extérieur au pays. En ce qui concerne Oman, nous y étions l'année dernière avec le Sénateur FRASSA, il y a eu un mort dans le Sud du pays suite à des rivalités internes. Quant aux autres pays, les Émirats arabes unis sont très stables, le Qatar également et l'Arabie saoudite relativement. Voilà du point de vue politique.

Du point de vue de nos compatriotes qui résident dans ces régions, cela se passe bien. Du point de vue des distances, la situation est assez correcte. Les seules grandes distances sont au niveau de l'Arabie saoudite Riyadh, Djeddah, Al Khobar ; mais, depuis que nous avons un consulat honoraire à Al Khobar, les choses se sont beaucoup améliorées pour les passeports, les visas, etc., pour nos compatriotes.

Souvent, on parle des prisonniers et de la prison en ce qui concerne l'Asie, la Thaïlande, etc. Mais, je dois vous signaler que dans les Émirats arabes unis, pays très tolérant, très libre, un milli, milli, milligramme de drogue dans une poche, ce sont quatre ans de prison et on ne discute pas. Alors, on voit toujours Dubaï, c'est une façade, avec les hôtels, le tourisme, etc. Dubaï est magnifique, je vous engage tous à y venir, mais il ne faut pas oublier que la drogue y est absolument interdite, complètement interdite.

Alors, bien sûr, il y a quelques spécificités aussi à remarquer : ne pas conduire en état d'ivresse et autres, mais dans l'ensemble, la vie y est très agréable.

Que pourrais-je vous dire encore ? Nous avons quand même une toute petite inquiétude, c'est bien sûr que nous sommes au milieu de deux pays importants et qui ne s'aiment pas particulièrement : Israël et l'Iran. C'est notre préoccupation essentielle, connaître les relations entre ces pays. Nous sommes bien sûr toujours à l'écoute de tout ce qu'il peut s'y passer.

S'il y a quelques questions et si je peux y répondre, c'est avec plaisir que j'y répondrai.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Alain Pierre MIGNON.*

### **Monsieur Alain Pierre MIGNON, membre élu de la circonscription de Bangkok**

J'aimerais soulever un certain nombre de problèmes. D'abord, je pense que cela fait un très mauvais effet aux autorités locales, quel que soit le pays, que l'on se retrouve sans ambassadeur pendant trois ou quatre mois. Je pense que l'on pourrait peut-être coordonner cela un peu mieux à Paris. Ce n'est certainement pas facile, mais il est un peu dommage que nous nous retrouvions sans ambassadeur pendant trois à quatre mois, alors que dans un pays comme l'Indonésie, en pleine croissance, les chefs d'État arrivent, les ministres, et nous restons orphelins pendant quatre mois. Là-dessus, il y a un effort à faire.

Deuxième problème important dans notre région : les problèmes sécuritaires. Le CDC fait un travail remarquable, mais au niveau des ambassades, je pense qu'on a une vision un peu réductrice de ce que sont les problèmes sécuritaires sur le Sud-est asiatique.

Avec l'aide d'un certain nombre de mes collègues, je me suis amusé à faire des simulations de ce qu'il pourrait se passer sur l'ensemble de notre zone Sud-est asiatique, avec un plan A et un plan B. C'est-à-dire, un plan A si l'on peut évacuer facilement les Français sur des destinations classiques sur la Malaisie ou Singapour ; un plan B dans le cas où cela ne serait pas possible. Pourquoi ? Parce que nous avons des flotages. Effectivement, le premier conseiller fait un travail remarquable dans certains pays. Dans d'autres, cela ne l'intéresse pas beaucoup, mais nous essayons quand même de régler les problèmes de sécurité le mieux possible.

J'assiste aux réunions de sécurité de Singapour. Évidemment, les problèmes de sécurité, aujourd'hui, il n'y en a pas, si ce n'est qu'il ne faut pas lancer un chewing-gum dans la rue, sous peine de finir en prison, mais c'est un autre problème.

Lorsque j'étais à cette réunion de sécurité, tout le monde disait qu'il n'y avait pas de problème de sécurité. J'ai dit : « Cela est faux. Singapour représente une terre d'accueil en cas de problèmes sécuritaires sur des pays limitrophes comme l'Indonésie ». En 1998, c'est moi qui me suis occupé de l'évacuation. Nous avons évacué sur Bangkok et sur Singapour. C'est-à-dire, dans un minimum de temps, nous avons contacté tout le monde et nous avons pu nous organiser. Mais, pourquoi ne pas s'organiser d'ores et déjà pour avoir des protocoles en place, de sorte que, au cas où, sur un nombre de pays chauds, nous ayons déjà les structures qui soient prêtes. À la dernière minute, c'est toujours difficile.

Troisième problème, vous l'avez souligné très clairement, l'Asie est en pleine expansion. Je suis Président d'une chambre de commerce et nous, aujourd'hui, nous installons en Indonésie toutes les semaines, une nouvelle entreprise. Nous avons chaque mois un certain nombre de Français qui viennent s'installer en Indonésie, comme certainement dans d'autres pays, mais notamment l'Indonésie est devenu un pays très ciblé. Pendant dix ans, on n'a vu personne : on a vu Lagarde, Fillon, Lellouche, Mariani, tout le monde est venu chez nous. Donc, nous avons un pays en forte progression. Nous avons des Français qui arrivent, qui s'installent, mais nous avons un consulat qui se réduit comme une peau de chagrin. Et cela est catastrophique. C'est-à-dire que le consulat est incapable de délivrer des services que tout Français est en droit d'attendre de son pays. Cela est valable pour les problèmes administratifs, pour les papiers administratifs, mais c'est également valable au niveau des visas. Vous savez que nous avons de vrais problèmes de visas. Nous refusons également un certain nombre d'Indonésiens qui me le disent : « Je voulais aller en France, mais je ne vais pas le faire, parce qu'il faut attendre je ne sais combien de semaines ou de mois pour pouvoir être appelé par la société extérieure qui s'occupe de gérer mon dossier. Je suis supposé partir le 27 et je suis appelé le 25, alors que j'ai donné tous mes dossiers il y a déjà quatre semaines ». Alors, nous téléphonons pour essayer de faire intervenir l'ambassadeur, etc. Mais, comme nous n'avons pas eu d'ambassadeur pendant quatre mois, nous avons rencontré de vrais problèmes. Cela s'adresse à un ministre, c'est exactement la même chose. Nous n'avons pas cette vision, cette gestion des priorités. Philippe ZELLER a été un remarquable ambassadeur, un des meilleurs que nous n'ayons jamais eu. On lui téléphonait, les VIP avaient un visa immédiat. Actuellement, nous avons de vrais problèmes à ce niveau.

Le dernier problème est énorme : Bali ! Nous y avons un consulat honoraire et celui-ci a été créé pour 400 Français. Aujourd'hui, il y a 2 000 Français à Bali et 140 entreprises. Nous avons réclamé un vrai consulat, avec de vrais professionnels pour apporter de vrais services aux Français. Pour des raisons budgétaires, on nous a dit que ce n'était pas possible. Or, nous avons une deuxième problématique, qui est quand même importante, c'est que l'Indonésie a sorti une réglementation qui dit que les consuls honoraires ne peuvent plus être Français à partir du mois de juin, mais doivent être Indonésiens. Imaginez que vous ayez un problème, vous allez voir un Indonésien pour lui en parler : c'est impossible, c'est ingérable. Cela veut dire que la seule porte de sortie, pour nous, c'est de créer un consulat. Et même si nous n'avons pas besoin d'un consulat avec 25 personnes, que l'on ait 1 vrai professionnel, même s'il est basé à Jakarta, mais qu'il aille deux, trois fois par semaine là-bas et que nous ayons un vrai professionnel pour s'occuper des vrais problèmes de Français.

Voilà, en ce qui me concerne. Merci.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Jeannine SANDMAYER.*

### **Madame Jeannine SANDMAYER, membre élu de la circonscription de Sydney**

Pour ce qui est de la sécurité, nous avons la chance d'être dans un pays moderne et que les Australiens prennent en charge même les Français. Le problème que nous avons concerne les distances. Ainsi que l'a dit mon collègue, nous n'avons qu'un consulat pour toute l'Australie. Nous sommes restés sur Perth sans consul honoraire ; Adelaïde il n'y en a pas. Le relai est difficile à faire, surtout que nous n'avons toujours pas les machines tournantes. Cela fait deux ans que nous les attendons. Il ne faut pas oublier qu'au mois de janvier, nous aurons la carte d'identité nationale biométrique. Cela pose beaucoup de problèmes et beaucoup de frais. J'ai beaucoup de plaintes de Français qui se disent qu'il faut qu'ils se déplacent. Parce qu'il ne faut pas croire, tout le monde n'est pas double national. Beaucoup n'ont jamais voulu prendre la nationalité australienne. Cela leur fait des frais, il faut qu'ils se déplacent. Alors, le seul conseil que je leur donne – je ne sais s'il est bon – est de renouveler tous leurs documents à l'occasion de leur prochain séjour en France.

C'est un véritable problème. Nous attendons toujours ces machines. Je le leur promets et nous ne voyons rien arriver.

Ensuite, un autre problème concerne le *working holiday visa* concernant les jeunes qui arrivent. Souvent leur visa est automatique par voie électronique, il n'est pas vérifié par les autorités australiennes, qui ne s'en préoccupent pas, faute de vouloir payer du personnel à cet effet. On répond ce que l'on veut au questionnaire – Vous avez pris une assurance médicale ? Oui. Vous avez 5 000 dollars sur votre compte ? Oui. On signe et on a son visa - ; ils arrivent, ils n'ont pas d'argent sur le compte et ils n'ont pas d'assurance. Il y a eu des décès, des accidents. Il y a des gens qui viennent avec des problèmes psychiatriques, qui ont eu des dépressions ou autres, cela crée pas mal de problèmes. À tel point que les Australiens m'ont dit que les Français étaient indisciplinés et ils se demandaient s'ils n'allaient pas refermer le *working holiday visa*, alors que celui-ci rend beaucoup service à nos cerveaux qui veulent trouver une expérience à l'international. C'est un vrai problème et j'ai bien peur que s'ils ont trop de problèmes, ils ferment comme en 1993.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur René AICARDI.*

### **Monsieur René AICARDI, membre élu de la circonscription de Tokyo**

Merci, Madame la Présidente.

Paul, tu as tendu plusieurs perches, ouvert plusieurs pistes, j'en saisis une : le permis de conduire. De celui-ci, je passe au visa. C'est la Chine, pour ce qui me concerne, Japon et Mongolie, mais je suis à Hongkong, donc de très gros problèmes pour les PME/PMI, tous ces gens qui se déplacent très régulièrement en Chine et qui ne peuvent pas avoir de visa, étant donné les problèmes que nous rencontrons avec l'autorité chinoise.

Toujours dans le cadre de cet ensemble, le passeport est un peu léger. S'il était plus ample... on nous l'annonce depuis longtemps, il n'est toujours pas arrivé...

Donc, je voudrais toucher du doigt qu'il y a des problèmes partout, souvent les mêmes, mais je pense qu'on les règle d'autant mieux lorsque les élus d'une même zone – et c'est le cas dans la mienne – travaillent ensemble, dans le sens de l'intérêt général et que cette intelligence de rapport entre nous trois, de sensibilité politique différente, retrouve celle de la diplomatie et du consulaire. Je constate que les ambassadeurs passent, les consuls généraux passent, les agents passent ; les élus restent et tous ceux avec qui j'ai travaillé, je n'ai eu qu'à me louer à la fois de leurs compétences professionnelles et de leur dimension humaine.

Un exemple : le Japon. Toute la zone s'est ouverte pour accueillir des lycéens à Hongkong, à Bangkok, chez toi, partout, au Vietnam... Certains y sont encore... C'est dans ce contexte.

Alors, bien sûr, il y a beaucoup de problèmes. Je me dis qu'on les règle en partie dans le cadre d'une démarche de dialogue. L'élu est l'élu, l'ambassadeur est l'ambassadeur, le consul est le consul, chacun son rôle.

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Messieurs.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.*

### **Monsieur Marc VILLARD**

Merci, Madame la Présidente.

Beaucoup de problèmes sont récurrents dans les pays des uns et des autres et donc, je ne reviendrai pas là-dessus. Je partage les préoccupations exposées par Alain Pierre sur les consulats, etc., mais je voudrais plutôt insister sur des nouvelles problématiques qui viennent justement du développement de nos communautés françaises à l'étranger et d'un nouveau profil socioéconomique.

Nous avons, et en particulier dans les pays où je réside, où est Michel, mais aussi certainement à Bali, des problèmes de protection sociale, avec de plus en plus de retraités qui arrivent sans protection sociale et qui posent de réels problèmes. Nous rencontrons et nous sommes souvent confrontés à cela, même si cela n'est pas directement de notre ressort, des mêmes problèmes avec de nombreux touristes qui viennent sans protection sociale, qui ont des accidents et ensuite, ils sont à la charge de la solidarité, laquelle a quand même des limites.

Je ne sais quelles pistes nous pouvons trouver, mais à partir du moment où, par exemple, quand un ressortissant étranger désire aller en France, on exige de sa part qu'il ait une protection sociale, au moins un rapatriement pour une durée déterminée ; pourquoi n'envisagerions-nous pas que du côté Français, on demande aux touristes qui partent de France, dans la mesure où, s'ils n'ont pas de protection sociale, ils seront à la charge de la communauté, de fournir une attestation comme quoi ils ont une assurance rapatriement en cas de problème ? Cela peut ne pas se faire en Europe, où il y a des accords de Sécurité sociale, mais dans les autres pays, cela serait peut-être intéressant.

Un autre problème qui naît dans certains pays, dans les pays émergents, celui de la multiplication et du développement des investissements français. Paul JEAN-ORTIZ tout à l'heure a évoqué un cas au Vietnam. C'est à cette époque-là, d'ailleurs, que l'ambassadeur de l'époque, Monsieur Antoine POUILLEUTE, avait défini cela en disant : « Les Vietnamiens viennent de découvrir l'économie de cueillette », en ce sens qu'ils confisquaient une entreprise florissante qui appartenait à un Français. C'est le cas dont tu parlais tout à l'heure.

Ces problèmes se développent, notamment dans d'autres pays sous la pression immobilière. Nous avons évoqué en commission le cas du Laos où des investisseurs français, qui ont loué des terrains, sur lesquels ils ont fait des investissements lourds, se trouvent aujourd'hui mis à la porte, sans contrepartie, par les bailleurs, parce que des investisseurs chinois désirent acheter le terrain à des prix fort élevés.

Je pense que là, il faudrait d'abord multiplier partout où c'est possible, les conventions bilatérales de protection des investissements étrangers, peut-être faire en sorte qu'elles soient plus facilement maniables et surtout, que nos autorités rappellent partout qu'il y a ce cadre de loi et qu'on saurait se montrer fermes pour l'application de ces réglementations.

Autre chose, sur les barrières non tarifaires, je vais reprendre l'image que j'ai déjà maniée à plusieurs reprises, pour les pays qui ne jouent pas le jeu avec les entreprises françaises. Je pense qu'il faudrait leur rappeler qu'on a été capables, un jour, de décider que les magnétoscopes seraient dédouanés à Poitiers. Je verrais bien les crevettes vietnamiennes dédouanées dans le Larzac, par exemple, les jours où on a quelques difficultés, suite à de nouvelles réglementations pour importer nos produits.

Enfin, un dernier point, tout à l'heure, quelqu'un a parlé des permis de conduire. Cela aussi, on en parle très souvent. Comment un Français de l'étranger peut-il avoir un permis de conduire international, ce qui lui permettrait d'aller conduire dans certains pays comme par exemple, pour quelqu'un comme moi qui, maintenant, a un permis vietnamien, comment puis-je aller conduire en Australie par exemple ? Si j'y vais passer quinze jours, je ne peux pas passer le permis australien juste pour quinze jours.

Je vous remercie.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Renée BLANDIN.*

### **Madame Renée BLANDIN, membre élu de la circonscription du Caire**

Merci, Madame la Présidente.

Du point de vue politique, vous connaissez les problèmes de l'Égypte et jusqu'au 23 mai, je pense que cela va être calme, date de l'élection du nouveau Président de la République, lequel va former un gouvernement. À ce moment-là, l'armée va nous dire : « C'est très gentil, je vous ai promis que je quitterai lorsqu'il y aurait un Président », donc l'armée va partir. Mais, l'armée va probablement partir avec son argent et cela est plus grave, parce que c'est elle qui est riche et c'est elle qui reçoit des subventions et qui donne. D'un autre côté, le nouveau gouvernement aura à affronter la suppression des subventions, ce qui va faire une révolution locale. J'ai prévenu mes collègues qu'il faudrait avoir de la nourriture, au moins pendant 15 jours, parce qu'il est possible qu'il y ait de nombreux jours où nous ne puissions plus sortir.

De plus, le 2 janvier est le jour du verdict du procès de Monsieur MOUBARAK. Or, on a laissé Monsieur MOUBARAK durer, durer, durer, jusqu'à 2 juin. Ce que beaucoup ne savent pas, alors que son effigie est Place Tahrir, pour le pendre, c'est que le 3 mai, c'est son anniversaire, il aura 84 ans, il sera dans sa 85<sup>ème</sup> année et d'après la Charia, dans la 85<sup>ème</sup> année, on ne peut plus ni tuer, ni pendre ! Alors, cela va faire encore un petit soulèvement.

Je vous dis du point de vue soulèvement, il va falloir que nous fassions attention à ce moment-là, donc nous aurons des problèmes de sécurité. Notre ambassade est parfaite, il n'y a pas de problème. Simplement, nous manquons de personnels, comme tout le monde. Nous avons surtout beaucoup de recrutés locaux qui sont assez mal payés, malheureusement. Madame PRATO et moi-même avons créé – surtout elle – la Banque alimentaire, c'est-à-dire que nous demandons aux sociétés de donner de l'argent. Ce sont des chèques que nous donnons à Carrefour – nous ne touchons pas d'argent – moyennant quoi, Carrefour fait des carnets de bons, que l'on donne aux personnes nécessiteuses, qui vont chez Carrefour prendre avec ce qu'elles veulent. Nous sommes malheureusement obligés d'en donner à du personnel local de l'ambassade, tellement la vie est devenue chère !

Pour l'instant, vous n'entendez pas parler de l'Égypte, mais cela ne va pas durer !

#### **Madame la Présidente**

Merci, Madame BLANDIN.

Je voudrais juste vous demander de renouveler votre intervention demain, lors de la table ronde Afrique...

*Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN.*

#### **Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN**

Merci, Madame la Présidente.

De toute façon, tu étais très intéressante et nous avons été tous touchés, à n'en pas douter, de l'intervention de notre amie BLANDIN.

Je voudrais vous faire part d'un incident que je trouve fort désagréable et regrettable, Monsieur l'Ambassadeur. En tant que Sénateurs des Français établis hors de France, nous voyageons beaucoup et bien sûr, quand il y a des pays en guerre, nous essayons d'y aller. Si nous ne pouvons pas le faire, nous sommes pendus au téléphone, pour essayer d'avoir nos ressortissants et savoir comment ils vont. C'est ainsi que je me suis pendue au téléphone pour la Syrie, car il était fort difficile de les avoir, en tous les cas de Paris. Finalement, j'ai eu la présidente de l'UFE à Damas. Cette dame me dit : « Ah, heureusement que vous téléphonez, personne ne s'occupe de nous, nous n'avons jamais aucune nouvelle. Je suis dans un quartier un peu excentré de Damas, où je n'ose pas sortir. Les Français me téléphonent en me disant : « Avez-vous des nouvelles ? Va-t-on nous rapatrier ? Que pensez-vous de la situation ? Allons-nous manquer de vivres ? Est-ce que ceci, est-ce que cela », enfin, les gens inquiets comme c'est normal dans un pays où il se passe tout ce qu'il se passe ».

Alors, je lui dis : « Ce n'est pas possible, dans tous les pays du monde, il y a des îlots, des chefs d'îlots, des ambassadeurs, des consuls, il est impossible que vous n'ayez pas un signe de vie ». J'ai pris mon téléphone, j'ai téléphoné tout de suite à Monsieur PAOLI, qui me dit : « Ce n'est pas possible, Madame KAMMERMANN, qu'on vous ait dit cela à Damas, je m'en occupe ». Il téléphone à Damas, il a notre chef de chancellerie et le lendemain, cette personne recevait la visite de l'ambassadeur. Et puis, petit à petit, les choses se sont arrangées, on a parlé des îlots, des chefs d'îlots, etc. Mais, je voudrais quand même vous signaler la chose, parce que je trouve qu'en général, moi qui ai passé vingt ans entre le Liban, l'Irak, la Jordanie et la Syrie – et la guerre du Liban où j'étais pendant vingt ans – nous avons des choses très bien organisées. J'ai été étonnée qu'en Syrie, où cela se passe si mal, où c'est tellement horrible, où ce n'est pas la peine de raconter ce qu'il se passe, parce que tout le monde le sait, on en soit arrivé là !

Maintenant, cela est arrangé, mais évitons que cela ne se renouvelle et peut-être qu'il faudrait qu'il y ait un contrôle un peu dans tous les pays, puisque malheureusement, maintenant, la guerre sévit dans tant de pays.

Je vous remercie.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.*

**Monsieur Christian COINTAT, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Madame la Présidente, Chers collègues,

Je voudrais parler de deux choses : une qui concerne le Laos, le Cambodge, la Thaïlande, d'où je reviens ; l'autre partie plus au sud, la Nouvelle-Zélande.

S'agissant du Laos et du Cambodge, je ne vous cache pas quelle a été mon émotion en arrivant au Cambodge, de voir que tout était écrit en anglais. Il n'y a pratiquement plus aucune trace du Français, c'est de notre faute, mais cela est d'autant plus grave que tous les éléments pour que nous puissions maintenir notre influence sont sur place, mais que nous avons pratiquement abandonné le Cambodge.

Vous avez au moins deux secteurs dans lesquels la France est en pointe, la pharmacie et la médecine, mais si on commence, comme on le fait maintenant, à refuser aux étudiants qui ont suivi les écoles françaises, de pouvoir bénéficier d'une aide pour aller suivre leurs études universitaires de médecine ou de pharmacie en France, alors ce dernier pan qui nous reste va disparaître.

Même chose au Laos, c'est un peu moins grave dans la mesure où c'est toujours comme cela : la France, au cours de son histoire, n'a jamais annexé le Laos. Cela fait partie de ces rares territoires qui sont venus demander à la France de s'intéresser à eux. C'est comme cela qu'il y a eu un protectorat français au Laos, dans le cadre après de l'Indochine. Mais, la France n'a jamais voulu annexer le Laos. À tel point que lors de ce protectorat, elle n'a jamais formé les cadres laotiens, elle leur a imposé les cadres vietnamiens. Et malgré cela, ils nous aiment, ils nous aiment toujours. C'est encore un des rares pays où il y a une francophonie vacillante, mais qui existe. Les noms des rues sont écrits en laotiens et en français ; il y a des panneaux écrits en français et on voit toute la tradition française qui reste et les Laotiens sont adorables.

Mais, si on continue comme on le fait en disant : « Vous ne nous intéressez pas », évidemment, on va encore disparaître.

Alors, il faut que nous sachions ; j'ai appris qu'il n'y a plus d'argent au Laos parce qu'on donne en Afghanistan. Excusez-moi, mais moi, l'Afghanistan, je n'en ai rien à faire. C'est peut-être très intéressant, mais le Laos est quand même prioritaire, parce que nous n'avons pas une culture française en Afghanistan. Il faudrait que l'on fasse des choix. On n'est pas capables de s'occuper de tous les pays du monde. Alors, qu'on s'occupe au moins de ceux avec lesquels nous avons une connivence, dans le sens noble du terme, c'est-à-dire une histoire commune, une culture partagée. Et c'est ce qui est dramatique : malheureusement, en voulant rester un grand pays sans faire de choix, on devient un petit pays et on aura tout perdu, alors qu'on a la chance d'être un grand pays, si on garde nos choix initiaux. Je voudrais qu'on en soit conscients !

Deuxième élément, toujours sur le Laos, ce qu'a dit notre ami Marc VILLARD à juste titre, j'apporterais une petite précision sur justement, les expropriations qui existent dans des entreprises. Ce n'est pas forcément pour favoriser le petit copain, etc. C'est qu'il y a un traité entre la France et le Laos, qui est un peu malmené par nos amis laotiens, pour des intérêts qui ne sont pas forcément des intérêts de copinage, car le cas qui a été cité, j'ai pu m'en rendre compte sur place, c'est en réalité, que l'on veut exproprier un terrain pour démolir une digue, pour en construire une autre plus loin. Le seul inconvénient, c'est que tant qu'on n'aura pas construit l'autre digue, les inondations risquent de tout faire sauter. Donc, il faudrait d'abord commencer par construire la première et ensuite, exproprier pour démolir la seconde. C'est là le véritable problème. Or là, je me tourne vers le ministère des Affaires étrangères. Un traité a été signé, il suffit simplement de veiller à ce qu'il soit appliqué. Mais, malheureusement, nous avons l'impression que quand on en parle, les autorités françaises ont autre chose à faire. C'est un drame ! Il suffit tout simplement de dire avec un grand sourire et la fermeté asiatique que l'on connaît fort bien, c'est-à-dire qui est tout à fait en circonvolution : « Écoutez, il y a un traité, désolé, mais nous l'appliquons des deux côtés de l'accord ». Cela est tout, mais il faut que nous le fassions et que nous nous y intéressions. En plus, nous avons quand même des représentants diplomatiques de haut niveau, qui sont des personnes tout à fait remarquables. Nous pouvons être fiers de les avoir, mais ils ne peuvent pas, avec trois bouts de ficelles, faire toute une série de cordes à nœuds, si on ne leur donne pas un petit peu de moyens.

Dernier point : la Nouvelle-Zélande. Cela fait des années que je m'y intéresse et que l'on me promet – Marie-Claire est là, Jeannine, John – un consulat à Auckland, parce que les Français sont essentiellement à Auckland. Le consulat est à Wellington. Je vais partir en Nouvelle-Zélande dans quelques semaines, mais c'est la croix et la bannière pour louer quelque chose. Il n'y a personne à Auckland. Il y a un consul honoraire... Mais enfin, quand vous avez l'essentiel des Français qui sont là-bas, cela devient franchement ridicule. On ne met pas le personnel essentiel du poste consulaire et de l'ambassade là où on en a besoin. À ce moment-là, on peut carrément supprimer. Il faut savoir ce que l'on veut. Pourquoi ne pas les rattacher à Sydney, tant que vous y êtes, puisqu'on a supprimé tous les consulats de l'Australie. Un continent avec un seul consulat et après, on s'étonne qu'il n'y a pas suffisamment de Français qui restent. Mais oui, les enfants de la deuxième génération deviennent Australiens et

ne sont plus Français, parce qu'ils ne veulent pas faire trois ou quatre mille kilomètres aller-retour, voire plus, pour aller au consulat de France.

Alors, soyons raisonnables. Si nous voulons garder un consulat de France en Nouvelle-Zélande, il doit être à Auckland, là où se trouvent les Français. Sinon, vous le mettez au Sud de l'île du Sud, vous n'aurez que des pingouins et vous serez contents, il n'y aura plus de travail à faire ! Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous voulons une présence française pour la communauté et une présence diplomatique française pour les gouvernements.

Voilà ce que je voulais dire, merci.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

### **Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription de Beyrouth**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur l'Ambassadeur,

Je suis conseiller pour le Liban, la Syrie, la Jordanie et l'Irak. Je me permettrai de passer très rapidement sur le Liban et la Jordanie, pour faire plutôt le point sur la situation en Syrie. Au Liban, pour l'instant, à part bien sûr deux zones, celle du Nord Liban et celle de la Bekaa qui sont, je dirais, en rouge ou en orange sur le site conseils aux voyageurs, et qui sont donc déconseillées pour des raisons particulières d'enlèvement – c'est un peu les instructions que nous avons eues depuis bientôt six ou sept mois – le Liban en général se porte bien. Au niveau représentation consulaire et chancellerie, nous n'avons aucun problème. Nous avons vraiment un travail absolument extraordinaire qui est fait par tous nos services sur place, qui sont extrêmement réactifs – je dois le dire – et qui prennent à bras le corps chacun des problèmes qui se posent, puisque nous sommes tout de même dans une zone extrêmement sensible.

En ce qui concerne Amman et la Jordanie, à part bien sûr les quelques troubles suite au printemps arabe et à la répercussion de celui-ci sur la zone, je pense que c'était il y a un an, il n'y a plus eu de grand problème à Amann. Là aussi, nous travaillons en parfaite harmonie avec l'ensemble des services consulaires.

*(Mouvements dans la salle).*

Ce n'est pas du tout le cas de la Syrie malheureusement et j'aurais souhaité avoir l'optimisme de la Sénatrice KAMMERMANN, tout simplement parce que depuis vendredi dernier, comme vous le savez, notre chancellerie et notre ambassade à Damas ont fermé leurs portes et tout le personnel n'est plus sur place. Évidemment, jusque-là à l'ambassade, même s'il était difficile de pouvoir la joindre au téléphone, de pouvoir y avoir des rendez-vous depuis la fermeture de notre chancellerie détachée d'Alep en novembre dernier, il y avait malgré tout un espoir, c'est-à-dire qu'il y avait une présence sur laquelle nous pouvions compter psychologiquement, pour être l'interlocuteur valable qui puisse donner à la communauté française de Syrie un tant soit peu d'espoir et d'information.

Ce n'est plus le cas depuis vendredi dernier. Cette fermeture entraîne malheureusement une série de problèmes, pour n'en prendre que certains, pratiques bien sûr et fonctionnels, pour toutes les allocations, de quelque ordre qu'elles soient : comment ferons-nous, déjà, pour les payer ? Puisqu'il n'y a plus de service consulaire, d'ambassade, plus personne sur place ? Je vous rappelle que nous sommes près de 3 000 Français à résider encore en Syrie. Je n'ai pris là qu'un exemple pratique, avec la paupérisation galopante, une dévaluation de la livre syrienne énorme ces derniers mois. Ce sont des familles entières qui sont extrêmement inquiètes par cette fermeture et par ce départ.

Je ne m'étendrai pas sur les problèmes de sécurité, nous les reverrons sans doute avec la cellule de crise dans quelque temps. Mais il y a un problème qui est malgré tout assez important, qui est bien sûr lié à la sécurité, celui des abords du lycée français de Damas, le lycée Charles de Gaulle. Nous avons appris il n'y a pas longtemps, qu'il y avait eu une tentative d'enlèvement d'une fillette pas loin du lycée, en fait au feu rouge qui jouxte directement la sortie des petits. Pour remettre dans le contexte cet établissement, nous avons un établissement tout neuf, qui a été inauguré il y a près de deux ans, mais qui est directement limitrophe d'une caserne militaire d'un côté et de l'hôpital militaire de l'autre. Nous nous retrouvons avec un véritable problème de sécurité, à cause de contexte géographique particulier dans lequel s'inscrit ce lycée.

Ce que je souhaiterais malgré tout, et j'en ai fait part à certains de nos collègues en commissions, c'est que le système de sécurité autour de ce lycée soit renforcé. Je le sais bien, et Madame DESCOTES nous l'a rappelé, malheureusement, ce lycée est pratiquement passé aux mains d'une autre administration que celle de l'AEFE aujourd'hui. Il n'y a qu'une personne détachée par l'Agence, un ancien proviseur en retraite sur place et qui s'occupe de l'administration de cet établissement. La sécurité, aujourd'hui, pour les 820 enfants qui existent au sein de cet établissement, est une priorité.

Je voudrais enfin conclure par le problème de rapatriement. Aujourd'hui, 3 000 concitoyens qui se trouvent en Syrie n'ont aucune information précise, surtout depuis vendredi dernier, concernant l'attitude de la France, vis-à-vis d'un retour éventuel sur le pays. Il y a bien sûr, sur le site Conseils aux voyageurs, un avis qui est donné depuis plus de six mois déconseillant la Syrie à tout voyageur. Mais que faire pour toutes les personnes vivant en Syrie, inscrites dans le contexte syrien, puisqu'il faut bien le dire, sur les 3 000 ressortissants français de ce pays, nous avons malgré tout 89 à 90 % de binationaux. Mais, ce sont des binationaux qui sont d'abord Français, pour la plupart d'entre eux. Ce sont des épouses de Syriens, des époux de Syriennes qui vivent en totale harmonie avec ce pays d'accueil depuis des années, voire des générations pour certaines familles. Comment aujourd'hui pouvoir informer tous nos concitoyens de Syrie ? Comment leur donner un signe clair pour pouvoir faire en sorte qu'ils puissent prendre une décision quant à leur avenir ? Ceci est extrêmement important et puis, et j'en termine avec ce point, concernant les rapatriements sanitaires, nous avons aujourd'hui un problème important. Un grand nombre de personnes âgées, qui n'ont pas les moyens physiques et pécuniaires de rejoindre la France devraient pouvoir compter malgré tout sur la France pour pouvoir regagner leur pays. Malheureusement, logistiquement, maintenant que nous n'avons plus personne sur place, ce genre d'opération est totalement impossible à gérer. Deuxièmement, nous ne pouvons pas même leur offrir la possibilité d'un rapatriement sanitaire. C'est assez extraordinaire comme situation. Je pense que c'est la seule fois dans l'histoire où la France, notre pays, a tout simplement, sans prévoir un rapatriement ou un système d'évacuation, quitté un pays d'accueil en laissant derrière lui, 3 000 de nos ressortissants ! Merci.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN.*

### **Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN**

Jean-Louis, je savais que tu allais t'étendre longuement sur la Syrie, tu l'as très bien fait, c'est une des raisons pour lesquelles je ne me suis pas étendue.

Je voudrais simplement ajouter que j'ai beaucoup de lettres des professeurs expatriés qui ont été rapatriés, mais en France, ils n'ont rien : ni logement, ni salaire. Je reçois des courriers me disant : « Qu'allons-nous devenir, Madame ? ». J'en ai naturellement parlé à la Mission laïque et à l'AEFE, mais pour le moment, je n'ai pas de réponse. C'est quand même quelque chose d'important.

D'autre part, on a rapatrié les expatriés, mais pas les autres. C'est toujours le même problème. Les uns sont rapatriés, les autres non. Cela est douloureux. Il nous faut y penser. Bravo, Jean-Louis, tout ce que tu as dit est rigoureusement exact. J'ai suivi et je suis la chose de très près. J'ai fait aussi une question au gouvernement il y a un mois dans ce sens.

### **Madame la Présidente**

Merci, Madame.

Je voudrais quand même rappeler que sur ce point nous allons revenir très longuement à partir de 16 heures. Peut-être pourrions-nous laisser la parole à nos autres collègues.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard DELEENS.*

### **Monsieur Gérard DELEENS, membre élu de la circonscription de Tokyo**

Merci, Madame la Présidente.

La Chine est un pays qui attire énormément de personnes qui viennent trouver un travail et se développer dans ce beau pays, essentiellement des jeunes qui arrivent et qui viennent malheureusement souvent avec un visa de touriste, voire un visa business, mais qu'ils essaient de renouveler régulièrement. Je voudrais évoquer le problème de l'obtention de visa Z, de visa de travail dans ce pays. Il est très difficile pour des jeunes d'obtenir ce visa Z. Il faut Bac+5, deux ans d'expérience professionnelle. Or, beaucoup de nos jeunes qui commencent dans la vie, commencent après l'obtention de leur diplôme et donc, les solutions qui sont trouvées, sont de présenter le diplôme, bien évidemment, mais de présenter également des documents qui ne sont pas toujours tout à fait normaux ou en tout cas, qui ne donnent pas exactement l'ancienneté professionnelle.

Je pense que tout cela n'est pas très sain et qu'il serait bon de pouvoir discuter avec les autorités chinoises de la possibilité d'obtenir des visas. Certes, il y a le problème de la réciprocité, on ne laisse pas automatiquement travailler en France des jeunes Chinois qui viennent terminer leurs études supérieures en France, nous avons eu le problème récemment ; en contrepartie, nos jeunes Français qui ont terminé même leurs études en Chine n'ont pas automatiquement le visa. C'est un problème. Nous le

vivons d'abord pour les stagiaires. Le stage de suivi d'études est obligatoire dans les grandes écoles, il nous faut quand même trouver des stages dans les entreprises et nous avons beaucoup de mal à obtenir les visas. Nous arrivons à les obtenir, nous sommes toujours à la limite de la légalité.

Il y a également ce problème des VIE, qui n'est pas réglé en Chine. Nous essayons de développer le nombre de VIE. Nous avons aujourd'hui 650 VIE, nous espérons en atteindre 1 000. Nous avons un mal fou à obtenir des visas. Je suis en train d'essayer d'obtenir un visa, actuellement, je porte une société dans mon entreprise, j'essaie d'obtenir le visa, cela fait un mois et demi que je négocie avec le Bureau du travail à Pékin.

Donc, je pense qu'il faut régler ce problème, ce sera de toute manière un problème bilatéral. Il faudra concevoir également que nous voulons attirer des talents chinois en France. Il faudra leur permettre de travailler en France, pour que nous puissions avoir en contrepartie des jeunes Français qui commencent leur carrière en Chine, qui est un pays où il y a beaucoup d'opportunités, mais qui est en train de se fermer, puisqu'il y a énormément de jeunes Chinois très diplômés qui sont à la recherche de travail.

C'est le problème des VIE. J'en profite pour signaler un problème de rémunération, en tout cas d'indemnité de résidence des VIE sur Hongkong. Nous avons des VIE qui commencent à avoir des problèmes pour se loger. Ils ne critiquent pas la rémunération de base du VIE, mais l'indemnité de résidence ne permet pratiquement plus de se loger.

Je ne parlerai pas du problème de Sécurité sociale, parce que c'est un problème géré. Je reviens sur le problème des plans de sécurité. Je suis un ancien de Total, j'ai dirigé Total pendant un certain nombre d'années, en Chine notamment et j'ai vécu la période du SRAS. Nous avons, pendant trois mois, une période de crise, nous avons géré le POB, c'était quelque chose d'assez lourd. Le SRAS a disparu, disons que nous ne l'avons plus en Chine aujourd'hui. À Pékin, maintenant, les personnes qui sont actuellement en poste ne pensent pas que le pays soit dangereux. Quand on leur parle de plan de sécurité, ils se demandent quel est le problème. Nous avons eu un petit tremblement de terre, il a été fort dans le Sichuan, plutôt faible à Pékin, mais il y a eu un tremblement de terre majeur en 1976 à côté de Pékin. Nous n'avons pas de typhon à Pékin, mais nous en avons à Canton ou à Hongkong. Je pense que nous avons un problème de sensibilisation à la sécurité, même si ces derniers n'arrivent que tous les dix ans. Les systèmes en place (flottage, chef d'îlot) sont meilleurs qu'avant. En 1997, on m'avait demandé si je voulais de nouveau être chef d'îlot. Cela tombait bien, je n'avais pas appris que je l'étais, donc j'ai accepté de l'être à nouveau. Je pense que cela ne suffit pas. Nommer des chefs d'îlots, créer des îlots, donner une fiche et former pendant quelques heures à l'îlotage est une bonne chose. Mais, la réalité est le comportement individuel et à mon avis, pour bien travailler, tous mes collègues qui sont dans des zones, qui vivent ou ont vécu des catastrophes, savent qu'en fait, il y a un problème de comportement individuel. Nous le savons, nous, dans nos entreprises pétrochimiques et pétrolières : il faut arriver, avec l'aide des associations comme l'UFE, l'ADFE, les Bretons de tout ce qu'on veut... monter avec eux des systèmes de sensibilisation et de formation à la crise. Cela doit se faire de manière conviviale, quand on est à froid, ce qui fait que quand les dangers arrivent, les gens se resserrent, se retrouvent et arrivent à gérer des crises. C'est ce que je voulais dire et je vous remercie de m'avoir écouté.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Marie-Claire GUILBAUD.*

### **Madame Marie-Claire GUILBAUD**

Merci, Monsieur MUCETTI.

Je voudrais tout à fait confirmer les propos du Sénateur COINTAT en ce qui concerne la Nouvelle-Zélande, puisque j'avais moi-même déposé un vœu il y a huit ans, concernant la possibilité d'avoir un consulat à Auckland, ce qui semble tout à fait logique.

Je me suis rendue à Christchurch suite au tremblement de terre, j'ai trouvé une population française tout de même affectée par ce qu'il s'était passé. L'Alliance française avait été totalement détruite et j'avais demandé à ce qu'une petite rallonge budgétaire lui soit affectée, ne serait-ce que pour acheter des matériels pédagogiques. À ma connaissance, rien n'a été fait.

Voilà pour la Nouvelle-Zélande.

En ce qui concerne l'Australie, je suis désolée d'être tout à fait à l'opposé de ce que ma collègue a dit. Premièrement, en ce qui concerne les visas de travail, vous savez que nous avons quelque chose comme 18 000 jeunes Français qui viennent chaque année avec un visa de travail. C'est une réussite absolument extraordinaire. L'Australie a sur son territoire à tout moment, plus de 250 000 visas de travail qui viennent de tous horizons. Les Français avec qui je suis en contact permanent sont heureux comme des rois. Cela leur permet de travailler pendant un an en Australie, renouvelable un an. À ma grande surprise, ils ne sont même pas exploités. Ils touchent quelque chose comme 13, 14 dollars de l'heure, ce qui est quand même pas mal et correspond à quelque chose comme environ 10 euros. Bien sûr, sur les 18 000, et je suppose que le MAE en est parfaitement conscient,

nous avons quelques accidents de voiture, etc. Dans l'ensemble, c'est une grosse réussite. Je suis aussi en contact permanent avec le département d'immigration : il n'est absolument pas question, à ce jour, d'arrêter les visas travail/vacances. J'aimerais donc remettre les pendules à l'heure.

En ce qui concerne la biométrie, j'ai passé une heure avec Sylvia GALVAO avant de partir, j'ai essayé d'avoir un aperçu de ce que la biométrie aurait pu avoir comme conséquence en ce qui concerne les Français. La plupart des Français résident à Sydney, soit près de 50 % d'entre eux. Un peu plus de 20 % résident sur Melbourne. Cela reste une population urbaine.

Sylvia m'a dit qu'il n'y avait absolument aucun problème. Le nombre de demandes de passeports, de cartes d'identité, d'inscriptions, n'a absolument pas diminué. Le consul fait de très nombreuses visites dans différents consulats. Il y a un petit problème en ce moment, à Adélaïde, parce que la consule honoraire a atteint l'âge de la retraite, mais elle va être remplacée probablement dans les jours qui viennent. Il en va de même à Perth. Donc, personnellement, je suis désolée de le dire, mais les problèmes en Australie ne sont pas majeurs.

En plus de cela, nous avons supprimé la double comparution et les consuls honoraires sont habilités à remettre les documents. En ce qui concerne la sécurité, je n'ai pas besoin de vous dire que les Australiens nous prennent en charge, de même que les Néo-Zélandais. Cela se passe bien, là-bas.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Michel TESTARD.*

### **Monsieur Michel TESTARD, membre élu de la circonscription de Bangkok**

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'abord une remarque, qui sera la seule négative, le reste sera des suggestions.

La remarque négative concerne la conférence des ambassadeurs français à Bangkok qui va se tenir dans quelques jours, où la présence des trois conseillers n'a pas été prise en compte, puisqu'elle se déroulera en tout début de semaine prochaine. Nous sommes ici et nous n'y serons pas. Donc, nous ne ferons pas connaissance avec nos nouveaux ambassadeurs, ni avec ceux qui sont en place actuellement. On aurait dû nous demander si nous pouvions être présents.

Maintenant, en ce qui concerne les suggestions, mon collègue et ami a parlé de Bali, je voudrais vous parler de Pattaya. S'il vous plaît, la communauté française à Pattaya est de plus en plus nombreuse, de plus en plus âgée, nous pose de plus en plus de problèmes. Nous n'avons pas de consul honoraire et il semblerait que ni les moyens, ni la volonté ne soient mis pour avoir ce consul honoraire à Pattaya. Cela manque cruellement et bien entendu, cela retombe sur les sociétés de bienfaisance, sur les bonnes volontés. Nous ne sommes ni compétents, ni payés pour le faire.

Je voudrais vous parler des sites Internet qui font la promotion de la retraite en Thaïlande. Ce sont des sites français ou internationaux, qui disent des choses mensongères, exagérées, présentant la Thaïlande comme un paradis, etc. C'est un très beau pays, mais il ne faut pas des retraités, n'importe qui venant n'importe comment et croyant que c'est l'Eldorado de l'Est et que tout sera facile. Nous avons de plus en plus de cas très difficiles à gérer, de messieurs et dames qui doivent être rapatriés dans des conditions épouvantables, parce qu'ils croyaient que tout irait bien et au final, cela ne va pas aussi bien que cela a été vendu sur ces sites Internet.

Pourriez-vous faire faire des enquêtes ? Il y a des sites qui vendent la retraite en Thaïlande, cela relève de la police, de l'escroquerie très exactement.

Mes collègues ont parlé de la formation à l'îlotage : si nous pouvions avoir au moins une réunion supplémentaire par an, pour enseigner à tous les îlotiers – nous en avons beaucoup en Thaïlande – comment contacter les personnes qui sont de notre responsabilité. En fait, nous recevons une liste avec des adresses mails, mais c'est à notre bon cœur, à notre bonne volonté de les contacter. Je le fais parce que j'ai pris des responsabilités plus lourdes qu'un îlotier ordinaire, si je puis dire, mais d'autres comme certains ici ne savent même pas qu'ils sont îlotiers...

Dernier point, au sujet de la drogue : dans nos pays, la peine de prison est à vie, dans des conditions épouvantables. J'ai déjà demandé de façon informelle que les passeports français mentionnent les risques que les voyageurs peuvent courir en participant à la pédophilie et au trafic de drogue. Je ne pense pas que cela serait un abus de droit que d'informer les compatriotes des dangers qu'ils courent, en étant hors la loi international.

### **Madame la Présidente**

Dans un certain nombre de consulats, une formule de démarche administrative sur rendez-vous à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 a été mise en œuvre. Avez-vous eu des problèmes, vous-mêmes, mes chers collègues, par rapport à ce point-là ? L'administration

pense-t-elle faire un constat des problèmes qu'il aurait pu y avoir à partir de cette formule, et va-t-elle seulement consulter les consuls et pas les élus, pour faire le constat ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Paul JEAN-ORTIZ.*

### **Monsieur Paul JEAN-ORTIZ**

Je vais répondre à quelques questions ou en tout cas, donner mon avis et je laisserai Serge sur les questions relatives à ses domaines de compétence.

Les vacances de poste d'ambassadeur, c'est évidemment quelque chose de regrettable et sur laquelle mon intérêt rejoint le vôtre. Nous espérons tous qu'il y aura le moins possible de vacances. Quand cela arrive, c'est évidemment regrettable, parce que l'ambassadeur est un élément essentiel du dispositif. Cela dit, vous le savez, les processus de nomination à ces emplois supérieurs sont parfois complexes et il y a parfois des facteurs qui font que les choses se ralentissent. Mais, en tout cas, au niveau de l'administration, nous allumons régulièrement des clignotants pour dire : « Attention, cela fait un mois » ou « dans deux mois, l'ambassadeur va partir, il faudra le remplacer ». Mais, c'est évidemment un problème.

La sécurité, cela a été abordé à de nombreuses reprises, je laisserai Serge MUCETTI, mais aussi surtout Serge MOSTURA tout à l'heure l'abordera. Simplement, dans tous les postes, l'officier de sécurité est généralement le numéro 2 de l'ambassade. Mais, le premier responsable est l'ambassadeur. Cela fait partie de ses missions premières et vous avez tout à fait autorité et légitimité à vous adresser à l'ambassadeur. Il est responsable directement de cette question. Cela vaut pour les réunions de comité de sécurité, pour les formations en amont, pour la prospective de crise qui est vraiment nécessaire. C'est une mission du chef de poste, qu'il doit assumer pleinement. Donc, là-dessus, n'ayez pas de pudeur à dire : « Je ne vais pas l'embêter avec cela ». Non, cela ne l'embêtera pas. Il faut le faire. J'étais également à Pékin au moment du SRAS, comme ministre conseiller, effectivement, si nous avons eu quelques entraînements, si nous avons été un peu plus prévoyants, nous aurions peut-être évité quelques difficultés. D'un autre côté, l'histoire de la Cigale et la Fourmi et celle des Trois petits cochons existeront toujours. Il y a des gens qui sont plus ou moins prévoyants et cela vaut surtout dans les communautés, pour celles qui sont en expansion rapide. Nous n'avons alors plus affaire à des gens qui sont des habitués de l'expatriation, mais des personnes qui parfois n'ont pas une très bonne connaissance ou une très bonne conscience du monde qui les entoure.

Un mot sur les visas, là aussi, à la fois sur la Chine, l'Indonésie ou d'autres pays, nous menons un combat pour expliquer que des agents au service des visas, ce sont des recettes supplémentaires pour l'État, simplement parce qu'une journée de tourisme en France rapporte de l'argent, fait travailler les compagnies aériennes et donc également les nôtres et rapporte simplement ne serait-ce que par la vente de la vignette. Si on prend le ratio moyen d'un agent qui travaille au service des visas, il rapporte au moins deux fois plus que ce qu'il coûte à l'État. Donc, si nous pouvions avoir une approche, non pas à travers le prisme de la LOLF, mais une approche globale pour l'intérêt de l'économie française ou même l'intérêt du budget de l'État, cela nous serait grandement utile, puisque là, nous sommes dans une situation où on nous oblige à rendre des postes, alors que ces postes rapporteraient de l'argent au pays dans son ensemble. Cela est donc totalement absurde. Dans la situation difficile où nous sommes, la DFAE a fait un effort sur les endroits qui étaient les plus démunis, en particulier en Chine et à Shanghai où nous avons été obligés de refuser des milliers de demandeurs de visas au cours de l'été dernier. Le département a essayé de limiter ces dégâts, mais quelque part, il faudrait que nous ayons un mécanisme pérenne qui permette simplement de rajouter des agents quand on en a besoin, puisque de toute façon, cela rapporte de l'argent. Donc, ce n'est vraiment pas un centre de coût. On peut s'interroger sur l'utilité d'un ambassadeur, d'un directeur ou d'autres personnes, mais pas d'un agent qui travaille au service des visas. Et cela, il y a peut-être un travail commun à faire avec vous pour essayer de sortir les agents des services des visas du lot commun de la RGPP.

Je ne reviens pas sur le conflit spécifique avec les Chinois et le durcissement des conditions de délivrance pour nos compatriotes. C'est un vrai problème. L'Europe commence à rencontrer ce problème également et donc, nous sommes peut-être proches d'une solution. Mais, cela va être difficile et puis, d'une manière générale, cela est vrai pour la Chine, mais cela est vrai aussi pour d'autres pays, nous avons une série de pays en voie de développement qui, peu à peu, construisent un appareil normatif juridique, législatif, et qui sont de plus en plus exigeants et de plus en plus pointilleux sur les conditions de séjour, de dépassement de séjour, de travail sur leur territoire.

Je crois qu'il faut l'accepter. Il faut toujours avoir en tête ce que nous demandons aux étrangers qui viennent dans notre pays. C'est quelque chose aussi qui n'est pas toujours très simple et il ne faut jamais l'oublier. Maintenant, notre travail, c'est d'essayer de faciliter cela, mais c'est vrai que sur la Chine, je pense que nous aurons des difficultés qui iront plutôt croissant et il faudra, qu'on le veuille ou non, se conformer à leurs lois nationales, de la même manière qu'on demande aux étrangers de se conformer aux nôtres.

Sur les questions des Français de passage, de protection sociale pour les personnes âgées, pour les touristes, c'est un problème aussi pour nos postes et Serge sera sans doute plus compétent pour répondre que moi. Un mot sur les problèmes économiques qui ont été soulevés, en particulier par Marc VILLARD, avec la question des accords de protection des investissements, c'est quelque chose que nous essayons de pousser là où nous n'avons pas d'accord. Simplement, cela fait partie des compétences passées au niveau européen et donc, quelquefois, il est assez difficile de bouger une machine plus globale. Il en va de même sur la question des barrières non tarifaires, c'est une compétence communautaire. Nous faisons valoir avec force nos avis au niveau européen et aussi directement, en particulier la notion de réciprocité. Lors du Conseil européen de septembre 2010, où était abordée la question des rapports avec les grands émergents, ce concept de réciprocité dans les échanges a été imposé par la France, au grand dam du Royaume-Uni ou d'autres pays. Mais, ce sera un combat assez long. Nous demandons que les règles de la concurrence soient les plus loyales possibles.

Le Cambodge, le Laos et le Vietnam, sur ces trois pays d'Indochine, nous avons fait un effort important depuis vingt ans, qui a été soutenu. Aujourd'hui, le bras armé principal de notre intervention qui était l'AFD a fait face à une réduction considérable de ses subventions, qui sont passées en quelques années de 600 à 200 millions d'euros. Sur ces PMA (pays les moins avancés), nous ne pouvons pas faire de prêt. Le seul instrument que nous avons est le don via l'AFD. Or, les pays sur lesquels l'effort est concentré ont été définis par le comité interministériel. 14 pays sont prioritaires, dont ne font pas partie le Cambodge et le Laos. Je le regrette, je me bats contre cela et j'essaie que nous ayons une présence aussi forte que possible dans ces pays. Nous nous sommes battus, avec l'AFD qui voulait fermer son bureau de Vientiane. Il y a un problème évident de moyens et je crois que pour maintenir notre influence, il n'en faudrait pas beaucoup, mais nous ne les avons pas.

Je n'aborderai pas la question de l'équilibre ou de la manière selon laquelle il faut être ou non en Afghanistan. Il est évident que nous y avons des défis très importants et que nous ne pouvons pas non plus faire une croix sur notre présence dans ce pays. Je ne sais pas si l'arbitrage est à faire au niveau de l'Afghanistan.

On parlait après de la drogue, il faut savoir qu'aujourd'hui, 85 % de l'héroïne et de l'opium qui arrivent dans nos pays viennent d'Afghanistan. Alors, nous pouvons nous en aller de là-bas, mais cela ne va pas aider à lutter contre ces problèmes. Il y a un ensemble de données qui doivent être prises en considération avant tout arbitrage. Mais, je suis tout à fait d'accord avec vous, il faudrait faire quelque chose de plus, parce que le Laos et le Cambodge sont au centre d'une zone de croissance. Tôt ou tard, ils seront emmenés dans cette croissance et l'investissement que nous y ferons ne sera pas simplement un devoir de mémoire ou de fidélité, mais un pari rentable pour le futur.

Un mot sur la conférence que nous organisons à Bangkok. C'est une conférence qui est fermée, donc qui ne se situe pas au niveau des ministres des Affaires étrangères, mais au mien. Nous l'avons essentiellement consacrée à la question de coopération, de développement et de problèmes stratégiques en Asie du Sud-est, avec les regards des pays voisins d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud. Évidemment, nous aurions dû vous y inviter, je ne sais pas si vous êtes à Bangkok la semaine prochaine, sinon, nous aurions pu rattraper la chose.

Question d'emploi à Pattaya et Bali : sur Bali, la solution que vous avez esquissée est celle sur laquelle travaille notre nouvel ambassadeur. Nous devrions arriver à avoir une limitation des dégâts, en tout cas une présence d'un agent de carrière relativement régulièrement à Bali dans les mois qui viennent. C'est l'hypothèse sur laquelle il réfléchit et explore des pistes, donc vous en entendrez parler rapidement. En ce qui concerne Pattaya, c'est peut-être la voie vers laquelle il faudra aussi s'avancer, c'est-à-dire un agent du consulat qui assure une présence plus régulièrement à Pattaya sur place. Sur Auckland, c'est peut-être aussi la voie sur laquelle il faudrait avancer. Si l'on parle d'ouverture de consulats généraux, nous n'allons pas y arriver, parce que ce sont tout de suite des décisions lourdes et qui ne sont pas dans l'air du temps, en fonction des moyens que nous avons. Si nous essayons de trouver des solutions un peu plus ingénieuses, mais qui sont efficaces, cela pourra peut-être nous aider à régler les problèmes les plus urgents.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Serge MUCETTI.*

### **Monsieur Serge MUCETTI**

Je vais essayer de procéder rapidement à une synthèse de ce qui a été dit, sans apporter parfois des réponses définitives à ce que vous avez évoqué, mais en donnant peut-être parfois quelques orientations.

En ce qui concerne tout ce qui a été dit sur la sécurité d'une façon générale et la Syrie en particulier, je dirige les questions vers Serge MOSTURA, qui les évoquera avec beaucoup de précisions dans quelques instants.

Je ferai une première remarque. L'intérêt de la table ronde est aussi de voir des problèmes exposés de façon différente, sous des angles différents, avec des perceptions différentes, alors que les problématiques sont identiques. Nous l'avons vu tout à l'heure pour l'Australie et je suis persuadé que ce serait le cas à propos d'autres exemples.

En ce qui concerne l'Asie, il est vrai que c'est un vaste ensemble géographique en expansion. On a dit que le nombre de Français avait été multiplié par trois en vingt ans. Cela signifie qu'il y a des problèmes anciens, des structures anciennes ou des procédures anciennes qui prennent une autre proportion et que des problèmes nouveaux apparaissent. Naturellement, les solutions sont toujours difficiles à trouver pour accompagner de façon totalement satisfaisante les préoccupations nouvelles. C'est toujours la vieille discussion de l'équilibre entre l'utile, le nécessaire et le faisable.

En synthèse, j'ai noté cinq points. Le premier a été évoqué par John, celui de la distance. Cela n'est pas difficile à voir, quand on regarde une carte, mais compte tenu des procédures et des nouvelles densités, un certain nombre de Français peuvent considérer qu'ils sont abandonnés ou délaissés dans des espaces de vide administratif. La réponse à cette question est double. Faut-il réaménager les réseaux ? Les densifier ? Spontanément, tout le monde voudrait dire oui. Mais, il nous faut aussi tenir compte de nos plafonds d'emplois, de nos moyens et si nous voulons créer des structures plus ou moins étoffées, comme on l'a dit à Auckland, à Bali, à Pattaya, il faut avoir l'honnêteté de se poser la question de savoir si ailleurs, il n'y a pas des « surplus » qu'il vaudrait mieux utiliser. Il faut donc sans arrêt rationaliser le réseau.

Quand on a dit cela, je sais bien que l'on n'a pas trouvé la pierre philosophale, mais il faut aussi s'interroger sur les compétences des consuls honoraires. Je vous dirai tout de suite, les consuls honoraires, ce n'est pas forcément la formule idéale. Ce sont des personnes qu'il faut aussi former, qui n'ont pas d'expérience administrative, qui n'ont pas la même responsabilité. Parfois, on tombe bien, il est des consuls honoraires particulièrement dévoués, compétents, efficaces. Ailleurs, on a peut-être un peu moins de chance. Donc, il faut faire très attention quand on parle des consuls honoraires. En tout cas, ce que vous avez évoqué, là, sur l'Indonésie et sur l'obligation de nationalité des consuls honoraires est assez préoccupant. Il faudrait s'interroger pour savoir si cela est bien conforme à la Convention de Vienne. Comme cela, spontanément, je n'en sais rien.

La deuxième réponse que l'on peut apporter à la distance, c'est le développement de l'administration électronique. Là aussi, cela peut paraître un peu « tarte à la crème », mais il faut bien se rendre aux réalités, aujourd'hui, vous le voyez à travers le passeport biométrique et très bientôt avec la carte d'identité biométrique, nous pourrons obtenir de plus en plus de services en ligne. La carte d'identité biométrique est un vieux sujet. J'ai participé aux premières réunions au sujet de sa création. Elle comportera une deuxième puce, particulièrement importante parce qu'on pourra y enregistrer des informations de nature consulaire qui permettront d'effectuer des formalités en ligne. Concernant les machines de passeport, là aussi, il faut adapter nos machines à l'activité et au nombre de Français. J'ai noté et je vais relayer votre information.

En ce qui concerne le travail en réseau, il y a deux manières d'aborder les problèmes. Sur le travail en réseau des postes eux-mêmes, nous préconisons depuis longtemps un travail en réseau, un partage d'expérience afin de renforcer l'efficacité dans une région donnée et le travail en réseau avec les élus. Là aussi, c'est en fonction de personnalités et des sujets, mais il est vrai que le travail avec les élus et en particulier avec les nouveaux députés va apporter une problématique nouvelle et des réponses nouvelles à cette question. Aujourd'hui, je crois que personne ne sait encore comment cela va se passer.

Quatrième point, la protection sociale : là, il nous faut faire un constat, depuis une petite dizaine d'années, non seulement les structures socioéconomiques, les situations changent, mais les besoins sont complètement différents, avec un plus grand nombre de jeunes, de touristes qui se déplacent sans avoir forcément apporté avec eux les moyens de faire face à tous leurs besoins et celui des retraités. Les questions que vous évoquiez, de Sécurité sociale, de protection sociale, d'assurance, prennent aujourd'hui un relief qu'elles n'avaient pas il y a quelques années. Il faut être franc et le reconnaître. Cela nous oblige aussi à remettre en cause un certain nombre de choses que nous croyons un peu établies et figées. Les questions de protection sociale sont celles qui auront un vrai relief dans les prochaines années, auxquelles il faudrait apporter une réponse, non pas régionale, mais d'abord avoir un cadre de principe et de règles générales, puis voir ensuite comment cela peut se décliner sur le terrain.

Mais, cela veut dire aussi que cela pose un vrai problème, celui de la territorialité des lois. On ne peut pas non plus tirer comme un chewing-gum sur nos lois pour les appliquer à l'étranger, avec plus de vigueur ici ou là en fonction de la tension que l'on exerce sur le chewing-gum.

Le dernier point que je voudrais évoquer est celui dont parlait le Sénateur COINTAT sur le français. C'est une question à laquelle il faut être aussi vigilants, y compris dans le fonctionnement de nos postes consulaires. Parce que parfois, à trop vouloir bien faire, on finit par n'offrir que des documents rédigés dans la langue locale et spontanément par s'adresser à nos compatriotes dans la langue locale au lieu de le faire en français, ce qui est une vraie préoccupation.

S'agissant de la politique de francophonie, nous excédons un peu le cadre de cette table ronde et nos compétences.

Mais, nos échanges étaient infiniment intéressants et je vous en remercie, d'autant que l'état d'esprit était complètement différent de celui qui a prévalu lors de la table ronde sur l'Europe. Les questions évoquées étaient également de nature extrêmement différente.

Je vous remercie. Je vais me faire votre interprète pour rapporter aussi fidèlement que possible tous les sujets de préoccupation que vous avez évoqués, mais il faudra aussi trouver le moyen pour donner un peu de substance et de densité à un

rapport, une étude, que sais-je, à ce qui vient d'être dit. Parce que ce n'est pas sans lendemain. Il faut continuer à s'interroger, essayer de trouver des solutions. Des problématiques nouvelles arrivent, il faut les traiter. Aujourd'hui, nous venons de lancer un mouvement, d'inaugurer une réflexion. À présent, il faut la nourrir.

Merci beaucoup.

*(Applaudissements).*

### **Madame la Présidente**

Merci à Messieurs MUCETTI et JEAN-ORTIZ.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Serge MOSTURA, Directeur du Centre de Crise.*

## **INTERVENTION DE MONSIEUR SERGE MOSTURA, DIRECTEUR DU CENTRE DE CRISE, SUR LA SECURITE DES COMMUNAUTES FRANÇAISES, NOTAMMENT EN SYRIE.**

### **Monsieur Serge MOSTURA, Directeur du Centre de Crise**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs bonjour,

Mes collègues du Centre de crise ont eu l'occasion de s'exprimer plusieurs fois devant la commission de Sécurité et je ne vais donc pas revenir sur le bilan de l'activité du Centre de crise en 2011, mais je vais plutôt faire un point d'actualité sur quelques sujets.

Je commencerai par un mot sur l'outil Centre de crise, qui est un sujet que je n'aborde pas souvent, mais j'aurai cette année deux points à vous signaler.

Le premier est que le Centre de crise a fait l'objet d'un audit de la Cour des comptes que j'avais moi-même sollicité il y a deux ans. Nous avons aujourd'hui le relevé d'observations provisoire de la Cour. Ce document salue l'engagement des personnels, ne formule aucune critique et relève des pistes d'améliorations, ce qui est précisément ce que je souhaitais.

Ce que ceci signifie, c'est que l'outil que nous avons créé maintenant il y a trois ans et demi est donc un outil sain et fiable et je crois que nous pouvons nous en féliciter.

Deuxième remarque sur la Revue générale des politiques publiques (RGPP), celle-ci a deux fins : la première est de faire des économies, la seconde est d'améliorer la qualité du service public. Par exemple, lorsque cela est possible, en faisant que ce service public réponde à une norme objective de qualité.

Depuis l'an dernier, la procédure de mise à jour des conseils aux voyageurs est certifiée Iso 9001, qui est une norme internationale de qualité et à ce titre, à la fin de l'année 2011, le Centre de crise et plus spécialement les conseils aux voyageurs ont été cités au nombre des mesures exemplaires de la RGPP. C'est la preuve que c'est un vrai service public de qualité internationale.

Quant aux économies, me direz-vous ? Combien coûte tout cela ? Je vous répondrai que c'est un service public gratuit et qui doit le rester, c'est la logique des conseils aux voyageurs, qui doivent être consultables en tout temps, en tous lieux, sans aucune condition et notamment pas de condition d'inscription ou d'abonnement. Cela étant, nous avons fait tourner les ordinateurs : si on demandait aux 12 millions de Français qui voyagent à l'étranger chaque année de payer simplement un euro par an pour consulter sans limite les conseils aux voyageurs, ceux-ci nous rapporteraient plus de vingt fois ce qu'ils nous coûtent aujourd'hui. Cela veut dire que c'est un système parmi les plus économiques que l'on connaisse.

La situation géopolitique aujourd'hui, vous le savez, évolue d'une façon qui n'est pas favorable. Un mot sur l'ensemble d'abord, le cœur de nos préoccupations, c'est un arc de crise qui commence au Sahel, qui s'achève en Asie centrale, en passant par le Moyen-Orient. Dans cet arc, vous avez des guerres civiles, de l'instabilité politique, des crises humanitaires, de l'insécurité ordinaire, du terrorisme, bref toutes les formes de difficultés et de malheurs auxquelles on peut être confronté. La difficulté, aujourd'hui, il ne faut pas se le cacher, c'est que cette zone est en expansion. Prenez le cas par exemple de la Somalie, l'instabilité politique en Somalie déborde. Elle déborde sur le Kenya ; souvenez-vous de l'enlèvement de notre compatriote, Marie DEDIEU à l'automne dernier. L'instabilité politique de Somalie déborde sur le golfe d'Aden : c'est l'affaire du Tribal Cat, un bateau capturé par des pirates, qui là encore, a coûté la vie à un de nos compatriotes.

Au Sahel, malheureusement, la situation n'est pas meilleure. Aqmi mène une politique terroriste extrêmement dure et expansionniste. Aqmi va simultanément vers le Sud et nous avons aujourd'hui des preuves tout à fait formelles que des liens se sont tissés entre Al Qaïda au Maghreb islamique et la secte Boko Haram au Nigeria – des liens opérationnels - ; Aqmi tente aussi de remonter vers le Nord en essayant de frapper le Sud de l'Algérie.

Le message des autorités françaises est d'abord le message de notre mobilisation face à cette menace en expansion. Le message que je souhaiterais que vous relayiez auprès de nos compatriotes est celui d'une vigilance renforcée dans cette zone. Je sais bien qu'elle est immense. Je sais bien que dans un certain nombre de ces pays, nous avons pris des habitudes. Ces habitudes, il faut les changer. Le terrorisme peut frapper partout. Pour mémoire, Monsieur Alain JUPPÉ est aujourd'hui au Maroc et c'est aujourd'hui que se tient ce qui sera peut-être – je ne peux pas vous le dire, puisque cela se déroule en ce moment – la dernière audience du procès des auteurs de l'attentat de Marrakech, où d'ailleurs se trouvent en ce moment les familles de nos compatriotes victimes de ce drame.

Quelques mots maintenant, peut-être, sur les principaux pays qui sont au cœur de nos préoccupations et bien entendu, au cœur de notre action. Un mot d'abord sur les trois pays du Sahel. Vous savez que deux Français à nouveau ont été enlevés cet automne. Nous avons donc aujourd'hui six otages français entre les mains d'Aqmi. Nous travaillons à leur libération.

Nous travaillons aussi, vous le savez, à la protection de nos compatriotes qui sont sur place. Nous suivons très étroitement, voire dans certains cas de façon individualisée, la situation de tous les Français qui se trouvent au Sahel, tout particulièrement dans les zones orange, c'est-à-dire les zones à risque intermédiaires. Il faut savoir qu'il y a aujourd'hui plus de vingt entreprises françaises – 23 exactement, mais cela va changer dans les jours qui viennent – qui travaillent dans cette zone à risques rouge ou orange. Cela fait un peu plus de 200 Français et pour toutes ces entreprises, nous avons demandé des plans de sécurité qui sont validés à Paris, à l'issue d'un processus interministériel. Et les entreprises qui travaillent aussi sous la protection de forces de sécurité locales.

La solution à ces difficultés, je crois que vous en avez tous conscience, n'est pas seulement une solution sécuritaire. C'est aussi aider ces pays dans leur développement, d'autant plus que le risque Sahel a interrompu les flots touristiques à destination de ces pays et donc, c'est une ressource moindre. Les aider aussi à développer leurs forces de sécurité et puis, plus généralement, les aider tout court.

En décembre, nous avons débloqué une aide alimentaire de dix millions d'euros pour les pays du Sahel, en prévision d'une situation de crise alimentaire qui pourrait se développer à très brève échéance.

Un mot sur l'Égypte, qui est un grand pays ami de la France et pour lequel beaucoup de Français ont une grande affection. La situation politique en Égypte se stabilise aujourd'hui. Le prochain rendez-vous est fixé au 23 mai, si je ne me trompe, pour les prochaines élections. Le souci, car il y en a un, est ailleurs. Depuis la Révolution, à peine plus d'un an, nous assistons dans ce pays à une explosion de la criminalité et de la délinquance et cela est d'autant plus frappant que cette délinquance était totalement inexistante il y a un an. Quelles en sont les raisons ? Il y a deux raisons principales. La première est la crise économique. Comme au Sahel, les gens ne vont plus en Égypte. Ils sont inquiets. Ils ont le sentiment d'un risque trop important, y compris au Caire. La deuxième est l'affaiblissement de l'autorité de la police. Sous le précédent régime, la police était largement une police politique et aussi, malheureusement une police corrompue. Cette police, totalement déconsidérée n'arrive plus aujourd'hui à imposer son autorité à qui que ce soit. Alors, les conséquences, nous les connaissons, malheureusement. Parmi les premières victimes de cette nouvelle criminalité jamais vue, il y a un Français victime d'une balle perdue lors d'un braquage à main armée, qui venait simplement retirer de l'argent.

Face à cette situation, nous avons modifié nos consignes de sécurité, la fiche conseils aux voyageurs, notre zonage des cartes (rouge, n'y allez pas du tout ; orange, allez-y mais en faisant très attention ; et pour le reste, faites attention) ; et puis, nous avons essayé de resserrer les liens de notre communauté. Voilà le type de messages à faire passer. L'Égypte est un pays que, de toute éternité, les Français ont aimé, où ils se rendaient en très grand nombre. Un pays ami, un pays tranquille. Malheureusement, aujourd'hui, un pays dangereux.

Un mot sur l'Israël. Aujourd'hui, les autorités israéliennes craignent des frappes, des attaques, des attentats qui peuvent venir d'ailleurs d'un pays limitrophe ou d'ailleurs. Je n'entrerai pas dans une discussion sur le point de savoir si ces frappes sont possibles, probables, c'est un autre débat. Je vous dirai simplement que nous avons réagi, devant cette éventualité, comme nous le faisons toujours, par un travail de préparation et de planification. Nous avons mis à jour nos plans de sécurité pour Israël. Nous sommes en train de compléter nos stocks de sécurité. Enfin, au mois de décembre, nous avons réalisé un exercice de simulation de crise, avec pour la première fois, ensemble dans le même exercice, Tel-Aviv et Jérusalem, ce qui ne s'était jamais fait jusqu'à présent pour toute une série de raisons. Le bilan de cet exercice n'est pas parfait, mais il est très positif. Nous avons pu identifier quelques points de faiblesse dans l'organisation, mais la gestion de crise ne s'improvise pas. Nous allons ajuster et nous aurons un dispositif aussi au point que possible pour répondre à une éventuelle situation de crise.

La Syrie, vous le savez, nous venons d'y fermer notre ambassade, à la fois pour des raisons de sécurité, mais aussi à cause des massacres qui se perpétuent contre la population syrienne comme à Bab Amr où de surcroît des journalistes, dont un Français, ont perdu la vie.

La première chose que je voudrais dire, c'est que les Français qui restent ne sont pas menacés. Il n'y a pas aujourd'hui de sentiment anti-français en Syrie. La menace qui existait était une menace dirigée contre l'ambassade de France. C'est bien pour cela qu'il a fallu la fermer et en évacuer nos personnels. Mais, ce n'est pas une menace contre les Français.

Deuxièmement, nos compatriotes qui restent sont, dans leur immense majorité, des binationaux, des franco-syriens qui n'ont pas souhaité partir. Depuis plus de six mois, nous avons dit, écrit et publié sur les conseils aux voyageurs, qu'il fallait quitter la Syrie. Nous avons utilisé toute une série de formules. Nous avons enjoint, recommandé, demandé, souligné la nécessité... le taux de départs a été extrêmement faible. Une des raisons, soyez-en conscients, c'est que la Syrie n'est pas à feu et à sang. Il y a des situations de brutalité et d'une violence extrême, mais en tâches de léopard. Elles restent limitées à certaines régions. Il y a un risque de contamination. Cela est certain. Mais, c'est bien pour cela que nous avons demandé aux Français de partir.

Certains quartiers sont calmes aujourd'hui. Rien ne permet de penser qu'ils le resteront demain. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place un dispositif qui nous permet de rester en contact avec notre communauté. À travers d'abord les ambassades européennes qui sont encore ouvertes, en application de l'article 23 du Traité sur l'Union européenne relatif à la protection consulaire. Deuxièmement, à travers notre ambassade à Aman : si vous regardez les conseils aux voyageurs, vous verrez que nous donnons des numéros de téléphone qui peuvent être appelés jour et nuit depuis la Syrie. Troisièmement, en maintenant le flot des communications par mail ou par SMS avec nos compatriotes. Par exemple, dimanche soir, nous avons fait partir depuis Paris, puisque techniquement, cela est tout à fait possible 1 300 SMS simultanés à destination de nos compatriotes en Syrie.

Nous sommes donc tout à fait alertés. Nous avons pris les dispositions pour pouvoir joindre et être joints par ceux qui se trouvent en Syrie. Nous maintenons des personnels de l'ambassade en Syrie dans la région, notamment à Beyrouth et à Damas et donc, nous nous efforçons d'être au plus près de nos compatriotes.

Je conclurai avec un mot sur le Congo. Cette affaire d'explosion d'un dépôt de munitions a été une tragédie pour les habitants de Brazzaville. Il y a eu 236 morts, plus de 1 300 blessés et nous avons d'ailleurs dès lundi envoyé une aide médicale d'urgence avec une équipe médicale d'une vingtaine de personnes, notamment des chirurgiens et deux tonnes et demie d'appareils médicaux et de médicaments.

S'agissant de la communauté française, heureusement, il n'y a aucune victime à déplorer. Mais, il est vrai qu'il y a eu une grande peur, beaucoup d'émotion, pendant plusieurs heures des bruits, des rumeurs ont circulé. Nous nous sommes efforcés de les dissiper et tout est rentré dans l'ordre de ce côté-là en tout cas. S'agissant des Congolais, nous examinons actuellement la possibilité de leur envoyer très rapidement, sous 24 ou 48 heures, une aide humanitaire qui réponde à leurs besoins, parce qu'il y a vraiment beaucoup de gens qui sont dans une situation très difficile.

Voilà ce que je voulais vous dire au titre de l'actualité. Madame la Présidente, s'il y a des questions, j'y répondrai très volontiers.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER, Président de la commission temporaire de la Sécurité.*

### **Monsieur Cédric ETLICHER, Président de la commission temporaire de la Sécurité**

Lors de cette session, nous nous sommes intéressés bien entendu aux nouvelles crises et à l'évolution qu'il y a eu lieu l'année dernière. Nous sortions de crises politiques rapides et subites : les révolutions du Maghreb pour arriver vers des problèmes beaucoup plus longs, qui sont les crises de Syrie et au Sahel. Qui plus est, lors de nos travaux est arrivée l'explosion de Brazzaville et comme nous nous voyons tous les ans, nous répondons à une actualité, nous analysons des problèmes nouveaux auxquels nos compatriotes sont confrontés. Tout au long de l'intersession, nous allons réfléchir pour trouver quelques solutions et propositions pour le Centre de crise. N'oublions pas que l'article 23 du Traité de Lisbonne nous oblige à nous organiser. Parce que s'il arrivait un quelconque problème, nous pourrions répondre et organiser l'évacuation ou le soutien aux populations européennes. À ce niveau, nous avons pu, avec la commission des Affaires économiques, poser une question très simple à Monsieur SAINT-PAUL, sur le fait de, si nous devenions État pilote, quelle organisation avec les délégations de l'Union européenne.

Enfin, je tiens à souligner que nous continuons à recevoir des questionnaires concernant les organisations de sécurité dans les postes. Nous vous remercions, nous continuons à les analyser et je dois dire que les remontées font penser que la mise en place de ce questionnaire, avec le travail au quotidien du Centre de crise ont fait prendre conscience aux postes qu'il y avait un

besoin de travailler, de remettre les plans de sécurité au goût du jour. Cela aura une action bénéfique au moment nécessaire dans chacun de nos postes et à destination de nos communautés.

Je laisse maintenant la parole à notre Rapporteur, qui va nous raconter les travaux, les audiences qui ont eu lieu pendant ces deux demi-journées.

### **Madame la Présidente**

Non, Monsieur le Président de la commission de Sécurité, il y a d'abord des questions.

### QUESTIONS-REPOSES

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

### **Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Monsieur MOSTURA, pour l'ensemble de cette synthèse que vous nous avez faite, notamment concernant la situation syrienne, sur laquelle je me permets de revenir.

Vous avez dit que très peu des 3 000 ressortissants qui sont encore en Syrie à l'heure actuelle souhaitaient depuis quelques mois quitter le territoire syrien, puisqu'inscrits avec leurs familles dans le contexte de ce pays depuis fort longtemps, je le rappelais tout à l'heure, pour certains depuis plusieurs générations. La nouvelle donne qui est intervenue vendredi dernier après la décision de fermeture de notre chancellerie de Damas a changé énormément de choses, psychologiquement, dans l'esprit de beaucoup de nos concitoyens. Je me permets de vous dire tout simplement pour avoir reçu ces réactions par téléphone à partir de vendredi et samedi dernier, et jusqu'à ce matin encore. Jusque-là et malgré la fermeture du premier poste de chancellerie détachée d'Alep il y a quelques mois, il y avait malgré tout un jalon de France qui persistait, malgré tout ce qu'il se passait en Syrie, à Damas et c'était un peu la « planche de secours » sur laquelle tous ces Français de Syrie pouvaient encore se rattacher. Ce n'est plus le cas depuis vendredi et aujourd'hui, très sincèrement, beaucoup de nos concitoyens sont en train de se poser la question de savoir s'ils vont rester ou quitter la Syrie. Pour cela, ils ont besoin de plus d'informations. Vous avez effectivement envoyé un SMS qui est parvenu à certains d'entre eux, qui ont un téléphone portable, ceux surtout qui ont communiqué leur numéro à nos services de Damas il y a quelques mois. Ceux qui n'en ont pas sont restés totalement vierges d'informations. Il faudrait essayer d'avoir une plus large information, peut-être par une prise de position officielle, qui puisse aujourd'hui donner sans pour autant faire d'alarmisme, les points de repère importants qui pourraient réellement rassurer l'ensemble de notre communauté de Français de Syrie. Une information régulière, peut-être ce SMS pourrait être suivi d'autres et de courriels. S'il y a une régularité, il y aura certainement beaucoup plus de sérénité dans le cœur de tous les Français de Syrie.

Nous avons aussi abordé tout à l'heure avec l'ambassadeur Mucetti, le problème de la chancellerie européenne qui pourrait éventuellement prendre le relai de la France, si jamais, pour nos compatriotes, nous devions ne serait-ce que leur envoyer leurs cotisations, leurs allocations. Ces allocataires qui sont aujourd'hui de plus en plus en état de paupérisation ont besoin d'une information à ce niveau. À quelle adresse, à quel relai sont-ils obligés de s'adresser ? Ceci pour l'instant est encore tout à fait vague.

S'il devait y avoir – et je dis bien « si », puisque jusque-là aucune décision de rapatriement n'a été prise – un rapatriement, est-ce que ce serait une des chancelleries européennes qui pourrait prendre la relève ? Si je me souviens bien, c'était justement la France qui devait jouer le rôle d'État pilote pour l'ensemble de la région. Aujourd'hui, puisque la France n'existe plus structurellement sur place, il s'agirait aussi de savoir à qui ce rôle serait confié.

S'il n'était pas question d'un rapatriement, ni d'une évacuation, qui ne sont pas à l'ordre du jour comme cela fut le cas au Liban en 2006 ou dans plusieurs pays d'Afrique ces dernières années, pourrions-nous imaginer une aide au retour, comme celle qui avait été organisée à partir du Japon suite au Tsunami ?

Encore un problème de sécurité, celui-là aux abords de l'établissement français de Damas, nous le savons, ce n'est pas une question qui relève de la sécurité de la France, puisque c'est une agence privée qui s'occupe d'assurer les abords du Lycée Charles de Gaulle de Damas, mais je voudrais noter ce point qui est extrêmement important, aujourd'hui, la situation de ce lycée est très délicate, je me permets ici de m'excuser auprès de mes collègues, puisque c'est un sujet que j'ai déjà abordé tout à l'heure à l'adresse de Monsieur MUCETTI ; l'idée est que cet établissement est géographiquement à côté d'une caserne militaire syrienne d'une part, mais aussi, de l'autre côté, mitoyen de l'hôpital militaire syrien. Il y a eu, semble-t-il, quelques

événements et possiblement une tentative d'enlèvement d'une jeune fille depuis quelques semaines au sortir de l'école, il y aurait donc à imaginer de resserrer davantage encore le système de sécurité de ce lycée.

Je terminerai enfin par les rapatriements sanitaires. Nous vous avons signalé et nous tentons de trouver les solutions nécessaires avec les agents de la DFAE, pour certains rapatriements sanitaires, notamment dans la région d'Alep, des personnes très âgées qui sont totalement dépendantes et qui doivent impérativement regagner la France. Y a-t-il éventuellement une lueur d'espoir pour pouvoir leur apporter une aide quelconque ? Je vous remercie.

Je ne pourrais conclure sans saluer tout le travail que tous nos agents, et au premier d'entre eux, notre ambassadeur de France en Syrie, ont fait pendant tous ces derniers mois, qui étaient des mois d'extrême précarité sécuritaire. Nous pouvons réellement les saluer très fort, parce qu'ils ont assuré une présence auprès de nos concitoyens et un travail de fond qui étaient tout à fait méritoires.

*(Applaudissements).*

### **Madame la Présidente**

Merci, Monsieur MAINGUY.

Je voudrais remercier Madame Anne-Marie DESCOTES d'avoir quitté un séminaire pour être présente parmi nous et lui donner la parole sur le point des établissements scolaires en Syrie.

### **Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'étranger**

Merci, Madame la Présidente.

Je parlerai pour Damas, puisque Madame BARRY est là pour la MLF. En ce qui concerne le lycée Charles-de-Gaulle, j'ai des nouvelles assez récentes puisqu'à l'issue de quelques entretiens que j'ai pu avoir depuis lundi avec certains d'entre vous, je suis retournée à la source et nous avons eu ce matin même un contact avec le Président du Comité de gestion, Monsieur ATIYEH, qui nous a indiqué qu'au même moment, la situation était plutôt sereine dans et aux abords de l'établissement. J'ai pensé que cela était assez rassurant puisque vous aviez évoqué certains faits qui pouvaient être troublants et inquiétants pour les parents et les élèves. Je comprends que les mesures ont été prises, en dépit des difficultés que rencontre l'établissement, qui compte encore à ce jour 680 élèves, dont 3 élèves français. En ce qui concerne les personnels, vous vous souvenez que nous avons dû demander aux personnels titulaires de rentrer. D'un commun accord avec le Comité de gestion et compte tenu de cette situation, nous avons suspendu la convention qui nous liait à l'établissement. Certains des personnels qui étaient sous statut de résident, 6 ont demandé leur réintégration et se sont mis en disponibilité pour pouvoir rester sur place, puisque ce sont des vrais résidents qui ont leurs familles sur place et qui sont toujours dans l'établissement. Nous avons donc appris que pour ces personnels, trois d'entre eux quitteraient définitivement l'établissement à la fin de l'année.

Pour l'instant, pour pallier l'absence de chef d'établissement, l'établissement a eu recours à un personnel que nous connaissons bien, la MLF et nous-mêmes, puisque c'est un ancien du réseau qui est actuellement à la retraite, Monsieur LEPRETRE, pour organiser la direction des cours et le fonctionnement de l'établissement dans une situation évidemment assez peu satisfaisante, puisqu'une grande partie des personnels en sont partis. Pour l'instant, nous avons des inquiétudes concernant l'organisation des examens, à laquelle nous travaillons en liaison avec le Comité de gestion et les équipes sur place. Nous avons envisagé deux options sur lesquelles nous attendons le retour du ministère de l'Éducation nationale.

La première concerne les élèves qui doivent passer des examens, en particulier le baccalauréat, qui pourraient aller à Aman, à Abou Dabi ou à Beyrouth. Si le ministère de l'Éducation nationale acceptait que cela soit sur Aman, cela serait la solution la plus simple à trouver.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Nous savons que la situation qui préoccupe l'établissement n'est pas simplement la situation sécuritaire, mais également budgétaire, puisqu'il a perdu une grande partie de ses élèves et que cela le met évidemment en difficulté. Il n'y a pas de remontée de participation vis-à-vis de l'Agence, puisqu'il n'y a plus de résident, mais vous savez qu'il y a un emprunt garanti par la NEF à rembourser et bien sûr, si les effectifs présents devaient encore baisser à la rentrée, cela serait évidemment assez préoccupant pour l'avenir de l'établissement. Nous sommes en contact avec eux et encore une fois, la première préoccupation concerne la sécurité au quotidien et pour nous une aide dans l'organisation des examens.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame Marcelle BARRY.*

### **Madame Marcelle BARRY, chef du service communication et développement de la Mission laïque française**

Merci, Madame la Présidente.

La situation d'Alep est un peu différente de celle de Damas, puisque la MLF est en gestion directe dans cet établissement. Jusqu'à la rentrée dernière, nous avions 14 personnels détachés : le proviseur, le directeur d'école, 5 détachés dans le premier degré, 7 dans le second degré. Nous attendions quelques 620 élèves et aujourd'hui, nous en avons 470. 150 ont donc disparu et sont affectés, les uns aux États-Unis, au Canada, en Arabie Saoudite et prioritairement dans nos établissements, mais dans les pays limitrophes.

Tous nos élèves sont nationaux ou binationaux. Nous n'avons pas d'élève seulement français. L'essentiel de nos élèves sont des binationaux, donc français. Le proviseur et le directeur d'école sont encore en poste à Beyrouth où nous les avons rapatriés. Ils gèrent l'établissement en lien très étroit avec un gestionnaire local, le directeur syrien et le professeur d'arabe. Nous avons recruté du personnel localement pour faire fonctionner l'école. Notre préoccupation aujourd'hui est le déménagement de l'établissement, dans la mesure où nous sommes à 25 km d'Alep et dans une zone où il y aurait des problèmes de sécurité. D'après mes dernières informations de ce matin, nous avons obtenu l'autorisation du ministère de l'Éducation nationale, mais nous sommes dans l'attente de l'autorisation du gouvernorat d'Alep.

Nous devrions déménager jusqu'en juin dans de nouveaux locaux au centre d'Alep, qui nous seraient prêtés gracieusement par des personnes privées.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame Monique MORALES.*

### **Madame Monique MORALES**

Excusez-moi, je suis intervenue un peu violemment tout à l'heure, mais il y a des choses que je ne peux pas entendre. Quand on est Français, on a la nationalité française, à moins qu'on en soit déchu, on ne la perd pas, on l'a pour toujours. Donc, binationaux, trinationaux ou seulement Français, on est Français. Il faut en avoir conscience. Parmi nous, nous sommes nombreux, en tant que conseillers, à avoir des enfants, des petits enfants binationaux. Alors, soyons logiques, s'il vous plaît.

*(Applaudissements).*

### **Madame Marcelle BARRY**

Pardonnez-moi, Madame, je voulais simplement dire qu'il n'y avait pas de Français expatriés.

### **Madame Monique MORALES**

Cela est différent.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Serge MOSTURA.*

### **Monsieur Serge MOSTURA**

Je remercie Monsieur MAINGUY pour ses questions et suggestions, qui sont toutes excellentes. Sur les rapatriements sanitaires, d'abord, la bonne nouvelle est qu'ils sont encore possibles. J'ai pu le vérifier moi-même en réglant quelques affaires la semaine passée. Nous regardons avec la DFAE comment nous pouvons aider ceux de nos compatriotes qui auraient besoin de sortir de Syrie pour des raisons médicales.

Deuxièmement, sur l'annonce de la fermeture, j'insiste sur un point : à dessein, il y a eu temporisation. Ce que je veux dire par là, c'est que le Président de la République a annoncé la fermeture de l'ambassade de France à Damas vendredi, mais que cette fermeture n'a été effective que lundi matin. Ce qui veut dire que samedi et dimanche, les Français étaient tout à fait alertés, conscients et nous avons d'ailleurs pu régler un certain nombre de problèmes, type délivrance de passeports de dernière minute, pour permettre à certains de nos compatriotes de quitter la Syrie.

Sur la gestion éventuelle de rapatriements ou d'évacuations, deux choses, pour être très concis. La première est qu'il faut avoir à l'esprit que les départs ne se feront pas seulement par avion. Ils se feront par la route et pas nécessairement sous forme de cortège. Cela est préférable pour des raisons de sécurité.

Pour ce qui est du travail de la délégation de l'Union européenne et des ambassades européennes sur place, la première vertu de la délégation de l'Union est d'abord qu'il y a des Français en son sein. Toute une série de plans sont prêts aujourd'hui, que nous mettrons en œuvre si nécessaire le moment venu et bien évidemment, la première étape du plan consiste à diffuser la bonne information. Aujourd'hui, nous diffuserions des informations tout à fait hypothétiques et qui risqueraient d'être frappées de péremption. Donc, cela compliquerait singulièrement les choses en cas d'évacuation ou de rapatriement, à mettre en œuvre rapidement.

Le dernier point, et là, Monsieur MAINGUY, je ne souscris pas tellement à ce que vous avez dit, c'est quand il s'agit de rassurer nos compatriotes. Honnêtement, je ne crois pas que nous puissions le faire. J'entendais Madame KAMMERMANN, l'autre jour, dire : « Que pouvons-nous attendre d'un régime qui massacre des enfants ? ». La réponse est : Rien ! Le message que nous passons à nos compatriotes est un message de prudence et de vigilance. D'ailleurs, toutes les suggestions que vous avez faites, je crois que nous pouvons en convenir, vont tout à fait dans ce sens.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

### **Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Pour réagir sur ce que vient de dire Monsieur MOSTURA, rassurer ne veut pas dire le conforter dans le réel dans lequel ils pourraient se complaire. Tout le monde est aujourd'hui d'accord pour dire que ce qu'il se passe en Syrie est effectivement inadmissible, et le mot est faible, et vous le savez, quand il n'y a plus de représentation officielle, quand nous n'avons plus quelqu'un sur qui nous pouvons compter en lui téléphonant pour justement prendre la bonne information dont vous parlez, il s'agit de le mettre en confiance à travers une information et la bonne information. Je reprends vos termes, parce qu'ils ont été absolument choisis à dessein. Je pense que c'est cela qu'il faut faire, mais continuer à le faire malgré tout, c'est à travers ce système régulier d'information que nous pourrions les rassurer malgré tout et le jour où la décision sera prise, leur dire comment quitter le pays. Merci.

### **Madame la Présidente**

Merci. Il n'y a plus de demande de prise de parole. Monsieur MOSTURA, nous allons vous libérer et vous remercier infiniment.

*(Applaudissements).*

Merci également à Mesdames DESCOTES et BARRY.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER, Président de la commission temporaire de la Sécurité.*

## **PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE LA SÉCURITÉ**

### **Monsieur Cédric ETLICHER, Président de la commission temporaire de la Sécurité**

Merci, Madame la Présidente.

Tout à l'heure, j'ai un peu débordé sur le programme du rapport. Notre commission a continué les travaux entrepris les précédentes sessions, c'est-à-dire la coopération avec le Centre de crise et l'amélioration des conditions de vie de nos communautés, mais aussi les associations, cercles ou entreprises, organismes de mise en commun des moyens de sécurité des entreprises, des grandes, des moyennes et des plus petites. Nous avons donc invité le Cercle Magellan à la suite du CINDEK.

Je laisse la parole à Thierry PLANTEVIN, notre Rapporteur.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Thierry PLANTEVIN, Rapporteur de la commission temporaire de la Sécurité.*

### **Monsieur Thierry PLANTEVIN, Rapporteur de la commission temporaire de la Sécurité**

Merci, Monsieur le Président.

Le Président Cédric ETLICHER a ouvert la séance en présentant le programme de la session. Notre collègue Jean-Louis MAINGUY a souhaité que l'on évoque les problèmes en Syrie et Alain-Pierre MIGNON a proposé à la commission des plans d'évacuation de sa circonscription qui pourraient être repris dans d'autres zones.

Situation au Sahel : la commission a auditionné Monsieur Marc FONBAUSTIER, sous-directeur du Centre de situation au Centre de crise qui s'est félicité du bon climat de confiance qui règne entre notre commission et le CDC. Le centre de situation assure la veille, l'analyse et l'anticipation des risques.

Le monde est de moins en moins sûr et de plus en plus difficile à comprendre. Il est à noter qu'on ne voit pas d'issues aux crises récemment ouvertes.

Le centre de situation offre trois services :

- le site « Conseils aux voyageurs » dont les visites augmentent au rythme de 25 % par an ;
- la veille sur les pays à vigilance renforcée au nombre de 23 actuellement. Ils font l'objet d'un suivi régulier (réunions interministérielles) ;
- le service sur mesure pour les entreprises. Élaboration de fiches entreprises spécifiques diffusées sur support papier et distribuées de façon confidentielle aux entreprises devant opérer en zone rouge (Libye, Niger...).

Les trois critères de détermination du risque sont :

- une situation politique instable ;
- une situation socioéconomique dégradée ;
- une répétition d'actes terroristes.

Un seul des trois critères peut entraîner la vigilance renforcée du pays.

La situation en Syrie a été évoquée. Il est à noter que les 3 000 Français encore sur place ne souhaitent pas quitter le pays, pour l'instant.

Le SAHEL : le Sahel (Mauritanie, Mali, Niger) est la zone au monde la plus dangereuse pour nos compatriotes. La menace est élevée (enlèvements, attentats), croissante (la crise libyenne génère un risque de débordement sur le Tchad, le Sénégal et le Burkina Faso). L'action de la France est mal vue par les terroristes et la Libye a libéré des mercenaires lourdement armés. La menace est diffuse : Aqmi a modifié ses modes opératoires : opérations ciblées et bien préparées, avec un réseau d'informateurs bien rémunérés. Les ethnies Bambara, Peuls et Touaregs sont de plus en plus complices et profitent d'une grande porosité des frontières.

La politique de sécurité pour le Sahel, ce sont aussi 62 mises à jour de la fiche Sahel « Conseils aux voyageurs » sur l'année 2011, 77 consignes de départs de résidents en zone rouge, le suivi individuel hebdomadaire des Français travaillant en zone rouge et des recommandations spéciales aux entrepreneurs, aux ONG et aux tour-opérateurs.

L'entreprise doit montrer le caractère impérieux de sa présence en zone rouge. Son plan de sécurité doit être validé. Pas d'implantation sans sécurité maximale. L'aide des forces militaires du pays d'accueil doit être effective.

Cette politique a des limites. Elle atteint son point limite : aller plus en avant provoquera une diminution des voyages et des déplacements, ce qui entraînera une baisse de l'activité économique et une plus grande paupérisation de la zone qui aura pour effet une plus grande opportunité de recrutement pour Aqmi. Les terroristes étant en possession de missiles sol/air d'une portée de 4 000 m, la sécurisation des aéroports est lourde. Le ciblage des actions sécuritaires est privilégié à la mise en place d'un cordon sanitaire. Une coopération européenne se développe sur la zone. La résurgence de la révolte Touareg, vieux conflit nord-sud, aura un impact sur la sécurité à venir de la zone et le grand sud tunisien est l'objet de toutes les attentions, motivées par le trafic d'armes qui s'y développe.

La VIème rencontre sur la sécurité des entreprises françaises à l'étranger s'est tenue le 15 décembre 2011 au Centre des archives diplomatiques de la Courneuve. Ce rendez-vous annuel, organisé par le Centre de crise, a réuni près de 150 participants : directeurs de la sécurité de grands groupes français, responsables sécurité d'ONG et partenaires institutionnels du CDC.

Je ne vais pas faire la lecture de l'ensemble du compte rendu, mais m'attacher au problème de la délivrance de visas pour les salariés étrangers expatriés hors de l'Union européenne en cas d'évacuation.

Les entreprises rencontrent régulièrement des difficultés relatives à leurs expatriés non français (et extracommunautaires) en cas de crise. En effet, les entreprises ont une obligation de protection qui vaut pour tous les salariés, quelle que soit leur nationalité. Elles souhaitent ainsi, quand une crise se déclare, pouvoir évacuer leurs collaborateurs étrangers au même titre que les ressortissants français, vers l'Europe. Les sièges des entreprises se situant généralement en France et afin d'éviter de multiplier les voies d'évacuation, il paraît plus logique d'acheminer tous les employés sur le territoire national. Se pose alors la

question de l'accès au territoire pour les employés non ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne, même lorsqu'il ne s'agit que de l'obtention d'un visa de transit.

Les postes doivent donc être en mesure, soit de délivrer très rapidement les visas sollicités, soit de transmettre au Centre de crise une liste de personnels pouvant bénéficier d'une entrée en France avec visa délivré à l'arrivée. Cela suppose qu'ils aient déjà en leur possession tous les justificatifs indispensables. Il semble que pour les nationalités soumises à consultation des autres pays Schengen que la France, le VTL (visa territorialement limité) soit le visa le mieux adapté. Il s'agit d'un visa de court séjour délivré à titre exceptionnel pour des raisons humanitaires ou d'autres situations spécifiques. Cette catégorie de visa autorise le franchissement des frontières et le séjour exclusivement sur le territoire national d'un ou de plusieurs États Schengen pour lequel le visa est valable. L'accès et la sortie doivent être effectués par le territoire de l'État ou des États Schengen pour lequel le visa est valable.

Il conviendrait donc que les entreprises établissent une liste des personnels qu'elles souhaitent voir évacuer en même temps que les Français, que cette liste soit régulièrement mise à jour et remise au Consulat ou à la section consulaire de l'Ambassade qui devra donner son accord sur tous les noms qu'elle comprendra. Elle comportera le détail de l'identité du collaborateur et de ses accompagnants (famille) à savoir : le nom, le prénom, le numéro de passeport, sa durée de validité doit être supérieure à trois mois, à la date d'expiration de la validité du visa de court séjour et doit contenir au moins deux pages vierges afin d'y apposer le visa et les cachets d'entrée et de sortie du territoire français. Enfin, le référent au sein de l'entreprise en France (nom, prénom, coordonnées).

Cette liste sera accompagnée d'un engagement écrit de l'entreprise précisant le motif de la demande, la prise en charge financière du collaborateur et de sa famille, les modalités d'hébergement du collaborateur, la garantie du rapatriement dans le pays de résidence à la fin de la crise. La liste en question devra également faire l'objet d'une validation écrite de la part du siège de l'entreprise à Paris. Les modalités de prise en charge du collaborateur devront être particulièrement détaillées (transport à l'arrivée en France, conditions d'hébergement et de subsistance sur le territoire national). L'entreprise devra enfin préciser les mesures auxquelles elle s'engage en cas de poursuite de la crise, le visa de court séjour ne couvrant que 3 mois à partir de sa date de délivrance.

Il convient de noter que ce dispositif est exceptionnel et dérogatoire. Dans une situation de crise justifiant une évacuation de la communauté française, les Français et leurs familles, ainsi que les communautaires restent prioritaires. Par ailleurs, seules les entreprises françaises ayant leur siège social en France et établies à l'étranger sont susceptibles de bénéficier de ce dispositif. Ce n'est qu'une fois toutes les garanties présentées que la liste pourra être approuvée par le Consulat et transmise au Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Cette procédure est valable aussi pour les ONG. Je crois qu'il est bon que vous la connaissiez. Un formulaire plus simplifié est disponible au Centre de crise.

Nous avons reçu le cercle Magellan. La Commission a auditionné Madame Claude MULSANT et Monsieur Jean PAUTROT respectivement Directrice Générale et Président du Conseil du Cercle Magellan.

Le Cercle Magellan est un réseau professionnel pour le développement et la refonte de politiques, l'échange de pratiques et d'informations « terrain », l'actualisation des connaissances et le suivi de l'évolution des réglementations, la prospective.

Le Cercle organise des réunions thématiques d'information et d'échanges, un forum actif d'échange et édite un annuaire détaillé des membres avec les pays de préférence. Ce réseau de plus de 200 multinationales propose des ressources en ligne : 34 guides pays (droit du travail, fiscalité, rémunération, protection sociale, immigration), une liste des conventions fiscales et de sécurité sociale signées entre États, des comparatifs pays, des dossiers méthodologiques, des études et notes de synthèse, des alertes ciblées et enfin des informations techniques, juridiques et pratiques. C'est un réseau qui se nourrit de l'expertise de chacun de ses membres et ne peut intéresser que des sociétés de taille importante.

Enfin, la coordination européenne, la Commission a auditionné Monsieur Laurent DEFRANCE, chargé de mission au CDC pour faire le point sur les avancées en matière de coopération européenne. Il apparaît que les difficultés perdurent : évacuer tous les ressortissants européens représente un coût élevé que ne veut pas supporter le pays pilote. Tant que les représentations européennes à l'étranger ne mettront pas de budgets suffisants pour financer ces opérations, il ne faut pas s'attendre à des avancées significatives. Pour mémoire, vous trouverez ci-dessous le résumé de l'intervention de Monsieur DEFRANCE en mars 2011. C'est exactement le même PowerPoint qui nous a été présenté.

La Commission ne souhaite pas soumettre de motion, de vœu ou de résolution.

Merci.

*(Applaudissements).*

QUESTIONS-REponses

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Martine DJEDIDI.*

**Madame Martine DJEDIDI, membre élu de la circonscription de Tunis**

Bonjour, Madame la Présidente.

Je voulais faire deux remarques en ce qui concerne la Tunisie. Une première à la fin du premier paragraphe concernant les limites de la politique de sécurité en page 4.

*La résurgence de la révolte Touareg, vieux conflit nord/sud aura un impact sur la sécurité à venir de la zone. Le sud tunisien est l'objet de toutes les attentions, motivées par le trafic d'armes qui s'y développe.*

Je voudrais corriger un petit peu. La Tunisie est un tout petit pays, mais le Sud est très grand. Il commence à la hauteur de l'île de Djerba où résident énormément de nos compatriotes en toute sécurité. Il n'y a absolument aucun problème dans cette partie du Sud. Par contre, il y a une partie désertique qui est comme le sud algérien ou le sud marocain, où les frontières sont extrêmement poreuses. Vous pourriez donc rajouter :

*Le grand sud tunisien est l'objet de toutes les attentions.*

En effet, telle que rédigée, ce genre de remarque pourrait faire très peur inutilement à un certain nombre de nos compatriotes. J'y suis allée il n'y a pas longtemps. Ma collègue Madame BEN NACEUR ici présente pourrait confirmer que nous nous y déplaçons en toute sécurité.

Ensuite, concernant le paragraphe sur les printemps arabes, il y aurait beaucoup de choses à dire, parce que l'analyse n'y est pas tout à fait neutre. Je relèverai simplement le troisième paragraphe :

*Dans les printemps arabes, facteurs d'instabilité.*

Le titre en dit long !

*Les pays qui traversent le printemps arabe pourraient perdre leur caractère policier et devenir plus démocratiques à terme.*

Ce « pourraient » me dérange un peu, je l'avoue. Ils perdent effectivement leur caractère policier. La forme utilisée laisserait à penser que nous serions à même de le regretter, ce qui me paraît porter un jugement sur ce qu'il se passe actuellement dans ces pays et qui me semble conflictuel. L'Aqmi au Sahel existait bien avant le printemps arabe, né en Tunisie. Même s'il est vrai que cette zone est évidemment dangereuse pour nos compatriotes, mais pas seulement, notamment également pour les ressortissants de la région. L'assimilation qui est faite me dérange un peu.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame Marie-Hélène PONTVIANNE.*

**Madame Marie-Hélène PONTVIANNE, membre élu de la circonscription de Mexico**

Merci, Madame la Présidente.

Ma question s'adressait au Rapporteur à propos du Cercle Magellan. En ce qui concerne les indications que vous donnez sur le réseau et sur ce qui est disponible en ligne, j'imagine que celles-ci sont uniquement disponibles pour les membres.

**Monsieur Thierry PLANTEVIN**

En effet, il s'agit d'un cercle privé. Les cotisations d'entrées sont relativement lourdes. Pour faire partie d'un des trois groupes du cercle, cela coûte 5 900 euros par an. Les petites sociétés qui ont peu d'expatriés sont inintéressantes pour le cercle. Ils le disent eux-mêmes, puisque ce sont les membres qui apportent leur expérience et chaque membre échange. Celui qui vient sans connaissance ne vient que prendre. C'est une sorte d'auberge espagnole encadrée par des professionnels. C'est pour cela que nous les avons écoutés, mais nous avons regretté qu'ils ne soient pas plus ouverts pour des PMI/PME qui ont souvent besoin de soutien.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER.*

**Monsieur Cédric ETLICHER**

Nous avons découvert qu'ils ne savaient pas du tout ce qu'était l'Assemblée des Français de l'étranger. Ils font énormément de séminaires et en leur expliquant ce que nous faisons et le poids que nous pouvions représenter en termes de relai, nous nous sommes un peu invités pour leur prochain séminaire et leur prochaine session, tant pour participer et proposer nos services, que pour intervenir, voire les orientations.

Parce que quand ils disaient : « Les petites sociétés ne nous intéressent pas parce qu'elles prendraient trop et ne donneraient pas assez », nous avons mis cet égoïsme en valeur et nous leur avons expliqué qu'aujourd'hui, l'expatriation concerne des grandes entreprises comme des petites et que certaines entreprises seront demain des grandes, et que si on les excluait dès le départ, elles ne seraient jamais grandes.

Mais, il est vrai qu'aujourd'hui, c'est quelque chose d'encadré et plus à destination des grandes entreprises.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Marie-Hélène BEYE.*

**Madame Marie-Hélène BEYE, membre élu de la circonscription de Bamako**

Merci.

Je voudrais revenir sur le paragraphe concernant la menace au Sahel : élevée, croissante, d'accord... diffuse et en particulier sur la formulation du réseau d'informateurs, bien rémunérés, peut-être, je ne sais pas, cela est possible...

*Les ethnies Bambara, Peuls et Touaregs sont de plus en plus complices.*

Je crois quand même qu'il faut faire un distinguo, parce que cela reviendrait à dire que finalement, tous les Maliens sont complices, puisque les Bambara représentent la frange de la population la plus importante (disons 75 %), les Peuls également. D'autre part, les Bambara étant quand même à mille kilomètres du nid des terroristes, je ne sais pas comment ils pourraient être vraiment tout à fait complices. Alors, il se peut qu'il y ait un ou deux chauffeurs de taxi à Bamako qui soient complices, mais de là à dire cela, j'aimerais que l'on trouvât une autre formule ou qu'on la supprimât carrément.

Ensuite :

*Une grande porosité des frontières.*

Qu'est-ce que cela signifie ? Je n'ai pas bien compris.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Rapporteur de la commission.*

**Monsieur Thierry PLANTEVIN**

D'abord, nous citons là Monsieur FONBAUSTIER du Centre de crise, quand il dit que tous les trafics permettent maintenant de rémunérer correctement les informateurs. Quand on parle de complicité de plus en plus importante, on ne dit pas que tous les Bambara, Peuls et Touareg appartiennent à Aqmi, mais cette tendance existe. De toute façon, comme la zone va se paupériser de plus en plus, il est presque plus digne aujourd'hui d'être d'Aqmi que d'être un traîne-savates sans aucun moyen de manger. C'est ce qui a été dit en commission.

**Madame Marie-Hélène BEYE**

Entre ce qu'il se dit et ce qu'il s'écrit, ce qui reste dans les archives et qui peut arriver jusqu'aux oreilles d'un gouvernement et même de toute une population, cela peut avoir des répercussions bien plus dangereuses que ce que l'on ne pense.

**Monsieur Thierry PLANTEVIN**

Vous souhaitez que nous ne parlions pas de complicité.

**Madame Marie-Hélène BEYE**

Je souhaiterais effectivement que l'on dise :

*Avec un réseau d'informateurs bien rémunérés.*

Parce que s'agissant des informateurs, nous n'avons pas leur carte d'identité.

Je voudrais que l'on m'explique aussi :

*Une grande porosité des frontières.*

**Monsieur Thierry PLANTEVIN**

Nous pourrions inverser :

*La grande porosité des frontières facilite effectivement les trafics et certainement quelque part le terrorisme.*

Il n'y a plus de contrôle entre le Mali et le Niger.

**Madame Marie-Hélène BEYE**

Non, je pense que le Niger contrôle bien ses frontières.

**Monsieur Thierry PLANTEVIN**

Nous sommes rassurés.

**Monsieur Thierry PLANTEVIN**

Les frontières sont poreuses, peut-être, effectivement, en plein Sahara, le sud de l'Algérie, etc.

**Monsieur Thierry PLANTEVIN**

Nous allons mettre qu'il y a quand même des informateurs et nous ne citons pas les noms des tribus.

**Madame la Présidente**

Monsieur le Rapporteur,

J'ai remarqué que vous n'avez pas répondu à la question de Madame DJEDIDI.

**Monsieur Thierry PLANTEVIN**

D'accord pour le grand Sud. Par contre, pour la deuxième intervention, je ne fais que citer le compte rendu du Centre de crise. Donc, je ne vais pas toucher à ce que ce dernier a écrit. Vous pouvez dire que le Centre de crise n'a pas écrit ce que vous souhaitiez...

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais juste évoquer la phrase à propos de la coordination européenne :

*Tant que les représentations européennes à l'étranger ne mettront pas de budget suffisant pour financer ces opérations.*

Cela pose aussi des problèmes juridiques, parce que certains pays de l'Union européenne ne rapatrient jamais à leurs frais, mais aux frais du ressortissant concerné. Ce n'est donc pas qu'ils veulent mettre de la mauvaise volonté pour mettre des fonds à disposition, mais cela n'est pas prévu dans leur législation.

**Monsieur Thierry PLANTEVIN**

C'est bien parce que l'on se heurte à toute cette série de petits problèmes que cela n'avance pas ou très lentement.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.*

**Monsieur Jean-Jacques RATEAU**

Madame la Présidente,

C'est justement sur la même phrase que je voudrais intervenir.

Il est indiqué :

*Tant que les représentations européennes à l'étranger ne mettront pas de budget suffisant pour financer ces opérations, il ne faut pas s'attendre à des avancées significatives.*

Cela laisse entendre que les représentations européennes à l'étranger disposeraient toutes de budgets dans ce domaine et qu'il s'agit essentiellement d'un problème de coordination entre elles si cela ne fonctionne pas bien. Alors, je voudrais simplement proposer, tout en laissant toute la responsabilité au Rapporteur de son texte :

*Tant que les États membres ou l'Union européenne elle-même ne mettront pas de budgets suffisants pour financer...*

Parce que cela n'est pas laissé à la libre disposition des représentants sur place.

Merci beaucoup.

**Monsieur Thierry PLANTEVIN**

Nous changeons :

*Tant que les États membres ou l'Union européenne elle-même ne mettront pas de budgets suffisants pour financer...*

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Brigitte SAIZ.*

**Madame Brigitte SAIZ, membre élu de la circonscription de Caracas**

Je voulais intervenir par rapport aux propos de Marie-Hélène. Il faut peut-être changer la phrase dans le sens où d'abord, depuis le début, Monsieur FONBAUSTIER a dit que les informations qu'il nous donnait étaient confidentielles. Je sais que cela peut arriver quelque part, mais ce document que nous avons là ne devrait pas être public.

Ensuite, le terme « diffuse » veut refléter un changement des moyens d'action d'Aqmi plus qu'autre chose. Alors, peut-être pourrions-nous nous limiter à cela. C'est ce qu'il a voulu dire quand il parlait de diffuse, et aussi que les moyens financiers importants qu'il avait lui donnaient des possibilités, entre autres, d'avoir plus d'influence sur les populations locales et de s'adjuger des moyens pour traverser les frontières. C'est pour cela qu'il parlait de porosité des frontières.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Rapporteur.*

**Monsieur Thierry PLANTEVIN**

Quant à la confidentialité, j'espère que nous n'avons pas dévoilé là des choses que vous ne saviez pas déjà. Je pense que nous ne sommes pas rentrés dans des détails très confidentiels. Par contre, oui, la menace est diffuse. Je pense qu'en commençant en disant :

*Aqmi a modifié ses modes opératoires.*

C'est un peu ce que nous voulons dire par là.

**Madame Marie-Hélène BEYE**

Peut-être pouvons-nous en rester à :

*La menace est élevée, croissante et diffuse.*

Et ne pas rentrer dans les détails, parce qu'en effet, ce n'est peut-être pas...

**Monsieur Thierry PLANTEVIN**

Vous paraît-il dangereux de mettre qu'il y a des risques de débordements sur le Tchad, le Sénégal et le Burkina Faso ? C'est quand même une réalité.

**Madame Marie-Hélène BEYE**

Peut-être, parce qu'effectivement, quand il est intervenu, c'était plus à l'attention de la commission et pas pour que cela soit mis ainsi sur papier. Cela serait plus prudent.

**Monsieur Thierry PLANTEVIN**

Il est important que vous le sachiez. Nous allons enlever. Nous ne laisserons que :

*La menace est élevée, croissante et diffuse.*

Et vous avez les détails confidentiels sur votre support papier.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Joël PICHOT.*

**Monsieur Joël PICHOT, membre élu de la circonscription de Nouakchott**

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais rebondir sur les propos de Madame BEYE, mais je vois que la phrase a été corrigée. Effectivement, il n'était pas possible de stigmatiser les Bambara, les Peuls et les Touaregs dans notre zone géographique. Par contre, je vois que l'on évite soigneusement de parler de l'Algérie. Or, nous savons tous qu'Aqmi a ses bases arrière en Algérie et qu'apparemment, ils y sont protégés. Alors, on ne parle que de la zone sahélienne sous influence française, mais on oublie trop souvent de mentionner le support algérien et la couverture algérienne pour ces troupes d'Aqmi.

Merci.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Jacques MARIE.*

**Monsieur Jacques MARIE, membre élu de la circonscription de Port-au-Prince**

Je reviens simplement sur les Européens et autres. En Haïti, il y a eu des accords particuliers entre la Suisse, la Hollande et autres pour les évacuations. C'est-à-dire que chaque ambassade en Haïti et dans certains autres pays a un budget de sécurité et peut le mettre à disposition pour faire des réunions ou pour augmenter la sécurité dans ces pays, de même que partager les frais de téléphone internationaux et autres. Il n'est donc pas vrai de dire que c'est uniquement au niveau des États, cela peut être aussi au niveau des ambassades. Elles peuvent faire un minimum sur place pour pouvoir se regrouper.

**Monsieur Thierry PLANTEVIN**

Nous sommes donc bien d'accord qu'il existe des organisations de ce type. Mais, le projet que nous essayons de mettre en place depuis deux ans est véritablement un projet européen. Comment financer des évacuations de toute la communauté européenne ? Il est certainement très intelligent de prévoir ce genre de budget.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

**Madame Radya RAHAL, membre élu de la circonscription d'Alger**

Sur le point de mon collègue Joël PICHOT, nous avons déjà discuté de cela ensemble lors de la commission et je tiens à lui dire que l'État algérien se bat contre Aqmi et ne veut pas, bien au contraire, que l'Algérie soit une base arrière des terroristes. Mes collègues ici présents pourront en témoigner : nous recevons sans arrêt des SMS du ministère de la Défense algérien demandant aux citoyens de faire part des différents terroristes qu'il y aurait dans les alentours. Il y a une liste, voire une éradication des terroristes, dont nous ne nous plaignons pas, en Algérie, par l'État algérien.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame la Sénatrice Hélène CONWAY-MOURET.*

**Madame Hélène CONWAY-MOURET, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Je vais peut-être répéter un petit peu ce qui a été dit, mais j'abonde complètement dans le sens de Madame BEYE. Il y a l'information que l'on donne aux conseillers lors d'une audition, et puis il y a le texte. Là, nous parlons d'une région du monde où il se passe des choses très inquiétantes et nous avons tout intérêt à utiliser notre diplomatie, ce que nous faisons très bien et surtout à ne pas avoir de trace écrite qui puisse inquiéter ou embêter certaines personnes. Je suis donc pour un texte minimum et j'abonde complètement dans le sens de ce qui a été proposé.

**Un intervenant\***

Cela n'a pas à voir avec le rapport, mais sur les membres élus. Le collègue Bernard ZIPFEL est décédé et figure toujours dans la liste des membres. Nous aurions aimé que cela ne soit plus le cas.

**Madame la Présidente**

Je vous remercie.

Je voudrais vous rappeler que le Secrétaire d'État, Monsieur Édouard COURTIAL fera son allocution non politique dans le lobby et non pas dans cette salle. Enfin, je voudrais tout de même signaler qu'aujourd'hui, c'était la Journée internationale de la femme. Je voudrais faire une constatation, un rappel et enfin un vœu.

La constatation est hasard du calendrier ou pas, toute la journée a été présidée par deux vice-présidentes.

*(Applaudissements).*

Un rappel : notre Assemblée est une institution remarquable à plus d'un titre, notamment sur la représentation féminine, puisque nous avons 37 % de femmes, dont 35 % d'élues.

Enfin, un vœu, si vous me le permettez : vous le savez, il y a à peu près plus de la moitié de la représentation nationale, la population française est à 51, 52 % féminine ; il n'y a que 18,5 % de femmes dans l'actuelle Assemblée nationale sortante. Faisons un vœu, mes chers collègues, tous et toutes ensemble, que dans la prochaine Assemblée qui sortira des urnes en juin 2012, il y ait beaucoup plus de femmes.

*(Applaudissements).*

Merci, mes chères collègues...

Notre excellent Secrétaire général m'indique que je venais d'oublier de vous rappeler que demain, à 9 heures 30, il y aura la table ronde Afrique. Je vous en prie, épargnez à mon collègue Francis HUSS, ce que j'ai vécu tout à l'heure, où nous étions quatre dans la salle...

**ALLOCUTION DE MONSIEUR ÉDOUARD COURTIAL,  
SECRETAIRE D'ÉTAT AUPRES DU MINISTRE D'ÉTAT,  
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES,  
CHARGE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**Monsieur Édouard COURTIAL, Secrétaire d'État auprès du Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé des Français de l'étranger**

Mesdames et Messieurs les Sénatrices et les Sénateurs, Mesdames et Monsieur, les vice-présidents de l'Assemblée des Français de l'étranger, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, Monsieur le Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, Mesdames et Messieurs,

J'ignore si je suis en train de créer une tradition, mais c'est la troisième fois que je m'exprime devant l'Assemblée des Français de l'étranger. Je garde un excellent souvenir de cette enrichissante séance d'échanges lors de votre Bureau de décembre. Mais, j'ai souhaité donner à ma participation aujourd'hui, un tour moins solennel, plus convivial, qui me permette de poursuivre avec vous le dialogue qui s'est noué avec près d'un tiers des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger lors de mes déplacements.

Pour laisser le plus de temps possible à nos conversations, je m'en tiendrai à quelques points.

Premier point : je constate avec satisfaction que les tables rondes géographiques que je vous ai proposé de lancer en septembre dernier fonctionnent et donnent des résultats. Le premier rapport consacré à l'Europe sera parachevé demain. Lorsqu'il m'a fait part des travaux de la séance de travail à laquelle il a participé mardi dernier, mon Directeur de cabinet a souligné l'excellent climat de travail qui y régnait. Les propositions formulées ont donné lieu à des débats constructifs. Je voudrais vous en remercier, M. Jean-Pierre VILLAESCUSA, et à travers vous, tous les membres de la Commission de l'Union européenne que vous présidez et, notamment sa rapporteure, Madame Claudine SCHMID.

Cette démarche est la bonne et je vous donne l'assurance que ce rapport ne dormira pas sur une étagère.

Dans l'immédiat, je vais demander à Monsieur François SAINT-PAUL d'étudier la faisabilité des propositions de ce rapport que nous retiendrons. En outre, cette réflexion s'inscrit dans une dynamique. Ce travail doit être enrichi d'un chapitre relatif à son suivi et à l'exécution de ses propositions pertinentes et des apports ultérieurs de la commission ou de la table ronde géographique annuelle.

Pour tester la formule, nous avons évidemment commencé par le plus facile, puisqu'il existe une commission spécialisée pour l'Europe. J'invite le Collège des vice-présidents à réfléchir dès à présent à la façon la plus appropriée de prolonger les travaux des autres tables rondes géographiques par des rapports analogues et à en faire annuellement la synthèse.

En septembre dernier, je vous ai annoncé que je m'appuierais sur les élus et sur leurs propositions, vous constaterez qu'il ne s'agit pas d'un engagement sans lendemain.

Deuxième point : je vous avais dit attacher une réelle importance, tant il a une portée symbolique, au certificat de vie ou d'existence. Tous les organismes intéressés ont été réunis le 31 janvier dernier pour faire le point de la situation. C'était nécessaire. Car cet exercice, qui apparemment n'avait jamais eu lieu, a mis en lumière les approches parfois profondément différentes à l'égard de ce document. Les protagonistes se sont quittés en promettant de se revoir, mais sans véritablement fixer d'échéance. J'ai saisi mon collègue Xavier BERTRAND, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé. Il en résulte qu'une nouvelle réunion aura lieu dans le courant de la première semaine d'avril. Ce qui veut bien dire que quand il y a une volonté, il y a un chemin, même si parfois, il est difficile.

Troisième point : les élections. Je voudrais rendre hommage au travail fourni depuis 2010, à l'Administration centrale et dans les postes diplomatiques et consulaires, pour préparer ces échéances. On me dira que je l'ai déjà fait. Mais au cours de mes déplacements, j'ai visité de nombreux postes et rencontré de nombreux agents. J'ai vu la réalité de leur travail, comme aucun membre du Gouvernement ne l'avait sans doute jamais fait. La conviction de protéger notre réseau, en l'adaptant aux besoins de notre temps, et d'en préserver les moyens, est toujours autant ancrée en moi. C'est pourquoi, je soutiens nos agents, car après un colossal travail de préparation, s'annoncent les jours harassants et stressants du déroulement du scrutin.

Un mot sur le vote électronique qui a donné lieu à quelques développements à la suite du test grandeur nature de janvier dernier. La vertu d'un test est de montrer ce qui ne va pas et d'y porter remède. Nous avons tout examiné, aussi bien les forces que les faiblesses. Il apparaît que les normes de sécurité ont été bien calibrées, puisque le dispositif a résisté aux attaques dirigées contre lui pour l'éprouver. Le test a révélé que certains ordinateurs ne seraient pas compatibles. Mais, je souligne que c'était déjà le cas pour le vote électronique lors de l'élection de l'Assemblée des Français de l'étranger. Ce n'est pas une nouveauté. Bien peu s'en étaient aperçus.

Lors du Comité de suivi du vote électronique, il a été acté que tous les électeurs ayant une adresse courriel, soit plus de 650 000, recevront dans les prochains jours et en tout état de cause le 31 mars au plus tard, un message leur donnant toute indication pour se connecter à une application grâce à laquelle ils pourront vérifier la compatibilité de l'ordinateur qu'ils se proposent d'utiliser, avec le système de vote électronique. Si cette vérification donne un résultat négatif, l'adaptation pourra se faire en ligne.

D'ici au 23 mai, début de la première période de vote électronique, chaque électeur souhaitant utiliser ce mode de vote aura donc tout le temps d'effectuer ces opérations tranquillement. Pour l'aider, il pourra également recourir à une assistance en ligne. Ce dispositif sera également accessible depuis les sites Internet des postes consulaires. Je propose qu'il le soit également à partir des sites de l'Union des Français de l'étranger et de Français du Monde-ADFE, car nous devons travailler tous ensemble à la réussite du vote électronique. Nous en aurons besoin pour les élections à l'AFE, l'année prochaine, et pour les élections européennes en 2014. J'ai demandé à François SAINT-PAUL de veiller tout particulièrement à la mise en place de ce dispositif et de me faire rapport de toute difficulté éventuelle.

Lors de tous mes déplacements, dans un esprit républicain, j'ai appelé nos compatriotes à voter. La participation électorale sera essentielle, car on ne manquera pas d'en tirer des conclusions sur le sentiment d'appartenance des Français de l'étranger à la Nation et sur leur implication dans la vie démocratique du pays.

Mesdames et Messieurs, notre devoir est de convaincre nos compatriotes hors de France de participer en masse aux échéances électorales du printemps.

Je pourrais me lancer dans des développements sur de nombreux autres sujets qui sont tous primordiaux pour les Français de l'étranger, mais j'ai dit vouloir donner du temps à nos échanges. Je signalerai simplement que j'ai visité il y a quelques instants, la Maison de Français de l'étranger, qui fait un très bon travail et qui est appelée à devenir la matrice de ce service public d'accompagnement à l'expatriation et au retour que le Président de la République a évoqué lors de ses vœux aux Français de l'étranger, à Madrid, le 16 janvier dernier.

Toutefois, je ne souhaite pas finir en cette Journée de la Femme, sans saluer votre action, Mesdames. Je veux saluer toutes celles qui s'engagent : les élues de la Nation au Sénat, à l'Assemblée des Français de l'étranger, les présidentes et responsables d'associations, toutes les bénévoles qui donnent du temps aux autres, toutes les candidates à des fonctions électives. Je veux saluer toutes celles qui prennent une part active au fonctionnement du service public consulaire : les chefs de poste consulaire et leurs collaboratrices, les consules honoraires. Je veux saluer toutes celles qui travaillent dans nos entreprises à l'étranger. Je veux saluer toutes nos Compatriotes, quelle que soit leur activité, toutes celles qui sont séparées de leurs enfants malgré des décisions de justice, toutes celles qui attendent un proche retenu en otage, les conjointes de nos soldats hors de France, toutes celles qui souffrent. Je veux saluer avec toute la prudence requise cette lueur qui point à l'horizon, là-bas, au Mexique. Je veux saluer toutes celles dont on ne parle pas assez et qui ont pourtant un rôle essentiel, irremplaçable, je veux parler de nos conjointes, Messieurs, et en vous le disant, je pense aussi évidemment à mon épouse et j'espère que certains d'entre vous lui rapporteront ces quelques mots.

Il ne s'agit pas d'avoir cette pensée une seule fois par an et de passer ensuite à autre chose. Votre apport, Mesdames est capital dans l'approche des problèmes et des situations. J'en suis intimement convaincu. Et ce n'est pas pour rien que des figures féminines sont les symboles de notre République et de notre chère France. C'est en votre honneur Mesdames.

Merci.

*(Applaudissements).*

*La séance est levée à 18 h 20.*

## VENDREDI 9 MARS 2012 – MATIN

*La séance est ouverte à 9 h 40, sous la présidence de Monsieur Francis HUSS, Vice-président de l'AFE.*

### TABLE RONDE GEOGRAPHIQUE « AFRIQUE »

#### **Monsieur le Président**

Je vous rappelle la règle instituée, qui consiste à ne donner que deux minutes à chaque intervenant, avec la possibilité, pour le Président de séance, de couper le micro. J'espère ne pas avoir à m'en servir et qu'il n'y aura pas trop d'exceptions.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Serge MUCETTI.*

#### **Monsieur Serge MUCETTI**

Merci, Monsieur le Président.

C'est la troisième table ronde que nous organisons. Je crois que le système commence à être bien connu et presque rodé. L'objectif est, de la façon la plus libre possible, de présenter les problématiques que vous souhaitez soulever et, malgré le temps de parole qui vient d'être rappelé par le Président, éventuellement de ne pas hésiter à présenter le même problème sous des angles différents, suivant les pays dans lesquels vous êtes. Cela est toujours extrêmement intéressant. Nous avons vu hier à la table ronde Asie qu'il y avait des points de vue opposés défendus par des élus de la même zone sur les mêmes points. Il est toujours intéressant de les confronter.

Je me réfère à ce qu'a dit le Secrétaire d'État hier soir : il faudra trouver le moyen – et cela vous appartient – de donner de la consistance ensuite à ces échanges et de faire, comme pour la zone Europe, un rapport dans lequel les problématiques seront exposées et les propositions que vous faites formulées, de sorte que toutes ces idées puissent trouver des concrétisations et que nous puissions les intégrer dans un vaste programme de travail.

J'ajoute que ces rapports devront être, comme l'a dit le Secrétaire d'État hier soir, assortis d'une partie concernant le suivi de la mise en œuvre des propositions et enrichis de la réflexion qui sera conduite annuellement, car ces tables rondes géographiques, du moins tel est notre souhait, sont appelées à se renouveler régulièrement, pour entretenir une réflexion continue sur tous les sujets qui nous préoccupent.

#### **Monsieur le Président**

Merci, Monsieur l'Ambassadeur.

Je donnerai en premier lieu la parole à Monsieur PRETET qui va parler au nom des conseillers de quinze pays : Mauritanie, Tunisie, Libye, Maurice, Comores, Madagascar, Seychelles, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Maroc, Gabon, Guinée équatoriale, Sao Tomé, Angola, Congo, République du Congo, Sénégal, Guinée-Bissau, Cap Vert, Guinée, Sierra Leone, Burkina, Mali, Niger, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Somalie, Gambie.

Peut-être pourrions-nous faire une petite exception à cette règle d'airain si Monsieur PRETET dépasse les deux minutes, puisqu'il va parler au nom d'une quinzaine de conseillers.

#### **Monsieur Jean-Charles PRETET, membre élu de la circonscription de Dakar**

Merci, Monsieur le Président.

Bonjour, Monsieur le Directeur de Cabinet,

Ce que je vais vous lire, en réalité, est le travail préparatoire d'une quinzaine de conseillers intergroupes, hier en début d'après-midi.

D'abord, ce sont quelques remarques et suggestions concernant la présence française sur le continent africain.

La situation actuelle :

Nous assistons à une hausse de la population française susceptible de fréquenter nos services consulaires et les ambassades. Elle est de l'ordre de 4 à 6 % entre 2010 et 2011. On dénombre environ 240 000 Français répartis comme suit :

- En Afrique subsaharienne, 18 621 Français en Afrique non francophone. L'Afrique non francophone connaît une augmentation de 6,6 % en 2011, dont 27,5 % de double-nationaux (c'est le terme trouvé sur Internet). 116 862 Français en Afrique francophone : elle connaît un accroissement de 3,9 % en 2011, dont 44,8 % de double-nationaux.

- En Afrique du Nord, 94 789 Français inscrits : elle se caractérise par une croissance de 5,1 %, dont 63,4 % de double-nationaux. Ces 240 000 Français représentent 15 % des 1 594 300 inscrits au registre consulaire des Français établis hors de France.

- Ne sont pas comptabilisés les non-inscrits et les Français de passage, fort nombreux.

Les représentations consulaires et leurs activités, l'accès de nos concitoyens. Ces données chiffrées impactent directement sur l'activité des services consulaires.

L'activité générale est en forte hausse dans différents secteurs :

L'accueil :

- Accueil physique (l'accès illimité quant à la réception des Français au sein de nos représentations et de leur accueil). Tout Français en situation d'urgence doit pouvoir être accueilli à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Un sas de sécurité devrait être prévu à cet effet, en attendant que les contrôles d'identité soient effectués.

- Téléphonique : il mérite une qualité d'entreprise privée. Temps d'attente réduit, messages agréables.

Le personnel :

- Contrats locaux : en ce qui concerne le recrutement du personnel en contrat local, il doit se faire à compétences égales et en toute transparence. Il doit être ouvert en priorité aux Français résidants en quête de travail.

Les services :

- État-civil et nationalité : comme chacun sait, les authentications d'actes sont toujours aussi délicates, ce qui alourdit les charges des fonctionnaires en place. Les personnes reçues dans le cadre des inscriptions et des renouvellements de cartes consulaires sont en forte hausse. Les transcriptions de naissance doivent être simplifiées, comme l'exige la loi, en demandant seulement l'acte de naissance du seul parent français.

- Les passeports : les procédures d'obtention et de renouvellement doivent être simplifiées, notamment lors de leur récupération. Le réseau des consuls honoraires chargé de cette mission doit être étendu. Cela évite de longs trajets à nos concitoyens du continent africain. Inciter à ce que le passeport des Français se rendant en Afrique soit à jour et évite toute surcharge de travail au personnel du consulat.

- Service social : les services des affaires sociales sont très sollicités. La population se paupérise fortement en Afrique. Les demandes d'aides sont de plus en plus nombreuses. Il convient de souligner qu'en ce qui concerne nos allocataires, la quasi-stabilité du montant versé depuis plusieurs années rend leur vie difficile et les maintient dans la précarité : augmentation du coût des services de santé, obligation de faire un choix entre le logement ou l'alimentation, au détriment même de la santé. Généralisée par ailleurs, la pratique adoptée par certains consuls, de désigner parmi les personnels, des enquêtrices permettant une plus juste attribution des aides de l'État par des visites à domicile.

- Les certificats de vie : que les conseillers soient autorisés à valider les certificats de vie.

- Les assurances sociales : les cotisations des assurances sociales sont en augmentation. Bien de nos compatriotes, dont de nombreux retraités ne cotisent plus, faute de moyens.

- Les bourses scolaires : nombre d'élèves en Afrique : 106 000. Les demandes de bourses scolaires augmentent de 4,1 % et la paie de 2,4 %. Le nombre d'élèves scolarisés dans le réseau est en forte hausse. Les tarifs aussi. La charge de travail des agents consulaires en est accrue. Ils travaillent à flux tendus, les délais de traitement de dossiers étant incompressibles.

- Les biens immobiliers appartenant à la France : il faut éviter de vendre d'une manière systématique des biens appartenant à la France porteurs de symboles.

- *Service économique* : une attention plus soutenue doit être accordée aux PME dans le domaine de la sécurité et dans le domaine économique. Conclusion : poursuivre les efforts entrepris et reconnus comme, entre autres, la mise en place d'un service de mails qui permet un traitement plus personnalisé, la diffusion de SMS.

Devant cette charge de travail importante, des outils informatiques ont certes été développés, mais ne suffisent pas à combler le déficit en moyens humains. Les restrictions de personnel ont été trop importantes et des aides en heures de vacation sont insuffisamment attribuées. Il serait judicieux d'associer de manière systématique les conseillers à l'AFE aux différentes missions d'inspection.

Je pense que maintenant, chaque personne présente pourra approfondir le débat s'agissant de son pays.

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Michel TIZON.*

### **Monsieur Michel TIZON**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur MUCETTI, je vais vous parler d'une affaire qui concerne ma circonscription, la Côte d'Ivoire. Vous savez comment elle a été martyrisée et j'ai eu le plaisir et l'honneur de vous rencontrer au cours d'un entretien à propos des pillages. Je voulais donc rappeler à mes collègues ce qui nous était arrivé, déjà, en 2004, où nous avons eu 150 entreprises pillées et 250 domiciles, spécifiquement contre les Français. Au bout de dix ans, une association d'industriels a réussi à bénéficier d'une indemnisation à hauteur d'un milliard d'euros à diviser par 44 industriels. Le reste a été complètement oublié. Maintenant, les dossiers vous ont été remis. L'affaire est close depuis le 29 février de cette année.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus, puisqu'il y avait la promesse de poursuivre une éventuelle indemnisation de ces personnes un peu oubliées ?

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Catherine RECHENMANN.*

### **Madame Catherine RECHENMANN**

Merci.

Je remercie Jean-Charles d'avoir fait ce petit topo, mais pour de telles tables rondes, il serait opportun que tous les groupes se réunissent ensemble pour en parler. Bien sûr, là, tout est bien répertorié. Michel TIZON a pris la parole pour parler des sociétés et des pillages, mais lorsqu'il y a ces tables rondes, je souhaiterais que tous les groupes puissent se réunir et que l'on puisse bien débattre et présenter un projet commun.

Merci et merci Jean-Charles.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Joël PICHOT.*

### **Monsieur Joël PICHOT**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur l'Ambassadeur, merci d'être venu vers nous pour cette réunion. Je voudrais vous entretenir des certificats de nationalité. Nous avons, surtout en Afrique et surtout dans ma circonscription de Mauritanie, des binationaux qui sont devenus Français à l'occasion des indépendances en 1958 et 1960. Ensuite, ils ont travaillé en France et rentrent progressivement en Mauritanie pour prendre leur retraite. Ils sont d'origine Soninké, ce sont de grandes familles, avec bien souvent dix à douze enfants par foyer.

Actuellement, nous avons des enfants de la deuxième et troisième générations, qui ont moins de dix-huit ans et qui demandent à bénéficier de ce droit du sang pour confirmer leur nationalité française. Or, systématiquement, je sais qu'il y a eu une circulaire d'allègement des formalités administratives, mais comme par hasard, il semblerait que certaines administrations, et notamment judiciaires, fassent tout pour contourner les dispositions de cette circulaire, et notamment le greffe du service de nationalité de la rue des rentiers.

Voilà un spécimen de lettres qui date du 19 octobre 2011 :

*Les documents produits ne me permettent de donner suite à votre demande de nationalité française. Vous voudrez bien, dans un premier temps, m'indiquer comment vous parents ou l'un d'eux auraient conservé la nationalité française lors de l'indépendance de leur pays d'origine, et en justifier par des documents.*

Donc, le greffe de la rue des Rentiers est actuellement en train de remettre en cause des dizaines, pour ne pas dire des centaines de certificats de nationalité de parents qui sont encore vivants et il faut justifier du nombre d'années où ces personnes ont résidé en France, si elles ont eu un travail permanent, etc. Alors, je fais des recherches actuellement auprès des caisses de Sécurité sociale, sur les relevés de carrière de ces personnes. Le cas que je cite concerne une personne ayant 93 trimestres de cotisations en France et on doute du fait qu'il ait conservé en France ses attaches économiques pour continuer à bénéficier de la nationalité française.

Je souhaiterais que l'on dise une fois pour toutes que les certificats de nationalité française durent toute la vie de la personne et même au-delà et que les enfants peuvent en bénéficier sans avoir à prouver comment et pourquoi leur père, leurs parents, s'ils ont gardé ou non cette nationalité. Je crois que des services informatiques permettent d'ailleurs aux divers services de vérifier cette position.

Merci beaucoup.

#### **Monsieur le Président**

Je profite d'une petite césure pour vous présenter Monsieur Olivier CHAMBARD, Directeur adjoint Afrique au Quai d'Orsay.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.*

#### **Madame Bérangère EL ANBASSI, membre élu de la circonscription de Rabat**

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais prendre la parole au nom du groupe Français du monde, pour rectifier simplement le propos de mon collègue. Il a dit que ce travail, tout à fait honorable, était un travail intergroupes. Le nôtre n'a pas été convié à la préparation de ces deux pages.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean CONTI.*

#### **Monsieur Jean CONTI, membre élu de la circonscription d'Abidjan**

Monsieur l'Ambassadeur, Messieurs,

J'apporte une petite précision à ce qu'a dit tout à l'heure Monsieur TIZON. Vous n'avez pas encore tous les dossiers et la note de synthèse définitive au sujet de l'association ARSI qui concerne les pillages de 2004. Vous les aurez fin mars.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Marlène BACH.*

#### **Madame Marlène BACH, membre élu de la circonscription de Brazzaville**

Je voulais compléter l'intervention de mon collègue de Côte d'Ivoire par rapport aux pillages dont nos compatriotes ont été les victimes.

Le Club de Paris a annulé les créances du Congo. Rien n'a été fait pour les Français sinistrés de Brazzaville. Sauf erreur de ma part, il me semble que la dette de la Côte d'Ivoire vient d'être réaménagée par le Club de Paris tout récemment. Il me semble avoir compris que nous avons aussi oublié les investisseurs français en Côte d'Ivoire. On abandonne les dettes, on renégocie les créances. On fait de beaux discours sur l'investissement français et la présence française à l'étranger, mais lorsqu'il s'agit d'indemniser par rapport aux textes et aux constitutions souvent de ces pays, rien n'est fait.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Karim DENDENE.*

#### **Monsieur Karim DENDENE, membre élu de la circonscription d'Alger**

Merci, Monsieur le Président.

Mon propos va concerner les pays dont les monnaies ne sont pas convertibles. En matière de bourses universitaires, celles-ci sont octroyées en fonction de revenus, mais par rapport à des monnaies non convertibles, ce qui ne signifie rien. Alors, elles sont parfois refusées, mais les parents n'ont pas les moyens, de toute façon, de payer les frais concernant leurs enfants puisque ce qu'ils gagnent ne peut pas être transféré. Ou, s'ils sont transférés, c'est de manière informelle, à des taux qui ne sont pas les taux officiels, ce qui diminue de beaucoup le montant de leurs revenus.

Par ailleurs, s'agissant des conventions entre la France et certains pays, souvent elles existent mais ne sont pas appliquées. Je sais que cela ne dépend pas que de la France, mais la France pourrait-elle faire certains efforts pour amener certains pays à respecter leurs engagements ?

Je vous remercie.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO.*

### **Monsieur Pierre OLIVIERO, membre élu de la circonscription de Genève**

Monsieur l'Ambassadeur, Cher Ami,

Je voudrais vous poser une ou deux questions plus ou moins parallèles. La première concerne la nationalité française de conjoints. Il est impératif que ces personnes parlent français, ce qui me semble tout à fait normal. Seulement, j'étais au consulat général de France à Genève – j'y vais souvent d'ailleurs – et j'ai pu constater que dans le bureau se trouvait un monsieur dont j'ai connu les parents, qui est un universitaire de langue française auquel on demandait le certificat de l'Alliance française stipulant qu'il parlait bien le français. Dans ce papier que nous avons préparé, il serait peut-être bien de mettre un alinéa de réserves. Que l'on demande à un licencié de passer un examen devant l'Alliance française me semble un peu juste.

Par ailleurs, puisque je suis retraité maintenant, tous les ans, je dois aller signer un papier au consulat général de France, comme quoi je suis vivant. Cela est tout à fait normal, oui, mais ne pourriez-vous pas, pour soulager les ambassades, voire les consulats tels que celui de Genève, qui est le plus important du monde, que les conseillers élus ou désignés à l'Assemblée des Français de l'étranger puissent signer ces documents ?

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gilles D'AGESCY.*

### **Monsieur Gilles d'AGESCY, membre élu de la circonscription de Rabat**

Monsieur l'Ambassadeur,

L'accueil actuellement dans certaines villes et par exemple au Maroc est épouvantable. Les gens attendent, il y a des queues de 30, 40 personnes en plein soleil, sous la pluie... Mesures de sécurité : très bien pour le consulat, mais s'agissant des personnes dans la rue, n'importe qui peut les agresser. Si les gens avaient à se réfugier, je ne sais pas comment ils pourraient rentrer dans le consulat. Nous ne sommes pas contre les questions de sécurité, mais il faudrait voir à ce que nos compatriotes puissent rentrer à l'intérieur du consulat et que leur identité soit vérifiée après.

Deuxièmement, s'agissant du téléphone, il est impossible de joindre les consulats par ce biais.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry PLANTEVIN.*

### **Monsieur Thierry PLANTEVIN**

Je voudrais parler de la CAF. Il y a quelques mois, nous avons entendu dire que les consulats auraient des accès directs aux dossiers de nos compatriotes à la CAF. Nous perdons énormément de temps, chaque fois que nous devons vérifier si les compatriotes sont bien radiés, et ce n'est pas seulement pour les bourses, mais quelquefois pour les adultes handicapés par exemple, qu'en est-il ?

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Kalliopi ANGO ELA.*

### **Madame Kalliopi ANGO ELA, membre élu de la circonscription de Yaoundé**

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir sur deux choses : d'abord, en liaison avec ce que mon collègue disait sur la nationalité française, l'acquisition pour les conjoints de Français, l'application de la nouvelle directive de l'examen de langue et de culture française

pose d'énormes problèmes, en particulier dans les pays dont je m'occupe. En Centrafrique, par exemple, on n'est pas toujours bien équipés à l'Alliance française, pour faire des examens qui ont été mis en place récemment. Ceci, d'autant plus que nous sommes dans un pays francophone, où le niveau d'études est quelquefois réduit. Cela n'empêche pas pour autant de s'aimer et de se marier.

Ensuite, nous sommes également confrontés, dans le cadre de l'état-civil, pour tout ce qui est authentification des pièces, à beaucoup d'erreurs de la part des états-civils, ce qui est considéré par l'administration française, comme un défaut, et ce qui choque et blesse profondément les personnes qui sont confrontées à ce type de réactions de la part de leurs consulats.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas de faux avec intention de faire du faux, mais il y a aussi énormément d'erreurs auprès des officiers d'état-civil des pays de résidence, ce qui est difficile à résoudre après pour nous.

Je vous remercie.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.*

### **Monsieur Fwad HASNAOUI, membre élu de la circonscription d'Alger**

Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais attirer votre attention sur le projet d'ouverture de nouveaux établissements scolaires français en Algérie, susceptibles de favoriser l'installation de familles françaises, puisque cela provoque un appel d'air et par conséquent, un accroissement des inscriptions sur les listes consulaires, comme l'a évoqué notre collègue précédemment. À ce propos, j'en viens au problème d'accès dans les consulats, puisque les listes de nos compatriotes sont en train d'augmenter et par voie de conséquence, puisque l'Algérie est souvent à l'avant-garde de tous les projets pilotes, projets expérimentaux en matière d'externalisation, nous nous rendons compte que le problème de l'accueil externalisé demeure, parce que le prestataire ne respecte toujours pas le cahier des charges.

Nous sommes en contact avec les consuls généraux qui s'efforcent d'améliorer l'accueil, que ce soit pour la prise de rendez-vous ou pour le nombre de dossiers traités par jour, mais ce problème persiste. Nous aimerions bien que ce problème soit revu d'une manière un peu plus significative et efficace, parce que nos compatriotes considèrent que le fait de payer une communication à un service privé mériterait quand même un peu plus de considération à son égard. Ce n'est malheureusement pas le cas dans l'état actuel des choses.

Par ailleurs, vous savez que pour des raisons sécuritaires, pendant quelques années, les consulats étaient difficilement accessibles. Il est difficile aussi pour nos compatriotes d'exposer leurs problèmes personnels à l'extérieur dans la rue via un interphone et les consuls sont très sensibles à cette situation. Simplement, ils nous disent : « Nous n'avons pas d'argent pour améliorer l'accueil et donc, nous ne pouvons pas changer de système ».

Enfin, et compte tenu des faibles résultats ayant trait aux certificats de capacité à mariage, puisqu'on nous a parlé de 5 % de refus, ne pensez-vous pas que ce système extrêmement lourd du point de vue administratif pourrait être reconsidéré dans la forme, mais pas dans le fond ? Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO.*

### **Madame Régine PRATO, membre élu de la circonscription du Caire**

Je vois ici « contrats locaux ». Chez nous, il existe un gros problème : il nous faut des permis de travail pour les Français qui viennent travailler en Égypte et nous avons donc énormément de mal à recruter des Français au consulat de France. D'autre part, les salaires donnés aux locaux sont tellement minimes que les Français n'acceptent pas de venir travailler au consulat de France.

J'ai créé la Banque alimentaire en 2004. Les entreprises françaises me donnent de l'argent chaque année, sous la forme de chèques que Carrefour encaisse en échange de bons. Les Français les plus nécessiteux peuvent en bénéficier pour aller faire leurs courses à Carrefour gratuitement. J'arrive maintenant à en donner à des employés locaux du consulat de France. Cela pose un problème. Ils sont vraiment très mal payés et quand il y a des surcharges de travail, c'est toujours eux qui sont sollicités en premier.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard TOUPY.*

**Monsieur Gérard TOUPY, membre élu de la circonscription de Brazzaville**

Un employé local à Pointe-Noire touche 900 000 francs, soit environ 1 400 euros. C'est chasse gardée aux grandes entreprises, Total et Schlumberger, au détriment des Français binationaux ou sur place qui, à qualité égale, pourraient avoir la place de sorte que cela nous éviterait de donner des aides.

Quant à ma collègue du Cameroun, nous sommes exactement dans les mêmes processus, à savoir la recherche illégale, pour les déclarations de naissance, du parent étranger, en demandant un acte d'état-civil en faisant référence à l'article 47. Cela est tout à fait illégal, puisque pour une déclaration, on demande simplement l'acte de naissance de l'enfant et sa traduction et la preuve que l'un des parents a la nationalité française. Or, systématiquement on fait une recherche via l'article 47.

On ne peut pas dire que cela soit le fait d'un seul homme ; cela concerne chaque consul général, chaque personne de l'état-civil.

Si le Quai d'Orsay donne des instructions, je voudrais bien les connaître. Cela fait cinq fois que je pose la question, je reste sans réponse. Donc, si je me marie demain avec une Pygmée qui n'a pas de papiers, l'enfant ne sera jamais reconnu.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Hélène BEYE.*

**Madame Marie-Hélène BEYE**

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais savoir s'il est concevable que des couples qui demandent la transcription de leur acte de mariage, puis de celui de leurs enfants, attendent au minimum un an, le plus souvent deux voire trois ans avant de voir l'acte transcrit. Cela devient insupportable. Chaque semaine, je dois faire des réclamations pour 10, 15, 20 demandes de transcriptions d'actes de mariage qui attendent... Je n'incrimine pas le personnel du consulat, parce que comme il a été dit tout à l'heure, il n'y a pas assez de personnel, il n'y a que deux personnes. Il suffit qu'il y en ait une qui tombe malade pour que tout s'arrête. Cela devient infernal et un jour, il va y avoir des manifestations devant le consulat, puisqu'à l'intérieur, on ne peut pénétrer, mais cela finira par se passer très mal.

Je ne sais pas ce que peut faire l'administration. Y a-t-il des dates limites au-delà desquelles on ne peut plus aller ? C'est insupportable pour des gens dont le conjoint est en France et attend la transcription pour avoir le logement pour inscrire son enfant à l'école. Cela devient insupportable.

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Hassan BAHOUN.*

**Monsieur Hassan BAHOUN, membre élu de la circonscription de Dakar**

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais axer mon propos non pas sur les problèmes des Français qui vivent en Afrique, mes collègues en ont parlé, administration consulaire, état-civil, couverture maladie, scolarité, etc., mais sur l'Afrique proprement dite. C'est une table ronde Afrique, je voudrais dire un petit mot sur la situation en Afrique.

Je suis conseiller élu de la circonscription de Dakar et je ne vous apprendrai rien si je vous dis que les pays africains sont en train de faire l'apprentissage de la démocratie. Ils en sont au stade des maladies infantiles, avec tout ce que cela sous-entend de fièvres et de convulsions. La situation actuelle dans les pays africains, ce sont des mandats répétés à l'infini, des dérives dynastiques, du népotisme, beaucoup de corruption, de l'autocratie, mais cela bouge. Les pays africains bougent dans ce domaine. L'exemple sénégalais que nous venons de vivre est de ce point de vue encourageant. Un président sortant qui ne cessait d'annoncer sa victoire dès le premier tour avec plus de 53 % se retrouve avec 34,8 % au premier tour le reconnaît dès le lendemain du premier tour dans une conférence de presse et annonce qu'il ira au deuxième tour et puis, adviendra ce qu'il adviendra. Il faut peut-être le prendre pour ce qu'il est, mais c'est quand même encourageant. Le front de la démocratie est long et difficile, mais beaucoup de pays en Afrique semblent l'avoir pris. Il est bon de le signaler. La démocratie, c'est très important, je ne vous l'apprendrai pas, pour les pays africains eux-mêmes, parce que c'est la condition même du développement et c'est un gage de sécurité, non seulement pour les Africains, mais pour nous Français qui y vivons.

Je vous remercie.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.*

**Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

Monsieur le Président, Chers collègues,

Je trouve cette initiative tout à fait remarquable, d'avoir réuni tous ceux qui ont un intérêt, au sein de notre Assemblée, pour l'Afrique. Vous savez l'ancienneté de mon mandat et dans le premier, j'ai été élu des Français d'Afrique, car comme les députés maintenant, nous avons des circonscriptions. J'ai donc été élu des Français d'Afrique et plus particulièrement de ceux qui étaient en dessous du Sahara. J'ai donc gardé des liens très étroits avec ce continent et il y a peut-être quelque chose que vous connaissez mal, c'est qu'au sein des assemblées parlementaires (Assemblée nationale et Sénat, et je vais parler plus particulièrement du Sénat) se sont constitués depuis des décennies, des groupes d'étude et d'amitié. En ce qui me concerne, je commence glorieusement en parlant du mien : je préside le groupe France Afrique centrale, qui regroupe tous les États d'Afrique centrale. Ces groupes se composent de toutes les sensibilités politiques du Sénat. Notre collègue Hélène CONWAY, par exemple, fait partie du bureau de notre groupe France Afrique centrale. Il y a des présidents délégués. Nous venons de recevoir, la semaine dernière, l'ambassadeur du Gabon. Il y a d'autres groupes, France Afrique de l'ouest, que préside mon collègue Legendre ; France corne de l'Afrique que préside Louis Duvernois ; France Madagascar que préside Richard YUNG ; France Afrique australe que préside Joël BOURDIN ; vous le voyez, il y a tout un panel.

Pourquoi est-ce que j'aborde ce sujet ? Bien sûr, notre rôle est plutôt dans les échanges parlementaires. Chaque groupe, une fois par an ou une fois tous les deux ans, reçoit des délégations de ces pays ou va dans ces pays faire un voyage d'étude et d'amitié. Nous avons quand même beaucoup de possibilités de communication et je voudrais donc dire, moi qui appartiens à la même Assemblée que vous, qui suis des vôtres, que peut-être, si vous le jugez opportun, vous pouvez nous saisir de telle ou telle situation. Par exemple, mercredi dernier, avec l'ambassadeur du Gabon, nous avons parlé de problèmes intéressants les visas, de ressortissants gabonais en France. Alors, pourquoi ne parlerait-on pas de problèmes intéressant nos compatriotes au Gabon ou dans d'autres pays d'Afrique ?

Voilà ce que je voulais vous indiquer. Je suis sûr que les autres présidents de groupe comme moi-même, nous serions bien entendu très attentifs à ce que vous pourriez nous signaler, à toute situation particulière. Nous sommes bien entendu en liaison avec le Quai d'Orsay, avec la direction Afrique avec laquelle nous avons des contacts récents, avec la cellule africaine de l'Élysée, avec le Ministre de la coopération, etc.

Voilà le message que je voulais vous transmettre.

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Anne BRUNET-APITHY.*

**Madame Anne BRUNET-APITHY, membre élu de la circonscription de Lomé**

Monsieur le Président,

Je voulais insister sur les deux points du très grand travail qui a été fourni pour les associations reconnues d'utilité publique que nous sommes, Français du monde et UFE, qu'elles collaborent plus avec le personnel du consulat, souvent débordé, pour aller faire du travail « social ». Car, parmi ces associations, il y a des gens qui ont du temps libre, mais à chaque fois, on nous répond : « Non, cela n'est pas de votre droit, cela concerne seulement le personnel du consulat ». Je pense qu'il y aurait là des possibilités très importantes et nécessaires dans nos pays. Ce n'est pas notre travail jusqu'à maintenant, mais cela va le devenir, parce qu'il n'y a personne pour le faire.

Associer aussi les conseillers aux tournées consulaires me semble très important.

Enfin, je voudrais signaler le problème des jeunes. Ils sont de plus en plus nombreux dans nos pays. Je suis chargé du Bénin, du Togo, du Ghana et du Nigéria. Des jeunes dont les conditions sociales en France se précarisent, donc qui débarquent en Afrique en croyant que c'est l'eldorado. Ils n'utilisent pas la borne Ariane qui, soi-disant, avait été mise dans les aéroports, où l'on pouvait s'enregistrer, disant « Je vais dans tel pays », parce qu'hélas, quand ils arrivent dans les pays, ils ne s'enregistrent pas au consulat, ils sont quelquefois embauchés par des ONG et là, je voudrais qu'un travail soit fait sur les ONG, qui sont complètement « bidons » - excusez le terme - ; ils se font arnaquer, employer et nous les récupérons dans de très mauvaises conditions. Donc, recenser ces ONG au niveau des consulats qui sont appelées à recruter ces jeunes français.

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN.*

**Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN**

Je voudrais féliciter Monsieur et que vous écoutiez bien tous les conseillers de Français de l'étranger, car on oublie qu'ils sont en première ligne et que ce sont eux qui vont au secours des Français. Ce sont eux, quand il y a des guerres et des mouvements, qui sont là. Il faut les féliciter, en parler, parce qu'ils sont en première ligne.

Je trouve aussi Madame que tout est question de relations avec les consulats et les ambassades. Si vous avez un bon contact avec votre consul et votre ambassadeur, les portes sont ouvertes et vous pouvez vraiment aider dans les cas de guerre, de tsunamis ou de toutes sortes de fléaux qui nous arrivent malheureusement dans le monde. Oui, j'ai été comme vous pendant vingt ans, j'ai vu un tas de consuls, d'ambassadeurs. Évidemment, de temps en temps, on tombe sur une personne un peu différente, on n'y arrive pas, mais cela est rare.

Je voulais dire aussi que je suis allée en Côte d'Ivoire tout de suite après les événements et que j'ai visité, avec mes collègues conseillers, les maisons qui ont été pillées. J'ai visité un immeuble qui a été complètement vidé, même de ses robinets... tout était par terre, tout a été pillé, volé, il restait une famille française qui n'avait pas pu partir, avec quatre enfants, qui étaient bloqués derrière un mur pendant je ne sais combien d'heures. C'est la Licorne qui les a sauvés.

Je voudrais simplement rappeler le rôle de la Licorne, qui a été merveilleuse. Je voulais dire aussi à mon collègue que je suis moi-même présidente du Groupe d'amitié France/Jordanie.

*Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Catherine RECHENMANN.*

**Madame Catherine RECHENMANN**

Je reprends la parole sur un point, je voudrais insister sur le personnel dans les consulats. Nous savons bien qu'il y a des restrictions, mais en Côte d'Ivoire, nous avons un consul général, des équipes qui marchent très bien, mais dont il faut reconnaître qu'ils sont tous surchargés, surtout le service social. Quand il y a les dossiers de bourses scolaires, les CCPAS, tout ce qui est vraiment social, c'est un service. Avant, nous avions une assistante sociale, maintenant, ce sont des personnes recrutées. Les problèmes étaient bien cernés. Les personnels recrutés locaux parfois bougent beaucoup, tournent et vraiment on insiste sur le manque de personnels parfois, à certains moments dans les consulats, ce qui fait une petite surcharge de travail et parfois, que certains services fonctionnent un petit peu moins.

J'insiste donc sur ce manque de personnel.

*Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Madeleine BEN NACEUR.*

**Madame Madeleine BEN NACEUR**

Merci.

Je voudrais vous dire que selon un proverbe allemand, « Prince qui n'a pas d'oreille, n'a pas de tête pour gouverner ». Là, vous montrez le contraire. Vous nous avez réunis, c'est superbe. Cette table ronde est très intéressante. Je considère que nous sommes vos oreilles et vraiment, merci pour cette initiative, en espérant qu'elle aboutisse à des actions concrètes qui nous seront bien sûr transmises.

Merci aussi, parce qu'il faut reconnaître que les agents consulaires travaillent très souvent en flux très tendus et ils ont beaucoup de mérite. Du moins, c'est ainsi en Afrique. Souvent, par exemple en Tunisie, il n'y a qu'un seul consulat général pour plus de 28 000 inscrits. Cela fait beaucoup de monde. Donc vraiment merci, ils ont un grand sens du service public.

En France, il y a des manques de personnels au niveau des services concernés par les Français de l'étranger, à savoir l'état-civil, les bourses, les mariages. À Tunis, nous devons avoir 1 000 demandes de mariages par an, 200 mariages laissent supposer que cela va mal se passer et sur les 200 dossiers envoyés, il y a très peu de refus, ce qui est à l'origine de drames. Encore une fois, j'ai confiance et sur cette table ronde, j'espère avoir des retours concrets. Merci.

*Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Michèle MALIVEL.*

**Madame Michèle MALIVEL, membre élu de la circonscription de Tananarive**

Bonjour, un de nos gros problèmes à l'Île Maurice est un problème de nationalité et j'aurai donc une question technique. Une famille dépose au consulat sa demande pour son certificat de nationalité française. Vu la surcharge de travail, le consulat le

met en bout de pile, il y a des enfants qui ont moins de dix-huit ans dedans et, quand le consulat réussit à faire passer le dossier, les enfants ont plus de dix-huit ans et on leur dit qu'il est trop tard. Un recours est-il possible pour ces personnes ?

*Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Jean LIBOZ.*

**Monsieur Jean LIBOZ, membre élu de la circonscription de Yaoundé**

Merci.

J'ai entendu tout le monde, mais je crois qu'il y a quelque chose qui manque, en ce qui concerne les assurances rapatriement. Nous, Français, exigeons une assurance rapatriement pour les personnes qui viennent visiter notre pays. Cela ne coûte pas cher. Dans le sens inverse, malheureusement, nous n'avons pas de décision possible, parce que c'est l'État dans lequel nous sommes qui doit décider ou non d'imposer cette condition. Au Cameroun, nous enterrons – excusez-moi du terme – au moins vingt personnes tous les six mois pour ce qui concerne le consulat de Yaoundé et autant pour celui de Douala. Tous sont des personnes à cheveux blancs, retraités, venant chercher non pas l'eldorado comme les jeunes, mais d'autres plaisirs. Ils ont de bonnes retraites, mais on leur vole leur carte de crédit rapidement, parce que comme ils sont rapidement malades en vivant dans les quartiers, il faut bien donner le code à sa petite conjointe non encore officialisée et il se trouve qu'ils se font piller et qu'ils se retrouvent dans des situations financières infernales.

Le consulat n'a pas beaucoup de moyens et les associations non plus. Donc, rapatrier une ou deux personnes, payer l'hôpital pour qu'elles puissent en sortir, souvent les pieds devant, fait que si on imposait, je ne sais pas quel moyen – il semblerait nécessaire que notre service de représentation diplomatique parle avec le service diplomatique du pays d'origine – pourrait-on imposer, pour voyager, à ces personnes de prendre une assurance rapatriement ? Parce que l'on va continuer à mettre dans les cimetières communs toutes ces personnes dont les familles ne veulent plus entendre parler. Ils sont souvent mariés, ont des enfants, ils sont partis et les familles ne veulent plus en entendre parler. De fait, nous avons 20 ou 40 décès par an et par consulat sur le Cameroun. Je suppose qu'il en va de même dans les autres pays.

Merci.

*Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.*

**Madame Bérangère EL ANBASSI**

Pour continuer sur le même sujet, je voudrais que vous apportiez une attention particulière au problème des tutelles des personnes âgées en perte d'autonomie. Nous en avons déjà parlé ici même dans cette salle. Je suis au Maroc, mais je sais que l'Espagne, le Cameroun, sont également concernés. Au-delà de l'assurance rapatriement, parce qu'on ne peut pas toujours renvoyer les personnes en France, il faut parfois les garder dans leur pays d'accueil et pour l'instant, aucun système de tutelle n'existe et cela devait vraiment un énorme problème.

Monsieur François SAINT-PAUL avait parlé de bombe à retardement lors de l'avant-dernière session. La population des Français à l'étranger vieillit, surtout sous le soleil d'Afrique, il faut vraiment trouver une solution.

J'ai commencé à travailler avec mon collègue, Thierry PLANTEVIN, sur le sujet au Maroc et nous sommes en contact avec Madame ANCEL, magistrate à la DFAE. Plusieurs ministères doivent être pris en compte : les Affaires sociales, la Justice, le MAE. Cela a vraiment l'air de coïncider d'un point de vue administratif. Mais, je vous en conjure, c'est un problème qui devient crucial et pas seulement au Maroc. Nous nous retrouvons avec des vieux messieurs qui épousent des jeunes femmes, avec le problème d'enfants, mais surtout, celui de la perte d'autonomie, la maladie d'Alzheimer, etc.

*Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Serge MUCETTI.*

**Monsieur Serge MUCETTI**

Avant d'aborder la synthèse, je voudrais revenir sur ces derniers propos de Madame EL ANBASSI. Le problème que vous évoquez n'est pas typiquement africain. J'étais consul général à Bruxelles il y a encore quelques mois et nous avons également cette difficulté à affronter. Nous avons énormément de retraités dans des maisons de retraite sur la frontière, qui sont délaissés par leurs familles, livrés à eux-mêmes et se pose la question de ceux qui sont atteints par la maladie d'Alzheimer ou qui sont en grande dépendance et nous avons un vrai problème de tutelle. J'en ai été même à demander au ministère des Affaires sociales s'il y avait des moyens juridiques pour le consul général lui-même puisse être, en tant que représentant de l'État, investi des fonctions de tuteur, parce que ce sont des compatriotes qui sont livrés à eux-mêmes dans les rapports avec les responsables des

maisons de retraite et il est vrai qu'ici ou là, il peut y avoir quelques difficultés de maltraitance, etc., et nous avons du mal à les identifier et à les faire cesser.

Mais, voyez-vous, ce cas est également intéressant et je le mets en parallèle avec les propos de Monsieur LIBOZ, parce que l'administration ne peut pas tout faire. Il y a des familles et nous ne pouvons pas enfreindre non plus les obligations qui pèsent sur les familles. Nous ne sommes pas non plus un grand organisme d'assistance de tous les Français, où qu'ils se trouvent à travers le monde. Il y a des lois, il y a des règlements et nous ne pouvons pas les enfreindre, même si nous sommes animés des meilleures intentions du monde. Il faut donc faire la part de ce qui incombe aux familles et de ce qui incombe à l'État. Ce dernier ne peut pas se substituer systématiquement aux familles défaillantes. D'ailleurs, s'il le faisait, il faudrait qu'il s'attende à des recours de la part de ces familles et donc, il faut être extrêmement prudent. Le mieux est parfois l'ennemi du bien.

Je ne dis pas qu'il ne faut pas intervenir, mais encore une fois, il faut le faire dans les cadres légaux et même si nous sommes très émus par les situations auxquelles nous sommes confrontés, il faut parfois les aborder dans les conditions qui sont prévues par notre droit.

Il n'est pas étonnant, compte tenu de l'augmentation de la population française, qu'ici ou là, il y ait une pression plus ou moins forte qui s'exerce sur nos postes consulaires. Cela est mécanique, normal et il faut en prendre la mesure. Il faut prendre également la mesure des services que nous offrons, nous, dans nos postes consulaires. J'ai sous les yeux les chiffres que vous avez indiqués, nous avons un réseau consulaire en Afrique et dans le monde, qui n'est pas en proportion de notre diaspora. Nous avons énormément de pays de l'Union européenne qui ont davantage de Français ailleurs et nous ne devons pas porter atteinte à notre philosophie, qui est justement même si nous avons un nombre de Français qui est largement inférieur à celui de certains ressortissants de l'Union européenne dans le monde, nous continuons à avoir un service que nous essayons de développer et d'améliorer.

Dans les pays comme le continent africain, nous sommes confrontés, comme partout, à l'adaptation de l'offre de service et de la réaction de nos postes à la demande. Il est vrai que la demande croît, mais pas de la même façon dans tous les pays. Il s'agit donc de continuer cette réflexion que vous avez indiquée et faire en quelque sorte une cartographie de l'ensemble de l'Afrique et du réseau consulaire que nous y avons, pour mettre en évidence des difficultés. Il y a des convergences entre vous, mais aussi des différences.

Cette hausse de l'activité consulaire et surtout cette hausse du nombre de Français à l'étranger ont un impact non seulement sur le volume d'activité des postes, mais également sur tout ce qui concerne la scolarité, les bourses scolaires et la prise en charge. Là aussi, pas simplement dans le domaine des bourses, mais surtout dans le domaine de l'état-civil, il y a tout un travail de vérification à faire.

Il ne faut pas non plus tomber dans le travers qui consiste à dire que le continent africain est celui de la fraude. Néanmoins, il faut prendre la réalité des choses et les voir en face. Il y a des mouvements très importants de trafic de documents et de personnes qui essaient d'obtenir des droits indus en présentant de faux documents. Je prendrai un ou deux exemples. D'abord, les certificats de nationalité française, cela a été évoqué. Normalement, lorsqu'un certificat de nationalité française a été établi, la charge de la preuve contraire incombe à l'administration et donc, là, il faut voir dans les exemples que vous avez indiqués, si un certain nombre de Français se voient éconduits des postes consulaires ou rejetés de certaines procédures en arguant du fait que le certificat de nationalité française est faux ou a été établi avec de faux documents. Il faut y veiller et être intransigeant sur ce point. En revanche, toute une réflexion peut être nourrie sur les certificats de nationalité française, sur la procédure de délivrance et sur la nature même du document d'autre part.

Sur les conditions de délivrance, ce ne sont pas les postes qui préparent les dossiers de certificats de nationalité française. Dans un certain nombre de postes, ils peuvent – mais c'est à leur initiative – accepter de réunir les pièces et de vérifier les dossiers. Mais, ce n'est pas une compétence consulaire. L'établissement d'un certificat de nationalité française est le fruit d'une relation entre une personne et les services du ministère de la Justice qui le délivre. Nous n'avons pas à intervenir.

Ensuite, le deuxième point repose sur le caractère infalsifiable du certificat de nationalité française. Nous avons un passeport biométrique, nous allons avoir sans doute bientôt une carte d'identité biométrique, c'est-à-dire que nous avons incorporé des éléments de sécurité dans un document. Mais, pour l'instant, toute la chaîne, toute la procédure administrative qui aboutit à ce document n'a pas encore atteint le même niveau de sécurisation. Donc, en ce qui concerne d'un part les documents d'état-civil – et là, vous avez parlé de l'article 47, mais on pourrait aussi parler de l'article 44 du Code civil – les documents doivent d'abord être transcrits, s'il s'agit d'actes de naissance étrangers et là, en ce qui concerne la transcription, il faut bien reconnaître les choses, franchement, dans un certain nombre de pays, nous sommes confrontés à une fraude extrêmement importante, justement parce que le point névralgique de la procédure, c'est l'acte d'état-civil. Ce dernier peut être faux dans sa forme, mais également authentique et délivré sur la base de faux documents. C'est aussi ce qui entraîne un surcroît de travail dans un certain nombre de postes. Ensuite, il y a le document lui-même. Or, le CNF, jusqu'à présent, n'est pas

infalsifiable. Il faudrait qu'il y ait soit la photographie de son titulaire, soit un élément biométrique qui établisse une relation sûre entre le document et celui qui les présente. Nous n'en sommes pas encore là, mais tant que nous n'aurons pas incorporé des éléments de sécurité, soit dans les actes d'état-civil que nous produisons – non pas qu'ils soient irréguliers, mais ils peuvent être utilisés de façon frauduleuse – et tant que nous n'aurons pas sécurisé le CNF, il y aura des causes de fraude, cela est évident. Mais, vous n'avez pas non plus évoqué une autre source considérable de fraude, c'est la reconnaissance de naissance. Car là, c'est la vraie boîte de pandore. Il suffit de produire un certain nombre d'éléments minimaux pour faire établir un acte de naissance français sur la base de la présentation de certificat de naissance établi par un médecin ou un hôpital et là, cela pose un vrai problème. Mais, il faut bien comprendre que si nous ne sommes pas vigilants en matière de nationalité, c'est tout le système qui s'effondre. Car, quel est le critère de compétence fondamentale d'un consul général ? C'est la nationalité française. Si c'est un étranger, on passe par la procédure des visas, si c'est un Français, il a accès à nos guichets. Donc, le critère fondamental de compétence d'un consul général, c'est la nationalité française de celui qui s'adresse à lui. Donc, il faut être intransigeant et vigilant, même si parfois, nous nous heurtons à des difficultés qui peuvent paraître un peu aberrantes.

En ce qui concerne l'expression française et le petit examen qui est requis de certaines personnes, alors même qu'elles ont obtenu des diplômes français, vous auriez pu également élargir le sujet aux Canadiens, aux Belges et aux Suisses, en tout cas à tous les pays d'expression française où il n'est pas nécessaire de faire subir un examen à quelqu'un pour savoir s'il parle français ou pas. Mais, nous sommes au cœur du sujet, parce que nos lois et règlements – et c'est le discours du Secrétaire d'État – sont faits pour le territoire français et bien souvent, on s'aperçoit un peu tard, en appliquant un certain nombre de mesures – ce n'est pas parce que les Parlementaires n'ont pas été vigilants, mais c'est ensuite au moment de la traduction réglementaire ou sous forme de circulaire de la règle légale – que cela ne s'applique pas correctement aux Français de l'étranger. C'est la raison pour laquelle il faut être particulièrement vigilant. Il faut que nous ayons une vraie veille législative pour vérifier que toutes les dispositions n'aient pas un effet pervers à l'étranger. Et là, il y en a un à l'évidence, nous en avons parlé également hier, cette question des titulaires de diplômes français, c'est-à-dire de diplômes qui ont été obtenus dans nos établissements, ne présente pas un caractère suffisant en ce moment, au regard du droit, pour éviter de présenter un examen dont vous parliez.

En ce qui concerne l'accès aux postes, là encore, il faut de la sécurité, mais il faut appliquer la sécurité intelligemment. Il faut gérer les files d'attente, faire en sorte que ceux qui attendent leur tour à l'entrée du poste ne soient pas menacés dans la sécurité, c'est une évidence. Mais c'est la raison pour laquelle, dans ce continent émergent, même s'il y a encore des difficultés de communication, il faut voir ce que l'on peut faire pour développer le plus vite possible tout ce qui peut être effectué par l'informatique, faire en sorte que ceux qui doivent se déplacer le fassent dans les meilleures conditions et que l'on puisse leur consacrer tout le temps qu'ils méritent.

Il est vrai aussi qu'il est très difficile de s'adresser à nos postes par l'intermédiaire du téléphone. Je le sais, c'est vraiment une préoccupation, croyez-le bien, de tous les consuls généraux. Je n'ai pas réussi, à Bruxelles, à régler totalement le problème. D'abord, parce qu'il y a une masse considérable d'appels et puis, parce qu'aujourd'hui, de plus en plus dans nos postes, on met en place des standards automatiques qui sont particulièrement crispants. C'est-à-dire que vous restez au téléphone en appuyant sur toute une série de touches et quand vous avez fini par comprendre ce que l'on vous demande, ce qui n'est pas simple, je n'y arrive pas, vous revenez au point de départ, il faut recommencer et c'est particulièrement énervant et décourageant pour les compatriotes. Là, je fais amende honorable, je ne sais pas comment régler le problème. Nous avons restauré un standard classique à Bruxelles, ce n'est pas encore totalement satisfaisant.

Il y a aussi la pratique de l'externalisation. Là aussi, ce n'est pas forcément réussi partout. Je le reconnais bien. L'externalisation et la prise de rendez-vous, cela paraît séduisant, comme cela, sur le papier, mais sur le terrain, cela coince, surtout dans les postes où l'on passe au tout rendez-vous. Je ne suis pas un adepte du tout rendez-vous, à titre personnel et en tant qu'ancien consul général, je considère que la pratique des rendez-vous doit être adaptée à la mentalité de chaque pays et de chaque communauté. Dans certains pays, on accepte le rendez-vous téléphonique, dans d'autres, même s'il faut attendre, on préfère aller au poste et faire la queue. Il faut donc que chaque consul général détermine bien l'équilibre qui doit être observé entre le rendez-vous et le libre-accès. Nous avons fait des expérimentations à Bruxelles et nous avons considéré que deux tiers de rendez-vous et un tiers de libre-accès correspondait à peu près aux habitudes de nos compatriotes. Mais, là encore, il n'y a pas de règle. Il faut que chaque chef de poste s'implique, vérifie bien, éventuellement avec votre aide, quelles sont les habitudes locales et trouve ce point d'équilibre. Et ce n'est pas facile à déterminer.

Quant au problème des monnaies non-convertibles pour les titulaires de bourses, cela peut être un vrai facteur d'érosion artificielle du pouvoir d'achat des jeunes qui viennent faire leurs études en France. Je reconnais que c'est une vraie difficulté.

Si j'ai oublié quelque chose, signalez-le-moi pour que je puisse vous donner une réaction. En ce qui concerne les assurances rapatriement, là aussi, c'est extrêmement difficile. Obliger les Français à souscrire une telle assurance, ... encore une fois, il faut faire attention : c'est la deuxième fois que je le dis, mais le mieux est l'ennemi du bien, il ne faut pas non plus trop rigidifier nos lois, sous peine de crier à l'atteinte à la liberté de circulation. Néanmoins, je reviens un petit peu au point de départ, ce que vous indiquez est une vraie difficulté. Nous avons en ce moment un mouvement. La France n'est pas un pays traditionnel

d'émigration, comme ont pu l'être à certains moments de leur histoire, l'Espagne, l'Italie ou l'Irlande. Mais aujourd'hui, il y a une nouvelle émigration, une émigration économique, une émigration de retraités qui vont à l'étranger s'établir un peu sur la foi, parfois, de documents télévisés qui sont diffusés et qui présentent l'étranger comme le nouvel eldorado. Vous êtes bien placés pour savoir que ce n'est pas toujours le cas et qu'il faudrait peut-être un peu atténuer les messages que diffuse ce genre d'émissions. Il est vrai que la question des retraités est très difficile. Et encore une fois, cela ne concerne pas simplement les retraités au Cameroun, mais aussi les retraités dans toute l'Afrique du nord, et nous le voyons également dans des pays d'Europe. C'est donc sans doute un des points, avec la nationalité, qui va devoir faire l'objet d'une attention tout à fait particulière. Et pour l'instant, nous sommes démunis, aussi bien sur le terrain du droit que sur le terrain de l'approche dans nos postes consulaires.

Vous parliez de jeunes qui vont à l'étranger courir l'aventure et qui ensuite, se retrouvent à la poste des consulats – nous en avons eu, j'en avais toutes les semaines quand j'étais consul général à Rabat – et que faisons-nous ? D'abord, l'État ne peut intervenir que si les familles sont défailtantes. Cela demande donc des heures de travail pour prendre contact avec les familles, essayer de les convaincre, parce qu'en général, elles ont coupé les ponts. Elles considèrent qu'ils sont partis courir l'aventure, alors tant pis pour eux et donc, c'est un travail considérable. Et c'est tout ce travail invisible qui n'est pas quantifié dans les statistiques de l'administration et qui oblige le consul général lui-même, s'il s'intéresse à ces questions, ou ses collaborateurs, à s'investir et à consacrer une énergie considérable, parfois, pour aboutir à très peu de choses. Et vous êtes bien placés pour le savoir : quand tout ceci se passe-t-il ? Toujours un vendredi soir ou un samedi matin ; et il faut toujours trouver un moyen d'hébergement... Quand on a la chance d'avoir une association qui a une maison de retraite, des locaux, des appartements de passage, on y arrive encore. Quand il faut trouver un hôtel, même pas cher et lui dire qu'il sera payé plus tard, on n'accepte pas, il faut payer tout de suite. Alors, que se passe-t-il ? La plupart du temps, c'est le consul général, sur ses deniers propres, un peu pour se débarrasser du problème, il faut le dire qui... non, qui n'avance pas, qui paie lui-même, parce qu'il ne sera pas remboursé, qui paie lui-même la chambre d'hôtel qui permettra à ces jeunes d'attendre. Les associations de bienfaisance nous y aident aussi. Bref, il y a tout ce type d'activités auxquelles vous êtes confrontés et que vous connaissez bien. C'est la source de cette surcharge de travail. Celle-ci n'est pas simplement consécutive à l'application de nos lois, de nos règlements et de nos procédures. Elle résulte de cette pression qui s'exerce sur les postes, véritablement non quantifiable dans nos statistiques et qui pourtant, est sans doute presque la moitié, aujourd'hui, de nos activités. Quand il faut téléphoner aux organismes sociaux, aux hôpitaux, à la police locale ou même aux tribunaux, parce que là aussi, quand il faut que le consul général donne sa caution personnelle à un tribunal local, pour éviter de mettre le Français en cabane pendant trois jours, il faut le faire aussi. Mais, cela dépend des relations que l'on a avec les autorités locales.

J'en parlais avant d'entrer dans la salle, je crois que l'on commence à trouver un début de solution s'agissant des bourses scolaires. Pour les bourses scolaires, rien n'est plus agaçant que devoir parfois refuser des dossiers, tout simplement parce qu'ils ne sont pas formellement présentés, en particulier lorsqu'un Français arrive de France et qu'il demande pour la première fois une bourse, celui-ci n'a pas fourni le certificat de radiation des allocations familiales. Là encore, il faut avoir une approche un peu intelligente avec les membres de la commission des bourses : très souvent, on fait quand même passer le dossier avec un petit mot du consul général attestant que le document a bien été demandé à la CAF, mais que celui-ci n'est pas encore arrivé. Cela ne fonctionne pas toujours avec la commission nationale. Et là, je n'ai pas de vraie réponse, parce qu'il n'y a pas de vraie règle. Il se trouve aussi, et c'est ce qui est encore plus agaçant, que toutes les caisses n'ont pas la même attitude. Certaines délivrent facilement les certificats de radiation, d'autres ne le font pas du tout, d'autres encore mettent énormément de temps pour faire et c'est une vraie difficulté qu'il faut résoudre, parce que finalement, là, cela ne dépend ni de nous, ni du Français qui, souvent, est de très bonne foi, mais cela dépend de l'inertie ou de l'incapacité de la Caisse d'allocations familiales à réagir rapidement.

Mais, là aussi, c'est un peu comme le certificat de vie. On en a parlé, le Secrétaire d'État en a parlé hier soir, une infinité d'organismes réclament, publics ou privés, des caisses de retraite professionnelles, toutes demandent un document, mais tout le monde n'a pas la même philosophie, la même fréquence, le même document. Alors, on peut se dire que parfois, pour résoudre un sujet tête d'épingle comme celui-là, il faut une énergie considérable. Oui, il faut une énergie considérable et là, pour mettre d'accord toutes les caisses d'allocations familiales, il faut aussi déployer une énergie considérable et parfois, il faut remonter à des niveaux d'autorités de l'État que l'on n'image pas pour résoudre des problèmes qui, apparemment, sont extrêmement simples. Je suis d'accord, c'est ce qui peut parfois être aussi frustrant, de votre point de vue, parce que vous pouvez considérer que l'administration est toujours un monstre froid qui ne comprend rien, alors qu'il y a des choses extrêmement simples à régler. Vous n'avez pas tort, mais vous n'avez pas non plus tout à fait raison. Parce que parfois, l'administration connaît très bien les problèmes, mais souffre aussi d'une incapacité à trouver le bon angle d'attaque. Et encore davantage pour nous. Une administration métropolitaine a en face d'elle une population qui est assez homogène et qui est aux prises avec des problèmes à peu près similaires – je ne parle pas de l'Outre-mer, et encore il y a plusieurs Outre-mer – mais l'administration consulaire, par définition, est aux prises avec une infinité de types de situations auxquelles il faut essayer d'apporter, dans les cadres prévus par la loi, une réponse qui soit à la fois fondée sur notre droit et fondée, calibrée, sur mesure, à la situation personnelle qui nous est

présentée. Ce n'est pas simple et c'est, je dirais, le mérite de ces tables rondes, justement, de réfléchir ensemble. Et ce qui est très intéressant, encore une fois, c'est que le même problème soit vu de façon différente selon les pays.

Vous avez parlé des recrutés locaux, de leur situation économique : il est vrai qu'ici ou là, il peut y avoir des difficultés. Mais attention, les recrutés locaux sont engagés et recrutés sur la base du droit local. Et souvent, il est vrai que les conditions économiques locales font que même si l'on considère que nos recrutés locaux sont bien traités au regard du droit local, ils n'ont pas forcément un niveau de vie ou un pouvoir d'achat comparable à ceux qui travaillent dans le même bureau et qui sont fonctionnaires de l'État, je le reconnais bien volontiers, je ne peux pas faire autrement.

**Monsieur le Président**

Monsieur DENDENE voulait rappeler le thème des conventions.

**Monsieur Serge MUCETTI**

C'est à la fois un problème consulaire et un problème politique. Dans une convention, ce qui compte, c'est le principe majeur, la réciprocité. Et il est vrai que dans l'application de certains textes, on s'aperçoit qu'il y a des déséquilibres.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO.*

**Monsieur Pierre OLIVIERO**

Je ne crois pas, Monsieur l'Ambassadeur, que vous ayez répondu à ma question concernant les certificats de vie. C'est à la page 2 de l'Afrique.

**Monsieur Serge MUCETTI**

J'ai bien compris, vous avez demandé que les élus à l'Assemblée des Français de l'étranger puissent viser les certificats de vie. D'abord, il faut résoudre les problèmes dans l'ordre. Nous essayons d'abord d'obtenir l'unification de la procédure entre administrations françaises. Dans un deuxième temps, nous verrons, s'il vous plaît, comment aborder cette question à l'étranger. Mais d'abord, laissez-nous régler la question du certificat entre administrations françaises.

**Monsieur Pierre OLIVIERO**

Monsieur l'Ambassadeur,

À présent, j'en fais à peu près 10, 20, 30 par année, je vais faire, comme un de nos camarades qui m'a dit qu'il ne s'embêtait pas, il met un tampon, il signe, il l'envoie, sans rien demander à personne. Je ne suis pas sûr qu'il ait le droit de le faire.

**Monsieur Serge MUCETTI**

Je suis même sûr du contraire.

**Monsieur Pierre OLIVIERO**

Mais, il le fait et cela fonctionne. Alors, peut-être vais-je faire de même.

**Monsieur Serge MUCETTI**

C'est à ses risques et périls.

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Alexandra BEUTHIN.*

**Madame Alexandra BEUTHIN, membre élu de la circonscription de Nairobi**

Merci, Monsieur le Président.

J'ai été très heureuse de vous entendre et d'entendre vos réponses à nos questions et à nos griefs. Je voudrais simplement savoir, parce que je suis très nouvelle dans ma fonction, à chaque fois qu'il y a de nouvelles lois, de nouveaux textes, on nous dit :

*Nous avons préparé cela pour le territoire français et il est vrai que nous devons l'adapter...*

Mais cela, seulement après que les conseillers fassent part des problèmes que cela a soulevé. Je parle plus précisément des nouveaux diplômés de langue française pour l'acquisition de la nationalité. Je pensais qu'un Secrétaire d'État devait s'occuper de cela et faire en sorte que les textes soient étudiés avant, de sorte que nous n'ayons pas besoin de rectifier après... Surtout en 2012, où nous allons élire nos premiers députés... Les Français de l'étranger n'ont pas été oubliés, dans les deux dernières années, pour tout ce qui est taxes, impôts, mais pour le reste, il ne me semble pas en aller de même.

### **Monsieur Serge MUCETTI**

Je vais répondre sur deux points.

D'abord, je maintiens ce que j'ai dit tout à l'heure et je le complète, il ne faut pas ignorer le principe de la territorialité de l'État. Notre droit s'applique sur notre territoire, jusqu'à nos frontières et nous n'avons pas la possibilité de légiférer pour l'extérieur. Nous pouvons avoir un certain nombre de règles qui s'appliquent à la personne des Français, par exemple l'état-civil, la délivrance d'un certain nombre de documents, passeports, cartes d'identité, mais à l'étranger, nous n'avons pas la latitude de tout faire. Il existe un document, dont je vous recommande la lecture, si vous ne l'avez pas, c'est la Convention de Vienne sur les relations consulaires, qui fixe de façon extrêmement précise ce que nous avons le droit de faire ou de ne pas faire à l'étranger.

Ainsi, chaque fois que la représentation nationale vote une loi, elle doit s'interroger sur les conditions de son application à l'étranger, parce que cela ne va pas de soi. De la même façon que les lois ne s'appliquent pas *ipso facto* et directement dans toutes nos collectivités d'outre-mer. Il y a donc ce principe de la territorialité de la loi.

Le Secrétaire d'État a évoqué la possibilité d'instaurer des exceptions au principe de la territorialité de la loi et il a annoncé qu'il souhaitait mettre en place, faire voter une loi d'orientation pour les Français de l'étranger, qui fixe désormais, comme pour les Français d'Outre-mer, les conditions dans lesquelles les lois françaises s'appliqueraient hors de nos frontières.

Cela sur le premier point. Sur le deuxième point, le rôle du Secrétaire d'État : il intervient quotidiennement. D'abord, il vous écoute. Il vient intervenir devant vous, mais on ne peut pas lui demander de résoudre en quelques semaines, en quelques mois, des problèmes qui ne l'ont pas été pendant des années. Nous ne pouvons pas, nous, revoir immédiatement toutes les lois et toutes les conditions d'application des lois à l'étranger. Cela ne peut pas se faire en quelques semaines. Et il nous faut faire un état de la situation, qui a largement été fait pendant des années, mais des problèmes nouveaux apparaissent et il faut les traiter. C'est effectivement son rôle. Mais, on ne peut pas lui demander tout et son contraire et lui objecter de ne pas répondre aujourd'hui à des questions qui auraient dû recevoir une réponse hier ou avant-hier.

Donc, encore une fois, il faut que nous puissions avoir de véritables diagnostics, de véritables cartographies de la situation. En ce qui concerne l'Afrique, l'Europe, l'Asie, avez-vous eu l'occasion de vous livrer à cet exercice que nous venons d'avoir ensemble auparavant ? Il ne me semble pas. Ce sont des initiatives de cet ordre qui permettent d'effectuer des synthèses des problématiques, pour leur apporter des solutions collectives, qui seront ensuite déclinées sur le terrain. Mais, si nous ne nous livrons pas à des approches comme celles-ci, nous n'arriverons pas à sérier les problèmes.

La loi d'orientation que j'ai évoquée, annoncée par le Secrétaire d'État, mettra des semaines et des mois à être préparée, en concertation avec vous, parce qu'elle fixera le cadre de l'action de l'État à l'étranger, la répartition des responsabilités entre l'État, les associations et les Français et cela se fera bien évidemment avec le support des députés, qui seront élus l'année prochaine.

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Martine DJEDIDI.*

### **Madame Martine DJEDIDI**

Il y a beaucoup de choses à dire, vous vous en êtes rendu compte. Je voudrais juste faire une remarque : tout à l'heure, à propos des personnes âgées, de nos retraités qui émigrent de façon parfois inconsidérée vers un certain nombre de pays, vous avez employé l'expression d'émigration économique. Il serait peut-être plus judicieux – je connais bien le problème, parce que nous en avons beaucoup en Tunisie depuis quelques années, comme au Maroc et dans d'autres pays – d'employer le terme d'expatriés sociaux.

### **Monsieur Serge MUCETTI**

Je vous l'accorde bien volontiers.

**Madame Martine DJEDIDI**

Ce sont des expatriés sociaux et maintenant, malheureusement, également médicaux, puisqu'il est désormais plus facile de se faire soigner et encadrer de l'autre côté de la rive méditerranéenne qu'en France.

*Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Michèle MALIVEL.*

**Madame Michèle MALIVEL**

Juste une petite remarque, lorsqu'on parlait de la radiation de la CAF, on donne à toutes les personnes qui vont s'expatrier des petites fiches, aussi bien à l'UFE que partout et je suggère que sur ces fiches, on ajoute : « N'oubliez pas de demander votre certificat de radiation avant de partir », peut-être cela faciliterait-il les choses.

**Monsieur Serge MUCETTI**

Malgré toutes les sources d'information qui existent, celles-ci ne sont pas parfaites, puisque beaucoup de candidats à l'expatriation quittent le territoire national sans avoir fait provision de toutes les informations nécessaires. De là aussi l'utilité d'une structure interadministration qui accompagne les Français lorsqu'ils veulent s'expatrier à l'étranger et qui, en cas de réinsertion en France, les accompagne également au retour.

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Gérard TOUPY.*

**Monsieur Gérard TOUPY**

Merci.

Une très belle prestation, vous connaissez bien le sujet, mais vous n'avez pas répondu vraiment à ma question, tout en y répondant... Je voudrais connaître la différence entre une déclaration de naissance en romorantin et dans un pays étranger ? Pourquoi, systématiquement, on fait une recherche sur le parent étranger, ce qui est tout à fait illégal ? L'article 18 est clair : « Tout enfant né d'un parent français est Français ». Il suffit d'en apporter la preuve. Que le parent étranger ait des papiers ou non, cela n'est pas grave.

**Monsieur Serge MUCETTI**

Je ne suis pas d'accord avec vous. Pour déclarer la naissance d'un enfant français, il faut que cet enfant soit Français. Il faut que les parents le soient et donc, il faut vérifier que les parents sont Français pour savoir si le consul général...

**Monsieur Gérard TOUPY**

Je me suis mal expliqué. Le parent français donne la preuve qu'il est Français. Le parent étranger n'a pas à présenter ses papiers.

**Monsieur Serge MUCETTI**

Là, je suis d'accord.

**Monsieur Gérard TOUPY**

Alors, pourquoi l'exige-t-on systématiquement ?

**Monsieur Serge MUCETTI**

Systématiquement, j'en doute.

**Monsieur Gérard TOUPY**

Si, Monsieur, systématiquement. On a des enfants à Pointe-Noire qui attendent plus de six mois pour avoir une reconnaissance et une transcription. Cela est illégal.

**Monsieur Serge MUCETTI**

Il y a deux choses. Pardonnez-moi de faire un peu de technique, mais vous avez d'une part les actes dressés, comme on fait à Romorantin, etc., et les actes transcrits. À l'étranger, normalement, on travaille essentiellement sur la transcription des actes, parce que les lois locales imposent que l'on déclare d'abord une naissance aux services d'état-civil locaux – il en va de même en France. Ensuite, on travaille sur la procédure de la transcription. Et là, en matière de transcription, il faut apporter deux documents : d'une part, l'acte de naissance qui a été dressé par les autorités locales, quand on est venu déclarer la naissance et d'autre part, la preuve de la nationalité française des parents. Cela est normal.

**Monsieur Gérard TOUPY**

Pourquoi demander une pièce de naissance du parent étranger, cela est tout à fait illégal, et de faire des recherches... ?

**Monsieur Serge MUCETTI**

Après, que l'on demande la preuve de la nationalité française est un fait. Ensuite, il y a la façon de le demander et les pièces que l'on exige pour prouver cette nationalité française.

**Monsieur Gérard TOUPY**

Ou vous ne comprenez pas, ou vous ne voulez plus me répondre.

**Monsieur le Président**

Écoutez, nous n'avons plus beaucoup de temps, Monsieur Richard ALVAREZ.

**Monsieur Richard ALVAREZ, membre élu de la circonscription de Dakar**

C'était au sujet des rendez-vous au consulat. Monsieur MUCETTI nous a bien éclairés sur les formes et les manières. À Dakar, nous n'avons vu qu'une chose : le 31 décembre, une nouvelle équipe consulaire s'est mise en place – et surtout, un nouveau consul général – et nous avons vu une nouvelle décision où les rendez-vous n'étaient plus pris au centre du consulat, mais à une société extérieure, d'où un coût pour les individus. Déjà, pour faire des formalités gratuites, être obligé de demander à un prestataire de services de payer pour prendre rendez-vous,... société qui abuse, fait traîner, avec des appels téléphoniques surtaxés... Par ailleurs, à Dakar, de ce fait, ils ont tout supprimé. Vous parliez d'un tiers de non rendez-vous, mais là, quand vous demandez un rendez-vous, non, il faut systématiquement passer par le centre de rendez-vous. Il faudrait rappeler au consul qu'il pourrait y avoir quelques souplesses, quelques nécessités et que l'on ne soit pas obligés de passer par cette voie, anormale.

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Olivier CHAMBARD.*

**Monsieur Olivier CHAMBARD, Directeur adjoint Afrique et Océan Indien, Ministère des Affaires étrangères**

Merci, Monsieur le Président.

Je serai très bref. Deux remarques : une particulière sur une question qui était posée à propos de la Côte d'Ivoire, quant à l'indemnisation des Français victimes à deux reprises, au début des années 2000 et l'année dernière, un processus d'indemnisation a été lancé par le gouvernement ivoirien. Ce processus est compliqué, parce que les Français n'ont pas été seuls spoliés. Mais, ces processus sont en cours, c'est une chose positive que nous suivons de très près.

Une remarque un peu plus générale, l'Afrique est pour la diplomatie française une priorité. Le rayonnement de la France à l'étranger se fonde sur beaucoup d'atouts, culturels, économiques, militaires, mais dans ces vecteurs du rayonnement français, l'Afrique joue un rôle particulier dont les Français ne se rendent pas toujours compte d'ailleurs. Mais, sachez que lorsque nos partenaires américains, britanniques ou autres nous regardent, ils voient dans la France, outre le pouvoir qu'elle a sur différents plans, une puissance agissante en Afrique. Ce rayonnement français en Afrique est basé sur beaucoup de choses : une présence économique, une diplomatie active, des troupes présentes ; mais, il repose énormément sur les Français d'Afrique. C'est dans ce sens que je voudrais vous dire que pour nous, il n'y a pas, à la direction politique, de différence entre les questions consulaires, les questions de développement et les questions politiques. Les Français d'Afrique sont pour nous un moyen à la fois de rayonnement et d'information essentiels et nous serons toujours ravis de discuter avec vous et d'entendre vos retours d'Afrique, à la direction d'Afrique et à la direction politique.

Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Directeur, d'être venu assister à cette séance très intéressante, d'après le nombre des interventions.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Serge MUCETTI.*

**Monsieur Serge MUCETTI**

Une minute de conclusion : d'abord, l'Afrique et le continent africain m'intéressent puisque je vais y rejoindre ma troisième affectation dans quelques semaines, en République Centrafricaine.

Deuxièmement, il serait intéressant que tout ce qui vient d'être dit ce matin fasse de votre part l'objet d'une synthèse et vienne alimenter ce document, qui est une base de travail, de sorte qu'il soit enrichi par les apports des uns et des autres. Vous pouvez être sûrs que toutes les propositions que vous ferez – comme ce que nous avons déjà commencé à faire pour le rapport pour l'Europe – seront étudiées et nous vous dirons ce qu'il en adviendra. Donc, vous pouvez avoir confiance là-dessus.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur l'Ambassadeur.

**PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION TEMPORAIRE  
DES ANCIENS COMBATTANTS**

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT, Président de la commission des Anciens Combattants.*

**Monsieur Alexandre LAURENT, Président de la commission des Anciens Combattants**

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues, Chers camarades,

Lundi matin, la commission temporaire des Anciens combattants a reçu comme premier intervenant Monsieur Renaud BACHY, qui nous a parlé de la situation des rapatriés d'Afrique du Nord, et notamment d'Algérie. Vous n'êtes pas sans avoir que nous sommes cette année dans le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie. Il nous a parlé de l'avancée dans ce domaine, en ce qui concerne les documents et les décisions qui sont prises dans le cadre de cet anniversaire, pour essayer d'honorer nos anciens combattants.

Mercredi matin, nous avons reçu Monsieur Jean-François PICHERAL, administrateur de la Fédération André-Maginot, qui nous a présenté un historique de la Fédération, intéressante pour tous nos compatriotes âgés et qui aimeraient bien revenir en France. Des maisons sont là pour les accueillir.

Ensuite, nous avons reçu Madame Marie-Claire NOSSOVITCH, directrice-générale adjointe de l'ONACVG, qui nous a fait un exposé sur l'avenir de l'Office, parce que justement, d'autres grandes associations en France s'étaient émues du fait qu'il puisse y avoir une modification de l'avenir de l'ONACVG, en faveur de son regroupement vers la Sécurité sociale. Je vous le dis tout de suite, nous n'en voulons pas.

Quelques nouvelles du front :

Le BCAAM (Bureau central d'archives administratives militaires) a changé de nom. Désormais, son appellation est le CAPM (Centre des archives du personnel militaire) qui gère et conserve 26 millions de dossiers jusqu'à ce que les intéressés aient atteint l'âge de 90 ans (les dossiers sont ensuite recensés aux archives départementales).

L'ouverture de la citation avec croix de la Valeur militaire offre la possibilité aux personnels de la défense, civils et militaires, Français ou étrangers, et aux unités françaises et étrangères, d'être cités avec croix de la valeur militaire. Cette décoration est accordée sur les lieux de combats. Je parle surtout pour le moment en ce qui concerne ceux d'Afghanistan.

Refonte du cercle des Pensions militaires des invalides. Une résolution demande de ne pas faire d'amalgames entre les invalides de guerre et les invalides civils. Nous essayons de regrouper tout cela. Cette demande fait en sorte que nous n'avons plus vraiment un éclaircissement entre l'unicité des Anciens combattants par rapport aux invalides civils.

Ensuite, il y a une retraite militaire campagne double. Beaucoup m'interrogent sur cette campagne double : même pour les combattants d'Afghanistan, cette campagne double est réservée aux fonctionnaires. Tous les jours passés en Afghanistan sont comptés doubles pour les fonctionnaires.

En ce qui concerne nos résolutions précédentes :

La 1<sup>ère</sup> résolution sur l'indemnisation des enfants de Harkis est représentée au ministère de l'Indemnisation des rapatriés (MIR). Monsieur BACHY y a l'air assez sensibilisé.

La 2<sup>ème</sup> résolution sur la pérennité du service de chirurgie de l'Institut national des invalides. Nous n'avons pas obtenu de réponse. Mais, dans le cadre de la commission, Madame LE BRIS, Médecin, va prendre contact avec les responsables pour avoir une réponse.

La 3<sup>ème</sup> résolution porte sur la durée de présence dans les pays en guerre, qui a été ramenée à 4 mois. Nous avons demandé que cette résolution puisse concerner les soldats en Afghanistan, parce qu'actuellement, ceux qui sont là doivent prouver 90 jours en unités combattantes, comme ce fut le cas au départ pour les anciens d'Algérie. Maintenant, grâce à l'intervention des gendarmes qui avaient indiqué que puisque les Anciens combattants d'Algérie depuis 1974 ont le droit à la carte des combattants, il était anormal qu'eux ne l'aient pas. En effet, dans la mesure où ils venaient par rotation, ils n'arrivaient pas aux 90 jours et, qui plus est, n'étaient pas dans une unité combattante, mais chargés du maintien d'ordre dans la rue. Au bout de quatre mois, ils ont obtenu la carte de combattant, au motif qu'en Algérie, l'insécurité était partout. Il n'y avait pas un front d'insécurité. Ils risquaient donc autant que ceux qui étaient en campagne. Or, telle est bien la situation des combattants en Afghanistan aujourd'hui. Il n'y a donc pas de raison que l'on fasse une différence entre le traitement des Anciens d'Afrique du Nord et le traitement des Anciens d'Afghanistan. Nous avons donc demandé que cela soit porté à quatre mois. La demande est à l'étude.

Nous devons revoir ces résolutions sous un angle différent, pour que des réponses nous soient enfin données, sérieuses et convenables.

Malheureusement, la commission regrette le peu de présence de nos intervenants, ce qui montre le peu de cas qu'elle fait de ces derniers, alors que leurs propos furent très riches en enseignements.

Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacques JANSON, Rapporteur de la commission des Anciens Combattants.*

### **Monsieur Jacques JANSON, Rapporteur de la commission des Anciens Combattants**

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Thème existentiel pour notre commission, le premier des cinq thèmes abordés par Madame Marie-Claire NOSSOVITCH, directrice générale adjointe de l'Office national des Anciens combattants et Victimes de guerre, portait sur le devenir du ministère des Anciens combattants. Avant même que ne fut satisfaite, pour une part, notre légitime curiosité, nous nous demandions si l'on pouvait aborder des sujets récurrents sans tourner en rond. Madame NOSSOVITCH aura fait mentir Boris VIAN pour qui les « articles de fond ne remontent jamais à la surface ».

Les droits à répartition des invalides de guerre et la constatation de l'aggravation de leur état de santé, l'utilisation des crédits du programme 1967, l'attribution de la carte des Anciens Combattants aux membres des Opérations extérieures (OPEX), de même qu'aux militaires français ayant participé à la guerre d'Algérie entre le 31 octobre 1954 et le 1<sup>er</sup> juillet 1964, ont complété sa présentation.

Monsieur Renaud BACHY, directeur général de l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer, fit l'historique de l'Agence nationale qu'il dirige et fit le point sur la situation des rapatriés d'Afrique du Nord, et notamment ceux d'Algérie, à l'approche du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.

Avec le sénateur Jean-François PICHERAL, administrateur de la Fédération nationale André-Maginot, nous avons plongé dans des temps plus anciens : ceux de nos grands-parents.

À la demande du Secrétariat général de l'AFE, nous avons accepté de ne pas publier le texte intégral de nos invités, pour des raisons de place et d'économie. Nous vous invitons à consulter le site de l'AFE, où figureront ces documents.

#### Historique de l'ONACVG et de ses missions.

Le texte Intervention de Madame Marie-Claire NOSSOVITCH nous est parvenu très tardivement hier soir. Il est intéressant, mais il convient un certain nombre d'erreurs que je corrigerai d'ici à deux semaines. Cela dit, je vous donne lecture des points principaux.

Le premier Office a été créé en 1916, au cœur de la Première Guerre mondiale, il s'appelait alors l'Office national des mutilés et réformés et était chargé de répondre aux souffrances provoquées par cet immense conflit. En effet, compte tenu du très grand nombre d'hommes blessés à réinsérer, cet Office prend en charge la coordination, puis la gestion des centres et écoles de rééducation professionnelle qui étaient, jusque-là, issues d'initiatives essentiellement privées.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, en 1946, l'Office prend son appellation actuelle : Office national des Anciens combattants et victimes de guerre et entreprend de se moderniser afin de s'adapter, notamment, à de nouvelles catégories de ressortissants comme les déportés ou les internés.

Qu'en est-il du fonctionnement de l'ONAC ? Avant 1959, l'Office national des Anciens combattants et Victimes de guerre eut pour relai dans chaque département, des offices départementaux et, dans les territoires hors de la métropole, des comités coloniaux. Ces offices départementaux, établissements publics autonomes devinrent en 1959, des services départementaux placés sous l'autorité des préfets. Ils perdirent alors leur autonomie financière et intégrèrent le budget de l'office national, de même que les écoles de reconversion ou les foyers.

En résumé, l'ONAC aujourd'hui est un établissement public, sous tutelle du ministère de la Défense et rattaché au Secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants, actuellement Monsieur Marc LAFFINEUR. Il est présent sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer grâce à ses services départementaux mais également grâce à ses 8 maisons de retraite et ses 9 écoles de reconversion professionnelle.

Une chose ne change pas : le paritarisme.

Les Offices nationaux ou départementaux, comme plus tard les services départementaux ont toujours été administrés par des conseils composés en partie, par des représentants des différentes catégories d'anciens combattants et victimes de guerre.

On retrouve ainsi, dès l'origine, l'organisation administrative originale et unique qui associe les ressortissants à la gestion de l'établissement. Aujourd'hui encore, cette cogestion se retrouve au sein du conseil d'administration national comme lors des conseils départementaux dans vos services respectifs.

Ce paritarisme s'explique par la création, dès la fin de la guerre de 14-18, de mouvements associatifs regroupant les différentes catégories d'anciens combattants et de victimes de guerre. Ces associations, rendues puissantes par leur grand nombre, ont alors joué un rôle considérable dans l'organisation des Offices et dans la mise en place d'une législation spécifique en leur faveur.

Cette législation définit les missions qui sont dévolues à l'ONAC. Depuis 1916, un leitmotiv anime l'Office : « veiller, en toutes circonstances, sur les intérêts matériels et moraux » de ceux qui ont combattu pour la France et leur assurer, ainsi qu'à leurs proches, « le patronage et l'aide matérielle qui leur sont dus par la reconnaissance de la nation ».

Pour ce faire l'ONAC s'appuie sur le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre du 31 mars 1919 qui est le texte de référence pour la reconnaissance et la réparation apportée aux anciens combattants et victimes de guerre. Ce code stipule que l'ONAC doit assurer à ses ressortissants la reconnaissance de la Nation.

Les services départementaux sont donc chargés d'accorder le statut de ressortissant à ceux qui en font la demande et qui en réunissent les conditions. L'activité de délivrance de la carte du combattant a été régulièrement alimentée par les assouplissements législatifs successifs des conditions.

Outre la carte d'ancien combattant ou le Titre de Reconnaissance de la Nation (créé en 1967), l'ONAC instruit d'autres demandes de statuts spécifiques comme les combattants volontaires de la résistance (CVR) ou les personnes contraintes au travail en pays ennemi (PCT). Bénéficiaires d'un droit à pension depuis la création des Offices, les veuves d'anciens combattants sont depuis 1991 des ressortissantes de l'Office.

Le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre stipule également que l'ONAC doit exercer l'action sociale nécessaire en faveur de ses ressortissants, avec pour conséquence de la reconnaissance de l'État, l'action sociale est donc la raison d'être de l'ONAC.

Cette mission est déconcentrée au niveau des services départementaux qui grâce à leur proximité sont les mieux à même de connaître la situation de chaque ressortissant pour agir rapidement. La solidarité à l'ONAC s'exprime sous diverses formes et son poids financier est très important, aujourd'hui près de 19 millions d'euros. La solidarité à l'ONAC s'exprime également à travers deux « formes » originales : les écoles de reconversion professionnelle, ou ERP, et les foyers devenus ensuite établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Enfin, au cours des dernières décennies, l'ONAC a vu s'enrichir les facettes de ses missions fondatrices et la devise actuelle de l'ONAC « Mémoire et solidarité » rappelle que l'établissement public s'investit pleinement dans la préservation des droits du monde combattant, mais aussi dans la transmission des valeurs de ce dernier.

Avant de conclure, Madame NOSSOVITCH fit le point sur l'Œuvre nationale du Bleuet de France. Créée ici, au cœur de l'Institut national des invalides par deux infirmières, le Bleuet de France est le symbole de l'hommage de la Nation française aux soldats qui ont combattu et qui combattent aujourd'hui encore pour la défendre.

Les sommes ainsi récoltées viennent donc abonder les crédits sociaux et mémoriaux de l'Office suivant la répartition fixée il y a quelques années maintenant par le collège du Bleuet de France.

Pour conclure ce petit rappel historique sur la création de l'ONAC et l'évolution de ses principales missions, nous pouvons dire ceci :

En 93 ans d'existence, l'Office a évolué afin de prendre en charge l'ensemble du monde combattant. Il a également su évoluer en interne pour s'ajuster au nombre et au profil de ses ressortissants. Cette capacité d'adaptation fait la force de l'établissement public et permet à l'ONAC de ne pas être remis en cause aujourd'hui, à l'heure où une nouvelle évolution est rendue nécessaire pour faire de l'Office une administration moderne, de qualité et de proximité.

Les conditions requises pour l'obtention de la carte du combattant au titre des opérations extérieures sont détaillées en page 11 de notre rapport.

L'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer :

Les mythes ont la vie dure et il n'est pas facile de les démythiser, de les démythologiser. Toute politique mise à part, les mythes sont souvent très répandus. Ils le sont nécessairement, le nécessaire s'opposant philosophiquement parlant au contingent. Ces mythes, souvent très répandus, sont des mythes errants.

J'en viens à la Fédération nationale André-Maginot. « Terre de contraste », s'il en est, notre rapport est passé d'une présentation elliptique, avec l'intervention de Monsieur BACHY, à celle pléthorique du Sénateur Jean-François PICHERAL, administrateur de la Fédération nationale André-Maginot. L'exposé exhaustif de l'ancien sénateur-maire d'Aix-en-Provence, nous apprend notamment que la ligne Maginot ne fut pas l'œuvre d'André Maginot. Ce n'est pas tout, nous avons découvert que derrière son nom, qui nous apparaît vénérable, mais appartenant à « un lointain passé », la Fédération nationale André-Maginot a un nombre d'adhérents considérable – 330 000 adhérents répartis dans 260 groupements représentant le monde combattant français, des guerres de 1939-1945, d'Indochine, de Corée, d'Algérie, des combats du Maroc, et de la Tunisie, ainsi que des opérations extérieures et des ressources qui ne le sont pas moins.

Les sommes très importantes dont dispose la Fédération André-Maginot – elle a un budget prévisionnel de gestion pour 2011 de quelque 8,8 millions d'euros – lui permettent de financer ses nombreuses activités dans les domaines de l'aide au monde combattant, de la mémoire et du civisme, de l'humanitaire et du social, ainsi que des relations internationales.

Lorsque vous serez revenu dans votre pays d'élection, au sens étymologique du terme – celui que vous avez choisi et dont vous êtes l'élu –, je vous suggère de prendre le temps de lire dans sa totalité le texte de l'intervention du Sénateur Jean-François PICHERAL, sur le site Internet de l'AFE.

*(Applaudissements).*

## QUESTIONS-REPONSES

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.*

**Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Merci, Monsieur le Président.

Simplement pour féliciter le Président et le Rapporteur de cet excellent rapport et juste une toute petite chose : vous parlez du Sénateur Jean-François PICHERAL, je voudrais signaler qu'il n'est plus élu Sénateur depuis 2008. Nous avons travaillé ensemble sur des questions liées à la Légion étrangère, mais je voulais quand même le préciser, parce que cela me paraît important.

**Monsieur Jacques JANSON**

Merci.

Il fut d'ailleurs médecin de la Légion étrangère.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Monsieur le Président,

On parle d'un budget prévisionnel pour 2011 : puis-je me permettre de rappeler que nous sommes en mars 2012 et qu'il n'y a plus de prévision pour 2011 ? Merci.

**Monsieur Jacques JANSON**

Monsieur GIRAULT,

Ce sont simplement les chiffres que nous avons reçus de ladite fédération.

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Dans ce cas-là, on ne met pas « prévisionnel ».

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.*

**Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Merci, Monsieur le Président.

À mon tour de féliciter le Rapporteur pour cet excellent rapport, comme d'habitude.

Je voudrais simplement attirer son attention sur la mémoire et la façon dont nous, Français, entretenons et célébrons justement le souvenir de toutes celles et tous ceux qui ont combattu pour le pays. J'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de me retrouver, le 11 novembre, dans des pays anglo-saxons et j'ai participé à des cérémonies du souvenir, en particulier à l'Ambassade de France. La dernière fois, c'était avec notre collègue et ami John MAC COLL, à Canberra. J'ai vraiment été impressionné par la manière dont tout le monde porte un coquelicot – parce que pour eux, vous le savez, ce n'est pas le bleuet, mais le coquelicot, il est plus gros, rouge, on le voit plus – mais j'étais aussi à l'école franco-australienne de Canberra, c'est extraordinaire. Les élèves ont fait des discours. C'était une cérémonie, ils ont déposé des gerbes. Ils ont leur propre monument dans l'école. C'est véritablement quelque chose de très important, le maintien de ces valeurs que les nouvelles générations portent chacune à leur tour. Et je ne peux pas m'empêcher, devant ce genre de spectacle, de dire que nous pourrions certainement nous en inspirer et que nous avons du chemin à parcourir. Je ne sais pas dans quelles mesures nous pouvons faire en sorte que l'Office qui s'occupe du Bleuet... je sais qu'à nous Parlementaires, on nous envoie chaque année un bleuet... Mais, je sais par exemple que le maire de ma commune n'en reçoit pas. Je garde mon ancien bleuet de l'année précédente pour le lui donner. Il y a je crois une véritable action citoyenne à faire. Ce n'est pas une histoire d'Anciens combattants seulement, c'est une histoire de souvenir de valeurs que nous devons transmettre à toutes les générations, pour que chacune à leur tour les porte.

Voilà le sens de mon intervention.

Merci.

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur le Président de la commission.*

**Monsieur Alexandre LAURENT**

Je remercie le Sénateur FERRAND de son intervention, parce que c'est justement ce que nous a dit Madame NOSSOVITCH. Elle nous a sensibilisés à ce problème et à faire en sorte que non seulement les Anciens combattants mais aussi toute la population qui se présente – et tu connais très bien le monument du Poilu inconnu de Laeken –, se présente avec un bleuet. Je dois dire que nous avons eu la chance d'avoir comme consul général le consul aujourd'hui Ambassadeur MUCETTI, qui, a organisé d'une façon extraordinaire et réuni tous les Anciens combattants français de Belgique de façon à ce qu'il y ait une interaction entre les uns et les autres, mais aussi à un niveau beaucoup élevé, à savoir européen, en associant aussi les Anciens combattants belges.

Ce que le Sénateur FERRAND nous a dit va se faire et nous allons nous y employer de façon à ce que la population soit justement sensibilisée au devoir de mémoire.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.*

**Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

Merci, Monsieur le Président.

J'approuve tout à fait ce qui a été dit par mon collègue André FERRAND et je voudrais vous rappeler que nous en avons déjà parlé il y a plusieurs années. Je vous avais d'ailleurs envoyé des chiffres, parce qu'en fait, quelque chose me paraît important également, ce que font les Britanniques, par exemple, avec le « poppy ». Effectivement, tout le monde le porte. Les Anglo-saxons le portent toujours, mais surtout, cela rapporte des sommes considérables, en millions d'euros, parce que ces « poppies » se vendent partout et permettent donc d'aider les personnes qui en ont besoin. Ce sont essentiellement, bien sûr, les personnes Anciens combattants. Il y a vraiment des choses à faire et je me souviens que j'avais approché l'usine qui fabrique les « poppies » et qui aurait pu aussi fabriquer en très grand nombre – parce que c'est une question de coûts – le bleuet dans une forme plus simple. Cela permettrait vraiment d'alimenter nos caisses et je crois qu'il faut vraiment continuer dans cette voie.

Simplement, pour l'information aussi, certains pays sont paraît-il très réticents au port du « poppy ». Je me souviens, quand on m'avait demandé d'aller à la BBC en direct pour commenter la visite de la Reine d'Angleterre au moment du 11 novembre à Paris, j'avais bien sûr mon « poppy » et on m'a demandé de le retirer parce que cela pouvait offenser des personnes dans certains pays. J'avais protesté, bien évidemment, mais je crois simplement qu'il faut que nous en ayons confiance. C'était pour la BBC World Service, bien sûr, pas pour la BBC nationale.

Encore une fois, je vous en prie, allez dans cette voie, c'est trop important.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président de la commission.*

**Monsieur Alexandre LAURENT**

Merci.

Effectivement, il est des pays, où dans la partie publique, il faut demander l'autorisation à la commune pour pouvoir vendre le bleuet tel que nous le faisons en France. Cela se fait notamment, l'Ambassadeur MUCETTI l'a organisé, mais cela se vend au sein du consulat. Et comme nous avons énormément de personnes de passage, le tronc est là, juste devant le bureau d'accueil et à ce moment-là, nous essayons de motiver les gens à prendre, surtout à l'approche du 11 novembre.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO.*

**Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO, membre élu de la circonscription de Rome**

Monsieur le Rapporteur,

Vous avez découvert là une pépite en cette Fédération André-Maginot : 330 000 adhérents, 260 groupements, 8,8 millions d'euros et vous ajoutez :

| *Lui permettre de financer ses nombreuses activités dans le domaine de l'aide.*

Alors, vous connaissez ma question : peut-on s'adresser à eux ?

**Monsieur Alexandre LAURENT**

Oui, mais il est recommandé de passer par l'AFACS pour les Français de l'étranger, cela va de soi.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Claire JADOT.*

**Madame Marie-Claire JADOT, membre élu de la circonscription de Toronto**

Je voulais juste répondre à Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM et un peu sur vos propos, Monsieur le Sénateur FERRAND. Madame NOSSOVITCH nous a montré un prototype du nouveau bleuet. Il a la même forme que le « poppy », il est bleu avec un cœur blanc. C'est ce modèle qui est travaillé, parce que l'autre est beaucoup trop difficile, il s'aplatit, il est fragile, il est gros et cher à fabriquer. Elle a aussi suggéré que les amicales d'Anciens combattants ou les associations, moyennant un tout petit peu d'argent, soient les distributeurs de ces « poppies » pour nos écoles. Je n'ai rien contre et je travaillerai pour.

Merci.

*Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur John MAC COLL.*

**Monsieur John MAC COLL**

J'interviens ici en tant que Président de la commission des Affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel. J'ai fait une proposition concrète à Madame NOSSOVITCH, de façon à impliquer le réseau d'enseignement français à l'étranger, tous les établissements et à rencontrer Madame DESCOTES afin d'impliquer tous les élèves et leurs parents dans ces manifestations à venir et dans cette campagne de promotion et de sensibilisation.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François LUBRINA.*

**Monsieur François LUBRINA, membre élu de la circonscription de Montréal**

Je voudrais revenir sur la recommandation du Sénateur FERRAND, de s'inspirer du mode de cérémonie des anglo-saxons, dans certains pays que nous connaissons bien. Il y a beaucoup de bonnes choses. Cependant, au Canada, en tout cas au Québec, il est extrêmement regrettable que lors des cérémonies du 11 novembre en particulier, les autorités civiles et militaires utilisent systématiquement des gerbes en plastique synthétiques qui sont les mêmes d'années en années et qui, au bout d'une dizaine d'années, deviennent poussiéreuses. C'est le pragmatisme à l'anglo-saxonne. Heureusement que notre consul a quant à lui une gerbe en fleurs véritables. C'est le genre de choses dont on ne devrait pas s'inspirer. Il est pathétique de voir ces gerbes sans aucune dimension naturelle, sans âme. C'est vraiment le genre de choses à éviter.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Rapporteur.*

**Monsieur Jacques JANSON**

Sur ce point, puisque notre collègue du Canada parle effectivement du Québec, je préciserai qu'à Ottawa, il n'y a qu'un seul drapeau d'autorisé, le drapeau canadien. Nous ne pouvons donc pas défiler, contrairement à ce qu'il se passe à Vancouver ou à Toronto. En plus, l'ambassadeur de France, qui dépose toujours sa gerbe le 11 novembre avec son collègue d'Allemagne n'a pas une position privilégiée par rapport aux autres ambassadeurs, ce qui est quand même regrettable, puisque ce sont des alliés, quand on sait le rôle que nous avons joué.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN.*

**Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN**

Merci.

Je voulais simplement indiquer à mes collègues que le ministre m'a nommée membre du conseil d'administration de l'ONAC à Paris et que je suis à leur disposition, quand vous avez des observations ou des difficultés, pour les rapporter. Je

prendrai soin, avant chaque conseil, de vous en indiquer la date par email, afin que vous puissiez me communiquer ce dont vous auriez besoin.

*Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.*

### **Monsieur le Sénateur André FERRAND**

Simplement, c'est en voyant nos deux collègues de Pondichéry que je me suis dit que cela valait certainement la peine de tirer un coup de chapeau aux Français de Pondichéry. J'ai eu l'occasion de me trouver, moi aussi, un 11 novembre à Pondichéry et vraiment, c'est une cérémonie dans un site tout à fait remarquable et riche de symbole. Par contre, je ne me souviens pas que les élèves du lycée français étaient extrêmement présents. Peut-être ma mémoire flanche-t-elle, je n'en sais rien, mais en tout cas, je me permets de les encourager à faire en sorte que les élèves du lycée soient vraiment présents. Mais sachez-le, à Pondichéry, on célèbre avec beaucoup d'allure le 11 novembre.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président de la commission.*

### **Monsieur Alexandre LAURENT**

La commission vous remercie d'être présents, de nous avoir écoutés. Certains d'entre vous ont été assez sensibilisés par le travail que nous avons fait. Sachez que ce que nous faisons, nous le faisons pour des Anciens combattants dont Clémenceau disait : « Ils ont des droits sur nous ». Je pense que nous allons continuer à les défendre, là où ils sont. Je voudrais rappeler qu'en ce qui concerne l'étranger, ces aides sont accordées aux consulats. Ce sont eux qui organisent la distribution des secours de l'ONAC. Bien entendu, c'est toujours la même chose, les intervenants français hexagonaux nous parlent toujours de ce qu'il se passe en France, en oubliant que nous sommes à l'étranger. Je le rappelle souvent, mais malheureusement, cela persiste.

Nous allons continuer à travailler dans ce sens. Je vous ai dit que nous avons quelques résolutions qui n'ont pas reçu de réponse, nous nous en chargeons. Nous allons revenir à la charge pour obtenir une réponse convenable, parce qu'il est très déplaisant de faire remonter des demandes à Paris et, quand nous rentrons chez nous et qu'on nous demande les résultats, on nous répond que l'on n'a pas de réponse ou que c'est à l'étude. D'ailleurs, s'agissant d'une résolution qui concerne notamment les cartes d'invalidité, nous avons demandé que l'on accélère la réponse.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.*

### **Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

J'aurais aimé interroger le président sur un point dont nous avons parlé, qui était la possibilité d'élargir le champ de compétences de la commission des Anciens combattants pour en faire une commission des Anciens combattants et de la Défense. Parce que c'est un sujet important. Nous avons beaucoup de soldats français à l'étranger. Certes, nous en aurons moins en Afghanistan, mais nous en avons dans les opérations extérieures, au Gabon, enfin, je ne vais pas énumérer les pays où ils se trouvent. Mais, il me paraît important et à l'honneur à la fois de l'Assemblée des Français de l'étranger et de sa commission, de traiter aussi de cette question qui, pour le moment, n'intervient dans aucun de nos débats. Ces soldats, ces militaires, cette défense sont importants. Bien évidemment, il y a des choses qui ne pourront pas être mises sur la place publique. Il y a beaucoup de secret défense, mais je crois vraiment que ce serait un très beau signal à donner à notre défense française, donc je voulais savoir où vous en étiez de vos réflexions à ce sujet.

Et puis, un dernier petit point : sur ces cérémonies du 11 novembre, j'aimerais féliciter nos amis de Pondichéry. J'ai dû avoir de la chance, j'y suis allée la première année de mon mandat et il y avait des enfants français. J'essaie d'être toujours un 11 novembre à l'étranger et je dois dire que toutes les cérémonies, que ce soit en Mauritanie cette année, en Tunisie l'année d'avant et dans beaucoup d'autres pays, sont toujours remarquablement bien organisées, grâce aux élus de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président de la commission.*

### **Monsieur Alexandre LAURENT**

Ne croyez pas que nous avons oublié votre proposition. Nous en avons discuté au sein de la commission et nous avons été retoqués par certaines personnes qui nous ont dit : « Cela ne dépend pas de nous. Cela dépend de la commission des Lois ». Nous avons transmis cela à la commission des Lois, qui, apparemment, estime que cela va être très difficile, parce qu'il faut modifier le décret de nomination. Mais, nous pouvons continuer à taper sur le clou.

## EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES ANCIENS COMBATTANTS

### **Résolution n° AC/R.1/03.12**

*Monsieur Jacques JANSON donne lecture de la résolution n° AC/R.1/03.12 relative à la carte de stationnement aux invalides de guerre, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur Le président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met la résolution aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité.*

### **Résolution n° AC/R.2/03.12**

*Monsieur Jacques JANSON donne lecture de la résolution n° AC/R.2/03.12 relative à la refonte du Code des pensions militaires d'invalidité.*

*Monsieur Le président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met la résolution aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité.*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

### **Monsieur Pierre GIRAULT**

Merci, Monsieur le Président.

Il y a une petite erreur de frappe. Ce n'est pas :

*Qu'à l'aune des oppositions érections au cours de la dernière décennie de plaques en l'honneur des combattants français à l'étranger de même qu'en l'honneur de combattants d'autres nationalités.*

Mais,

*Qu'à l'aune des appositions érections au cours de la dernière décennie de plaques en l'honneur des combattants français à l'étranger de même qu'en l'honneur de combattants d'autres nationalités.*

Je saisis l'occasion pour remercier l'Assemblée et la commission de nous aider à obtenir et à vaincre des obstacles administratifs indécents quant à cette opération, qui ne coûte aucun centime, puisque tous les frais sont à notre charge. Le comportement de certains n'est pas bon, tout simplement.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Rapporteur.*

### **Monsieur Jacques JANSON**

Une dernière précision et cela figurera à l'annexe 1 de notre rapport : les membres de la commission ont accueilli favorablement – et cela peut valoir pour d'autres commissions – la suggestion de mettre en annexe les deux questions orales se rapportant aux Anciens combattants. La première porte sur l'attribution de la carte du combattant aux militaires français ayant

participé à la Guerre d'Algérie entre le 31 octobre 1954 et le 1<sup>er</sup> juillet 1964 et la seconde concerne les retards dans l'émission des titres de reconnaissance de la Nation liés aux dysfonctionnements du logiciel KAPTA.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

### **Monsieur Pierre GIRAULT**

Monsieur le Président,

Je fais un point d'ordre, parce que les termes qui sont marqués :

*Les membres de la commission ont accueilli favorablement*

Sont, à ma connaissance, inexacts. Il avait été demandé à Monsieur le Président de la commission de bien vouloir retirer cela, cela n'a pas été fait, donc je fais un point d'ordre.

Deuxièmement, il n'est pas de l'habitude, dans des commissions, de mettre les questions orales qui, elles, seront abordées ensuite également au niveau de la poursuite de nos travaux. Donc, je suis au regret de devoir intervenir sur ce point.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président de la commission.*

### **Monsieur Alexandre LAURENT**

Je comprends ce que vous voulez dire, le point d'ordre. Seulement, ce que nous avons voulu faire, c'est regrouper tout ce qui concerne les Anciens combattants dans un rapport, comme cela, les personnes qui vont lire ce rapport verront que d'autres choses ont été faites et demandées. Maintenant, si l'Assemblée estime qu'il faut le retirer, nous nous plierons à l'Assemblée. Mais, sachez que lorsque la commission a voté, elle a voté à l'unanimité.

*(Murmures dans la salle).*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude PÉTRI-GUASCO.*

### **Monsieur Claude PÉTRI-GUASCO**

Mettez-le en annexe !

### **Monsieur Alexandre LAURENT**

C'est en annexe.

Je voudrais quand même vous signaler, que des remarques sont faites, c'est très bien. On nous dit que cela a été voté, cela n'a pas été voté, mais sachez que mercredi, près de midi, avec Madame NOSSOVITCH, nous n'étions plus que cinq. Vous imaginez, faire venir un intervenant alors qu'il n'y a que cinq personnes dans la commission pour l'écouter ?

Alors, je veux bien tout ce que vous voulez, mais quand il faut faire voter et que nous ne sommes plus que cinq, il y a quand même un problème.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gilles d'AGESCY.*

### **Monsieur Gilles D'AGESCY**

Monsieur le Président,

Je suis d'accord, mais quand le Rapporteur lui-même n'assiste pas à la réunion, il ne faut pas venir nous donner des leçons.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.*

### **Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAD-MAYLAM**

Je ne me prononcerai pas sur ce point, même si je souhaiterais effectivement que les réunions de travail de groupe aient lieu en dehors des heures de réunion des commissions. Mais, je voulais simplement dire combien je soutiens la proposition de notre ami Pierre GIRAULT d'avoir cet hommage rendu aux soldats luxembourgeois ayant lutté pour la France.

Mais, je voudrais également rappeler à l'Assemblée que nous avons obtenu pour la toute première fois, qu'une plaque commémorative à la mémoire des Français de l'étranger venus mourir en France soit apposée sur les murs des Invalides. Le général responsable des Invalides nous avait dit en commission, l'an dernier, qu'effectivement, c'était une belle initiative. Vous savez qu'ils ont le souci d'éliminer un certain nombre de plaques, ils trouvent qu'il y en a trop et que cela gêne un petit peu la visibilité autour des Invalides, d'ailleurs, il avait été très difficile d'obtenir cette plaque à la mémoire des Anciens combattants français de l'étranger, puisqu'on nous avait dit à l'époque : « Il est hors de question de mettre une plaque supplémentaire. Nous voulons au contraire en retirer ». Donc, nous l'avons obtenue, mais il nous a été demandé aussi d'honorer de temps en temps cette plaque, qu'il y ait peut-être de temps en temps une gerbe qui soit apposée aux Invalides, sinon, nous courons le risque que d'ici quelques années, cette plaque soit elle aussi retirée. Cela a été dit très clairement.

Nous avons décidé qu'il y aurait peut-être au moins une fois par an, une petite cérémonie aux Invalides, je voulais vous le rappeler, si cela pouvait être fait, je crois que ce serait très bien, dans l'intérêt de tous nos compatriotes Français de l'étranger et à la mémoire de ceux qui sont tombés au Champ d'honneur pour nous.

*Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur le Président de la commission.*

### **Monsieur Alexandre LAURENT**

Vous avez raison, mais il faut savoir aussi que pour rafraîchir toute la galerie, on a enlevé toutes les plaques. Il serait bon d'y retourner et d'aller déposer une gerbe, pour montrer que nous nous en occupons parce qu'il nous a été dit que des plaques seraient supprimées. Quand on sait que depuis des années et des années, personne ne vient... il faudrait donc que nous inquiétions de savoir si la plaque a bien été remise.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Rapporteur.*

### **Monsieur Jacques JANSON**

Je réponds à Monsieur D'AGESCY, parce que sa formulation était inexacte. Je n'ai pas manqué, loin de là, la réunion de la commission des Anciens combattants, sauf durant sa dernière partie où j'ai levé le pied et où, au pied levé, ma collègue Claire-Marie JADOT, de Vancouver, m'a remplacé.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean DONET.*

### **Monsieur Jean DONET, membre élu de la circonscription d'Alger**

En ce qui concerne la question orale numéro 1, Pierre GIRAULT m'avait donné une procuration, me donnant des instructions de vote précises. Quand je m'engage, j'ai l'habitude de respecter ce pour quoi on m'a donné une procuration. Ce matin, il m'a demandé : « Est-ce que tu as voté comme je te l'ai demandé ? ». J'ai dit : « Nous n'avons pas voté, j'étais présent en permanence, jusqu'à la dernière minute ». Il y a donc quand même une question à mettre au point ; cela n'a pas été traité en commission.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président de la commission.*

### **Monsieur Alexandre LAURENT**

Reprenez votre règlement, nous ne votons que sur les vœux, motions et résolutions. Nous n'allons quand même pas voter sur toutes les interventions qui sont faites par les membres. Tu n'es pas d'accord, c'est ton problème, la question n'est pas là. Finalement, Pierre, tu m'intéresses beaucoup, parce que tu es très occupé, en tant que rapporteur d'une commission et je dois dire que nous avons senti ta présence, mais c'est tout.

**Monsieur le Président**

Pouvez-vous débattre à nouveau de cette question lors de la prochaine réunion de votre commission en septembre ?

Je vous donne rendez-vous à 14 heures 30 précises, car l'après-midi va être très chargée, sous la présidence de Madame Denise REVERS-HADDAD. Je proclame terminés les travaux de ce matin.

## **VENDREDI 9 MARS 2012 – APRÈS-MIDI**

*La séance est ouverte à 14 h 40 sous la présidence de Madame Denise REVERS-HADDAD, Vice-Présidente de l'AFE.*

### **POINT D'INFORMATION SUR LE BILAN DU TEST GRANDEUR NATURE (TGN) DU VOTE ELECTRONIQUE, PRESENTE PAR LA DFAE**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français de l'étranger et de l'administration consulaire.*

**Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français de l'étranger et de l'administration consulaire**

Merci, Madame la Présidente.

Sur la préparation du vote électronique, nous avons fait un test fin janvier, début février. Tous les élus AFE et les Sénateurs ont reçu une note en date du 1<sup>er</sup> mars, à la fois un résumé et une note plus complète sur l'état de la préparation des élections 2012. Nous avons pensé en effet que pour que vous soyez pleinement éclairés cette semaine, vous aviez besoin d'en avoir une vue générale.

Je ne sais pas si vous avez eu le temps de tous lire ces deux documents. Ils sont l'état fidèle de la préparation, étant entendu que certains points signalés comme étant des difficultés à résoudre ont depuis progressé. En tout cas, c'est un document qui cherche à vous informer en totale transparence. Nous ne cachons rien sur la préparation des élections de 2012, puisque dans le fond, sur ces questions, nous avons le même but que vous, à la fois le meilleur taux de participation et en même temps, dans des conditions qui permettront d'être sûr d'avoir des résultats conformes pour le juge électoral, au cadre juridique qui a été fixé.

Je ne vais pas revenir dans le détail sur les points dans cette note qui concernent d'autres questions que le vote électronique. Simplement, pour attirer quand même votre attention sur un point qu'il faut toujours garder à l'esprit, qui est que dans le fond, ces élections sont une première et que leur particularité est que leurs modalités sont une combinaison entre des modalités de droit commun (élection au suffrage uninominal à deux tours de circonscription) et de dispositions particulières pour tenir compte du fait que nous nous trouvons à l'étranger, les modalités de vote à distance, à la fois le vote par correspondance et le vote Internet. Étant entendu qu'entre le premier et le deuxième tours, nous aurons deux semaines, ce qui est un délai supérieur au délai qui sera applicable en France, qui est d'une semaine, mais qui reste un délai relativement court.

Pour aborder plus particulièrement le vote électronique, et avant de revenir sur ce qui est dit dans la note, je voudrais aussi souligner une chose : dans le fond, les inventeurs du vote électronique, c'est vous. C'est l'Assemblée des Français de l'étranger. Il y a eu un premier test en 2003, puis des élections en 2006 et en 2009. Là, nous passons à un autre stade, qui est l'introduction de ce vote par Internet pour des élections législatives. Mais, ne jamais perdre de vue ce point, nous sommes vraiment tous embarqués dans un projet collectif dont vous êtes à l'origine avec les élections AFE. C'est vraiment un projet dans lequel nous devons nous considérer comme partenaires. Nous sommes à l'écoute de ce que vous nous dites, des remontées de terrain que vous nous faites et nous souhaitons à la fois profiter de vos remarques – et lorsque je dis « remarques », j'emploie volontairement un mot neutre, c'est-à-dire que pour moi, les critiques que vous pouvez nous faire sont des apports positifs. Nous devons enrichir notre expérience et faire en sorte qu'elle se passe de la meilleure façon. Donc, je ne considère pas que des critiques soient un point négatif. J'attends de votre part toutes les remarques possibles, pour que nous puissions les intégrer.

À partir de là, maintenant, pour rentrer plus dans le détail, que pouvons-nous dire ? Je vous renvoie au point 7 de cette note et je vais essayer de les rappeler très brièvement. Nous avons fait un test en prenant 15 000 personnes. Celles-ci étaient les personnes qui avaient une adresse courriel. Nous avons demandé à nos différents consulats, répartis dans le monde entier, de nous donner des noms et des adresses courriel de personnes qui participeraient à ce test. À partir de là, nous avons eu des réponses réparties dans le monde entier et cet échantillon comprend à la fois des personnes qui étaient extrêmement mordues et engagées pour ce test, mais aussi prises « dans le filet ». Quand un poste nous envoie 900 adresses courriel, le poste n'a pas eu le temps de demander à chacune de ces 900 personnes si elles sont volontaires. C'était un échantillon très large de personnes informées ou sollicitées, mais ce n'était pas un échantillon trié sur le volet de personnes spécialisés en informatique attendant devant leur ordinateur, l'arme au pied, l'identifiant qui allait arriver et le mot de passe.

Était-ce ainsi qu'il fallait choisir l'échantillon ? En réalité, nous ne nous étions pas tellement posé la question et rétrospectivement, je crois que c'était exactement la bonne façon de faire. Un échantillon trié sur le volet, aseptisé de guides spécialistes d'informatique n'aurait pas du tout été représentatif de la véritable population qui sera amenée à voter.

Nous, ce qui nous intéresse, c'est la personne qui a une adresse courriel et qui pourrait voter par Internet, avec des degrés et des niveaux extrêmement relatifs, moyens et variables, de connaissances en informatique.

Voilà en ce qui concerne l'échantillon.

Maintenant, en ce qui concerne le déroulé, nous avons envoyé notre lettre avec l'identifiant, les SMS, les mots de passe et nous avons travaillé avec un Bureau de vote électronique. Ce dernier avait un président et nous sommes heureux de savoir que ce président présidera aussi pour la véritable opération de vote électronique. Il s'agit de Monsieur FORTERRE, Conseiller d'État et qui nous a apporté tout son éclairage juridique.

Je tiens à cette occasion à souligner son engagement et son grand intérêt pour la question. Pour la petite histoire, Monsieur Pierre FORTERRE n'est pas n'importe qui, puisque c'est l'ancien général de l'euro-corps franco-allemand. C'est vraiment quelqu'un qui a une certaine habitude, une certaine pratique et une certaine autorité.

Je souhaite aussi à cette occasion remercier Madame SCHOEPNER et Madame BEN NACEUR qui ont été présentes à tout moment et avec qui nous avons travaillé dans la plus grande transparence. Nous avons travaillé à Paris et à Vendôme, pour voir les sites. Vraiment, il n'y a rien qui n'ait été caché aux élus sur le déroulement.

Que pouvons-nous retirer de ces enseignements et n'aurait-on pu les tirer avant ? D'abord, sur l'envoi du courrier, nous avons pris une bonne distance, puisque ceux-ci ont été envoyés à partir du 6, pour un test avec une période de vote commençant le 26. Certains l'ont reçu, d'autres non. En général, ils l'ont reçu, mais nous avons vu des problèmes d'acheminement du courrier. Ce point-là est en cours de traitement et nous allons modifier pour certains acheminements dans certains endroits, les modalités d'envoi. Donc, nous ne passerons pas par le circuit envoi par la Poste depuis Paris. Nous pourrions passer par d'autres modalités, comme par exemple envoi au poste consulaire qui, lui-même, utilise le réseau postal local ou qui distribue lui-même. Nous venons d'envoyer de nouvelles règles là-dessus.

Au passage, vous voyez bien le grand intérêt du test, puisque cette question de l'acheminement est une question transversale qui ne se pose pas simplement pour le vote électronique. Les enseignements que nous pouvons tirer sont applicables pour les quatre tours de scrutin, les deux tours de présidentielles et les deux tours de législatives, d'où l'intérêt, là aussi, d'avoir fait ce test mondial grandeur nature qui nous permet d'avoir une large vue.

Deuxième chose, la lettre contenant l'identifiant. Nous avons eu beaucoup de remarques sur cette lettre : le fait qu'elle n'était pas lisible, que l'identifiant disparaissait lorsqu'on grattait soi-même. Je peux vous assurer que sur ce point, des corrections radicales vont être apportées. Nous sommes en train de travailler sur la nouvelle lettre avec l'identifiant. Ce sera une lettre, pas simplement administrative, mais qui doit être engageante pour inciter à voter par Internet. Il y aura trois couleurs, un mode d'emploi. Ce sera quelque chose de très développé et attractif. Il nous faut du temps pour la mettre au point. Nous la testerons aussi entre nous, mais en tout cas, nous savons que ce que nous avons envoyé est l'exemple de ce qu'il ne faut pas envoyer et donc, nous allons tout à fait travailler sur cette étape. Cela a déjà commencé, pour avoir un produit attractif, un produit modèle. D'ailleurs, ce ne sera plus un modèle où il faut gratter pour voir le numéro, mais un modèle où il y a une languette à tirer et en dessous, le numéro est imprimé, donc tout à fait différent.

Ensuite, troisième chose qui est apparue, c'est sur l'assistance. Nous avons une plateforme d'assistance électronique ; elle va être développée, améliorée, renforcée.

Enfin, il y a la question de la compatibilité des ordinateurs, parce que certains ont dit : « Nous n'avons pas pu voter de notre ordinateur ». Là-dessus, quelques précisions. D'abord, est-ce qu'on s'en était aperçus dans le passé ? La réponse est non, cela n'était jamais remonté, mais pour une raison très simple, c'est qu'en réalité, dans le passé, il y avait eu très peu de votes par Internet. Donc, la question pouvait peut-être exister, mais d'une part, elle était moins sensible parce que le vote par correspondance pour les élections AFE était le vote majoritaire, avec des taux de 60 %, etc. mais là, nous sommes dans une situation différente. Pour l'AFE, il s'agit d'un vote par correspondance dans une élection à un tour avec un délai utile de

55 jours. Pour les élections législatives, nous sommes dans une élection à deux tours avec un délai utile pour exercer le vote par correspondance, à savoir le délai entre le moment où l'administration envoie le papier à l'électeur, celui-ci le reçoit, fait son vote par correspondance et le renvoie au consulat. Et nous ne pouvons pas envoyer avec certaines dates réglementaires, compte tenu de l'annonce des résultats pour deuxième tour ou l'annonce des candidatures pour le premier tour. Mais là, pour le vote par correspondance aux élections législatives, le délai utile sera au maximum au premier tour de 17 jours et au deuxième de 9 jours.

Dans le passé, la chose n'était jamais remontée, parce qu'en réalité, l'échantillon était très faible et qu'en plus, la problématique était moins importante, puisque le vote était majoritairement un vote par correspondance.

En 2003, il y a eu un essai avec un assez bon taux de vote électronique. Mais, cet essai est non-pertinent puisqu'il ne concernait qu'une seule circonscription et était avant les émissions des recommandations de la CNIL, sans aucune mesure de sécurité. Ensuite, nous avons eu 2006, 2009, 2010, avec des taux de participation globaux qui sont ceux que vous connaissez et dedans, une part Internet qui était relativement faible, mais en progression. Je rappelle que le dernier vote aux partielles de 2010, la participation était de 11 %, mais la part Internet de 15 %. Donc, dans le passé, nous ne l'avons pas détecté, pour les raisons que je viens d'expliquer.

Deuxième chose, il s'agit de mesures de sécurité. Il faut que le bulletin soit chiffré dans l'ordinateur et qu'il parvienne à l'urne de vote électronique, elle-même chiffrée. Pour cela, il faut certains outils, certaines applications. Cela a posé des difficultés sur un certain nombre d'ordinateurs. Au passage, il n'est exact de dire qu'avec un Macintosh ou avec un Apple on ne peut pas voter. Aucune marque n'a été exclue ou boycottée. Dans certains cas, des mises à jour sont possibles. Deuxième chose, vous pouvez toujours voter à partir d'un autre ordinateur. Troisièmement, à la fin, si nous mettons en place tout un dispositif, est-il normal que l'on ne puisse pas voter depuis certains ordinateurs ? Oui, c'est non seulement normal, mais également nécessaire, pour des raisons de sécurité. Cela n'est pas au vote de s'adapter à l'ordinateur, mais à l'ordinateur de s'adapter au vote. Parce que nous avons des contraintes de sécurité et de confidentialité et que celles-ci sont absolument centrales pour la crédibilité du système. C'est bien comme cela qu'il faut prendre l'affaire et non dans l'autre sens. Dire que si l'on ne peut pas voter de certains ordinateurs, alors le droit de vote par Internet n'existe pas est une erreur de compréhension du vote Internet. Il y aura toujours certains ordinateurs qui, pour des raisons de sécurité, parce qu'ils ne satisfont pas ces raisons de sécurité, seront des ordinateurs à partir desquels il ne sera pas possible de voter en sécurité et de produire un vote crypté conforme aux exigences de sécurité.

Alors, qu'allons-nous faire ? Nous allons mettre à disposition, à partir de la fin de ce mois, un outil qui sera en ligne sur « voter à l'étranger », qui permettra à l'avance à celui qui veut se préparer à voter de manière électronique, de vérifier si son ordinateur est prêt pour cela. Cet outil permettra aussi de guider les lecteurs internautes, si leur outil n'est pas prêt, pour leur permettre d'atteindre le niveau qui permettra de voter. Et, au moment même où cet outil sera mis en ligne, il y aura une plateforme d'assistance à Paris, à laquelle nous pourrions accéder par mail et par téléphone, permettant de guider l'internaute pour cette amélioration. En plus, à partir du moment où cela sera mis en place, nous allons informer les lecteurs internautes de cette faculté. C'est-à-dire que nous allons chercher les lecteurs internautes, lorsque la plateforme sera disponible, avant la fin de ce mois, pour lui dire : « Préparez-vous et vérifiez si votre ordinateur vous permettra de voter, le moment venu ». Si vous avez une difficulté, il y aura un guide, on vous aide, plus une plateforme disponible 24 heures sur 24, permettant de faire cette mise au point.

Ce point est très intéressant, parce qu'il montre toute l'utilité du test, d'avoir permis de révéler cette question. J'aurais pris un échantillon aseptisé, on ne l'aurait pas vu ; j'aurais pris quelques personnes triées sur le volet, cela nous aurait complètement échappé.

Sur les proportions, il est difficile de dire combien d'ordinateurs peuvent rencontrer des problèmes. Notre prestataire de services nous donne ces indications, mais il semble que les chiffres de compatibilités soient entre 70 et 90 %. Aujourd'hui, au moins 70 % et avec les mises à jour, pouvant aller au-dessus, donc majoritairement, le problème ne devrait pas être insurmontable, étant entendu que s'il était insurmontable, nous allons chercher l'électeur pour qu'il vérifie ce point avant et il ait la faculté de voter par un autre ordinateur.

Nous allons communiquer sur tout cela. En même temps que nous mettrons cet outil en place, nous vous en informerons, de sorte que vous ayez copie de la lettre notamment. C'est un message que les personnes qui font campagne peuvent reprendre. Si dans la lettre que nous adresserons aux électeurs internautes, il y a un lien direct avec « aller voter à l'étranger », si vous reprenez ce lien, ce sont vous-mêmes et les personnes qui font campagne qui vont drainer et préparer les électeurs en les ramenant vers « aller voter à l'étranger » et vers ce service.

J'imagine donc ici une opération de partenariat que nous pouvons avoir ensemble pour préparer l'électeur internaute.

Au passage, tout ceci est-il important ? Quel enjeu pour les résultats totaux des élections ? Les résultats dépendront aussi de l'intérêt des électeurs pour les élections législatives. Mais, compte tenu de ce que nous avons dit sur le vote par

correspondance, le vote par Internet et le vote à l'urne seront déterminants pour le taux de participation. Une bonne part du taux de participation globale se jouera par la part du vote Internet.

La bonne nouvelle dans tout cela, ce sont les efforts que nous avons faits par [monconsulat.fr](http://monconsulat.fr). Combien d'adresses courriel avez-vous ? [Monconsulat.fr](http://monconsulat.fr) est un outil qui permet aux clients du consulat de mettre à jour régulièrement et de donner ses adresses. C'est lui qui les donne, donc nous avons une garantie de fiabilité. Nous l'avons lancé mi-novembre, nous en sommes aujourd'hui à plus de 150 000 adresses. Aujourd'hui, le nombre total d'adresses courriel que nous pouvons utiliser augmente régulièrement : nous en avons 650 000. Nous avons donc 1,5 million de Français enregistrés dans les consulats, parmi lesquels 1,1 million environ sont inscrits sur les LEC et vont voter à l'étranger ; parmi eux, nous avons 650 000 adresses courriel. Ce chiffre va encore croître, puisque la date limite pour prendre en compte les adresses courriel pour nos envois est fixée au 7 mai. Cela fait quand même une masse très importante.

Nous sommes aussi en train de réfléchir à la communication, parce qu'il ne faut perdre aucune occasion de rappeler cette nouvelle possibilité de vote aux électeurs. C'est un peu difficile, parce que nous avons un peu communiqué et on nous répond que les personnes ne comprennent pas, qu'elles pensent qu'elles vont pouvoir voter par Internet aux présidentielles. Je relis tous les messages que nous avons envoyés, il est bien marqué « élections législatives » partout. Simplement, l'électeur et le client est roi... cela montre la marge ! Faisons attention de ne pas saturer. Il y a un moment pour adresser un message et peut-être qu'avant, on ne sait pas trop. Il faut tenir compte de cette contrainte. Mais, nous pouvons envisager, à partir du 1<sup>er</sup> avril ou du 30 mars, cette opération de communication sur ce test de compatibilité et peut-être d'autres messages. Peut-être qu'à la sortie des bureaux de vote pour l'élection présidentielle, on peut signaler qu'ils ont jusqu'au 7 mai, pour ceux qui n'ont pas encore donné leur adresse courriel, pour voter par Internet aux législatives... Il y a toute une stratégie à mettre en place pour attirer vers le vote Internet. Sur celle-ci, nous ne sommes pas en retard. En même temps, nous découvrons à chaque fois et nous progressons, mais nous ne sommes pas en retard. Avant, vous aviez le problème des élections présidentielles et il ne faut pas brouiller les messages. À cette occasion, il y a tout à fait la possibilité d'un partenariat avec vous. Quant à nous, nous allons beaucoup réfléchir et voir comment nous pouvons vous donner du matériel pour drainer toutes ces personnes vers « voter à l'étranger ».

Pour conclure sur ce point, il faut bien penser une chose : au-delà du vote Internet pour ces élections législatives, ce que nous devons tous avoir à l'esprit, c'est 2013, les élections AFE. En réalité, si nous progressons sur le vote Internet et si nous le diffusons, peut-être allons-nous ramener vers les élections AFE des personnes qui n'avaient plus l'habitude de voter, parce que dans élections Internet, vous avez « Internet » et que donc, ce projet ne vise pas simplement ces élections législatives, mais tous les progrès que nous allons faire et toutes les personnes que nous allons pouvoir drainer vers le vote Internet, après, il faudra les recycler pour les élections AFE. Il s'agit donc de bien avoir à l'esprit ce point-là. C'est un exercice à double détente pour ces élections législatives, mais aussi pour les élections AFE, de façon à tout faire pour engager un mouvement d'utilisation du vote Internet dont l'AFE pourrait profiter.

Je ne vais pas en dire plus, puisque pour ma part, je n'ai rien à dire de plus. Peut-être Madame SOUPISON avez-vous quelque chose à dire ? David est également venu à la commission donner toutes les explications. Encore une fois, si vous avez des remarques, n'hésitez pas à nous envoyer des choses. Nous avons eu des remontées. Notre esprit est de total engagement et de totale transparence. Nous ne vous cachons rien de ce que nous faisons. Je suis frappé de l'état d'esprit et de l'engagement total des gens sur cette affaire. Proposer à des fonctionnaires ou à des entrepreneurs un projet comme cela, vraiment, il n'y a pas de limite dans l'engagement et dans le travail collectif. Personnellement, pour moi, c'est extrêmement agréable, parce que les gens ne comptent pas leurs heures, et pas simplement la hiérarchie. Je vois sur ce banc deux personnes, mais aussi derrière des gens de la DFAE. Je peux vous assurer d'un engagement total, d'une véritable passion pour ce projet et vraiment, de l'envie de réussir. Comme je l'avais dit la dernière fois, je suis extrêmement optimiste.

C'est aussi à la lumière de toutes ces explications que je souhaiterais revenir sur le chiffre de 30 et de 32 %. Vous avez peut-être des explications, comme la possibilité que certains aient reçu leur identifiant entre le premier et le deuxième tour. Parce que j'ai oublié de dire une chose : quand nous avons fait le test, celui-ci était plus dur que le vote en ce qui concerne les périodes de vote. Le deuxième tour mordait jusqu'à samedi midi, mais il n'y avait pas de week-end. C'était des périodes de vote de un jour et demi ou deux jours et demi, donc extrêmement restreintes. Nous avons tout fait sur une bonne semaine, au lieu de faire cela plus étalé. Donc, de ce point de vue-là, nous avons durci un peu les choses. C'est à la lumière de tout ce que j'ai dit qu'il faut voir le chiffre de 30 et de 32. Nous avons envoyé un mail après le chiffre de 30, pour inviter les gens à voter de manière électronique au second tour, même s'ils ne l'avaient pas fait au premier. Résultat : deux points de plus. C'est quand même intéressant. Ensuite, s'agissant de ce chiffre, étant donné la composition de l'échantillon et le décalage du test d'un mois, il comprend indiscutablement des abstentionnistes. C'est-à-dire que des personnes avaient donné leur mail, avaient leur identifiant et leur code et n'ont pas souhaité essayer de voter. C'est donc aussi à la lumière de cela qu'il faut voir les améliorations à apporter sur la lettre, etc. En d'autres termes, quand il faut juger ce chiffre de 30 ou de 32, il faut bien le comprendre aussi comme cela, avec la part d'abstention.

J'en ai terminé. Je ne sais pas si vous avez d'autres choses.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Président de la commission des Lois et Règlements.*

## **PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOIS ET REGLEMENTS**

### **Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Président de la commission des Lois et Règlements**

Merci, Madame la Présidente.

Nous allons d'abord vous présenter le rapport, avant d'aborder les questions/réponses, afin d'éviter un chevauchement des questions que vous pourriez poser à Monsieur SAINT-PAUL et à notre Rapporteur, relativement à nos travaux.

Les travaux de la commission des Lois ont porté bien entendu principalement sur la préparation de ces élections, sur le bureau de vote électronique et d'une façon plus générale, sur le vote Internet. Mais, nous avons aussi saisi cette occasion pour reparler des LEC (liste électorale consulaire), du vote par correspondance, mais aussi de monconsulat. Enfin, comme il est d'usage, nous allons vous soumettre un certain nombre de textes à voter en plénière.

Après cela, il nous restera à élire formellement les trois membres titulaires et les trois membres suppléants du bureau de vote électronique.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER, Rapporteur de la commission des Lois et Règlements.*

### **Madame Martine SCHOEPPNER, Rapporteur de la commission des Lois et Règlements**

Merci.

Je vais essayer de vous présenter le rapport sans faire trop de redite avec ce qu'a dit Monsieur le Directeur.

La commission a donc tout d'abord examiné le suivi des textes et n'a pu que constater que tous étaient restés sans réponse. La commission propose donc une résolution pour demander au ministre, son Président, d'y remédier. Le président de la commission vous a présenté les points principaux que nous avons abordés. Nous avons donc tout d'abord évoqué la LEC qui aujourd'hui, compte exactement 1 147 403 électeurs, dont 1 075 746 ont choisi de voter à l'étranger pour la présidentielle et les législatives. Cela signifie une augmentation de 30 % par rapport à 2007. Cette augmentation a bien entendu diverses raisons : la décision tout d'abord de lier ces deux élections ; la possibilité de voter par correspondance postale et par voie électronique pour les législatives ; l'ouverture des sites en particulier monconsulat.fr pour gérer les relations entre les électeurs et l'administration. Cette augmentation est également le résultat des efforts des postes pour obtenir des listes fiables. Donc, un grand merci à tous les postes qui ont beaucoup travaillé pour vérifier que les listes correspondaient le plus possible à la réalité.

Quelques problèmes ont malgré tout provoqué la disparition d'un nombre parfois important d'électeurs de la LEC dans certains postes. La commission demande donc au Ministre des affaires étrangères et européennes d'exercer le recours ouvert aux préfets par l'article L 25 du Code électoral, pour réintégrer les électeurs radiés par erreur de la liste. L'administration s'y est engagée lors de l'audition par la commission, il ne devrait donc pas y avoir de problème. Vous savez également que chaque électeur peut demander au tribunal d'instance jusqu'au 20 mars l'inscription d'électeurs omis ou la radiation d'électeurs indûment inscrits selon les modalités législatives. Vous avez également bien entendu la possibilité de vérifier personnellement, en allant sur monconsulat.fr, votre situation électorale.

Pour les personnes arrivées dans la circonscription, devenant majeures ou répondant aux conditions de l'article L 30 du Code électoral ont également la possibilité de demander leur inscription en faisant un recours devant le tribunal, en vertu de l'article L 30. Les jours du scrutin, une permanence sera d'ailleurs assurée au MAE et au tribunal, pour traiter les recours éventuels.

En ce qui concerne l'affichage, ces listes d'électeurs radiés ou nouveaux électeurs seront affichées dans les consulats, dans un lieu accessible au public du 10 au 19 mars. Nous rappelons que les postes doivent faire le nécessaire pour que tout électeur souhaitant les consulter puisse le faire.

Pour l'élection présidentielle, nous n'avons que le vote à l'urne et le vote par procuration. En ce qui concerne le vote à l'urne, de très nombreux bureaux de vote ont été ouverts. Le chiffre actuel est de 785, soit un tiers de plus qu'à la dernière

présidentielle. L'ouverture de ces bureaux de vote ne répond pas seulement à une simple volonté de l'administration et de notre part, mais nécessite également l'autorisation des pays de résidence.

En ce qui concerne le vote par procuration, le nombre de procurations est passé de deux à trois. Pour ceux qui font faire des procurations en France - par exemple, à la gendarmerie - on ne vous en fera qu'une seule. Il faudra faire les deux autres dans les postes, devant un agent consulaire ou lors d'une permanence.

S'agissant des élections législatives, le Code électoral prévoit que la population établie dans chacune des onze circonscriptions est évaluée chaque année à partir du registre mondial des Français de l'étranger et donc, selon le décret paru le 19 février 2012, cette population authentifiée s'élève à 1 594 303 personnes. Ce chiffre est important, puisqu'il servira à fixer tout ce qui concerne les dépenses électorales.

Pour les législatives, nous avons quatre modes de vote. Les électeurs recevront les identifiants et authentifiants du vote électronique et ceux qui l'auront choisi recevront également le matériel du vote par correspondance. Mais, vous savez que même ceux qui ont choisi le vote par correspondance pourront voter par Internet s'ils en ont envie, par procuration ou aller à l'urne. Il faut simplement savoir que le vote électronique a priorité sur le vote par correspondance, qui a lui-même priorité sur le vote à l'urne ou par procuration. Une fois qu'on a voté par Internet, c'est terminé, c'est le vote qui compte.

Le vote par correspondance postale : dans le rapport, deux phrases ont sauté, donc ce que vous avez est faux et est corrigé ici en haut. Pour nos élections à l'AFE, nous avons l'habitude d'avoir environ 60 % d'électeurs qui choisissent ce mode de vote. Pour l'instant, nous ne pouvons pas donner de chiffres pour les législatives, puisque la saisie est encore en cours. L'administration ne peut donc pas encore nous donner d'indications à ce niveau.

L'obligation du choix préalable pour utiliser le mode de scrutin répond au souci du législateur d'une option choisie en connaissance de cause, c'est-à-dire des contraintes particulières dans les pays de résidence et surtout, cela a été rappelé, au niveau des délais, en particulier entre les deux tours. On ne peut pas envoyer le matériel de vote tant que nous ne savons pas qui sont les candidats. Il y a donc là un problème, s'il faut cinq semaines pour que le courrier vous arrive, ce n'est pas la peine de choisir ce mode de vote.

Un courrier et un courriel ont été adressés aux électeurs pour leur indiquer que ce choix devait être fait avant le 1<sup>er</sup> mars au plus tard.

La commission a soulevé la question du recours, si le choix de l'électeur n'était pas pris en considération. Aucune procédure de recours n'est prévue ; il convient en conséquence d'aller voter d'une autre manière. Et donc, la commission demande à l'administration qu'une confirmation du choix de vote par correspondance soit envoyée à l'électeur lors de l'envoi de la convocation. Puisqu'une lettre est déjà faite, on peut peut-être notifier à tous ceux qui ont choisi ce vote par correspondance : « vous avez choisi... » de sorte que l'on soit certain que le vote est enregistré.

Les conditions du scrutin : le matériel de vote est envoyé à partir de Paris, et comprend une enveloppe de vote, une enveloppe d'identification et une enveloppe d'expédition. Les enseignements des scrutins de l'AFE ont été tirés, puisque l'enveloppe d'expédition correspondra au tarif normal pour éviter les retours et tous les problèmes qu'il y avait eu lors des élections à l'AFE. Ces courriers seront envoyés dès que possible, à savoir dès que le matériel des candidats sera disponible, d'ici le 22 mai au plus tard pour le premier tour et jusqu'au 7 juin au plus tard pour le second tour.

En ce qui concerne le déroulement, l'électeur devra signer l'enveloppe d'identification et l'authentification se fera par la signature portée sur la photocopie qu'il faut joindre, d'une pièce d'identité qui, elle-même, portera une signature.

Nous avons également soulevé le problème de personnes qui envoient plusieurs enveloppes de vote d'identification dans une grande enveloppe. Là, le bureau de vote décidera s'il retient ou non ces votes. La philosophie du Code électoral est celle du traitement individuel. Donc, pour être sûr que son vote soit pris en compte, il vaut mieux l'envoyer avec l'enveloppe jointe.

Les enveloppes doivent parvenir aux postes au plus tard le vendredi précédant l'élection à 12 heures heure locale. Le décret dit bien que c'est à l'électeur de prendre en compte les délais d'acheminement. À leur réception, les enveloppes sont inscrites dans le registre prévu à cet effet, avec un numéro d'ordre, la date et l'heure d'arrivée, le nom et le prénom de l'électeur, et le nom de l'agent qui consigne. Ce registre et les enveloppes sont ensuite remis au bureau centralisateur pour élarger la liste électorale.

La commission a étudié un problème et demande à ce que le bureau de vote centralisateur procède, comme c'est le cas pour le vote électronique, à la clôture du dépôt des enveloppes, à savoir, qu'il se réunisse à 12 heures, quand le délai de réception des enveloppes est clos. Nous avons fait une recommandation à cet effet.

En ce qui concerne le vote électronique, un authentifiant est attribué pour chaque tour. Le vote électronique doit répondre aux critères de l'anonymat du vote et de la confidentialité, de la sincérité du scrutin et doit protéger également l'urne numérique, de l'accessibilité du scrutin. Bien évidemment, on doit pouvoir vérifier chaque étape.

Je ne vais pas vous énumérer les acteurs du vote. Ils figurent en pages 8 et 9 du rapport. Sont indiqués également plusieurs sites pour réaliser ce vote : la salle sécurisée de préparation des fichiers, la salle du bureau de vote, le data center de Vendôme et la salle publique des configurations et de dépouillement de chacun des tours. La salle de la commission des Lois sera en bas. Même chose pour les processus et dispositifs, ils sont décrits de manière un peu plus détaillées en pages 9 et 10 du rapport. Les principales étapes du protocole sont également reprises en page 11.

Un mot sur le bureau de vote (page 12). Il vérifie le nombre total d'électeurs inscrits sur la LEC, recherche un électeur par sondage, vérifie le nombre d'électeurs par circonscription, la liste des circonscriptions électorales, la liste d'émargement vierge et les dates et heures d'ouverture et de clôture du scrutin. Du point de vue de l'électeur, nous avons déjà parlé de l'identifiant et de l'authentifiant. Nous vous avons signalé que l'on pouvait récupérer l'authentifiant à partir d'une plateforme. Quand l'identifiant n'est pas lisible, le courrier est la voie officielle, mais on peut également le recevoir par SMS, ce qui constitue une voie de secours.

Ensuite, j'ai fait mettre trois croquis que nous allons commenter. L'ensemble de la procédure est crypté, de sorte que l'on ne puisse retrouver l'électeur. L'originalité du vote Internet réside en ce que l'électeur vote et émarge en même temps. Il y a deux enveloppes virtuelles, une grande dans laquelle on met l'enveloppe de vote et le fameux reçu que vous recevrez par la suite. Sur croquis suivant, vous avez l'envoi de l'identifiant, des authentifiants avec les dates. Dans le suivant, vous voyez l'électeur qui peut se connecter, voter et émarger. Le reçu est émis dans l'enveloppe. Ensuite, la table d'émargement, également cryptée, est récupérée, ainsi que l'urne. La liste d'émargement sera envoyée au poste. Le principe est qu'au moment de l'ouverture, on sort tous les reçus, on les remélange encore une fois pour accroître la sécurité et la confidentialité du vote et donc, la liste est produite. Ensuite, le dépouillement a lieu, après que le bureau de vote ait régénéré la fameuse clé de décryptage.

S'agissant du déroulé du vote avec les dates, dès début avril, il sera possible de faire le test de compatibilité. Les identifiants seront envoyés par courrier à partir du 25 avril, par SMS à partir du 2 mai. L'authentifiant du premier tour sera envoyé le 6 mai par courriel. La cérémonie des clés se tiendra le 17 mai (réunion du bureau de vote). Le 19 mai, seront configurés l'élection et l'essai de l'urne. Le scrutin a lieu du 23 mai à 12 heures au 29 mai à 12 heures, heure de Paris. Le 29 mai, à la clôture du scrutin, l'urne est récupérée, ainsi que la table d'émargement. Il y a ensuite communication de la liste d'émargement au bureau centralisateur, donc dans les postes, pour émarger la liste électorale. Le lendemain, le mot de passe pour le second tour sera envoyé. Le dépouillement aura lieu le 3 juin.

Les résultats du vote électronique sont tous envoyés à la commission électorale, ils ne vont pas dans les postes. Les bureaux centralisateurs enverront leurs résultats à la fin du dépouillement à la commission. Cette dernière publiera les résultats.

Le 4 juin, on recommence ce qui avait été fait pour le premier tour : cérémonie des clés ; 5 juin, signature des fichiers ; 6 juin, configuration et début du second vote. Le deuxième tour aura lieu du 6 juin 12 heures au 12 juin 12 heures. Le 12 juin, extraction de l'urne ; le 17 juin, dépouillement : on retrouve le même procédé.

Juste un mot sur une nouveauté dans ce vote électronique, que nous n'avions pas pour le vote AFE, c'est ce que l'on appelle la « désautorisation ». Ce procédé permet, pour ne pas mettre en danger le scrutin en totalité, en cas de problème dans une seule circonscription électorale, que le bureau de vote puisse stopper ou annuler l'élection par Internet dans une circonscription électorale. Nous avons également testé ce procédé lors du test grandeur nature où nous avons stoppé deux circonscriptions pour vérifier ce qui s'inscrit et ce que voit l'électeur à ce moment-là. À savoir, l'électeur est prévenu par courriel que le vote Internet ne marche plus. Dans le cas où son vote est annulé, il faut qu'il retourne voter ; ceux qui ne s'étaient pas encore connectés se trouvent dans l'impossibilité d'accéder à la plateforme de vote et reçoivent un message de blocage. Pour les votes déjà effectués en cas d'annulation, ils demeurent dans l'urne numérique, mais ils ne seront pas dépouillés.

Sur le test grandeur nature, la plupart des choses ont déjà été dites. Je n'y reviendrai pas. Le taux de participation a été évoqué, les identifiants, les authentifiants, les ordinateurs... Lors de la réception des mots de passe, ils étaient précédés de la mention « MPI » que certains ont voulu rentrer. Cette mention n'apparaîtra pas. Quant au reçu de vote, une multitude de chiffres a posé problèmes, il n'y aura plus que quatre chiffres.

La communication a été très améliorée, en particulier la simplification des lettres qui vous sont envoyées, ainsi que la multiplication des courriers et courriels.

S'agissant de l'élection des représentants et des suppléants du bureau de vote électronique, nous y procéderons en fin de commission.

La commission a ensuite rapidement évoqué les candidatures et comptes de campagne pour les élections législatives. Il existe un guide du candidat disponible sur Internet. Nous avons soulevé le point des répercussions des législatives sur les élections des conseillers à l'AFE. Nous devons donc, dès septembre, étudier ces répercussions éventuelles pour 2013, afin de pouvoir changer les textes si nécessaire, de sorte que tout se passe bien.

L'autre point de la commission était l'examen du site monconsulat.fr. Ce site rencontre un succès certain avec à ce jour 210 000 connexions. L'avis est assez positif sur ce site, très clair. Se pose le problème de l'électeur qui n'a pas donné son adresse mail. Il est obligé tout de même de passer par le consulat pour pouvoir ensuite se connecter sur le site. De même, quand l'électeur cherche son consulat de référence, souvent, les choses se compliquent. Ce site a vocation à être développé. On nous a bien précisé que cela ne se ferait qu'après les élections. Toutes les suggestions sont les bienvenues. De grandes choses sont déjà prévues : que le Français puisse suivre l'état d'avancement de son dossier (demande de CNI par exemple) et prendre rendez-vous par le biais de ce site.

Ensuite, la commission a examiné deux textes qui lui avaient été renvoyés. Le premier concerne la nouvelle dénomination de la commission temporaire des Anciens combattants. Contrairement à ce qui a été dit ce matin, ce n'est pas un problème de décret, mais cette résolution a été repoussée par la commission parce que la Défense relève de la souveraineté ; par ailleurs, une autre commission traite des problèmes de sécurité ; enfin, la commission des Lois a en charge toutes les questions liées aux relations du citoyen avec la Défense.

En outre, cette commission temporaire des Anciens combattants a été créée pour des motifs très précis, qui expliquent sa durée malgré son caractère « temporaire » ; cela créerait un antagonisme entre « temporaire » et « défense ». Nous avons évoqué par exemple la possibilité de procéder à des délégations, c'est-à-dire quelque chose de plus transversal. Cela sera pour plus tard. Ce n'est pas l'urgence actuellement.

La seconde résolution qui nous avait été renvoyée concerne la double nationalité. Le texte de loi qui avait motivé cette résolution a été retiré. Malgré tout, la commission a souhaité prendre une position sur ce sujet et affirmer le principe de possession d'une autre nationalité. La commission vous propose donc l'avis A1/12/03.

Pour terminer, puisque nous allons avoir, à partir du prochain bureau, des députés élus par les Français de l'étranger membres de droit de l'Assemblée des Français de l'étranger, nous devons donc modifier l'article premier du règlement intérieur. C'est notre seconde résolution.

Je ne vais pas lire les conclusions des travaux qui ont été votés par la commission. Simplement, un petit paragraphe :

*Après avoir entendu Madame SOUPISON, Directrice adjointe des Français à l'étranger et de l'Administration consulaire, la commission prend acte des efforts remarquables déployés par l'administration pour organiser les prochaines élections présidentielles et législatives. La commission exprime néanmoins sa préoccupation devant la grande complexité du dispositif. Elle émet le vœu que tous les moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement de ces scrutins soient effectivement mis à la disposition de la direction compétente et des postes diplomatiques et consulaires.*

Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

## QUESTIONS-REponses

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur le Président de la commission.*

### **Monsieur Georges-Francis SEINGRY**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais faire une observation sur l'utilisation des ordinateurs et leur compatibilité. Monsieur le Directeur a tout à l'heure indiqué que 70 à 80 % des ordinateurs selon les configurations pouvaient être utilisés. J'appartiens malheureusement au pourcentage restant, celui qui n'a jamais réussi à se connecter depuis son ordinateur et donc, cela m'a amené à me rendre sur la page d'aide du site « voter à l'étranger ». Là, j'y ai trouvé un tableau très intéressant, que chacun peut consulter, qui est évidemment un document établi par l'administration et qui fait état de 65 combinaisons possibles entre les versions des logiciels, les *operating system*, etc. J'ai quelques inquiétudes malgré tout, puisqu'il est indiqué que 48 % de ces combinaisons ne sont pas officiellement supportées et, dit le texte :

*Fonctionneront peut-être.*

48 % ! 25 % fonctionneront avec compatibilité totale et 28 % n'auront aucune compatibilité. Nous sommes déjà aujourd'hui à plus d'un quart des ordinateurs qui ne sont pas compatibles, nous sommes donc en dessous des chiffres annoncés tout à

l'heure. Si l'on y ajoute les 48 % d'ordinateurs qui ne sont pas officiellement supportés et qui fonctionneront peut-être, nous sommes largement au-delà. Je m'inquiète donc personnellement de la faisabilité du vote par Internet et nous savons tous que dans notre société qui va vite, si l'on rencontre des résistances, au bout de deux ou trois tentatives, l'électeur abandonnera et donc, une fois de plus, le vote par Internet ne sera pas à la hauteur de nos espérances.

Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Madame le Rapporteur.*

### **Madame Martine SCHOEPNER**

Très rapidement, j'ai oublié une phrase qui me paraît importante, à propos justement du vote électronique, mais aussi du vote par correspondance postale, c'est que les résultats de ce vote seront déterminants pour son avenir, à savoir une extension future à d'autres élections ou au contraire, sa remise en cause, y compris pour les élections AFE. Il en va donc de notre intérêt. Il vaut mieux qu'il n'y ait que 50 % qui puissent voter par Internet, les autres voteront autrement, plutôt qu'on le supprime totalement et que personne ne le puisse. Parce qu'il faut penser à la pérennité. Donc, commençons et améliorons ensuite.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.*

### **Madame Françoise LINDEMANN**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur, toute l'équipe,

D'abord, je voulais vous remercier pour le travail que vous avez réalisé, parce que je sais que cela n'a pas été facile et je pense que nous arriverons peut-être à un résultat.

Monsieur le Directeur, vous avez demandé pourquoi 30 %, puis 32 % ? Je vais vous répondre, parce que je suis dans ce cas. Je n'ai pas voté la première fois, mais je l'ai fait la seconde. Pourquoi ? J'étais en voyage et le téléphone portable que j'avais mis sur ma fiche était un téléphone brésilien. J'étais hors Brésil et mon portable ne fonctionnait pas dans un autre pays. Je n'ai donc pas pu voter la première fois. Mais, la deuxième fois, grâce à la lettre que vous avez envoyée, je suis allée sur la plateforme informatique et j'ai récupéré mon deuxième mot de passe. Donc, je vous en remercie, cela fonctionne très bien.

S'agissant de l'identifiant que vous envoyez pour pouvoir voter, vous l'envoyez par courrier. C'est un peu dramatique dans des pays comme les nôtres. Que le courrier vienne de Paris ou de la valise diplomatique donnée au consulat, le problème local reste le même. J'étais au Venezuela il y a peu, je parle avec Gabriel qui était avec moi et qui m'a dit, « quand j'envoie une lettre à ma voisine d'en face, elle peut la recevoir trois semaines après », en étant d'une rue à l'autre. C'est vraiment une question locale. Alors, cette situation peut-elle être revue de manière à nous envoyer l'identifiant par une autre manière ? Il en va de même pour le vote par correspondance.

Un autre problème s'est présenté pour les mots de passe, lors de leur envoi par SMS, vous aviez marqué MP1 avec un numéro ou MP2. Les personnes n'ont pas compris qu'il ne fallait pas écrire cela. D'où les difficultés.

En tout cas, merci pour tout ce que vous avez fait, je souhaite vraiment que cela fonctionne.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

### **Monsieur François SAINT-PAUL**

Sur les ordinateurs, peut-être David pourra rajouter quelques compléments. Je voudrais rappeler exactement ce que j'ai dit. Premièrement, ce n'est pas au vote de s'adapter aux ordinateurs, mais à l'ordinateur de s'adapter au vote. Nous avons des contraintes de sécurité et c'est quelque chose de fondamental. Nous ne pouvons et nous n'avons jamais promis que l'on pourrait voter de n'importe quel ordinateur. Si l'on pouvait voter de tout ordinateur, les élections ne seraient pas fiables. Il faut donc bien partir de ce présupposé de base sur l'ordre des facteurs.

Ensuite, je voudrais que David PEREZ rajoute une chose concernant les chiffres que vous avez cités. Quand je vous ai dit 70 % ou 90 %, je vous parle en termes de parc informatique. Nos sources ne sont donc pas comparables.

S'agissant des courriers, oui, ils sont un problème. Nous travaillons aussi sur l'acheminement et dans certains cas, nous allons le modifier de façon à l'améliorer. Mais dans le monde, pour toutes les élections, l'acheminement du courrier est le

tendon d'Achille, qu'il s'agisse du vote électronique, du vote par correspondance, de toute forme de vote. Mais, on ne peut pas envoyer l'identifiant par la même voie que le mot de passe. Il ne reste donc que la solution courrier. À l'avenir, une autre solution existe, c'est la Carte nationale d'identité électronique. Le jour où elle existera, d'une part, le vote électronique sera le seul mode de vote qui dispense d'adresser un courrier entre le premier et le deuxième tour, et d'autre part, on n'aura plus besoin d'envoyer un identifiant, puisque la carte d'identité en fera office. Nous avons à un moment espéré que la proposition de loi concernant la CNI passerait ; finalement, elle est arrivée trop tard. Le courrier est bien le tendon d'Achille. Nous mettons tout en œuvre pour faire en sorte que cela fonctionne ; nous modifierons le schéma dans certains cas.

Quant à l'affaire mot de passe 1 et mot de passe 2, Madame SCHOEPPNER l'a bien dit, cela est modifié. Le problème ne se posera plus.

David, pouvez-vous répondre à Monsieur SEINGRY.

### **Monsieur David PEREZ, chargé de mission vote électronique**

Monsieur SEINGRY, peut-être cela ne couvre-t-il que 25 % de la matrice, mais si ces 25 % couvrent 75 % du parc informatique, cela n'est pas contradictoire avec ce qui a été annoncé.

Le second point est qu'il y a beaucoup de configurations à tester et notre partenaire n'a pu toutes les tester avec le test qui, comme son nom l'indique, n'est qu'un test. Il est en cours de test des autres configurations. Le dispositif d'assistance que nous vous avons promis avec beaucoup de réactivité fixe la mise en place d'une plateforme de test des configurations entre le 1<sup>er</sup> avril et le 10 mai, avec une assistance pendant plus de 12 heures, que les personnes pourront appeler afin qu'ils soient aidés. Un site sera propre et en plus de cela, la presque totalité des cas auront été testés.

Encore une fois, nous n'avons pas dit que l'on devait voter obligatoirement de son ordinateur, mais d'un ordinateur connecté à Internet. Il est très simple de passer à un deuxième ordinateur en cas de problème. Nous avons mis tout en œuvre pour que les personnes aient le temps de se rendre compte que cela ne fonctionne pas sur leur ordinateur pour passer à un autre. De cette manière, quasiment 100 % des personnes qui souhaiteraient voter par Internet sont couvertes.

Par contre, vous nous aviez fait une remarque en commission des Lois sur la version 10.6 de Macintosh que j'ai demandé de retester. Vous l'avez vu vous-mêmes, il y a 64 configurations. Madame BEN NACEUR et Madame SCHOEPPNER, que je remercie encore d'être venues et d'avoir collaboré avec nous peuvent en témoigner. Il existe des dizaines de procédures. Tout le monde s'investit de son mieux. Je ne suis ici que depuis deux ans, mais la première personne qui me dit que les fonctionnaires ne travaillent pas, je l'étrangle... Nous terminons à 22 heures, nous sommes tous à fond... peut-être que tout n'a pas été testé parfaitement bien, mais je pense que les chiffres de 75 % sont conformes à la réalité et je ne pense pas que cela pose un gros problème d'aller voter d'un deuxième ordinateur. On a tous un deuxième ordinateur au bureau, à côté de chez soi ou dans la famille pour voter par Internet, d'autant plus que la période de vote est de sept jours.

Sur le deuxième point, Madame, quel processus avons-nous validé en comité de pilotage ? Ainsi que l'a dit le Directeur, nous ne pouvons pas envoyer le mot de passe et l'identifiant par le même canal, pour des raisons de sécurité. C'est une contrainte de la CNIL, de l'ANSSI. Nous avons donc décidé d'envoyer l'identifiant par courrier – l'adresse postale étant quand même la base - ; nous avons choisi de prendre l'adresse postale plutôt que l'adresse de résidence. Nous procédons à un traitement sur toutes les adresses postales, qui ne sont pas toutes conformes, pour les améliorer et pour atteindre le plus grand nombre. Si cela ne fonctionne pas, en roue de secours, on envoie aussi l'identifiant par SMS. Quant au mot de passe, nous l'envoyons par courriel. Dès lors que l'on a laissé une adresse email, il est quasiment sûr que l'on va recevoir son mot de passe, mais nous ne pouvions pas utiliser deux fois le courriel pour envoyer l'identifiant et l'authentifiant, pour des raisons de sécurité.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

### **Madame Martine SCHOEPPNER**

L'identifiant est envoyé par courrier, c'est la voie officielle ; mais, il est également envoyé par SMS, c'est la voie de secours. Je voulais quand même signaler que quand nous étions au bureau de vote grandeur nature, nous avons vu cela arriver par circonscription électorale, même par poste. Il y a très peu de circonscriptions où personne n'a voté. Je crois qu'il y en avait trois. C'est la preuve que cela a quand même fonctionné un peu partout.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

### **Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais commencer par saluer la qualité du rapport et des travaux de la commission. Nous pouvons les applaudir.

*(Applaudissements).*

Je voudrais remercier le Directeur pour la clarté de son exposé préliminaire et le travail effectué par tous les agents de la DFAE. Je crois que nous avons compris que cet exercice était extrêmement complexe et pour rajouter à sa complexité, je vais me permettre d'aborder les mesures et dispositions spéciales pour la tenue des deux scrutins électoraux en Syrie.

Je rappelle simplement qu'il y a 1 800 électeurs inscrits sur la LEC à ce jour, et une structure consulaire et diplomatique dorénavant inexistante, nous l'avons compris. Quid des bureaux de vote ? Le personnel consulaire rapatrié serait bien incapable d'envoyer le matériel pour le vote par correspondance. Quid des procurations ? Qu'en est-il du vote électronique ? Est-il sécurisé ou avons-nous une assurance qu'il le soit vu les conditions dans lesquelles se trouve actuellement la Syrie ? Enfin, je voudrais simplement demander au Directeur de prévoir une information particulière adressée aux Français de Syrie, qui décrirait le dispositif spécial qui leur est dédié, si cela pouvait être fait, après l'explication que vous pourriez nous soumettre maintenant. Je pense que c'est là une nécessité, parce que tout le monde est un peu perdu, actuellement, entre Damas, Alep et ailleurs en Syrie. Merci.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Odile SOUPISON, Directrice adjointe des Français à l'étranger et des étrangers en France.*

### **Madame Odile SOUPISON, Directrice adjointe des Français à l'étranger et des étrangers en France**

Merci, Madame la Présidente.

S'agissant de la question électorale, nous sommes en train de mettre en place un dispositif qui consisterait à avoir un bureau de vote dédié à nos ressortissants normalement inscrits sur la liste électorale de Damas au Liban, près de Beyrouth, sous la forme d'un bureau de vote spécifique. Cela ne veut pas pour autant dire que ce bureau de vote drainera à l'urne tous les électeurs et donc, nous avons interrogé le tribunal d'instance de Paris, sur le point de savoir si le juge accepterait, avant les jours de scrutin ou lors des jours de scrutin, de permettre le vote de tout Français inscrit sur la liste électorale consulaire de Damas dans n'importe quel poste selon l'endroit où il se trouve. Nous n'avons pas la réponse définitive à cette question. La première réaction a été a priori favorable. Mais la réponse doit être calée avec tous les tribunaux d'instance de France métropolitaine, dans une approche globale avec la Chancellerie, puisque nous ne pouvons pas exclure que des Français revenus en France, alors qu'ils sont inscrits sur la liste électorale consulaire de Damas se présentent dans un bureau de vote en France. Nous sommes en train d'essayer de caler un schéma de ce type, qui serait un schéma de recours, soit avant les jours de scrutin, soit le jour du scrutin, pour permettre, au cas par cas, de rétablir la situation.

En termes d'infrastructure, dans le cadre des permanences que nous allons organiser à Paris pour chaque jour de scrutin, nous aurons une équipe spécifique dédiée à nos ressortissants en Syrie, de sorte qu'ils puissent traiter de façon totalement spécifique la situation. Mais, il faut au préalable que nous ayons bien calé les procédures avec les tribunaux d'instance.

Compte tenu des conditions de la situation qui prévaut en Syrie, il ne me semble pas très judicieux d'envoyer un courrier à nos concitoyens inscrits sur la liste électorale, d'abord parce qu'il n'arrivera pas, ensuite pour ne pas mettre en jeu leur sécurité. C'est sans doute le vote à l'urne qui prévaudra, ainsi que le vote par procuration, sachant que pour ce dernier, nous ne sommes pas encore allés jusque-là dans la façon de nous caler. Nous sommes en train de nous organiser pour la représentation sur place.

Quant au suivi des questions consulaires d'une façon générale, même si les choses ne sont pas totalement éclaircies, nous sommes en train de voir comment nous faisons assurer au plan consulaire la représentation des intérêts de nos ressortissants sur place. L'aspect activité consulaire passeports à l'égard de nos ressortissants serait normalement exercé par Beyrouth, même si les choses doivent encore être calées.

En tout état de cause, pour tout ce qui est passeports, documents d'identité, nos concitoyens peuvent aller n'importe où, puisqu'il n'y a pas de compétence territoriale. Pour tout ce qui est acte d'état civil, cela sera sans doute repris directement par le service central de l'état civil à Nantes. Le reste se traite au cas par cas, y compris les cas individuels de personnes en difficultés sur place.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame Catherine RECHENMANN.*

### **Madame Catherine RECHENMANN**

Merci.

Mes deux collègues, Françoise LINDEMANN et Jean-Louis MAINGUY ont abordé le déroulé du vote électronique avec le courrier. Je pensais que c'était courriel. Je sais bien à présent qu'il s'agit du courrier.

Deuxièmement, je voudrais souligner la qualité de ce rapport et le travail réalisé pour qu'il y ait un vote électronique. Mais, je voudrais revenir en page 14, au point 4.3 :

Une nouveauté : la désautorisation.

Vous avez dit tout à l'heure que l'électeur sera prévenu par courriel et que le vote sera annulé. Alors, que feront toutes ces personnes. Leur faudra-t-il voter à l'urne ? Qu'est-il prévu ? Merci.

### **Monsieur David PEREZ**

On parle de « désautorisation » en cas de problème sur une zone géographique, dans un pays où une malveillance est possible, avec risque de captation des identifiants et authentifiants et donc usurpation qui pourrait corrompre l'intégrité de l'urne. Alors, il serait dommage que parce que dans une zone géographique, il y a eu un problème, l'on soit contraint d'annuler le vote par Internet sur toutes les circonscriptions électorales. Nous avons donc mis en place un processus pour suspendre, arrêter ou interrompre le vote électronique sur une circonscription consulaire ou une circonscription électorale (une ou plusieurs). La décision appartient au BVE. Dans un tel cas, la procédure dit que l'on arrête et on en informe les électeurs. Sachant que la période de vote électronique se termine cinq jours avant le vote à l'urne, cela laisse loisir aux électeurs d'aller voter à l'urne physique. Les électeurs seront informés par courriel et par le biais du site voteràl'étranger.gouv.fr et se verront proposer un vote à l'urne. Au moment du dépouillement, les votes sont présents, mais ils ne sont pas dépouillés.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.*

### **Monsieur Bruno DELL'AQUILA, membre élu de la circonscription de Djibouti**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur,

Me référant à ma circonscription électorale, sauf erreur de ma part, il n'y a pas eu de test en grandeur nature. En tout cas, je n'ai pas été au courant, je faisais partie des électeurs, je n'ai rien reçu. J'ai vu l'ambassadeur quelques jours avant mon départ, il n'y avait pas lieu de... Connaissez-vous les causes de cette absence de vote ?

*(Murmures dans la salle).*

### **Monsieur François SAINT-PAUL**

Deux catégories de personnes n'ont pas reçu d'identifiant et de courriel : ceux qui n'étaient pas inscrits sur les listes que nous ont fait passer les consulats de tests, ceux qui étaient inscrits pour lesquels il y a eu un problème. Faisiez-vous partie de l'échantillon ? Nous allons regarder et vous donner la réponse dans la journée.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

### **Madame Martine SCHOEPPNER**

J'ai simplement les tableaux pour le premier tour, à Djibouti, nous avons « votants potentiels : 0 ». Nous ne pouvions pas avoir de chiffres positifs ensuite. Le poste n'a-t-il peut-être pas communiqué.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.*

### **Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription d'Amsterdam**

Merci, Madame la Présidente.

Je regrette que l'on constate déjà à l'avance les contraintes dont nous avons parlé pour pouvoir se connecter sur le système de vote. Lors des deux derniers scrutins, nous avons fait suffisamment de recommandations pour essayer d'apprendre des erreurs du passé. Je voudrais rappeler que les banques, qui ont quand même des exigences de sécurité bien supérieures à celles-ci, ont des systèmes bien plus ouverts. Si l'on peut faire aujourd'hui, dans l'espace qui nous est encore possible, tous les efforts

pour que ces contraintes soient levées, ce serait un grand plus, notamment pour tous nos compatriotes à l'étranger. Faites le nécessaire pour que ces 25 % puissent être réduits au maximum.

Ensuite, sur l'utilisation de l'email pour envoyer le mot de passe, je crois savoir que ce dernier est souvent partagé entre plusieurs électeurs, souvent dans un couple, mais aussi avec les enfants. Qu'en est-il dans le cas où vous envoyez le mot de passe sur cet email ? Qu'en est-il dans le cas où le numéro de téléphone mobile lui-même est aussi partagé par plusieurs électeurs ? Vous enverrez dans ce cas et l'identifiant et le mot de passe à plusieurs électeurs.

### **Monsieur François SAINT-PAUL**

Je répondrai bien volontiers.

Monsieur LE BRETON, je vous rappelle ce que j'ai dit : cela n'est pas au vote de s'adapter aux ordinateurs, mais à l'ordinateur de s'adapter au vote et tant que l'on n'a pas compris cela, on prend les choses dans un mauvais sens. Il est tout à fait possible qu'il soit possible de faire certaines transactions avec votre banque depuis n'importe quel ordinateur, mais qu'il ne le soit pas de voter. Les contraintes de sécurité sont les nôtres. Je me moque des contraintes de sécurité des banques. J'ai un référentiel ANSSI, j'ai la CNIL et c'est ce qui guide notre action.

Là, il faut toujours bien prendre les choses dans le bon sens : c'est à l'ordinateur de s'adapter au vote et non le contraire. Une fois que l'on a dit cela, il faut proposer tout le service possible pour permettre l'adaptation de l'ordinateur et ceci, le plus en amont possible du vote. C'est ce que nous vous avons expliqué sur la plateforme sur l'assistance possible.

Au passage, pour prendre l'exemple de la banque, la comparaison n'a pas de sens. La banque doit savoir que Monsieur LE BRETON, à 12 heures 51, retiré avec sa carte bleue numéro 3054, 200 euros. Le vote électronique, ce n'est pas du tout cela. Moi, je dois savoir que Monsieur LEBRETON a voté. Le cas échéant, je dois en connaître l'heure et je dois être dans l'impossibilité matérielle et physique de savoir ce que vous avez voté. Et cela n'a rien à avoir avec les banques. C'est beaucoup plus compliqué et beaucoup plus exigeant. Les référentiels de sécurité des banques ne sont pas nos référentiels de sécurité et ne le seront pas. C'est la raison pour laquelle nous avons fait ce test et nous sommes guidés et par la CNIL et par l'ANSSI.

Deuxième chose, sur l'email, le numéro de téléphone, vous posez une bonne question, c'est à l'électeur internaute de voir s'il veut partager ou non et de toute façon, c'est nominatif. Moi, par exemple, je partage une adresse avec mon épouse. Si nous étions à l'étranger et si nous votions par Internet, mon épouse recevrait son mot de passe sur cette adresse et je recevrai le mien sur la même adresse. Même chose pour le téléphone. La confusion des choses n'empêche pas l'exercice du droit de vote. Cela ne peut qu'être ainsi.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.*

### **Monsieur François NICOULLAUD, personnalité qualifiée**

Merci, Monsieur le Directeur, ce que vous avez dit est tout à fait clair et il est important que cela soit très clair pour les électeurs potentiels, avant même qu'ils ne s'engagent dans la procédure. Il faut que ces phrases que vous avez prononcées figurent en lettres de feu, si je puis dire, dans les différentes correspondances préparatoires qu'ils recevront, pour qu'ils ne s'étonnent pas des éventuelles difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

À présent, une observation d'ordre très général, au fil des exposés qui nous ont été faits, notamment par Madame SOUPISON et Monsieur PEREZ, la commission des Lois a perçu l'extraordinaire complexité du dispositif mis en place et en même temps, les efforts presque surhumains auxquels l'administration se prépare pour faire face à ces difficultés. Notre vœu le plus cher est que cela fonctionne, mais nous sommes quand même saisis d'une certaine peur devant les risques de dysfonctionnement, notamment créés par, vous l'avez compris, l'existence de deux tours et les délais très serrés dont on nous a parlé que ces deux tours entraînaient.

Et là, excusez-moi de faire un peu de politique, mais très franchement, le gouvernement et la majorité présidentielle ont fait preuve d'irresponsabilité en imposant à l'administration une mission que l'on pourrait qualifier d'impossible. Je forme à nouveau le vœu qu'elle y parvienne.

*(Désapprobations dans la salle).*

Cela est d'autant plus regrettable que nous savions à l'avance – et nous l'avons répété – que la solution de ce scrutin était un scrutin à un tour. À l'époque, c'est pour des raisons un peu idéologiques que cela a été bloqué au niveau gouvernemental et de la majorité présidentielle, parlementaire, alors que le Chef de l'État, quand il était en campagne, en 2007, avait laissé espérer un scrutin proportionnel qui aurait été parfaitement adapté.

*(Huées dans la salle).*

Vous huez le Chef de l'État, en ce moment, si je comprends bien... Je vous félicite. Et tout récemment encore, il convient que...

**Madame la Présidente**

Monsieur NICOULLAUD, s'il vous plaît.

**Monsieur François NICOULLAUD**

J'ai la liberté de parole.

**Madame la Présidente**

Les deux minutes...

**Monsieur François NICOULLAUD**

Tout récemment encore, il convient que l'introduction... Je souhaite que mes paroles soient inscrites au procès-verbal de cette Assemblée.

*(Applaudissements).*

Voilà pour l'observation générale, mes chers collègues. Je suis content de l'émotion qu'elle soulève dans certains rangs.

J'en viens à ma question.

*(Murmures dans la salle).*

Merci.

Ma question va être également un peu désagréable, non pour les élus et le gouvernement, mais un peu pour l'administration. Elle concerne une affaire qui est encore remontée à la commission des Lois, de la prise en charge ou de la non-prise en charge des frais des élus qui participeront au bureau électronique. Au cours des débats, nous avons découvert que par un coup de baguette magique, les déplacements étaient pris en charge entre Paris et Vendôme. Or, on nous avait expliqué qu'il n'y avait pas de texte pour prendre en charge les déplacements des gens, mais tout à coup, entre Paris et Vendôme, cela pouvait l'être. Mon petit doigt me dit quand même que l'on n'a pas osé demander aux fonctionnaires de faire comme nos pauvres élus, à savoir de payer de leur poche leur déplacement entre Paris et Vendôme et éventuellement leurs frais d'hôtel, parce qu'il y aurait une petite bronca d'une intersyndicale devant la porte de notre cher Directeur. Mais, les élus n'ayant pas de syndicat qui les défende, là, on tente le coup et on essaie de leur faire payer le déplacement de leur poche. Si dans un cas, il n'y a pas de texte, mais que l'on peut le faire, je vous demande à nouveau d'examiner la possibilité de faire en sorte que les élus voient leurs déplacements pris en charge. Je puis vous dire que cela est tout à fait possible. Je connais un peu les textes du ministère, je serais prêt à vous en parler.

Merci beaucoup.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur le Directeur.*

**Monsieur François SAINT-PAUL**

D'abord, sur l'identifiant, il est vrai que nous progressons en réflexion et nous voyons bien la nécessité de simplifier le message. Quand on adresse une lettre, il ne faut qu'un seul message, il faut vraiment attirer l'électeur. Nous sommes en train de préparer la nouvelle lettre. Elle sera plus attrayante et elle contiendra un mode d'emploi. Que faut-il pour pouvoir voter par Internet ? Un courriel, vous avez jusqu'au 7 mai, tester votre ordinateur avec un renvoi à la plateforme... quelque chose que nous voulons le plus attrayant possible.

Quant à l'aspect proportionnelle, non proportionnelle, le vote électronique, à la date d'aujourd'hui, le seul mode de vote qui permette de se dispenser de l'envoi d'une correspondance entre les deux tours. De ce point de vue-là, il sera intéressant d'en voir les proportions, en termes de faisabilité et de se mettre dans la perspective CNI électronique ou non. Mais là, c'est un débat qui nous dépasse.

Sur Paris-Vendôme, Vendôme-Paris, cela est simple, Monsieur NICOULLAUD, je suis le Directeur et j'ai une enveloppe de frais. J'ai souhaité l'utiliser pour le vote électronique, donc il ne m'en reste plus beaucoup ! Cela dit, oui, nous avons bien conscience que cette question se pose. Je pense que l'AFE sera beaucoup plus forte et nous serons beaucoup plus forts pour revenir sur cette question après ce vote, que maintenant. Nous avons bien tous conscience, maintenant avec la pratique, que le cas échéant, cette question devra de nouveau être regardée et arbitrée après cette expérience. Et à ce moment-là, il faudra en même temps prévoir les textes et les financements. Ce que je fais et ce que nous essaierons de faire au maximum avec ce qui reste, c'est, pour le vrai vote, faciliter au maximum les choses pour les élus. Nous prendrons en charge ces déplacements. Avec les élections, je ne peux plus me déplacer, autant que cela serve.

*Madame la Présidente donne la parole à Jean-Pierre CAPELLI.*

### **Monsieur Jean-Pierre CAPELLI**

Monsieur le Directeur,

Je renouvelle ma proposition faite en réunion de vice-présidents élargie, vous pouvez trouver de l'argent sur les frais de cabinet du Secrétaire d'État ou du ministre d'État. Il y a 20 000 euros à trouver, ce n'est pas compliqué, puisque là, il y a de l'argent. Le ministre ne se déplace pas à ses frais, le Secrétaire d'État non plus. On ne le concevrait pas. Or, nous sommes aussi élus de la République. Pourquoi avec la petite indemnité forfaitaire que nous avons, faudrait-il encore que nous prenions sur nos deniers, en consacrant treize jours ? Il faut quand même réaliser un peu ce que cela représente.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Hélène BEYE.*

### **Madame Marie-Hélène BEYE**

Merci, Madame la Présidente.

Je ne parlerai pas du vote électronique, je m'en garderai bien, tout est parfait.

Je voudrais parler du site monconsulat.fr. Sa mise en place est une excellente initiative. J'y suis allée. J'ai modifié ce que j'avais à modifier en ce qui me concerne. Cela s'est très bien passé. Mais, je voudrais savoir comment les modifications que l'on entre sur notre page personnelle parviennent à notre consulat ? Je pose cette question parce que j'ai été interrogée par des compatriotes à Bamako, qui ont été surpris au moment où on contrôlait les adresses des domiciles, lorsque nous avons refait les îlots de sécurité, que le consulat les appelle pour demander leur nouvelle adresse, qu'ils avaient précisément modifiées en allant sur monconsulat.fr. Comment cela fonctionne-t-il réellement ?

Je voudrais également savoir, Monsieur le Directeur, si vous avez connaissance du site [www.consulat-france.net](http://www.consulat-france.net) que nous avons découvert à Bamako il y a trois jours. Quand on va sur ce site et à la page Mali, il est précisé : Il n'y a pas de consulat de France au Mali. Veuillez s'il vous plaît communiquer avec l'ambassade de France au Mali. Alors, je me suis posé la question : cela vient-il d'un mauvais plaisantin qui, excédé de ne pas pouvoir rentrer au consulat, ni de les joindre par téléphone, a créé ce site ? La personne qui m'a envoyé le message l'avait également envoyé à l'ambassadeur, au premier conseiller et au consul et le consul a répondu : « La réponse est bizarre, mais identique pour la Côte d'Ivoire et la Tunisie ». Alors, à vous de voir de quoi il s'agit. Je ne pense pas que cela soit un site officiel du MAE, mais peut-être, pour redevenir sérieux, y aurait-il lieu de lancer un message aux 650 000 dont vous disposez par la voie électronique, pour mettre en garde les gens, parce que cela peut poser des problèmes.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

### **Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Sur la question que pose Madame BEYE s'agissant du changement d'adresse du domicile, il s'agit d'une donnée qui ne peut être changée que par le poste lui-même. La modification que vous intégrez sur le site ne passe pas, pour des raisons de sécurité, afin d'éviter tout problème. Seul un agent consulaire peut modifier cette donnée. C'est la raison pour laquelle nos concitoyens ont indiqué avoir procédé à des modifications, qui n'ont pas été intégrées. Il y a peut-être un problème d'information. Nous devons regarder ce point.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Michèle BLOCH.*

### **Madame Michèle BLOCH, personnalité qualifiée**

Monsieur le Directeur,

Vous avez souligné l'enthousiasme et l'engagement de l'administration pour le développement du vote Internet. Sachez que les associations des Français de l'étranger participent de cet enthousiasme et de cet engagement. Aussi, j'aimerais que vous nous précisiez la position du ministère sur l'utilisation de la LEC et sur le mauvais procès qui nous est fait en ce moment par un élu non inscrit ou hors groupe, qui multiplie les messages mails, allant même jusqu'à conseiller, au lieu de simplement se désinscrire aux informations que nous pouvons leur faire, de se désinscrire et d'enlever leur adresse Internet de la liste électorale, ce qui ne me semble pas très citoyen et qui multiplie aussi les sites Internet sur lesquels figure le logo de l'AFE, ce qui à notre avis, est quand même susceptible de semer confusion et trouble parmi nous électeurs. Nous savons tous qu'il est très important que le vote Internet se développe, dans de bonnes conditions, nous y avons tous intérêt.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

### **Monsieur François SAINT-PAUL**

Merci.

Sur cette affaire de LEC et de son utilisation, nous avons remis les LEC aux personnes qui en ont le droit : au citoyen sa circonscription consulaire, au candidat... en général, les retours sont plutôt professionnels, qui, à la fois, comprennent le lien : « Si vous ne voulez plus recevoir, cliquez ici ». C'est très bien, c'est ainsi qu'il faut procéder et c'est ce que demande la CNIL. C'est la seule façon de procéder et il convient que tout le monde procède ainsi. Les phénomènes d'agacement que nous avons eus de nos clients réciproques – clients consulaires et électeurs, qui sont parfois les mêmes – risquent d'être encore plus importants en 2007, où la campagne va prendre beaucoup plus d'ampleur, d'autant que la dimension Internet va s'y ajouter. Il faut donc vraiment que tout le monde se plie à cela.

Du côté de l'Administration, le site monconsulat permet de récolter les adresses et nous expliquons bien les voies et les moyens. Mais, par contre, si vous aviez un message disant : « Si vous en avez assez de recevoir ce type de message, désabonnez-vous de la LEC », s'il-vous-plaît, Madame, donnez-le-moi, parce que ce serait un comportement inadmissible et gravissime.

En revanche, j'ai été saisi d'un certain nombre de critiques qui m'ont invité à regarder certains sites qui me préoccupent car il s'agit visiblement de tromperie. Il y a l'utilisation du logo AFE pour faire croire que, etc. Là, évidemment, ce n'est pas à moi de procéder aux poursuites pénales – parce que le cas échéant, cela relève du pénal, il faut bien en être conscient – il faut faire très attention. Monsieur LE BRETON, je ne plaisante pas ! Et donc, là-dessus, il faut faire très attention, parce que la multiplication de tout cela... l'électeur, le client ont besoin de messages clairs : d'où cela vient, qui écrit. Si ces messages clairs ne le sont plus, alors cela entraînera une bouillabaisse énorme et nous serons tous perdants. Et il ne faut pas croire qu'en utilisant les marques des uns et des autres, finalement, on agrandisse sa part de marché : à la fin, on ajoute de la confusion.

*(Applaudissements).*

Donc, sur cette histoire de mauvaise utilisation et d'utilisation à la marge de marques qui peuvent apparaître comme étant tendancieusement usurpées, il y a un grand danger : un danger de retour de flamme et nous en serons tous perdants car nous aurons des restrictions qui nous seront dictées par la CNIL ou autres. Mais, s'il vous plaît, si vous avez un message qui indique à la fin : « Si vous en avez marre de faire cela, retirez-vous de votre consulat », je veux l'avoir, pour en examiner les suites. Parce que cela est grave. Je n'accepterai jamais des messages qui ont des rédactions telles qu'elles incitent les gens à se désinscrire du courriel du consulat. Car, tout le monde serait perdant. Ce serait une incitation à rompre avec le service public, ce qui poserait beaucoup d'autres problèmes déontologiques.

Merci.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.*

### **Monsieur Tanguy LE BRETON**

Merci, Madame la Présidente.

Il y a plusieurs questions, mais je vais d'abord répondre sur la première, puisque j'ai compris que d'un côté l'ADFE, mais aussi maintenant l'UFE se plaignaient de ce que j'ai dit, à savoir qu'elles ne sont pas habilitées à utiliser la LEC. Il n'y a pas de

discussion là-dessus : elles ne sont pas habilitées ni à la recevoir, ni à l'utiliser. Si quelqu'un dans la salle me dit le contraire, je veux bien l'entendre. Elles ne sont pas habilitées ni à la recevoir, ni à l'utiliser, point final.

À l'époque, j'ai évoqué le cas puisque vous aviez commencé à le faire. On m'avait dit : « Pourquoi tu nous le dis à nous et non pas à l'UFE ? ». Ils n'avaient pas commencé. Maintenant, ils ont commencé à le faire, je le leur dis également. Et la CNIL est claire sur ce point : vous n'êtes pas autorisés. Si vous la demandez demain, ils ne vous donneront pas la LEC. Vous n'êtes pas autorisés à l'utiliser. Sur la base très simple, mes chers collègues, c'est que la LEC est donnée à des personnes physiques et à des personnes morales. Les seules personnes morales habilitées à les recevoir, vous le savez très bien, ce sont les partis politiques, ce ne sont pas les associations. Je l'ai dit et rappelé. Si l'on va dans le sens qui semble d'ailleurs vous étonner aujourd'hui, c'est donc demain le club de bridge de Bamako, l'Alliance française, l'accueil francophone de telle ville qui va commencer à utiliser la LEC. Ce n'est pas possible. Deuxièmement, je vous rappelle que l'usage de la LEC est uniquement électoral, pas autre chose.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur.*

### **Monsieur François SAINT-PAUL**

Monsieur LE BRETON,

J'ai bien pris note de votre réponse, mais les polémiques entre les uns et les autres, c'est autre chose. Je remarque simplement que sur les questions et les problèmes que soulève votre comportement sur le réseau Internet, je n'ai pas eu les réponses que je voulais. Vous n'avez pas répondu.

### **Monsieur Tanguy LE BRETON**

Que me reproche-t-on ? Quel est le problème ? Dites précisément ce qui vous dérange ? Je vous répondrai clairement.

*(Murmures dans la salle).*

### **Un intervenant\***

*Demander à chaque candidat au parti de retirer son email de leur fichier. C'est aussi la solution, mais elle sera plus fastidieuse...*

### **Madame Michèle BLOCH**

*Modifier ou retirer son email de la liste électorale. Avant la fin du mois de février, mercredi 29, vous pouvez encore modifier ou retirer votre email de la liste électorale qui sera en vigueur en 2012 pour les élections présidentielles et législatives. Après cette date, le fichier électoral sera figé et publié et c'est ce fichier, etc.*

Mais, à la fin, il y a :

*Comment faire ? La loi sur les données personnelles vous permet de demander le retrait de vos données personnelles et donc de votre email des fichiers et tous ceux qui s'intéresseront à vous.*

Je peux vous transférer ce mail qui fait une page complète. Je ne peux pas tout vous lire, mais à plusieurs endroits, il est suggéré de faire rayer son adresse Internet de la liste électorale. C'est ce qui nous semble complètement anticitoyen et tout à fait contraire à l'intérêt que nous avons tous que le vote Internet se développe. C'est ce qui nous a choqués. Et quand je parle de multiplication de sites Internet, il s'agit de tous ces sites que certains ont appelés les Animaux bleus, puisqu'ils s'appellent le Lion bleu, le je ne sais quoi bleu. Le Luxembourg a protesté aussi sur l'usurpation de son nom. Tous ces sites qui naissent comme cela sont tous ouverts avec le sigle de l'AFE, ce qui est quand même un peu choquant.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.*

**Monsieur Tanguy LE BRETON**

Maintenant, cela est clair. J'ai compris la question. J'ai effectivement écrit un dossier sur « liste électorale et email », un dossier complet qui fait quatre ou cinq pages, dans lequel j'explique ce à quoi chacun est confronté – du moins, je reçois de nombreuses plaintes de la part de nos compatriotes à l'étranger, qui sont plus que surpris de recevoir des emails clairement politiques. Donc, dans le cas de ce dossier, j'ai expliqué clairement, si les uns et les autres sont aujourd'hui importunés, voilà la procédure à suivre s'ils ne veulent plus l'être. Je ne vois pas en quoi il s'agit d'une incitation à l'incivisme.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais rappeler tout simplement que l'Association démocratique des Français de l'étranger et l'Union des Français de l'étranger sont deux associations reconnues d'utilité publique pour représenter les Français établis hors de France et qu'en conséquence, il serait inadmissible, intolérable et insupportable qu'ils n'aient pas accès aux moyens modernes de communication avec cette communauté. C'est ce que j'ai à dire et à répondre à Monsieur LE BRETON.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Georges MOSSER.*

**Monsieur Georges MOSSER, membre élu de la circonscription de Montréal**

Je reviens sur les propos de Monsieur le Directeur concernant l'utilisation des sigles, des terminologies ou faisant des références. Beaucoup de mes compatriotes me disent : « Français du monde, qu'est-ce que c'est que les Français du monde, je suis un Français du monde ». N'y a-t-il pas utilisation abusive d'un terme destiné à tromper les personnes ?

*(Murmures dans la salle).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

**Monsieur Francis HUSS**

La question que je veux poser n'est pas du tout polémique, elle se réfère au vote par procuration. Les textes disent que le mandant et le mandataire, en France, doivent être dans la même commune. On sait très bien ce qu'est une commune, cela est bien délimité. Et à l'étranger, ils doivent être sur la même liste électorale consulaire. Qu'est-ce qu'une liste électorale consulaire ? S'agit-il du pays ? Du consulat général ? De la ville où il se trouve ?

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Ce point a été évoqué très longuement en commission des Lois en début de semaine. Quand on dit que le mandataire et le mandant doivent être sur la même liste électorale consulaire, il s'agit de la liste électorale consulaire sur laquelle ils sont inscrits, à savoir, de chaque poste consulaire. Dans le cas de l'Espagne, il y a Barcelone, Madrid, tous les postes consulaires, qu'ils soient ou non à gestion simplifiée. Cette notion de poste à gestion simplifiée n'a pas de conséquence sur la liste électorale consulaire, dès lors qu'il existe une circonscription consulaire.

J'ai cru comprendre qu'il pouvait y avoir des difficultés sur l'Espagne où certains de nos postes avaient demandé que le mandat et le mandataire soient sur le même bureau de vote. Nous avons appelé nos postes pour leur dire que cette interprétation n'était pas conforme aux textes.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Madame le Rapporteur.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Vous avez une précision en page 6 : le mandataire qui va aller voter pour son mandant doit voter dans le bureau de vote du mandant...

*(Protestations dans la salle).*

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Par poste consulaire (consulat, consulat général, ambassade avec section consulaire), il y a une liste électorale consulaire. Dans chaque poste consulaire, il y a plusieurs bureaux de vote. Pour pouvoir donner une procuration, il faut que la personne à qui l'on donne procuration soit inscrite sur la même liste électorale consulaire, donc dans le cas dont on parlait, la liste électorale consulaire de Madrid. Mais, bien entendu, si Monsieur X donne procuration à Monsieur Y, Monsieur Y ira voter pour exercer sa procuration dans le bureau de vote dans lequel est inscrit Monsieur X. Si lui-même est inscrit dans un autre bureau de vote, il votera sur son propre bureau de vote, ce qui signifie déplacement de la personne qui reçoit la procuration.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Bérange EL ANBASSI.*

**Madame Bérange EL ANBASSI**

Merci, Madame la Présidente.

Je vais avoir des questions très pratiques. Premièrement, au niveau du changement d'adresse sur le site monconsulat.fr, j'ai moi-même testé, on ne peut effectivement pas changer son adresse postale, une petite fenêtre apparaît, il faut se rendre au consulat pour le signifier.

Deuxièmement, au niveau du déroulé du vote électronique, vous avez bien écrit que la commission électorale intégrera et publiera les résultats : quand ? En pleine nuit, le lendemain matin ? Lors des dernières élections AFE, on est revenus à 5 heures du matin dans les bureaux de vote.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Sur la question du recensement des résultats, le schéma élections législatives n'est pas celui de l'AFE. Chaque bureau de vote fait son dépouillement et son procès-verbal, communique au bureau de vote centralisateur dans la circonscription consulaire, lequel parallèlement, fait également le dépouillement du vote par correspondance, hors vote électronique, ce dernier étant traité séparément. Le bureau de vote centralisateur donnera donc à la commission électorale à Paris, qui fait le recensement des votes, le résultat du vote à l'urne et par procuration et du vote par correspondance. De son côté, le bureau de vote électronique dépouillera l'urne électronique à la clôture du dernier bureau de vote, c'est-à-dire le dimanche soir à 18 heures, puisque les fermetures plus tardives sont sur le continent américain et de toute façon, cela n'impacte pas, puisque le scrutin est le samedi. Ce sont les résultats du bureau de vote électronique qui donc seront issus de ce dépouillement à la fermeture, donc à partir de 18 heures, qui seront transmis à la commission électorale à Paris qui, elle, regroupera tous les votes. Il n'y aura donc pas besoin, comme pour l'AFE 2009 et l'élection partielle 2010, de maintenir les bureaux de vote ouverts pour attendre les résultats du vote électronique.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Bérange EL ANBASSI.*

**Madame Bérange EL ANBASSI**

Quand les résultats définitifs seront-ils publiés ?

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

### **Madame Odile SOUPISON**

Ils sont publiés par le ministère de l'Intérieur, puisqu'il s'agit quand même d'une élection nationale. Le MAE est chargé de la mise en œuvre pour les Français résidant à l'étranger et la commission électorale, quand elle aura terminé son recensement des votes, donc je l'espère assez tôt dans la nuit du dimanche au lundi, s'il n'y a pas de difficulté particulière, transmettra les résultats du ministère de l'Intérieur, et ensuite le processus se déroulera. Après, ce sera une information sur le résultat global.

### **Madame Bérandère EL ANBASSI**

D'accord.

J'avais encore une question pratique : vous avez noté en page 7, la priorité du vote électronique sur le vote par correspondance, qui lui-même a priorité sur le vote à l'urne ou par procuration. Imaginons que quelqu'un fasse le choix du vote électronique et essaie de venir voter par ailleurs, comment cela se passera-t-il ?

### **Monsieur François SAINT-PAUL**

Cela est simple. Nous intégrons d'abord les votes électroniques dans la liste d'émargement. Ensuite, nous intégrons le vote par correspondance. Enfin, se fait le vote à l'urne. Donc, quelqu'un qui a voté de façon électronique et qui se présente au bureau de vote ne pourra pas voter de nouveau.

On peut aussi imaginer le cas de quelqu'un qui a voté par correspondance, puis, ayant voté par correspondance, se dise : « Je ne suis pas certain que mon vote par correspondance va arriver ». De même, tous les électeurs vont recevoir un identifiant. Pourront-ils voter de façon électronique ? Oui. Ils votent de manière électronique. L'ordre étant électronique, correspondance, physique, c'est son vote électronique qui est pris en compte. Ensuite, au moment où l'on prend le vote correspondance, on ne valide pas ce dernier si la feuille d'émargement est déjà remplie. Ce fait d'ailleurs que des personnes pourraient voter par correspondance au premier tour, mais de façon électronique au second tour.

### **Madame Bérandère EL ANBASSI**

Sur ce point, une précision : cela signifie que pour les votes par correspondance, les listes d'émargement devront être remplies avant l'ouverture du bureau de vote pour le vote à l'urne.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

### **Madame Odile SOUPISON**

C'est bien la particularité que j'ai essayé d'expliquer en commission des Lois en début de semaine. Les listes d'émargements pour les élections législatives sont celles issues de la machine de vote électronique, avec l'émargement des personnes qui ont voté par voie électronique. Ensuite, cette liste est transmise et éclatée à chaque poste pour que chacun gère sa partie ; dès que le vote par correspondance est terminé, donc à partir du jeudi ou du vendredi 12 heures, selon la zone géographique dans laquelle on se trouve, le bureau de vote centralisateur de chaque circonscription consulaire chargé du vote par correspondance se réunit pour prendre en charge le vote par correspondance et constater que telle personne a voté par correspondance. C'est là qu'effectivement, on est capable de détecter si cette personne a déjà voté par voie électronique. Il y a donc réunion par anticipation. Le bureau du vote centralisateur va se réunir deux fois. Il se réunit avant le scrutin pour émarger le vote par correspondance et le jour du scrutin, pour ensuite traiter le vote par correspondance, de la même façon que l'on traite le vote à l'urne. C'est ensuite cette liste d'émargement émargée du vote électronique et du vote par correspondance qui est éclatée dans les différents bureaux de vote pour le vote à l'urne.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

### **Monsieur Guy SAVERY**

Si nous avons bien compris, les résultats officiels ne pourront paraître qu'après que le bureau centralisateur à Paris ait en sa possession tous les résultats, y compris les votes électroniques. Quel est le dernier bureau de vote à fermer, qui pourra être considéré comme la date et l'heure fatidique pour avoir les résultats ?

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Les derniers consulats à voter sont les postes sur notre fuseau horaire avec clôture à 18 heures, c'est-à-dire tous les postes européens. Il y a clôture à 19 heures heure de Paris. À partir de là, chaque bureau de vote procède à son dépouillement. Quant au temps de dépouillement et de collecte des résultats, nous ne les maîtrisons pas. Ce sera dans la nuit du dimanche au lundi.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Ramatchandirane TIROU.*

**Monsieur Ramatchandirane TIROU, membre élu de la circonscription de Pondichéry**

Un problème se pose chez nous, 20 à 30 % des Français ne savent pas lire. Ils ne peuvent pas distinguer les bulletins de vote. Serait-il possible de mettre une photo, un logo ou d'écrire en deux langues, en Français et en Tamoul, les noms des candidats ? Sinon, peuvent-ils se faire accompagner par quelqu'un qui sait lire ?

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Alain Pierre MIGNON.*

**Monsieur Alain Pierre MIGNON**

Monsieur le Directeur,

Nous voudrions une précision. Nous sommes un certain nombre de conseillers qui n'avons jamais été contactés par notre consulat pour nous demander de l'aide pour essayer de trouver un certain nombre de participants à ce test. Tous les pays ont-ils été invités à y participer ? Les consulats devaient-ils se débrouiller seuls ou nous contacter ?

**Madame Odile SOUPISON**

Nous les avons laissés libres.

**Monsieur Alain Pierre MIGNON**

Donc, tous les pays sans exception, cela signifie qu'en rentrant en Indonésie, je vais voir mon consul en lui demandant ce qu'il a fait... y a-t-il des personnes en Indonésie qui ont voté ?

**Madame Odile SOUPISON**

Un télégramme circulaire a été adressé à tous les postes.

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Les postes ont procédé chacun à leur manière. Dans certains cas, des conseillers AFE ont été pris dans la masse, dans d'autres cas non. Ce que nous aurions dû faire, nous, administration, mais nous n'y avons pas pensé, c'est dire aux postes de désigner des personnes, mais d'y inclure tous les élus AFE. S'il y a un blâme à adresser, j'en prends une partie à mon compte.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Claire JADOT.*

**Madame Marie-Claire JADOT**

Pour les première et deuxième circonscriptions, celles qui votent le samedi, nous nous réunirons le jour d'avant pour faire le dépouillement du vote par correspondance. Après, nous viendrons le jour du vote qui est le samedi, mais ensuite, nous pouvons aller nous coucher, parce que c'est Paris qui publiera tout. Merci.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Bernard CARIOT.*

**Monsieur Bernard CARIOT, membre élu de la circonscription de Munich**

Merci.

Ma question concerne la désautorisation. Que se passe-t-il quand un électeur a voté le premier jour et qu'au troisième jour, vous bloquez l'urne en raison d'un incident ? Dans quel délai l'électeur qui a voté va-t-il être prévenu ? D'après ce que j'ai compris, la liste d'émargement, vous l'arrêtez le dernier jour du vote. Par quel moyen va-t-il être prévenu pour choisir un autre moyen de vote. Je comprends bien que quand vous bloquez l'urne, on ne peut plus voter, donc là, il va y avoir une annonce, mais s'agissant de ceux qui ont voté, qu'en est-il ?

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Il sera prévenu par courriel immédiatement.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Claude CHAPAT.*

**Monsieur Claude CHAPAT**

Je vous remercie.

Deux questions très rapides : pourriez-vous me dire quelles sont les pièces d'identité requises pour voter ? Ce matin, j'ai reçu un mail de monconsulat indiquant que les cartes d'identité étrangères n'étaient plus reconnues pour pouvoir voter en personne.

Deuxième question, j'avais posé une question au mois de décembre concernant les endroits où l'on pouvait faire établir des procurations ? Il m'avait été dit que l'on ne pouvait pas en faire établir en France. Or, là, je lis en page 6, 2-3-1 vote par procuration :

*Le nombre de procurations est porté de deux à trois. Attention, si les procurations sont établies en France, il ne sera établi qu'une seule procuration.*

Cela est donc possible. C'est nouveau, parce qu'en décembre, cela ne l'était pas. Nous pourrions en reprendre le verbatim.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Sur les pièces d'identité, effectivement, une évolution très récente est parue au JO d'hier ou d'avant-hier. Dès lors que pour les élections, législatives comme présidentielles, la partie MAE et Français de l'étranger est liée aux évolutions de la France métropolitaine, le ministère de l'Intérieur a souhaité que nous évoluions sur les pièces d'identité, d'autant que nous avons, sur le vote par correspondance, la question de la signature pour vérifier l'identité de l'électeur. Donc, le texte paru, après validation par le Conseil constitutionnel, prévoit les pièces d'identité classiques passeport ou CNI française. Pour les pièces d'identité, y compris celles qui sont périmées, pour avoir plus marge de souplesse et pour cela, nous sommes alignés sur les pièces justificatives à fournir au regard de la nationalité pour la délivrance des passeports. Sinon, il est prévu que l'on peut justifier également de son identité par un passeport répondant à la directive européenne pour les passeports biométriques. Cela veut dire que tous les passeports de l'Union européenne, y compris des États rattachés à cette directive (la Suisse), peuvent être pris en compte. Il y a également la carte consulaire. Sachant qu'il est précisé dans cet arrêté que lorsque nous passerons au vote par correspondance, seuls peuvent être retenus pour justifier de l'identité, les pièces d'identité qui ont une signature.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame Joëlle VALERI.*

**Madame Joëlle VALERI**

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais juste dire à Madame SOUPISON que je m'étonne que les cartes consulaires fonctionnent, puisqu'elles ne sont pas signées. Je voulais aussi poser la question de la position au bureau centralisateur, lorsque l'on va faire le lien entre les votes par correspondance et la liste électorale déjà émargée pour le vote électronique. Si l'on se rend compte que quelqu'un a déjà voté par voie électronique, pratiquement, que fait-on de l'enveloppe par correspondance ?

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Sur la carte consulaire, qui n'est pas signée, elle peut permettre de justifier son identité pour tout ce qui est vote à l'urne ; c'est le schéma qui prévalait jusqu'à présent. Sur le vote par correspondance, en revanche, une copie ne pourra pas être mise dans l'enveloppe d'expédition avec l'enveloppe d'identification, parce qu'elle ne comporte pas la signature.

Pour votre deuxième question, si nous trouvons une enveloppe de vote par correspondance pour quelqu'un qui a déjà voté par voie électronique, celle-ci n'est pas prise en compte mais elle n'est pas pour autant détruite immédiatement. Elle est conservée et annexée au procès-verbal, dans l'hypothèse où il y aurait des contestations.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Président de la commission.*

**Monsieur Georges-Francis SEINGRY**

Merci, Madame la Présidente.

Avant de passer à l'étude et au vote des quatre textes, je voudrais simplement poser une question. Au Bureau de décembre, nous avons adopté un avis concernant la double adresse électronique sur monconsulat.fr. Je ne l'ai pas vu au verbatim, ni annexé au rapport de la commission des Lois. Je vous remercie.

**EXAMEN DES VŒUX ET RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES LOIS ET REGLEMENTS****Avis n° LOI/A.1/03.12**

*Madame Martine SCHOEPPNER donne lecture de l'avis n° LOI/A.1/03.12 relatif à la possession d'une autre nationalité : une chance pour la France, adopté à l'unanimité en commission.*

*En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente met aux voix l'avis n° LOI/A.1/03.12. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Résolution n° LOI/R.1/03.12**

*Madame Martine SCHOEPPNER donne lecture de la résolution n° LOI/R.1/03.12 relative à la demande de réponse effective aux textes votés par l'Assemblée des Français de l'étranger.*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger.*

**Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger**

Simplement une petite information par rapport à :

*N'a pas obtenu la moindre réponse.*

Je crois que vous avez quand même obtenu des réponses sur deux points : sur l'assurance des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger lors de ma présentation du bilan budgétaire au Bureau de décembre 2011. J'ai notamment évoqué l'assurance et le fait qu'en l'état, les conditions d'assurance resteraient les mêmes. Vous allez me dire que c'est une réponse implicite, mais c'est une réponse quand même.

Sur le deuxième point, à savoir le mandat et le nombre de membres de la commission temporaire de la Sécurité, de mémoire, c'est une résolution que vous aviez présentée en mars 2011 et non pas en septembre 2011, puisque le Ministre d'État, Président de l'Assemblée, lors de son discours en septembre, vous a dit qu'il y était tout à fait favorable dans les conditions qui avaient été présentées dans votre résolution. Le Secrétaire d'État, lors de son intervention en décembre 2011, vous l'a confirmé. Et comme la commission temporaire de la Sécurité voit son mandat prendre fin en avril, je peux vous dire que le projet d'arrêté

est en cours et qu'il sera publié pour que la commission temporaire de la Sécurité puisse effectivement être prorogée. Il y a d'ailleurs là-dessus une question orale qui a été posée par Monsieur MIGNON. Vous aurez la réponse demain qui confirmera les termes que je viens de vous donner.

Donc, sur quand même quelques points des résolutions qui étaient présentées, vous avez eu les réponses, me semble-t-il.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame le Rapporteur.*

### **Madame Martine SCHOEPPNER**

Sur celle de la commission de Sécurité, effectivement, nous l'avions posée une première fois au mois de mars et comme nous n'avions pas eu de réponse, nous l'avons reposée au mois de septembre. Au mois de décembre, je suis intervenue et le Secrétaire d'État m'a répondu qu'il signerait le décret au mois de janvier. Nous avons repris ce texte parce que nous n'avons pas trouvé de décret en janvier.

Nous pouvons supprimer les deux textes mentionnés.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.*

### **Monsieur le Sénateur Christian COINTAT**

Merci.

Madame la Présidente, nous pourrions modifier quelque peu le vœu pour tenir compte des observations du Secrétaire général et dire que la plupart des éléments contenus dans ces résolutions n'ont pas obtenu de réponse, ce qui signifie que quelques-uns ont pu l'obtenir. Mais, mon propos n'est pas là. Il s'agit d'attirer l'attention du Directeur des Français de l'étranger. Quant au Secrétaire général, il suit bien entendu les positions du collège des vice-présidents, mais il fait un lien avec l'autorité publique, administrative et politique qu'est le Président de l'Assemblée et le Ministre. Cette Assemblée des Français de l'étranger est la seule de la République française élue au suffrage universel direct, qui à part élire les Sénateurs, n'a aucun pouvoir véritable. Le seul pouvoir qu'elle détient est un pouvoir moral, être une autorité morale. C'est ce qu'il nous reste encore, en espérant que nous irons plus loin. Mais au moins, que cette autorité morale soit respectée et donc, que quand nous posons des questions, quand nous émettons des vœux, quand nous votons des textes, qu'au moins nous ayons une réponse, même négative. C'est la moindre des délicatesses que l'autorité publique se doit à l'égard d'une Assemblée élue au suffrage universel direct.

Voilà pourquoi je crois qu'il est dommage que nous soyons obligés de voter ce vœu, mais je le voterai véritablement avec les deux mains.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame le Rapporteur.*

### **Madame Martine SCHOEPPNER**

Je propose de modifier ainsi, en barrant tout simplement la résolution numéro 5 et en dans le considérant, écrire :

*Qu'aucune de ces résolutions n'a obtenu de réponse officielle.*

Car nous avons un début de réponse.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.*

### **Monsieur le Sénateur Christian COINTAT**

Madame la Présidente, Madame le Rapporteur général,

Je vous ai fait une proposition plus simple :

*Considérant que la plupart des éléments contenus dans ces résolutions n'ont pas obtenu de réponse.*

En effet, de cette manière, nous couvrons le tout, car même les résolutions que vous citez ont reçu des réponses partielles, mais pas satisfaisantes, tout au moins pas claires. On tourne autour du pot et c'est un peu dommage. Au moins, essayons de travailler sérieusement sur le peu de pouvoirs dont nous disposons.

**Madame la Présidente**

Voulez-vous relire, Madame le Rapporteur.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

*Considérant que la plupart des éléments contenus dans ces résolutions n'ont pas obtenu de réponse.*

*Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente met la résolution LOI/R.1/03.12 aux voix. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.*

**Résolution n° LOI/R.2/03.12**

*Madame Martine SCHOEPPNER donne lecture de la résolution n° LOI/R.2/03.12 relative à la modification de l'article 1<sup>er</sup> du règlement intérieur de l'Assemblée des Français de l'étranger, tenant compte de l'arrivée prochaine députés au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger.*

*Madame la Présidente s'informe des demandes de prise de parole. Elle passe la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.*

**Monsieur Jean-Jacques RATEAU**

Merci, Madame la Présidente.

Comme je l'ai expliqué en commission, je vote contre cette proposition, parce que je suis contre le principe de membre de droit au sein de notre Assemblée. C'est-à-dire que j'estime que si les députés et sénateurs veulent être membres de notre Assemblée, ce qui serait une très bonne chose, il leur faut se présenter aux élections, de même qu'en France, si un sénateur veut être membre d'un Conseil général ou régional, il doit se présenter à cette élection. Je maintiens ma position.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame le Rapporteur.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Certes, mais il y a une loi et pour l'instant, nous devons agir en fonction de celle-ci.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Président de la commission.*

**Monsieur Georges-Francis SEINGRY**

Je veux juste ajouter à l'attention de Monsieur RATEAU, que vous ne répondez pas vraiment à la question posée. La question est celle d'une modification des textes, pas de savoir s'il est légitime ou non d'avoir des députés ou s'ils sont membres de droit.

**Monsieur Jean-Jacques RATEAU**

Si je suis contre le principe, je suis contre la traduction dans le texte de ce principe.

**Monsieur Georges-Francis SEINGRY**

Des membres de droit sont évoqués dans le règlement intérieur.

### Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Je voudrais vous demander d'excuser mon intervention, parce qu'elle aurait dû être faite en commission, mais je me rends compte, en regardant la Constitution française, qu'il y a une erreur dans l'article 1<sup>er</sup>. On ne peut pas dire :

*Les députés élus par les Français de l'étranger et les sénateurs représentant les Français établis hors de France membres de droit.*

Il faut dire tout simplement :

*Les députés et les sénateurs représentant les Français établis hors de France membres de droit.*

Puisque tel est le terme retenu par la Constitution.

Ma deuxième remarque vient répondre à notre collègue RATEAU. Je comprends bien ce qu'il veut dire, mais d'abord, la situation d'un département et la situation du monde entier ne sont pas tout à fait les mêmes, même si nous avons intérêt à les comparer. Et il est clair que dans certaines grandes circonscriptions, si un député était élu d'une circonscription de l'Assemblée des Français de l'étranger, cela risquerait d'être un peu gênant pour les autres, parce qu'il serait obligé de s'occuper de son domaine et non de l'ensemble de la circonscription, qui est immense. Je vous demande d'y réfléchir. Il y a quand même quelques circonstances où l'on peut faire quelques dérogations.

Maintenant, avant de faire une dérogation, encore faut-il que tout soit comparable. Or, nous ne sommes pas encore, Monsieur le Directeur des Français de l'étranger, une collectivité publique. Mais, il faudra que nous le devenions, parce que je tiens quand même à rappeler tout simplement que lorsque le Général de Gaulle a fait entrer les Français de l'étranger dans la Constitution de 1958, c'était une organisation extrêmement claire. Les Français de l'étranger étaient une projection des collectivités territoriales autour du monde. Ils étaient rattachés à une collectivité territoriale, en votant pour leurs députés, pour leurs conseillers généraux, dans la commune de rattachement. Ce n'est que parce qu'ils ne pouvaient être représentés ès-qualité par ses élus que nous avons eu une représentation au Sénat, pour tenir compte de la spécificité collective des Français établis hors de France. Maintenant, avec la création des députés, Monsieur le Directeur, nous sortons d'une épure simple et cohérente. On ne peut plus dire que les députés de Français établis hors de France seront une projection des collectivités territoriales et cela change tout. Alors, qu'on le veuille ou non, on sera obligés de modifier le dispositif, parce qu'il y a un déséquilibre. Alors, j'espère que ce dernier sera prometteur. Comme le disait Gaston DEFERRE lorsque nous avons fait la décentralisation de 1981, il a dit : « Oui, je sais, je crée volontairement un déséquilibre institutionnel, parce que je ne peux pas aller plus loin pour l'instant ». C'est ce déséquilibre qui, tout naturellement, nous conduira vers une véritable décentralisation. Et ce n'est pas par hasard que ce déséquilibre nous a amenés à la réforme constitutionnelle de 2003, qui a terminé la première partie au moins de l'œuvre engagée par Gaston DEFERRE. Et cela est d'autant plus intéressant qu'un gouvernement de gauche a vu une sanction positive par un gouvernement de droite.

Donc, vous voyez, des évolutions sont impossibles à éviter et sont nécessaires. Et c'est dans ce cadre que nous pourrions régler le problème soulevé par notre ami RATEAU, mais c'est aussi dans ce cadre que nous pourrions enfin régler le problème de nos compétences.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur.*

### Monsieur François SAINT-PAUL

Monsieur COINTAT, Monsieur le Sénateur,

Merci beaucoup de votre argumentation que j'entends. C'est une question politique, ce n'est pas pour moi. J'ai juste une recommandation, Monsieur le Sénateur, évitez pour l'instant cette argumentation et cette position au Canada. Merci !

*(Murmures dans la salle).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.*

**Monsieur Gérard MICHON**

À un niveau de réflexion plus modeste que celui qui vient d'être évoqué par le Sénateur COINTAT, je voudrais mettre en garde dans l'immédiat l'ensemble de mes collègues contre le fait suivant. Le jour où nous aurons des députés et sénateurs, si jamais ces personnes qui nous représentent à un certain niveau devaient, pour siéger à notre Assemblée, concourir à d'autres élections, il y aurait toute une série de phénomènes pervers qui ferait que les Parlementaires en question seraient tentés de le faire et je crois que toute notre Assemblée y perdrait beaucoup. Il est une chose que la loi, dans sa sagesse, n'a pas prévu d'incompatibilité : il y a actuellement une personne ici qui est à la fois Sénateur et, pour des raisons tout à fait ponctuelles, qui a conservé son mandat de délégué. C'est donc une bonne chose que la loi le permette. C'en est une mauvaise que nos habitudes l'encouragent.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame le Rapporteur.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

J'avais mis la rédaction :

Élu par les Français de l'étranger

Puisque ces députés ne représentent pas les Français de l'étranger, mais la Nation, au même titre que n'importe quel autre député. Mais, si Monsieur COINTAT me dit que c'est le texte de la Constitution, je veux bien le changer. Parce que les députés que nous élisons ne nous représentent pas spécifiquement, mais représentent la Nation.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.*

**Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA**

Je ne voulais pas ralentir le débat, mais il est vrai que l'article 26 de la Constitution, comme l'a dit très justement Christian COINTAT dit bien cela. Tant que le cumul des mandats existe, vous ne pourrez pas empêcher un député ou un sénateur d'être candidats à quoi que ce soit. Je vous rappelle qu'il existe des sénateurs-maires et des députés-maires. Ce serait peut-être bien qu'ils ne le soient pas, mais vous ne pouvez pas changer cela, à moins d'une interdiction sur le cumul des mandats.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame le Rapporteur.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Je reviens à mon texte, dont je reprends la formulation :

Les députés et les sénateurs représentant les Français établis hors de France, membres de droit.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

**Monsieur Guy SAVERY**

Le fait de maintenir « membre de droit » évitera à un sénateur ou à un député d'être président ou rapporteur de commission.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean CONTI.*

**Monsieur Jean CONTI**

Je pense que vous allez avoir une réponse facile, mais je voudrais comprendre comment une loi du 7 juin 1982 avait pu déjà prévoir la position des députés qui n'ont été inventés qu'en 2008.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Il manque le mot :

Modifié

Excusez-moi.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.*

### **Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

Je ne voudrais pas allonger le débat, mais je reviens sur ce que nous a dit notre ami RATEAU. Cher ami, ce que vous voulez nous dire, c'est que pour être député ou sénateur, il faudrait d'abord être membre élu d'une circonscription. Vous ne le dites pas, mais cela est sous-entendu. Malheureusement, votre proposition est contraire à notre Constitution, puisque pour être député ou sénateur, aucun mandat préalable n'est nécessaire.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.*

### **Monsieur Jean-Jacques RATEAU**

Un mot simplement pour dire à Jean-Pierre CANTEGRIT que ce n'est pas du tout ce que je veux dire. En France, si on veut devenir député, on peut se présenter à l'élection législative et si les électeurs le choisissent ainsi, on est élu député sans être élu par ailleurs. Je veux supprimer les membres de droit de notre Assemblée, parce que je trouve que cela est tout à fait anormal. Je me bats contre cela depuis 1982.

*Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente met la résolution n° LOI/R.3/03.12 aux voix. Celle-ci est adoptée à la majorité avec trois voix contre.*

### **Recommandation n° LOI/REC.1/03.12**

*Madame Martine SCHOEPPNER donne lecture de la recommandation n° LOI/REC.1/03.12 relative à l'organisation des élections législatives à l'étranger et notamment au vote par correspondance postale.*

*Madame la Présidente s'informe des demandes de prise de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente met la recommandation n° LOI/REC.1/03.12 aux voix. La recommandation est adoptée à l'unanimité.*

### **Madame la Présidente**

Nous allons maintenant procéder au vote du bureau électronique. Trois membres élus titulaires sont là : Monsieur Gérard TOUPY, Madame Madeleine BEN NACEUR et Madame Francine BOUGEON-MAASSEN sont ici présents. Nous avons comme suppléant, Monsieur Daniel OLLAGNIER, il nous en manque deux.

### **Madame la Présidente**

Il nous manque deux suppléants. Personne n'est intéressé ? Peut-on les désigner d'office ? Peut-être pas.

Monsieur Jean-Marie LANGLET se propose.

*(Applaudissements).*

Je répète donc, nous avons maintenant trois titulaires : Monsieur Gérard TOUPY, Madame Madeleine BEN NACEUR et Madame Francine BOUGEON-MAASSEN ; et deux suppléants : Monsieur Daniel OLLAGNIER et Monsieur Jean-Marie LANGLET.

*Madame la Présidente met aux voix l'approbation des personnes susdésignées. La désignation de ces personnes est acceptée à l'unanimité.*

*(Applaudissements).*

## PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'UNION EUROPEENNE

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne.*

### **Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne**

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie tous ceux qui sont restés, en leur promettant que je ne vais pas leur parler d'élections.

Notre commission a donc essayé de répondre à l'invitation du Secrétaire d'État aux Français de l'étranger, Monsieur COURTIAL, d'établir un rapport concernant les simplifications administratives que l'on pourrait envisager, au sein de l'Union européenne.

Pourquoi l'Union européenne au départ ? Parce que cela semblait le plus facile, le plus aisé. Vous verrez vous-mêmes que ce n'est pas forcément le résultat auquel nous sommes arrivés.

Je ne voudrais pas vous faire perdre trop de temps et rappeler simplement la méthode. La demande nous a été faite en décembre. Si l'on tient compte du fait que les gens sont en vacances pendant trois semaines... Nous avons d'abord établi un questionnaire par Internet entre les membres du bureau de la commission. Certes, ce questionnaire aurait pu être plus exhaustif, plus court, mais ce travail avait deux limites : celle du temps et celle du nombre de personnes auxquelles nous pouvions l'envoyer. La même chose obtenue avec un questionnaire envoyé à un millier de personnes et un travail sur six mois aurait sans doute donné d'autres réponses.

Pour obtenir un travail en commission convenable, un pré-rapport a déjà été établi, qui reprend simplement les réponses envoyées par les personnes ayant bien voulu répondre à ce questionnaire. Ce qui signifie par là que nous ne sommes pas maîtres des réponses. Ce sont les personnes elles-mêmes, les Européens et un certain nombre de nos collègues qui ont eux-mêmes donné ces réponses et qui ont appelé les propositions que nous allons avoir à formuler.

Une synthèse commune a été élaborée par l'ensemble de la commission. Je voudrais d'ailleurs, avant de terminer, remercier l'ensemble des membres de la commission de l'Union européenne, parce que véritablement et comme à l'habitude, ils ont beaucoup travaillé, ils étaient tous là et ont été véritablement motivés par le travail qui était là. J'en suis arrivé à la conclusion personnelle que lorsque dans cette Assemblée, on nous confie une responsabilité, on s'y attèle et c'est quelque chose qui nous prend à cœur.

À présent, nous allons essayer de faire suivre le dossier nous-mêmes, mais il ne sera plus véritablement dans nos mains.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Claudine SCHMID, Rapporteur de la commission de l'Union européenne.*

### **Madame Claudine SCHMID, Rapporteur de la commission de l'Union européenne**

*Merci, Madame la Présidente.*

Avant de commencer par ce rapport sur les simplifications administratives demandées par Monsieur le Ministre, je voudrais d'abord vous faire état des travaux que nous avons eus durant l'intersession. Ces travaux concernent la création du Conseil consultatif des Européens en mouvement. Nous vous en avons longuement parlé ces dernières années et en septembre. Une délégation de la commission ainsi que des élus, notamment de Belgique, se sont rendus en décembre au Parlement européen. Ils y ont rencontré nos homologues italiens pour faire progresser ce dossier et voir comment ce Conseil pourrait vivre à l'avenir.

Il a été décidé notamment d'organiser également une deuxième réunion au cours du second semestre 2012. Plusieurs thèmes ont été évoqués, mais je passe, parce que nous sommes en travaux d'intersessions et ce n'est pas un rapport d'actes établis. Les thèmes abordés concernent notamment le fait que les citoyens européens doivent redevenir les protagonistes de leur avenir et retrouver l'esprit des créateurs de l'Europe ; le Parlement européen devra rechercher des financements ; pour réussir cet objectif, il faudra évidemment prévoir, imaginer, convaincre. Nous avons aussi, durant l'intersession, préparé la réunion du second semestre. Après des constats, il en est ressorti un certain nombre de propositions, dont la création de Conseil consultatif, que celui-ci serait une cellule de veille. Il faut notamment une veille qui permettrait de développer des structures en amont et en aval de l'adoption des règlements et des directives européennes.

Tout ceci vous sera présenté ultérieurement dans un rapport définitif, puisqu'il ne s'agissait là que d'une réflexion faite dans l'intersession, par une délégation de la commission. Je les remercie pour tout leur engagement.

J'en viens maintenant au rapport sur les simplifications administratives. Je ne reviendrai pas sur le préambule, puisque notre président de la commission en a parlé, mais sur le rapport. Suite aux questions qui nous ont été apportées, nous avons structuré les demandes faites en sept paragraphes.

Nous allons donc prendre l'accessibilité aux services consulaires. Nous avons fait des constats à chaque constat correspond une proposition. Je vais donc me concentrer sur les propositions, car les constats, vous les connaissez tous. Et je vais vous les expliquer parce que le rapport est en termes un peu raccourcis.

Il est donc proposé :

- De mettre en place un système informatique performant, permettant aux services administratifs virtuels d'être joignables, notamment pour les prises de rendez-vous. Nous avons l'impression que les services informatiques du ministère datent parfois d'un autre temps et que ce n'est pas toujours adapté aux outils informatiques du client citoyen. Il y a beaucoup de difficultés, notamment pour prendre un rendez-vous, ce qui prend vraiment du temps, notamment pour vos agents qui doivent ensuite redonner les rendez-vous d'une façon traditionnelle et qui se trouvent confrontés à des clients citoyens pas très contents. Il faudrait donc peut-être regarder que le système informatique corresponde à ce qu'il se fait sur le marché.

- D'envoyer les documents d'état civil directement à Nantes via monconsulat, une copie de l'enregistrement allant directement dans le dossier du consulat. L'idée est la suivante : lorsque nous envoyons directement des copies pour faire enregistrer une naissance ou un décès, nous les envoyons à notre consulat, qui les enregistre et les envoie à Nantes. Alors, pourquoi ne pas l'envoyer directement à Nantes, qui, une fois enregistré, les transmette sur les serveurs du consulat concerné. Cela éviterait une grande démarche pour les citoyens, mais aussi pour l'administration et cela libérerait du temps à cette dernière pour faire autre chose et notamment se consacrer aux dossiers plus difficiles. Nous pourrions là éviter un intermédiaire dans de nombreux cas.

- D'effectuer un maximum de démarches via Internet. L'étude est en fait en amont. Les administrés ne se rendraient au consulat qu'à la demande de l'administration. Nous avons des personnes qui se rendent au consulat pour déposer des dossiers. Le dossier est tout à fait complet. Pourquoi ne pourraient-ils pas l'envoyer parfois par la Poste ? Ainsi, ils ne seraient pas reçus et tout le monde gagnerait du temps, l'administré comme l'administration, car il faut plus de temps pour recevoir quelqu'un que pour traiter le dossier directement d'un point de vue administratif. Si le dossier n'était pas complet ou s'il y avait un doute, alors, l'administration demanderait à l'administré de venir.

- D'aménager des horaires d'accueil avec une ouverture en nocturne ou le samedi matin. Il ne s'agit pas d'élargir ou d'étendre le nombre d'heures d'ouverture, mais de les décaler quelque peu par rapport aux horaires de travail classiques, de sorte que des personnes puissent venir en dehors de leurs heures de travail.

- D'augmenter le nombre de tournées consulaires munies d'un DR mobile. Si nous augmentons le nombre de tournées, dans la mesure où les agents ont un DR mobile, les usagers seraient sûrement très satisfaits de ne pas avoir à se déplacer, les tournées se faisant dans des zones éloignées.

- D'éviter la double comparution lors de la remise d'un passeport grâce aux services d'un prestataire spécialisé dans la remise des documents sensibles. Lorsque vous demandez un passeport, celui-ci revient au consulat ; ce dernier l'enregistre, ensuite, il doit recevoir l'administré pour lui remettre son passeport et enregistrer la remise du passeport. Tout cela prend beaucoup de temps. Si l'organisme qui établit techniquement le passeport envoyait directement – comme on envoie déjà un SMS pour informer de la mise à disposition du passeport – avec une société fiable – nous parlons bien d'Europe ici – comme nous pouvons envoyer un paquet dont nous pouvons suivre la trace à l'aide d'un code à barres. Ainsi, le consulat saurait que le passeport a été directement remis.

- De favoriser l'envoi de pièces justificatives avant le rendez-vous, le citoyen n'étant convoqué qu'en cas de nécessité, ce qui correspond à ce qui a été dit plus haut.

En ce qui concerne les documents d'identité, les propositions que nous avons à faire seraient :

- D'autoriser l'établissement conjoint du passeport et de la CNIE : nous sommes déjà partis sur le fait que nous aurons bientôt une CNIE.

- D'établir la déterritorialité des CNIE. Cela est déjà prévu par l'administration, mais les textes n'étant pas votés, nous avons préféré le préciser.

- De rappeler et généraliser l'application de l'article 47 du Code civil qui dit

*Tout acte de l'état civil des Français et des étrangers fait en pays étranger et rédigé dans les formes usitées de ce pays fait foi.*

Cela faciliterait certaines démarches, que nous considérons par exemple un acte de naissance ou de mariage avant qu'il soit vraiment transcrit par Nantes. Car la transcription prend un délai et peut parfois empêcher des démarches. Nous avons un peu l'habitude de remarquer que les consulats demandent que ce soit d'abord l'acte français qui soit transcrit par Nantes, avant de passer à l'étape suivante.

En ce qui concerne les documents administratifs au niveau européen, nous sommes très en avant surtout sur un point :

- Veiller au maintien de l'apostille, car elle est encore demandée dans certains cas, pour certains pays et certains documents. Elle a tendance à disparaître, ce que nous ne souhaitons pas, afin que chacun sache ce qu'elle est et que l'on puisse authentifier un document grâce à elle.

- Créer un réseau européen des actes d'état civil, comme cela se fait pour le registre des testaments ; cela nécessite un partenariat avec les États membres de l'Union européenne.

En cas de naissance ou de mariage, cela est enregistré, mais pourquoi cela ne pourrait-il pas être enregistré dans un second registre au niveau européen pour connaître les actes qui ont été faits par un de nos concitoyens, afin de faciliter certaines démarches ? Ce serait un travail de longue haleine, mais puisque le but du rapport était de faire des propositions, nous nous sommes permis d'aller jusque-là.

En ce qui concerne la retraite et la pension de réversion :

- Monsieur le Ministre nous a parlé hier des certificats de vie. Il a convoqué fin janvier toutes les caisses maladies pour faciliter le certificat de vie unique. Je ne m'étendrai donc pas à nouveau là-dessus, que ce soit la reconnaissance, l'harmonisation, la rédaction multilingue.

- Concernant la mise en place d'une ligne téléphonique unique pour les appels provenant de l'étranger et accessibles, ainsi qu'une adresse électronique avec un engagement de réponse, nous savons bien qu'à la CNAV, il y a un service de personnes très dévouées qui s'occupent particulièrement des Français de l'étranger. D'ailleurs, un agent était présent hier et toute la journée d'aujourd'hui à notre service. Mais, quand on n'a pas une relation très particulière avec un agent, il faudrait quand même que les administrés aient une ligne accessible et un service unique dédié aux Français de l'étranger.

- La délivrance de la carte vitale aux pensionnés d'un régime français obligatoire. Cela est faisable, mais il est encore très compliqué de l'obtenir pour les Français de l'Union européenne. Les caisses ne facilitent pas les démarches de nos administrés. Alors, Monsieur le Directeur, quand vous les réunissez pour les certificats de vie, peut-être pourriez-vous également aborder ce thème.

- Assouplissement des règlements européens afin de permettre la prise en compte de toutes les annuités cotisées. Il y a une relation grâce au règlement 883-2004 entre les États membres de l'Union européenne, mais par contre, les assurés ne peuvent bénéficier que d'une seule convention bilatérale entre l'Union européenne et un pays hors l'Union européenne.

- L'ouverture effective des droits de pensions de réversion au premier jour du mois suivant le décès si le dépôt des dossiers respectant le délai des 12 mois différés en raison du retard dans la transmission des documents d'état civil ou du traitement du dossier par la CNAV. Il a été remarqué certains cas qui ne sont pas rares, où la constitution du dossier est très longue à réaliser, que des documents sont demandés. Parfois, des documents viennent de pays hors l'Union européenne et il est assez difficile de les réunir. Donc, jusqu'à ce que le dossier soit conforme, les douze mois sont passés et si cela est dû à un retard administratif, que l'on tienne compte de la date de dépôt d'origine du dossier, car ce sont quand même des personnes qui sont dans une souffrance financière notamment et il ne faudrait pas après que l'on recommence tous les dossiers et que cela prenne des mois, voire un ou deux ans.

En ce qui concerne les conventions de non-double imposition, certaines conventions bilatérales et certains règlements européens ne sont pas appliqués à la lettre et qui sont un petit peu détournés ou mal interprétés et cela pénalise nos compatriotes. Donc, là aussi, en fonction des pays, puisque cela n'est pas général, nous avons mis à la fin des témoignages qui nous sont parvenus dans les tout derniers jours, pour vous en donner des exemples. Ce n'est donc là pas une application des règlements européens entre tous les pays, mais quelque chose de ponctuel. Cela serait quand même à veiller par le Quai d'Orsay et par nos ambassadeurs.

Sur l'accès à la législation, nous avons remarqué que nos administrés ne savaient pas où s'adresser à ce propos et souvent, même, ils ne savent pas que des conventions existent. L'idée est donc que sur chaque site, soit des consulats, soit de l'ambassade, toutes les conventions qui existent entre ledit pays et l'Union européenne soient mentionnées, ou toutes les conventions bilatérales signées entre ledit pays et tout autre pays.

S'agissant des consuls honoraires non français, nous savons tous ce qu'ils nous apportent et chaque fois, nous nous en réjouissons et nous les félicitons pour toute l'aide qu'ils peuvent nous apporter. Mais, dans certaines zones, les consuls honoraires n'ont pas la nationalité française et ne peuvent donc pas accomplir certaines démarches. Nous souhaiterions qu'ils puissent le faire, notamment remettre des documents d'identité, transmettre des actes et signer des certificats de vie et des procurations. Concernant les documents d'identité, un arrêté a été publié très récemment, qui contient la liste de nombreux consuls honoraires non français pouvant en remettre, mais pour des raisons diverses, il n'y a pas encore tous les consuls honoraires non français. En revanche, il faudrait qu'ils puissent transmettre des actes, signer des certificats de vie et des procurations pour le vote.

Autrement, nous avons indiqué quelques témoignages. Je remercie toutes les personnes qui nous ont aidés. La commission est très sensible à l'aide que tous les agents de l'État, aux élus et présidents des associations peuvent apporter à nos administrés dans leurs démarches.

## QUESTIONS-REPOSES

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.*

### **Monsieur Olivier CADIC**

Un commentaire sur le rapport que vous nous avez envoyé, concernant un témoignage appelé « à la recherche du temps perdu », d'une personne située au Royaume-Uni qui a donc écrit aux élus. En ce qui me concerne, j'ai reçu son email et je lui ai répondu. Elle se plaignait du temps passé pour devoir se rendre à Londres au consulat depuis l'Essex pour sa demande passeport. Or, au Royaume-Uni, il suffit d'envoyer un document par la Poste pour recevoir son passeport. Aujourd'hui, nous sommes à 37 jours d'attente à Londres pour pouvoir avoir un rendez-vous pour une demande de passeport. C'est effectivement une vraie difficulté. Ce n'est pas vraiment la faute des agents du consulat, qui font un travail formidable à Londres. Je voudrais simplement faire remarquer qu'aujourd'hui, un agent est passé de 17 à 23 traitements de passeports par jour. C'est un vrai travail et c'est même de l'abattage à ce niveau, d'autant qu'ils ont des problèmes informatiques, des problèmes de réseau. Leur travail n'est pas toujours facilité et donc, pour répondre à cette demande, j'ai pris rendez-vous avec le directeur des services informatiques du ministère des Affaires étrangères, Nicolas CHAPUIS. Il ressort de cette réunion que nous allons l'inviter à la commission des Finances, au mois de septembre, parce que le budget du service informatique est réparti sur les différents programmes Français de l'étranger, le 105, le 185 et je pense qu'il est important que tout le monde prenne conscience de ce que revêt la problématique du système informatique et des budgets, pour éventuellement faire des suggestions pour soutenir leurs besoins financiers.

Je voudrais en profiter pour remercier le département d'avoir investi récemment dans un nouvel autocommutateur à Londres. Cela représente 250 000 euros d'investissement pour un nouveau standard. C'était vraiment important. Cela a permis de doubler la capacité de réponse aux appels téléphoniques, donc il est important de montrer aussi les efforts qui sont faits par le département. Votre travail a également montré une vision de ce qui reste à accomplir. Félicitations à tous pour ce travail. Bravo.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur le Président de la commission.*

### **Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA**

Merci, Madame la Présidente.

Pour répondre à Monsieur CADIC, dans l'ensemble des réponses que nous avons eues, nous nous sommes aperçus que nos concitoyens ont pris conscience d'une chose : dans les consulats, il y a moins de personnel. C'est un constat, c'est une chose. Donc, ils nous disent, finalement, puisqu'il y a moins de personnel, comment gagner du temps ? Avant tout, éviter de se déplacer pour rien et de faire perdre un quart d'heure à un salarié alors qu'on peut le faire par Internet ; pendant ce temps-là, les employés du consulat pourront faire autre chose et tout le monde sera content. C'est effectivement la solution, il faut véritablement faire en sorte qu'en une journée, on fasse plus de travail qu'autrefois.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.*

**Monsieur Jean-Pierre CAPELLI**

Je voulais signaler que pour la CNAV, nous avons la DRICO et qu'il y a des pôles de compétences qui sont définis pour chaque pays, avec des téléphones. C'est le cas pour la Suisse, les collaborateurs ont pu avoir les téléphones, les mails, mais si nous voulons encore un numéro supplémentaire pour faciliter la chose, je veux bien. À la commission des Affaires sociales aussi, des annonces ont été faites concernant le certificat de vie. On nous a parlé de l'avenir, en 2014, AGIRC, ARCO, qui va payer, mensuellement... cela ne fait pas de mal de le rappeler.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.*

**Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, je voudrais féliciter la commission des Affaires européennes pour cet excellent travail. Je crois que c'est vraiment à l'honneur de l'Assemblée des Français de l'étranger que de faire un travail aussi concret avec des propositions sur le quotidien, qui puissent vraiment aider nos Français de l'étranger et attirer l'attention de l'administration sur les problèmes qui se posent à eux. Et je voulais aussi vous faire part d'une excellente nouvelle. En septembre dernier, je vous avais parlé d'une proposition de loi que j'avais déposée pour la création d'une agence ou d'un centre pour le recouvrement des pensions alimentaires, en vous expliquant combien cela posait de problèmes et combien c'était un manque à gagner pour l'État français, puisque chaque année, on estimait à trois ou quatre milliards d'euros les pertes pour l'État engendrées par ce non-recouvrement de pensions alimentaires, puisque comme vous le savez, c'était la Caisse d'allocations familiales qui se substituait au parent défaillant. C'était vraiment un très gros problème. J'avais travaillé sur ce sujet longuement avec la conférence de Droit international de La Haye et il y avait un vrai problème.

Nous avons appris hier matin, très bonne nouvelle, lors de la Journée de la Femme, que le Président SARKOZY s'engageait à créer une telle agence. Donc, voilà une simplification administrative, je ne sais pas s'il aura ou non le temps de le faire, en tout cas, si par hasard il n'en avait pas le temps, j'espère bien que la personne qui sera au pouvoir le fera de toute façon, parce que c'est vraiment une mesure exceptionnelle.

Je voudrais quand même dire une chose : on a souvent entendu que les parlementaires ne font jamais que des propositions qui coûtent de l'argent à l'État. Gilles CARREZ a eu l'occasion de le dire en disant : « Le projet de Loi de finances, pas une seule proposition d'un parlementaire visant à faire faire des économies à l'État ». Là, ce sont trois à quatre milliards d'euros d'économies.

*(Applaudissements).*

**Madame Françoise LINDEMANN**

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais revenir, même si mon ami Monsieur CAPELLI en a parlé, sur les propositions que vous avez faites au sujet des retraites. Dans le rapport de la commission sociale, vous avez déjà des réponses pour certaines choses, entre autres pour les certificats de vie, les certificats multilingues, etc., pour la carte vitale des pensionnés français vivant en l'Union européenne. Dans le dernier cas, l'ouverture des droits à pension de réversion, c'est un point de vue très personnel, mais dès l'instant où il y a un acte de décès et où vous le transmettez immédiatement à la CNAV, cela va beaucoup plus vite.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.*

**Monsieur le Sénateur Christian COINTAT**

J'ai quelques petites remarques. En ce qui concerne les documents, il est très bien « d'électroniser » le tout, si je peux me permettre ce terme, mais j'attire votre attention sur un rapport du Sénat qui était une mission d'information conduite par trois parlementaires, à savoir Yves DETRAIGNE, centriste, Richard YUNG, socialiste et moi-même UMP sur ces questions. Nous allions beaucoup plus loin, car nous demandions qu'il y ait à la fois le guichet unique et un guichet électronique où l'administration prenait toutes ses responsabilités. C'est-à-dire que quand l'administration, pour délivrer un document, a besoin de papiers qui sont détenus par une autre administration, que ce soit elle qui se le procure, sans demander à l'administré de faire tous les bureaux les uns après les autres, dans de grandes difficultés, pour pouvoir obtenir des documents qui sont la possession de l'administration. Donc, j'aimerais bien que cet élément soit repris, parce que c'est essentiel pour la vie de nos compatriotes à l'étranger.

La deuxième question que je voulais poser, je suis peut-être un peu nul, mais je ne sais pas ce qu'est un DR Mobile.

**Madame Martine SCHMID**

Cela est marqué en bas.

**Monsieur le Sénateur Christian COINTAT**

Je n'arrive pas à le lire. Dispositif du recueil mobile, je ne sais pas ce que cela veut dire... Le recueil, s'agit-il du matériel pour les empreintes ? Ne pourriez-vous simplement écrire « le matériel pour relever les empreintes ».

**Madame Martine SCHMID**

Nous avons pris le nom officiel, Monsieur le Sénateur.

**Monsieur le Sénateur Christian COINTAT**

Oui, d'accord, c'est comme le « client citoyen », c'est très joli, mais nous sommes citoyens, certes, mais nous ne sommes certainement pas clients. Nous sommes des administrés et des usagers.

Ensuite, en ce qui concerne la double comparution, juste une petite remarque, on nous avait laissé entendre qu'elle était supprimée. Je ne vois pas pourquoi la France serait le seul pays obligé de faire une double comparution quand les pays voisins se contentent fort bien d'une seule. L'administration française est très bonne, mais il ne faudrait quand même pas qu'elle aille jusqu'au bout du ridicule, en n'étant pas capable de faire aussi bien que ses voisins, puisque nous sommes meilleurs.

Autre remarque, sur l'apostille, je ne vous suis pas. Je suis pour la suppression de l'apostille. L'apostille, c'est du délai supplémentaire et de l'argent en plus à payer. Alors, franchement, non. Un progrès a été fait en Europe. Nous nous sommes battus pour que l'on reconnaisse les actes des autres pays membres de l'Union européenne, ce n'est pas pour revenir à l'apostille qui était avant. Je veux bien qu'il y ait apostille quand on a un problème avec les pays tiers, mais que ce soit sur demande, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas refusée, mais que l'intéressé en fasse la demande.

J'en termine bientôt. Le certificat de vie, très bien pour la simplification, mais j'aimerais quand même que l'on revienne à l'égalité des citoyens. Tout citoyen français inscrit au registre des Français établis hors de France est connu par les services. Je ne vois pas pourquoi ils ne pourraient pas, comme les Français de France, se contenter d'une simple déclaration sur l'honneur, c'est ce qu'il se passe en France. Alors, pourquoi pas nous ? Au moins pour ceux qui sont connus, c'est-à-dire qui sont inscrits au registre. Là aussi, j'aimerais que nous allions plus loin que ce qui est proposé.

Enfin, dernier point, les consuls honoraires, je suis tout à fait d'accord ; cela ne me gêne pas qu'ils ne soient pas Français, mais qu'au moins, ils parlent le français. Malheureusement, nombre d'entre eux ne le parlent pas et alors franchement, ils ne servent pas à grand-chose pour les Français de passage !

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Madame le Rapporteur.*

**Madame Claudine SCHMID**

Sur le fait que les administrations se procurent les documents, je suis tout à fait d'accord pour que nous le mentionnions. Normalement, elles doivent le faire, mais malheureusement, elles ne le font pas. Nous le voyons quand nous avons des dossiers de bourses scolaires. Certaines familles ont des difficultés pour obtenir les certificats de la CAF. Les consulats essaient d'obtenir eux-mêmes ces attestations comme quoi les familles ne reçoivent pas d'allocations familiales et les Allocations familiales refusent de leur répondre, au motif qu'ils ne peuvent remettre les attestations qu'à l'intéressé.

Mais, nous pouvons rajouter et demander, si l'Assemblée en est d'accord, ainsi que la commission qui l'avait proposé, que les certificats de vie soient sur l'honneur pour les pays d'Europe. Nous pouvons rajouter ce point, je vais le rédiger.

Sur le fait que les consuls honoraires parlent français, nous pouvons en faire la proposition. Je vais rédiger également cette proposition.

En ce qui concerne l'apostille, Monsieur le Sénateur, je ne suis pas étonnée de votre intervention, je connaissais votre position. Il a bien été dit qu'elle était de moins en moins utilisée, ce qui va tout à fait dans votre sens, mais parfois, on en a besoin. Il s'agit d'un rapport sur l'Europe et non sur les 28 membres de l'Union européenne qui nous a été demandé par le ministre. En Suisse, l'apostille est demandée parfois et il ne faudrait pas que, parce que l'apostille n'est plus reconnue, que les

personnes se trouvent embêtées. C'est la raison pour laquelle nous demandons qu'elle soit maintenue, dans le sens qu'elle ne disparaisse pas entièrement entre les 27. Il y a des pays tiers, comme vous l'avez très bien précisé, qui, eux, en ont besoin. Nous en avons même à l'intérieur de l'Union européenne : notre collègue résidente à Varsovie nous a fait cas que le baccalauréat délivré par l'État français doit avoir l'apostille.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-José CARON.*

#### **Madame Marie-José CARON, membre élu de la circonscription de Stockholm**

Je voudrais juste faire une remarque sur les consuls honoraires. Je tiens beaucoup à la langue française, mais je pense qu'il ne faut pas limiter les consuls honoraires à ceux qui parlent le français. On se trouve parfois devant des réalités où certains consuls honoraires rendent des services aux Français alors qu'ils ne parlent pas français. C'est ainsi.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Daniel OLLAGNIER.*

#### **Monsieur Daniel OLLAGNIER, membre élu de la circonscription de Berlin**

Je voudrais juste rajouter qu'un progrès a été fait dernièrement, parce que les consuls honoraires peuvent maintenant remettre des passeports. Ce progrès est tout récent dans certains pays, et nous en remercions l'administration.

#### **Madame Claudine SCHMID**

Il y a une liste nominative. Ce ne sont pas les consuls honoraires « point barre », mais une liste nominative de consuls honoraires.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.*

#### **Monsieur Alain NAEDER, membre élu de la circonscription de Madrid**

J'aimerais que l'on suive les demandes et que l'on ne soit pas interrompu par une personne qui n'est pas appelée à répondre.

Je voulais revenir sur le plan des certificats de vie. De nombreuses personnes ont plusieurs caisses, parfois quatre voire cinq. Elles reçoivent périodiquement quatre ou cinq certificats de vie à remplir et naturellement, à faire signer et tamponner par le consulat. Or, pour des personnes âgées dans des pays où les distances sont grandes, c'est vraiment un très gros problème. Ne pourrait-on pas obtenir, par exemple, d'une centralisation par la Sécurité sociale de ces certificats de vie, où les autres caisses intéressées pourraient avoir une communication ou en tout cas s'informer, de sorte qu'il n'y ait qu'un certificat de vie à signer et à faire remplir par le consulat ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur.*

#### **Monsieur François SAINT-PAUL**

Sur cette question, nous avons actuellement des discussions avec la direction de la Sécurité sociale. Nous réunissons l'ensemble des caisses pour essayer de trouver un accord et une simplification sur cette question. Il y a effectivement quelque chose d'incohérent à ce que chaque caisse, que ce soit la caisse de base et ensuite les caisses complémentaires, demandent chacune un certificat de vie. A priori, si on n'est pas mort pour le régime général, on ne l'est pas non plus pour sa caisse complémentaire...

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.*

#### **Monsieur Alain NAEDER**

Simplement, Monsieur, pour vous dire que dans le rapport, nos mandants ont demandé que lorsqu'un certificat de vie a été établi pour une caisse, il le soit pour les autres. C'est déjà demandé.

### **Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA**

Sur ce point, je ne peux répéter que ce qui a été dit à la commission des Affaires sociales. D'ailleurs, cela figurait dans le rapport. C'est tout à fait en accord avec ce que le directeur a annoncé et ce que le Secrétaire d'État a désiré. On le demande depuis nombre d'années à la commission des Affaires sociales, mais là, il y a eu des réunions. Une autre est annoncée. Donc voilà, c'est annoncé. Alors même remarque que tout à l'heure, il n'est pas inutile qu'on le rappelle encore, mais je témoigne que c'est une préoccupation des Affaires sociales depuis longtemps.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

### **Monsieur Pierre GIRAULT**

Merci, Madame la Présidente.

Simplement pour les certificats de vie et au niveau européen, il y a un gisement de progrès considérable et simple, comme pour d'autres documents européens. C'est simplement la traduction préétablie sur informatique. C'est-à-dire que celui ou celle qui établit un certificat de vie dans une commune, en quelque endroit que ce soit en Europe, est en mesure de remplir un certificat de vie dans toutes les langues européennes agréées par l'Europe, avec des phrases préétablies. C'est-à-dire que la personne qui vient au guichet de sa commune et dit « je voudrais un certificat en français, serbo-croate et allemand », aura un certificat de vie serbo-croate et allemand. Il y a un gisement au niveau négociations européennes très utile. Je le vois dans le pays où je réside. Les personnes qui établissent des certificats de vie sont confrontées à 29 nationalités différentes.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.*

### **Madame Françoise LINDEMANN**

Je veux répondre en tant que Rapporteur de la commission des Affaires sociales. Hier matin, vous avez eu un rapport. Ceux qui n'étaient pas là ne peuvent effectivement pas le savoir. Pour les certificats de vie, tout a été expliqué. Nous allons envoyer par Internet, pour ceux qui peuvent avoir une adresse Internet, chaque pays va avoir le certificat de vie dans la langue de son pays, tout est organisé actuellement. Il y a déjà trois caisses complémentaires qui se joignent à la CNAV pour pouvoir faire des certificats de vie ensemble. Il ne reste que l'AGIRC et l'ARCO qui le feront en 2014. Alors, prenez le rapport de la commission Sociale et vous aurez les réponses que vous demandez.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame le Rapporteur.*

### **Madame Claudine SCHMID**

Concernant les certificats de vie, Madame le Rapporteur de la commission des Affaires sociales, Monsieur le Président et tous les membres de ladite commission, nous en étions restés au fait qu'une réunion avait été convoquée par Monsieur le Ministre fin janvier et que rien n'était officiel. Donc, dans la mesure où rien n'était officiel, pour être sûrs que cela le devienne, puisque des discussions étaient en cours entre les caisses, nous avons préféré prendre les devants et l'écrire dans les demandes de simplification. Car effectivement, il y a des promesses, des engagements, mais ce n'était pas fait. À notre niveau, ce n'était pas fait. Mais, peut-être que Monsieur le Directeur de Cabinet pourra nous en dire plus, puisqu'il était en commission hier.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur de Cabinet.*

### **Monsieur Serge MUCETTI**

D'abord, il me semble qu'il faudrait instaurer une procédure permettant une coordination des rapporteurs des différentes commissions et que celle-ci ne se fasse pas forcément en séance plénière. Le deuxième point est que la question du certificat de vie est extrêmement ancienne. On l'évoquait déjà quand j'étais sous-directeur de l'Administration des Français et que pour avancer, il fallait qu'elle ait besoin de deux éléments : d'une part, que des progrès informatiques soient réalisés et d'autre part, que les différentes structures qui demandent des certificats de vie se parlent et confrontent leur philosophie et leurs méthodes.

Vous parliez tout à l'heure, simple illustration, du certificat de vie multilingue : toutes les caisses qui demandent un certificat de vie n'utilisent pas le même formulaire. Certaines utilisent le formulaire multilingue qui existe à l'échelle européenne, d'autres pas. Elles ont toutes des approches différentes. Et donc, ce qu'il fallait, c'est un coup d'accélérateur qui, je l'espère, était donné par le Secrétaire d'État et les interventions qu'il a faites récemment.

Pour aboutir à un résultat, même si l'horizon 2014 a été évoqué, il nous faut conjuguer toutes les bonnes volontés et nous pouvons utilement intervenir à plusieurs voix sur le sujet, dès lors que l'objectif est commun. Il est vrai que des éléments sont déjà positifs, ils ont été enregistrés. Mais, je fonde beaucoup d'espoirs sur la dynamique qui s'est créée, qui a vu cette première étape lors de la réunion du 31 janvier et qui, selon les engagements qui ont été pris par le ministre lui-même – je veux parler du ministre de l'emploi, du travail et de la santé - va déboucher sur cette réunion du mois d'avril. En matière administrative, s'il n'y a pas une volonté tenace pour avancer, chacun a pu constater, par les exemples qu'il peut avoir en tête, que la poussière retombe vite et que les bonnes intentions ne sont pas toujours couronnées de succès à la vitesse que l'on souhaitait.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Maryse LAURENTI.*

### **Madame Maryse LAURENTI**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais revenir sur les consuls honoraires. Pour vous citer un exemple, en Arabie Saoudite, à Alcobar, nous avons un consul honoraire saoudien qui est extrêmement sympathique, qui aide beaucoup la communauté française pour des dons à l'école, à la Maison des Français, etc., mais qui ne parle strictement pas un mot de français. C'est donc un français qui double et c'est le Français qui n'a pas du tout la fonction, mais qui la remplit. Donc, le consul honoraire est un titre, mais il n'exerce absolument pas, pour la bonne raison qu'il ne parle pas français et qu'il ne connaît aucun des certificats, aucune des pièces dont ont besoin les Français. C'est donc un Français qui fait fonction de consul honoraire. Voilà une précision.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Monique MORALES.*

### **Madame Monique MORALES**

Merci, Madame la Présidente.

Sur le point des certificats de vie, puisque Madame le Rapporteur nous présente un rapport sur l'Europe, je pense qu'il serait bon de demander à l'Europe de se mettre d'accord sur les personnes autorisées à signer les certificats de vie. Parce que quand on connaît des gens de plusieurs pays, on se rend compte qu'il existe de multiples façons de signer ce document. Il serait bien de se mettre d'accord sur une liste de quatre, cinq, six personnes ou entités autorisées à les signer : cela va des pompiers, à la banque, à des élus locaux suivant les pays.

### **Madame Claudine SCHMID**

Vous parlez des autorités locales, par des autorités françaises.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Bernard CARIOT.*

### **Monsieur Bernard CARIOT**

Le certificat de vie qui était émis jusqu'à présent par la CNAV, qui était un certificat européen était rempli par exemple en Allemagne, dans une mairie allemande. Ils mettaient directement le formulaire dans leur imprimante et celui-ci sortait automatiquement. Le nouveau formulaire émis par la CNAV contient des petits casiers pour une lecture optique, à condition que cela soit écrit à la main. De fait, maintenant, le fonctionnaire sort d'abord de son imprimante le papier qu'il a déjà dans son ordinateur et après, il n'a plus qu'à remplir casier par casier. Je vous assure, ils ne sont pas très contents.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.*

### **Monsieur Jean-Jacques RATEAU**

Merci, Madame la Présidente.

Moi aussi, je veux féliciter les personnes qui ont rédigé ce rapport, mais je vous avoue que je suis un peu gêné, parce que la plupart des propositions qui sont faites dans ce rapport intéressent tous les Français de l'étranger. D'autre part, je trouve qu'en Europe, nous sommes déjà particulièrement privilégiés par rapport aux Français qui vivent dans d'autres pays. Alors, ce n'est pas du tout pour dénigrer ce rapport qui est très bien, mais personnellement, je pense qu'il serait intéressant de l'étendre à

l'ensemble des autres pays, de ne pas en rester là. Il est certain que toute façon, nous irons plus vite en Europe sur ces dossiers, mais essayons d'aller un peu plus loin et ne privilégions pas ceux qui le sont déjà particulièrement.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur de Cabinet.*

### **Monsieur Serge MUCETTI**

Jean-Jacques, vous parlez d'or, mais reconnaissez aussi qu'il fallait bien commencer par un bout et le bout le plus commode, comme l'a dit le Président VILLAESCUSA, c'était l'Europe, pour toutes sortes de raisons sur lesquelles je ne reviens pas. Cela pose tout simplement la question des autres tables rondes. Pour l'Europe, il y a une commission. Pour les autres tables rondes, il faudra aussi trouver un support pour mettre noir sur blanc ce qui a été évoqué hier pour l'Asie, ce matin pour l'Afrique. Et ce qu'a dit le Secrétaire d'État hier, c'est aussi faire une synthèse mondiale, à un moment donné, pour qu'il n'y ait pas de phénomène d'écho et que l'on ne trouve pas ici la pierre philosophale, mais que l'on continue à la chercher ailleurs. Donc il faut aussi trouver une méthode de travail qui permette d'avoir une vision mondiale des choses, mais avec des coûts de projecteur un petit peu différents selon les problématiques locales. Mais sinon, je partage complètement votre point de vue.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

### **Monsieur Guy SAVERY**

Je vais répondre à Monsieur RATEAU. Suivant sa proposition, il suffirait simplement de supprimer les autres commissions. Si la commission européenne doit s'occuper de toutes les Affaires sociales, à quoi sert la commission sociale. Par contre, il faut reprendre ce que vient de dire Monsieur le Directeur, si dans les commissions, quelles qu'elles soient, il y a une interférence par rapport à la commission Européenne, c'est à ce moment-là qu'il faudrait peut-être essayer de joindre tous les thèmes qui intéressent les commissions ensemble, pour en faire une synthèse.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Serge MUCETTI.*

### **Monsieur Serge MUCETTI**

Nous n'allons pas attendre les rapports des autres tables rondes pour commencer à travailler. Ce qui serait utile, maintenant, c'est que les autres commissions spécialisées apportent un regard critique – au sens noble du terme – sur toutes ces propositions, les complètent et les enrichissent et les fassent parvenir à l'administration. Dans l'immédiat, il y a un certain nombre de points sur lesquels nous pouvons déjà réfléchir, pour commencer à apporter des réactions d'abord, des solutions ensuite.

En guise de conclusion, je voudrais reprendre le certificat de vie, non pas pour ouvrir la boîte de pandore, mais tout simplement pour montrer que c'est une parfaite illustration des difficultés que nous avons et je m'aperçois que le temps passe et que nous n'arrivons toujours pas à un résultat. Je prends votre exemple, Monsieur CARIOT, de ce formulaire qui a unilatéralement été modifié par une seule administration et qui n'a jamais réfléchi aux implications que ces modifications - qui, peut-être, ont favorisé le travail de ses propres agents ou de son service informatique – pourraient avoir par ricochet, par voie de conséquence, sur toute une série d'intervenants. Et c'est finalement – et là, le Sénateur COINTAT ne me démentira pas – c'est précisément la difficulté à laquelle nous nous heurtons, une espèce d'aveuglement, de comportement de nos administrations métropolitaines, qui ne se posent pas la question de savoir quel va être l'impact de ce qu'ils décident sur presque 2,5 millions de Français à l'étranger.

*(Applaudissements).*

Et donc, tant que nous n'aurons pas un guide composé de principes et de règles simples au départ, qui oblige les administrations à mesurer l'impact des décisions qui sont prises, nous n'arriverons à rien. Donc, il faut passer par un vecteur législatif pour faire comme pour les Français d'Outre-mer, à savoir obliger, dans chaque disposition de nature législative, à indiquer noir sur blanc, quelles sont celles qui s'appliquent aux Français de l'étranger et comment.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Président de la commission.*

**Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais simplement reprendre un certain nombre de remarques que j'ai entendues durant ces quelques minutes. D'ailleurs, essayez de comprendre que ce rapport est l'émanation de réponses qui nous ont été faites. Or, nous ne sommes pas maîtres de ces réponses et de ce fait, nous ne sommes pas maîtres des propositions qui ont été faites. C'est une chose.

La seconde, c'est qu'effectivement, comme l'a rappelé notre Directeur, le rapport n'est pas figé. C'est une première mouture de quelque chose qui est évolutif. Le Sénateur COINTAT en parlait, nous avons tout à fait l'idée que ce rapport n'est pas complet, qu'il y a encore des choses à mettre dedans, bien évidemment. Vous n'allez pas nous éteindre la commission d'un coup. Nous sommes encore là pour un certain temps et nous continuerons à travailler sur ce rapport. C'est une première mouture. Il y a encore des choses à faire, bien sûr. Il est évolutif et nous travaillons encore dessus.

Quant à la commission des Affaires sociales, je voudrais la rassurer, nous ne voulons pas la faire disparaître. Je vous rappelle quand même que durant nos travaux, nous avons appelé deux fois un des membres éminent de la commission, en la personne de Monique MORALES, qui est venue nous donner quelques idées. Nous avons essayé de travailler avec vous, parce que nous avons besoin de vous. Alors, n'ayez pas peur, vous existerez, mais nous aussi !

*Madame la Présidente donne la parole à Madame le Rapporteur.*

**Madame Claudine SCHMID**

Puisqu'il y a eu plusieurs propositions très intéressantes qui ont été faites durant ce débat, je vous propose de préciser certains points.

En page 4, concernant l'apostille, au paragraphe trois, documents administratifs au niveau européen :

*Veiller au maintien de l'apostille lorsqu'elle est exigée.*

Concernant la page 5 sur les certificats de vie. Si nous mentionnons que les certificats de vie doivent être des certificats sur l'honneur pour les intéressés inscrits au registre, nous sommes dans l'obligation d'enlever la demande de reconnaissance par toutes les caisses du certificat de vie demandé à une autre caisse,... Je vous fais donc une proposition :

*Que les certificats de vie soient des certificats sur l'honneur pour les intéressés inscrits au registre des Français établis hors de France. Au cas où cela ne pourrait pas être possible :*

- Reconnaissance par toutes les caisses
- Harmonisation
- Rédaction multilingue.

**Un intervenant\***

Multilingue, c'est peut-être déjà dépassé, c'est trop restrictif, puisqu'on nous a déjà annoncé que cela serait dans deux langues, dont la langue du pays d'accueil.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Soledad MARGARETO.*

**Madame Soledad MARGARETO**

En Espagne, nous avons beaucoup d'Espagnols qui sont rentrés, après avoir travaillé de très longues années en France. Cela voudrait dire que les Français inscrits au registre pourraient déclarer sur l'honneur ; les Espagnols qui touchent une pension française, devraient, eux, remplir un formulaire officiel bilingue. Au niveau de l'Europe, c'est une discrimination, je ne sais pas jusqu'où nous sommes dans la légalité.

**Madame la Présidente**

Vous pouvez relire peut-être.

**Madame Claudine SCHMID**

Donc, proposition :

*Autorisation de produire des certificats de vie sur l'honneur par les pensionnés inscrits au registre des Français établis hors de France. En cas d'impossibilité :*

- *Reconnaissance par toutes les caisses*
- *Harmonisation*
- *Rédaction multilingue.*

Nous pourrions mettre, avant :

*Mise en place d'une ligne téléphonique*

Pour que nous restions bien dans les certificats de vie :

*Établissement d'une liste de personnes autorisées à signer les certificats de vie.*

On peut toujours demander que dans le cas où cela ne fonctionne pas, la reconnaissance, l'harmonisation et les rédactions multilingues. Car, si nous demandons que les certificats de vie soient des certificats sur l'honneur, nous ne pourrions plus demander après, qu'il y ait une reconnaissance multilingue.

**Madame Soledad MARGARETO**

Nous pourrions avoir l'objectif de finir par des déclarations sur l'honneur et, pendant une période transitoire, demander les certificats multilingues.

**Madame Claudine SCHMID**

Pourquoi transitoire ? Nous pouvons très bien avoir tout de suite les certificats sur l'honneur.

**Madame Soledad MARGARETO**

Il faut choisir. Je constate que nous sommes tout à fait convaincus que nous instaurons quelque chose de discriminatoire et qui va être considéré comme tel, mais nous l'écrivons tout de même.

**Monsieur Serge MUCETTI**

Je me demande si à ce stade, il est nécessaire d'entrer à ce niveau de détail. Il s'agit de toute façon d'orientations, de propositions qui demanderont à être enrichies, étayées, etc. Deuxièmement, il ne s'agit pas d'établir une discrimination, parce que pour que les pensionnés autres que Français puissent obtenir le maintien de leur pension, il faudra bien que d'une façon ou d'une autre, ils établissent un certificat de vie. Dès lors que l'on considère que la déclaration sur l'honneur peut être fournie par des Français inscrits dans une procédure française qui est le registre des Français établis hors de France et que l'on ne peut pas y inscrire des étrangers, pour les étrangers, il n'y a pas de discrimination à maintenir le statu quo, c'est-à-dire à produire un certificat multilingue. La discrimination ne naît pas de l'application d'une procédure française.

**Madame Claudine SCHMID**

La dernière proposition était de rajouter en page 6, un tiret devant « élargir » pour inscrire :

*Que les consuls honoraires maîtrisent la langue française.*

**Madame la Présidente**

Mettons-nous d'accord.

**Madame Claudine SCHMID**

Je le retire.

*Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente met aux voix l'approbation du rapport. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Madame Claudine SCHMID**

Merci.

*(Applaudissements).*

**Madame la Présidente**

Merci beaucoup. Ce fut une longue journée studieuse. À demain.

Merci, Monsieur MUCETTI.

*La séance est levée à 19 h 00.*

## SAMEDI 10 MARS 2012 - MATIN

*La séance est ouverte à 10 h 10 sous la présidence de Madame Daphna POZNANSKI, Vice-présidente de l'AFE.*

Merci de nous rejoindre.

Des mouvements ont eu lieu au sein de notre Assemblée. Madame Sophie FERRAND-HAZARD intègre la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement ; elle quitte donc la commission des Finances et des Affaires économiques. La demande de Madame Claudine LEPAGE, Sénatrice, pour intégrer la commission de l'Enseignement a été reportée.

### RAPPORT DU GROUPE DE COMMUNICATION SUR SES ACTIVITES

#### Madame la Présidente

Je dois vous faire le point sur les travaux du groupe de Communication. Le groupe de Communication se réunit régulièrement lors de chaque session et travaille aussi dans l'intersession. Je rappelle qu'il est composé du collège des vice-présidents, de Mesdames Patricia GRILLO et Marie-Françoise de TASSIGNY, de Messieurs LOISEAU, OLLAGNIER, LE BRETON, BARRAT, SEINGRY, VINET, et MAINGUY, ainsi que de Monsieur FRANÇOIS, notre Secrétaire général, et de Madame RUSSET. Nous sommes donc assistés par eux.

Nous avons enregistré avec regret la démission de Monsieur Georges-Francis SEINGRY pris par ses autres tâches.

Les travaux du groupe de Communication se sont déroulés autour de cinq axes :

Premièrement, les visites du collège des vice-présidents auprès des chaînes de télévision. Le 15 décembre dernier, le collège des vice-présidents a rencontré Pierre HANOTAUX, directeur général de France 24, qui nous a écoutés avec sympathie, mais qui était de manière bien légitime plus préoccupé des problèmes de réorganisation de sa chaîne en raison de la fusion qui avait été programmée avec RFI fin janvier.

Pour la chaîne LCP, le collège des vice-présidents a rencontré Monsieur Éric MONIOT qui nous a expliqué ses contraintes budgétaires qui lui interdisaient d'envoyer des journalistes effectuer des reportages dans les 11 circonscriptions. LCP rendra compte de la soirée électorale.

À TV5, nous avons été reçus très longuement par Madame Marie-Christine SARAGOSSE, la Présidente de la chaîne, par sa vice-présidente et par Monsieur Philippe DESSAINT - que tout le monde connaît - le responsable des grands projets sur la chaîne. Outre les spots d'intérêt civique et l'invitation de Monsieur François SAINT-PAUL en décembre, TV5 a prévu des émissions de 90 minutes avec des duplex avec des journalistes de l'AFP pour les candidats aux élections présidentielles sur des questions relevant des problèmes des Français de l'étranger ainsi que sur des problèmes internationaux. TV5 s'est montrée très intéressée par les élections de 11 députés des Français de l'étranger qui font partie de son cœur de cible. La chaîne a prévu 10 émissions avec pour partenaires Mondissimo et le Petit journal.

Le 2 mars, le collège des vice-présidents a rencontré Madame WIRGIN, Secrétaire générale de Public Sénat. Accueil sympathique, mais sans lendemain. Nous avons tenté de les faire venir à cette session, notamment en leur expliquant les problèmes de sécurité des Français de Syrie, mais le comité de rédaction de la chaîne en a décidé autrement.

En conclusion, seule TV5 Monde s'est engagée à couvrir la problématique Français de l'étranger lors des prochaines échéances électorales.

Deuxième axe de travail : la lettre d'information. Le groupe de travail y a travaillé plusieurs mois. Elle a été diffusée à la mi-janvier à l'ensemble des élus qui sont d'ailleurs chargés de la rediffuser. Chers collègues, rediffusez-la à vos contacts, ce qui vous permettra d'améliorer et de renforcer votre visibilité. La lettre a également été diffusée à l'administration, aux internautes qui se sont inscrits sur le site - rappelons cette possibilité - et à l'ensemble des boîtes génériques des consulats. Le collège des vice-présidents s'est félicité du texte consensuel de la lettre qui n'a suscité aucune critique de nulle part. Une deuxième lettre est prévue pour septembre 2012 après la session d'automne, soit deux lettres par an, avec possibilité d'une lettre supplémentaire en cas de besoin et de brèves. Rappelons que le groupe de Communication a besoin de vous, Chers élus, de vos contributions pour nourrir le contenu des prochaines lettres. Le Secrétariat général et le prestataire Internet se chargent de la mise en forme.

Troisième axe de travail : les communiqués de presse des vice-présidents. À la suite de chaque session, sont mis en ligne très rapidement un communiqué de presse des vice-présidents et la synthèse courte des travaux de chaque commission. Cette synthèse sera mise en ligne lundi. Nous n'avons pour le moment reçu que deux synthèses : celle de la commission de l'Union européenne et celle de la commission des Finances, que je félicite. Merci aux présidents des autres commissions de transmettre la synthèse de leurs travaux aujourd'hui. Sinon, elle ne sera pas diffusée lundi et, pour des raisons de personnel, elle sera peut-être diffusée d'ici un mois.

Quatrième axe : le projet de nouvelle carte de membre de l'Assemblée des Français de l'étranger. Le groupe de Communication travaille sur ce projet avec le Secrétariat général. Nous en sommes à l'examen technique et budgétaire de la maquette qui est déjà prête.

Cinquième axe de travail : la carte des vœux. Dès septembre, nous mettrons à votre disposition une version électronique de carte de vœux. Nous rappelons que nous ne réalisons plus de version papier de la carte de vœux.

Au nom du collège des vice-présidents, je remercie chaleureusement tous les membres du groupe de Communication ainsi que notre Secrétaire général et Madame Martine RUSSET qui nous apportent, tout au long de l'année, leur aide pour améliorer la communication de notre Assemblée selon le vœu de nos élus.

Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur John MAC COLL, Président de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel.*

## **PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL**

**Monsieur John MAC COLL, Président de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel**

Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, Chers amis,

Je remercie sincèrement tout d'abord tous les membres de la commission qui, par leur assiduité et leur active participation à nos travaux, permettent toujours des débats et des échanges de très grande qualité avec les personnalités invitées. J'insiste sur ce point, parce qu'il est vrai qu'il n'est pas toujours facile d'avoir les invités que nous désirons auditionner. Dans notre commission, je souligne quand même toujours une très bonne ambiance, une très grande tenue et une très grande qualité dans nos débats. Un grand merci également à notre Rapporteur général, Dominique DEPRIESTER, qui maîtrise très bien sa tâche qui n'est pas toujours facile.

Bien sûr, nous nous sommes concentrés sur les trois axes directeurs : les Affaires culturelles, l'Enseignement français à l'étranger et l'Audiovisuel extérieur.

En ce qui concerne les Affaires culturelles, vous savez que Campus France a pris son envol. Il s'agit d'un ÉPIC, c'est-à-dire un Établissement public industriel et commercial. Nous avons voulu faire le point sur son rôle et ses objectifs dans un monde toujours très compétitif dans ce domaine et avons accueilli Monsieur Antoine GRASSIN, administrateur provisoire, et Madame Béatrice KHAIAT, directrice déléguée.

Concernant l'Enseignement français à l'étranger, nous avons voulu cette fois-ci prendre le pouls des associations représentatives des parents d'élèves et nous avons auditionné trois d'entre elles :

- Monsieur François DENIS – ici présent -, le Président de la FAPEE (Fédération des associations de parents d'élèves des établissements français à l'étranger). D'ailleurs, Monsieur DENIS, que je connais depuis de nombreuses années, est toujours fidèle aux rapports de notre Commission ;

- La PEEP (la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public) représentée par Madame Valérie MARTY et Madame Claudine CAUX ;

- La FCPE (la Fédération des conseils de parents d'élèves) représentée par son Président, Monsieur Jean-Jacques HAZAN.

Nous avons bien sûr fait le point avec Madame DESCÔTES, directrice de l'AEFE, Monsieur MASSIN, chef du service des aides à la scolarité à l'AEFE, en mettant cette fois-ci un accent tout particulier sur le problème du financement de l'immobilier, l'introduction du label FrancÉducation et le programme FLAM.

Nous avons également auditionné notre ami Sénateur André FERRAND, le Président de l'ANEFE (l'Association nationale des écoles françaises à l'étranger), qui joue un rôle important justement dans le financement des projets immobiliers de nos établissements français à l'étranger en donnant la garantie de l'État.

En ce qui concerne l'Audiovisuel extérieur, nous avons auditionné la Sénatrice Claudine LEPAGE qui est Rapporteuse pour avis sur les crédits audiovisuels extérieurs de la France du projet de loi de finances et membre du conseil d'administration de l'Audiovisuel extérieur de la France. Nous avons également auditionné Monsieur Franck MELLOUL, le Directeur de la stratégie, de la recherche et du business développement international de la société holding Audiovisuel extérieur de la France, membre du comité exécutif de l'AEF.

Nous vous proposons trois vœux. Le premier a trait au programme FLAM. Dans ce domaine, des Assises organisées par l'AEFE sont prévues le 25 juin prochain. Le deuxième vœu concerne l'accueil des bacheliers français des établissements français à l'étranger dans l'enseignement supérieur français. Nous ne lâchons pas, il y a tout un suivi dans ce domaine. Le troisième est relatif au renforcement des effectifs dans les services de traitement de l'aide à la scolarité, que ce soit dans les consulats ou au service central de l'AEFE, parce qu'il est vrai que le nombre de dossiers augmentant, pour assurer la qualité et la rapidité de traitement de ces dossiers, il faudrait quand même que nous ayons quelques moyens ici et là pour faire en sorte que ces dossiers soient traités dans les temps impartis.

Le programme des travaux est toujours dense et intense, mais je dois dire que la grande tenue et la très bonne ambiance font en sorte que je pense que nous avons des travaux de qualité.

Je terminerai quand même en disant que sur ces trois domaines, la France fait toujours de très bonnes choses, mais travaillons afin que d'avoir beaucoup de cohérence et de cohésion pour faire encore mieux dans ce monde de plus en plus compétitif.

Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Dominique DEPRIESTER, Rapporteur de la Commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'audiovisuel.*

### **Monsieur Dominique DEPRIESTER, Rapporteur de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel**

Merci, Madame la Présidente.

Je ne vais pas vous faire une lecture exhaustive du rapport, mais simplement en parcourir les points essentiels concernant le réseau d'enseignement français à l'étranger, les opérateurs culturels de la France à l'étranger et l'Audiovisuel extérieur.

À propos de l'Enseignement français à l'étranger, un petit point sur l'état du réseau. Il s'agit d'un réseau qui est encore en développement cette année du point de vue du nombre d'élèves qui augmente de 2,9 % cette année par rapport à l'année passée. Le réseau scolarise aujourd'hui 304 150 élèves dont 114 280 élèves français ; nombre également en progression de 3,49 %. Le réseau est également en développement, puisque nous comptons 485 établissements cette année contre 471 l'année dernière. L'augmentation correspond à la création d'établissements partenaires, qui est la nouvelle appellation des établissements homologués. Il s'agit d'une croissance hors EGD et hors établissements conventionnés. Nous assistons d'ailleurs au déconventionnement de deux établissements cette année à Madagascar ainsi que d'un établissement au Sénégal qui sera déconventionné le 1<sup>er</sup> septembre prochain. La Mission laïque scolarise pour sa part 48 171 élèves dont 22 % d'élèves français. Vous voyez que le réseau continue de croître à un rythme assez soutenu.

Autre caractéristique du réseau : ses résultats et sa pédagogie innovatrice, puisque les résultats sont excellents à tous les niveaux d'enseignement du primaire comme le montrent les évaluations en CM2, ainsi qu'au collège avec les résultats au diplôme national du Brevet et au baccalauréat. À noter également les résultats obtenus par les élèves des classes préparatoires qui sont eux aussi très bons. Les axes prioritaires des contenus pédagogiques ont été développés lors de la synthèse du mois de septembre. Vous les retrouvez là et je ne vais pas m'attarder.

Les Fédérations de parents d'élèves – car nous avons fait le choix cette année d'entendre trois Fédérations représentatives pour nous donner leur point de vue d'usagers de ce réseau d'enseignement sur les différentes problématiques – nous rappellent que l'excellence pédagogique est une de leurs préoccupations majeures. Elles insistent pour faire de ces établissements français de l'étranger des laboratoires des bonnes pratiques pédagogiques, en particulier dans la maîtrise de l'enseignement des langues. Quant à la FCPE, elle signale qu'une cotutelle avec le ministère de l'Éducation nationale garantirait plus encore l'expertise

pédagogique. L'accueil des enfants dès les classes de maternelle et les enfants en situation de handicap est également une priorité que les parents d'élèves voudraient voir développée à l'avenir. L'AEFE rappelle qu'elle met en place des parcours d'intégration et d'inclusion vers ces enfants en situation de handicap.

Le point suivant concerne la situation des personnels. Il existe des avancées au niveau de la rémunération. Nous nous étions inquiétés de l'évolution de l'ISVL en mars et septembre 2011. Le problème du plafond d'emploi persiste. En effet, les effectifs enseignants du réseau, après avoir été stabilisés en 2011, subissent une légère diminution en 2012 avec une perte de 15 postes. Le réseau compte donc 1 147 personnels expatriés et 5 426 résidents. Pour sa part, le siège employait 135 personnes en septembre 2011 et 161 en 2012. Le plafond d'emploi diminue. Vous vous rappelez que la problématique posée était : avec un réseau en développement, comment faire pour assurer un encadrement de personnels titulaires suffisant et garant des résultats pédagogiques ?

D'autre part, en matière d'ISVL –je vous rappelle qu'il s'agit d'une indemnité versée aux personnels résidents permettant de compenser les coûts de vie locaux – la problématique était que certaines zones avaient subi une augmentation importante des coûts de la vie alors que cette enveloppe était budgétairement figée et ne permettait plus de couvrir ces différentiels dans certaines zones. Cette enveloppe a été déplafonnée à l'automne dernier, ce qui est une très bonne nouvelle. Le budget a été abondé de 2,5 millions d'euros. L'ensemble de l'enveloppe a été réparti par un arrêté du 27 décembre 2011. Il s'agit d'un redéploiement, donc les zones prioritaires ont été revalorisées, mais cela ne correspond pas à une augmentation généralisée de l'ISVL pour l'ensemble des postes. La prochaine étape doit être – ce que nous appelions aussi de nos vœux en septembre passé – une refonte de la grille de cette indemnité dans le cadre d'une large concertation entre les différents partenaires du réseau.

Autre innovation : la mise en place d'établissements mutualisateurs dans le réseau. Afin de déconcentrer à la fois les moyens et les missions de l'AEFE pour accroître l'autonomie locale, 18 établissements sont nommés mutualisateurs. Ce sont des établissements qui vont assurer la gestion déconcentrée et mutualiser des moyens notamment en termes de formation continue. Ce sont vers ces établissements, par exemple, que vont remonter les cotisations versées par les établissements partenaires.

Le point suivant concerne la place des parents d'élèves qui doit être confortée. Il s'agit d'une demande forte des associations de parents d'élèves qui demandent une plus grande implication des parents dans les processus de décision qui ont une incidence sur l'avenir des établissements au niveau local et sur le réseau au niveau parisien. La FAPEE souhaite par exemple la mise en place d'une charte parents/écoles pour mieux définir les relations entre les différents partenaires.

Au niveau budgétaire, les moyens sont stabilisés avant la mise en réserve réglementaire. Je vous rappelle que l'AEFE est financée par deux dotations budgétaires de l'État sur le programme 185 « Diplomatie culturelle et influence », et l'action « Agence pour l'Enseignement français à l'étranger » à hauteur de 422,5 millions d'euros. Cette subvention a été réduite de 3 millions d'euros pour contribution au titre du plan général d'économie lié à la révision de la prévision de croissance. Enfin, sur le programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires », l'action « Accès des élèves français au réseau AEFE », c'est-à-dire l'aide à la scolarité pour un crédit de 125,5 millions d'euros ; les bourses scolaires représentant 93,6 millions d'euros et la prise en charge 31,9 millions d'euros.

Il y a une mise en réserve d'une partie de ces crédits, ce qui fait que sont effectivement à disposition de l'Agence 414 millions d'euros sur le programme 185 et 117 millions d'euros sur le programme « Accès des élèves au réseau ». À noter qu'en plus de ces dotations, l'AEFE bénéficie de recettes en provenance des établissements à hauteur de 185,4 millions d'euros.

Les Fédérations de parents d'élèves ont soulevé des critiques par rapport au système d'aide à la scolarité et proposent sa révision pour assurer une meilleure répartition des aides vers les familles aux revenus moyens – il s'agit de la position de la FAPEE et de la PEEP – voire l'instauration d'une gratuité de la scolarité pour tous les élèves français pour la FCPE.

Les campagnes en cours. Le cadre réglementaire reste inchangé par rapport à l'année passée. Globalement, s'agissant des bourses scolaires, nous assistons à un tassement de l'augmentation du nombre de demandes –tout de même une augmentation de 4,1 % cette année – mais à une augmentation plus sensible par contre du nombre d'élèves boursiers, à hauteur de 4,9 %. Le montant des bourses augmente de 14,3 % contre 6,9 % l'année précédente. Il est important de noter que le nombre de boursiers dans les classes qui ouvrent droit à prise en charge (2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup>, T<sup>ale</sup>) augmente lui aussi sensiblement, ce qui s'explique par les difficultés financières rencontrées par de nombreuses familles françaises dans beaucoup de régions du monde ; la très forte progression des demandes de bourses pour les élèves scolarisés en classes de lycée compte tenu du plafonnement qui a été opéré cette année ; et enfin une forte augmentation des frais parascolaires. Pour les prises en charge, il existe un ralentissement de l'augmentation de la demande, 2,4 %, ce qui s'explique également par le fait que des familles ont plutôt déposé un dossier de demande de bourses quand elles avaient des élèves scolarisés en lycée plutôt qu'une demande de prise en charge. Il existe par contre une forte augmentation du nombre d'attributions, +7 %, car l'Agence a cette année accepté les dossiers qui étaient présentés hors délai du fait du retard de la date de publication des instructions. Il faut également noter le désengagement ponctuel de nouvelles entreprises (Air Madagascar, Arcelor Mittal, Dalkia, Areva, Pernod-Ricard, Total Birmanie, Allianz). Le

taux de satisfaction des demandes de prise en charge s'élève à 88 % cette année. Le coût moyen lié à la mise en place du plafonnement est cette année en baisse de 13,5 %, ce qui correspond à une diminution de la dépense de 10,2 millions d'euros.

Le plafonnement a suscité deux problèmes. Tout d'abord, les cas d'établissements où les frais de scolarité ont augmenté très fortement depuis 2007-2008 et les cas des modalités d'articulation entre les deux dispositifs : bourses et prise en charge. Pour cette année, la dotation budgétaire 2013 est prévue à 116 millions d'euros, soit une baisse de 7,6 % pour des besoins estimés à plus de 140 millions d'euros. La question du financement des campagnes à venir est posée. La tutelle de l'Agence étudie dans ce cadre les réformes du dispositif envisageables pour contenir la dépense.

Notre commission relève la nécessité de pouvoir tenir compte des nouvelles conditions économiques des familles lorsqu'elles se dégradent rapidement pour être plus réactif. Elle s'inquiète également de la faiblesse des moyens humains sont mis à disposition des postes consulaires pour traiter des dossiers toujours plus nombreux et toujours plus complexes dans leur réalisation, ainsi qu'au niveau central. Nous avons d'ailleurs proposé un vœu à ce sujet. À noter également que l'Agence peut parfois envoyer des missions de renfort dans certains postes où la quantité de dossiers est extrêmement importante à traiter.

La politique immobilière de l'Agence est un point sur lequel notre commission voulait se pencher tout particulièrement cette année. Nous rappelons que les projets immobiliers sont absolument essentiels pour le développement du réseau, puisque nous scolarisons toujours plus d'enfants et pour que le réseau reste également attractif. L'AEFE cofinance et apporte son expertise technique aux projets immobiliers des établissements en gestion directe et de manière plus limitée aux établissements conventionnés.

Au niveau juridique, de nouvelles procédures domaniales se mettent en place et vont permettre à l'AEFE de se voir transférer la responsabilité et la gestion des établissements en gestion directe. Au niveau du financement, un état des lieux précis a été fait des besoins immobiliers qui sont estimés entre 140 et 330 millions d'euros.

Comme signalé lors des rapports précédents, les investissements immobiliers étaient financés à partir de trois sources : les fonds propres des établissements qui pouvaient parfois être abondés par une diminution des remontées financières des établissements vers l'AEFE Paris, une aide directe de l'AEFE et un emprunt contracté par l'AEFE et remboursé par l'établissement bénéficiaire. À ce sujet, les Fédérations de parents d'élèves regrettent qu'une part importante du financement de la politique immobilière repose sur les familles via l'augmentation sensible des frais de scolarité. Elles estiment que l'État devrait davantage s'impliquer financièrement dans des projets immobiliers portant sur des bâtiments de sa propriété.

Depuis l'interdiction faite à l'AEFE de contracter des emprunts auprès d'un établissement bancaire, de nouveaux modes de financement doivent être inventés. Pour 2011, une dotation budgétaire supplémentaire a permis de finaliser les projets qui avaient été approuvés. Il s'agissait d'Amman, de Bruxelles et de Berlin. Pour 2012, l'AEFE bénéficie d'une avance de France Trésor pour un montant de 12,6 millions d'euros. Ces avances, assimilables à des emprunts, devront être remboursées ; la durée de remboursement étant encore en discussion. Le point positif est qu'il s'agit d'intérêts faibles pour les sommes empruntées.

Pour l'avenir, deux hypothèses de financement sont à l'étude. D'une part, la poursuite des avances du Trésor. Dans ce cas-là, une convention devra préciser la durée de remboursement, car actuellement France Trésor emprunte au maximum sur une période de 8 ans, ce qui est trop peu pour financer un projet immobilier. Une période de 15 ans semblerait plus raisonnable. D'autre part, la constitution d'un fonds d'investissement immobilier. L'idée serait que des dotations abondent à hauteur d'environ une vingtaine de millions d'euros sur le prochain triennum un fonds qui permettrait de prêter aux établissements qui rembourseraient l'Agence au fur et à mesure. Cet abondement permettrait de financer un programme de 230 millions d'euros sur 15 ans.

Les opérations financières en cours. Le rapport détaille de manière exhaustive la liste des chantiers en cours, des opérations en phase d'appel d'offres, des acquisitions de terrains et des études en cours. Je ne vais pas vous faire la lecture de tout cela.

Notre commission a reçu, justement à propos du financement, le président de l'ANEFE, Monsieur le Sénateur FERRAND, sa directrice, Madame Anne BARNAUD, et son trésorier, Monsieur MAC COLL. Nous rappelons que l'Association a été créée en 1975 pour fédérer et aider dans leur développement les écoles privées de droit local dont le nombre avait fortement augmenté après Guerre du fait de l'augmentation nette de l'expatriation française à l'étranger. Cette Association se fonde à un rôle essentiel aujourd'hui pour le financement immobilier, car elle peut se porter garante auprès des emprunteurs. En effet, depuis 1959, une loi permet à l'État de garantir les emprunts contractés par les établissements privés pour leur construction et leur aménagement. Or, un décret de 1971 permet l'application du texte aux établissements situés à l'étranger. Le conseil d'administration de l'ANEFE est composé de 32 membres : 16 élus parmi les délégués des écoles et 16 membres de droit, dont 9 représentants des organismes officiels ministériels. Depuis sa création, l'ANEFE a mis en œuvre 124 emprunts garantis par l'État et a permis la construction, l'aménagement, la rénovation ou l'agrandissement de 82 écoles. Vous retrouvez les textes législatifs et réglementaires qui fondent les pouvoirs et les moyens de l'ANEFE. Les emprunts doivent être contractés par l'Association nationale des écoles françaises à l'étranger ou par l'Association gestionnaire de l'établissement sous la condition que dans ce dernier cas l'ANEFE se porte caution indivisible et solidaire.

Les phases de la procédure. Les dossiers sont déposés auprès de l'ANEFE qui vérifie leur recevabilité. Puis, ils sont transmis au comité des prêts qui est composé de représentants des administrations de tutelle et de l'ANEFE qui va proposer le passage du dossier devant une commission interministérielle regroupant des représentants du ministère des Affaires étrangères, de l'Éducation nationale et du Budget qui va donc garantir la caution de l'État sur ces emprunts. Ce système est potentiellement valable pour l'ensemble des établissements homologués du réseau.

Enfin, nous nous sommes attachés au développement de l'Enseignement en français en dehors du modèle de l'homologation par la mise en place du label FrancÉducation. Un décret du 12 janvier 2012 crée ce label qui avait été annoncé au printemps dernier. Je rappelle que ce label peut toucher des familles étrangères, binationales et/ou françaises qui souhaitent scolariser leurs enfants dans un système d'enseignement local tout en bénéficiant des valeurs éducatives et des performances pédagogiques d'une éducation à la française. Les établissements concernés sont des établissements étrangers, qu'ils soient publics ou privés, qui enseignent les programmes scolaires nationaux du pays.

Les conditions d'attribution du label. Il faut qu'il y ait un renforcement de l'enseignement du français et l'enseignement d'au moins deux disciplines non linguistiques en français pour un tiers de l'horaire, ainsi que la présence au moins d'un enseignant français titulaire. Il s'agit donc d'un nouveau système pour accroître nos moyens de promotion de la langue française, développer notre rayonnement linguistique et offrir une réponse aux besoins d'extension du réseau sans que cela ne prenne la forme de l'homologation que nous connaissions jusqu'ici. Une première commission consultative accordant le label s'est réunie le 28 février. Elle a étudié 18 dossiers provenant de 5 pays différents. L'annonce des établissements retenus sera faite très prochainement. Une deuxième campagne commencera en mars avec la réunion d'une deuxième commission en juin prochain pour accorder d'autres labels.

En parallèle, le programme « Français langue maternelle » poursuit son petit bout de chemin. L'AEFE assure le pilotage et la gestion depuis 2009 du programme « Français langue maternelle » qui a bénéficié en 2011 d'une enveloppe de 600 000 euros pour 62 projets. Cette enveloppe est reconduite pour cette année. Une réflexion sur le suivi et l'accompagnement du programme est en cours. Une première réunion s'est tenue en février et a décidé de la mise en place d'Assises FLAM qui se tiendront au Sénat le lundi 25 juin ; la date ayant été choisie pour permettre aux conseillers présents lors du Bureau du mois de juin d'y participer.

Pour la commission, la mise en place du label et le développement du programme FLAM sont des éléments de solution aux besoins de scolarisation des enfants des communautés françaises de l'étranger.

Concernant les opérateurs de l'action extérieure de l'État, la loi 2010-873 du 27 juillet 2010 a créé trois opérateurs dans le champ de l'action extérieure de l'État : un Institut français, Campus France et France expertise internationale. Nous reviendrons dans un prochain rapport sur la mise en place de l'Institut français, mais nous nous sommes cette fois-ci penchés sur Campus France qui a eu des débuts un peu difficiles avec un retard d'un an s'agissant de sa mise en place.

Je rappelle que Campus est l'opérateur en charge de la promotion de l'Enseignement supérieur français à l'étranger et de l'accueil des étudiants en France. L'idée est de proposer une chaîne complète, de la promotion jusqu'à l'accueil des étudiants français. Il participe de l'attractivité de notre système d'enseignement supérieur. Il s'agit d'un établissement public industriel et commercial issu de la fusion entre le groupement d'intérêt public Campus France, l'Association ÉGIDE, ainsi que les activités internationales du CNOUS.

Comme je vous le disais, les missions correspondent à la valorisation et à la promotion de l'enseignement supérieur, à l'accueil des étudiants et des chercheurs et à la gestion des bourses. La naissance a été difficile en raison de la difficulté d'intégrer les différentes composantes qui avaient des histoires et des façons de fonctionner très différentes.

Le décret relatif à la formation de Campus France a été publié le 31 décembre 2011. Un arrêté du 14 janvier 2012 nomme un administrateur provisoire, Monsieur Antoine GRASSIN, dans l'attente de la nomination du conseil d'administration. L'Association ÉGIDE et le groupement d'intérêt public Campus France seront dissous d'ici mai 2012. Il s'agit donc de la prochaine étape de la mise en place de l'opérateur. En septembre prochain, l'opérateur reprendra la gestion des bourses d'études. Il sera alors l'opérateur unique en charge de la promotion et de l'accueil des étudiants étrangers en France.

La mobilité étudiante est un véritable enjeu pour nos pays. Selon l'UNESCO, 3 millions d'étudiants sont en mobilité au niveau mondial et ils seront 6 millions à l'horizon 2025. Aujourd'hui, la France accueille 240 000 étudiants étrangers par an, ce qui correspond à la quatrième place au niveau mondial derrière les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Australie. D'après une enquête, notre pays a une bonne image pour les étudiants étrangers, puisque 90 % des étudiants qui ont étudié en France sont satisfaits et recommanderaient cette expérience. Les points positifs qui expliquent ce choix des étudiants vers notre pays sont la qualité de l'enseignement supérieur, la connaissance du français et l'image culturelle de la France. Cependant, ces motivations varient en fonction des zones géographiques, ce qui fait que notre politique devrait être différenciée en fonction des zones géographiques vers lesquelles nous communiquons. Les difficultés tiennent essentiellement à l'accueil. Il s'agit d'un sujet sur

lequel nous essayons de travailler, en particulier la recherche de logements, l'état général de nos universités, la difficulté de la langue française et la politique des visas. Ce sont des freins à l'attractivité. Les membres de la commission déplorent une politique des visas peu claire en termes de priorités géographiques, mais également du niveau d'études requis.

L'opérateur, en plus de son implantation française avec 250 personnes à terme employées, déploie un réseau de 174 espaces dans le monde, dans 107 pays, localisés dans les Instituts français et les Alliances françaises. À noter qu'un problème vient du statut des responsables d'espaces Campus France qui sont souvent extrêmement bien formés, mais sont recrutés sur des contrats locaux ou sur des VIE, ce qui ne permet pas de les rémunérer à leur juste valeur et ce qui fait que ces personnes changent très souvent d'affectation. En outre, il existe un manque dans le suivi des dossiers sur leur moyen terme, ce qui est un vrai handicap pour le réseau.

La subvention de l'ÉPIC est de 1,82 million d'euros, ce qui est à mettre en rapport avec sa quatrième place au niveau mondial. Il s'agit quand même d'un chiffre relativement faible pour la place occupée.

La commission est attachée à la mise en place de cet instrument performant assurant la promotion de l'Enseignement supérieur en notant qu'en plus la venue d'étudiants peut être une source de devises. Il s'agit par exemple de la deuxième source de devises en Australie pour le pays. Nous notons également que la France a fait le choix d'attirer essentiellement des seconds cycles universitaires alors que d'autres pays accueillent les étudiants dès le premier cycle. Il y aurait donc potentiellement une marge.

Nous soulignons l'importance du dernier maillon de la chaîne d'accueil : la recherche du logement qui pose un vrai souci. Une convention devra être signée entre Campus France et les opérateurs régionaux que sont les CROUS et les collectivités territoriales pour garantir un nombre de places dans les résidences universitaires pour les étudiants en mobilité.

À propos de l'Audiovisuel extérieur – dernier volet de ce rapport – comme vous l'a dit Monsieur le Président, nous avons auditionné conjointement Madame Claudine LEPAGE et Monsieur Franck MELLOUL. Il y a eu des évolutions récentes de la holding AEF puisque cette société créée le 4 avril 2008, qui regroupe les participations de l'État dans France 24, RFI et TV5 Monde, a finalement vu sa fusion juridique, qui avait été maintes fois repoussée, rendue effective le 13 février dernier. Cette fusion rapproche les rédactions, mais aussi l'ensemble des fonctions supports des médias. Deux directrices ont été nommées à la tête des rédactions unifiées et sept directeurs à la tête des fonctions supports.

Monsieur MELLOUL signale le succès de l'Audiovisuel extérieur français en termes d'audience, laquelle a doublé entre 2008 et 2011, passant à plus de 90 millions de téléspectateurs. Un progrès notamment tout à fait sensible de la diffusion de France 24 en langue arabe, puisqu'aujourd'hui, selon les mesures d'audience, 29 % des Tunisiens regardent chaque jour France 24 en arabe après seulement un an de mise en place. Un succès en termes de gestion, puisque l'équilibre budgétaire des sociétés serait réalisé. Ces succès trouvent leur origine dans une politique basée sur deux choses : le multilinguisme puisque France 24 émet en continu en anglais, en arabe et en français, et du multimédia entre les supports radio, télé et Internet. Le déménagement de la rédaction de RFI à proximité du siège de France 24 se fera prochainement.

Les points de blocage relevés par Monsieur MELLOUL sont les suivants. Tout d'abord, le fait que le contrat d'objectifs et de moyens n'est toujours pas signé entre la tutelle et la société. Ensuite, au niveau budgétaire, la dotation qui est prise sur le programme 844 « Contributions au financement de l'action audiovisuelle extérieure » est en diminution de 3,8 % alors que le budget est en augmentation pour les autres chaînes publiques. Il y a donc une contrainte budgétaire claire. Enfin, au niveau de la définition de la stratégie et du développement, Monsieur MELLOUL regrette le manque de lisibilité dans les priorités géographiques en cohérence avec la diplomatie d'influence de notre pays.

La Sénatrice Claudine LEPAGE est par contre plus sceptique sur l'intérêt de la fusion en notant que, loin d'améliorer la cohérence, la fusion risque d'affaiblir chacun des acteurs, en particulier RFI et TV5 Monde, puisque ces médias sont complémentaires, mais parfois et partiellement concurrents. Elle déplore également l'absence de contrat d'objectifs et de moyens qui témoignerait de la faiblesse de la tutelle sur l'opérateur et note elle aussi les problèmes liés au financement insuffisant pour faire vivre harmonieusement les trois structures. La pertinence de la fusion dans une même rédaction des journalistes radio et télé ne fait pas non plus l'unanimité.

Notre commission a rappelé son attachement à un Audiovisuel extérieur qui offre une programmation de qualité et largement diffusée. Elle note que la diffusion en arabe de France 24 est un succès d'audience, répète son attachement à TV5 Monde, média francophone généraliste, et à RFI. Elle espère donc qu'une dynamique positive se mette en place pour que notre audiovisuel joue pleinement son rôle dans sa diversité au service de la politique d'influence.

Merci.

*(Applaudissements).*

QUESTIONS-REponses

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Merci, Madame la Présidente.

Je note avec plaisir que toutes les demandes de bourses, quel que soit le moment où elles ont été présentées, ont été accordées. Pourquoi n'en est-il pas de même pour la PEC ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Rapporteur.*

**Monsieur Dominique DEPRIESTER**

Ce n'est pas cela, ce sont les dossiers de PEC qui ont été acceptés même hors délai du fait de la publication très tardive des instructions, du fait de la cristallisation. En ce qui concerne les bourses scolaires, de toute façon on peut toujours saisir hors commission locale le siège, lequel a ainsi traité plusieurs centaines de dossiers depuis la tenue de la deuxième commission nationale des bourses. Il n'y a justement pas eu de refus de PEC hors délai cette année, me semble-t-il.

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Si, Monsieur le Rapporteur. Je suis confus et désolé de vous contredire.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Michèle GOUPIL.*

**Madame Michèle GOUPIL, membre élu de la circonscription de Buenos Aires**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais également revenir sur le plafonnement de la prise en charge pour les pays à forte inflation. J'avais signalé au mois de septembre qu'en Argentine les tarifs du lycée français avaient augmenté de 137 % de 2008 à 2012. Actuellement, la prise en charge ne représente plus que 42 %. Il m'avait été répondu que des pistes de recherche avaient été lancées entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Budget. Je voulais savoir quelles sont ces avancées et également signaler que le même problème se pose pour les bourses s'agissant du gel des revenus minima sur la base de 2008. Il faudrait donc avancer dans ce sens.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Rapporteur.*

**Monsieur Dominique DEPRIESTER**

Nous le déplorons, nous le regrettons et nous l'avons évidemment signalé. Monsieur MASSIN nous a répondu qu'une série de mesures étaient effectivement à l'étude, mais sans aller plus loin. Il s'agit donc sûrement d'un sujet sur lequel nous devons continuer à travailler en commission, assurément.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.*

**Monsieur le Sénateur André FERRAND**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais tout d'abord adresser de très chaleureuses félicitations au Rapporteur, parce qu'il a fait un excellent travail. J'ai assisté aux travaux...

*(Applaudissements).*

... et je retrouve véritablement tout ce qui s'est déroulé pendant cette session.

Je voudrais aussi – peut-être que je vais en choquer certains – commencer par dire que je fais partie de ceux qui apprécient le travail de l'AEFE et les résultats obtenus par l'AEFE. Ceci me met à l'aise pour dire que pour moi, il y a encore beaucoup de

progrès à faire, mais il y a deux domaines dans lesquels je souhaiterais vivement que tous ensemble, dans nos circonscriptions auprès des établissements scolaires, nous encourageons les gestionnaires à avancer.

C'est d'une part une plus grande ouverture de certains EGD aux familles, à la communauté tout autour. Il y a encore des établissements, des EGD où les proviseurs se considèrent un petit peu dans le système français où on est l'État, donc on gère et on n'a pas d'ouverture, on n'a en tout cas pas suffisamment d'échanges avec les familles et avec les communautés.

L'autre point où là aussi nous constatons qu'il y a des progrès certains, mais il y a encore de grandes marges de progrès, c'est le bilinguisme et l'ouverture vers la société autour de soi, mais en particulier le bilinguisme.

Sur ces deux plans et en particulier le dernier, des progrès ont été accomplis, mais il y a encore beaucoup à faire.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Joëlle VALÉRI.*

### **Madame Joëlle VALÉRI**

Merci, Madame la Présidente.

J'avais une question. À la lecture de votre rapport, j'ai appris que Campus France essayait de faciliter l'attractivité pour les étudiants étrangers en France, en particulier au niveau du logement. Je m'interrogeais afin de savoir ce qui est mis en place pour l'accueil des enfants de nationalité française. Au-delà des bourses, des circuits que je ne connais pas permettraient-ils aux étudiants de familles relativement modestes de trouver à se loger ? L'expérience que j'en ai est que c'est extrêmement compliqué.

Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Rapporteur.*

### **Monsieur Dominique DEPRIESTER**

Il s'agit vraiment d'une grande faiblesse, parce que si les étudiants étrangers ont des difficultés, les étudiants qui viennent du réseau AEFÉ même connaissent également des difficultés... Français, oui, mais d'une manière générale même ceux qui viennent du réseau par rapport à d'autres. Nous avons justement émis un vœu que je vous propose d'adopter à l'issue des débats.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.*

### **Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

J'aimerais rebondir sur Campus France. En Indonésie, nous sommes en train de mettre en place un business modèle justement pour aider un petit peu les étudiants français à venir. Je vous signale, entre parenthèses, que le problème de logement est réglé en Indonésie, car nous avons 70 à 90 étudiants qui viennent chaque année et ils sont tous logés. Nous nous arrangeons pour leur trouver un petit logement confortable qui coûte deux francs six sous. Cela n'est donc pas un problème.

Pour vous expliquer très rapidement comment nous fonctionnons, avec les chambres de commerce, nous avons mis en place toute une stratégie qui est assez dynamique et qui permet, dans l'éducation aux étudiants, de faire un stage intéressant et en même temps de marier le monde des affaires et le monde éducatif. Cela est très important, parce que nous présentons aux entreprises le programme de l'université de façon à ce qu'elles soient bien au courant de la compétence de l'étudiant qu'elles vont recevoir. Ce sont elles-mêmes qui vont choisir l'étudiant. Elles vont dire : « Nous voudrions un étudiant qui a suivi tel et tel cursus ». À ce moment-là, l'étudiant va arriver dans l'université et faire un stage de six à neuf mois, étant entendu que notre objectif est bien évidemment qu'il fasse un stage intéressant, mais également qu'il vende l'excellence de l'éducation française, puisqu'au départ, nous parlons de l'université et du programme universitaire. Ce qui est également très important est que la Chambre de commerce va également sélectionner un certain nombre d'entreprises qui travaillent sur les mêmes filières de façon à ce que l'on propose l'éducation française. Un étudiant va donc venir en stage pendant six ou neuf mois et il va faire la preuve de la qualité et de l'excellence de cette éducation. Le responsable de l'entreprise en question va – espérons-le, c'est tout du moins ce que nous essayons de faire – être intéressé à envoyer un certain nombre d'étudiants, d'ingénieurs indonésiens dans nos écoles ici pour passer des masters, etc. Nous allons présenter un certain nombre d'entreprises françaises qui travaillent sur les mêmes filières pour pouvoir proposer leurs services. Ce business modèle que nous sommes en train de mettre en place commence à très bien fonctionner.

Une dernière chose. Je voudrais signaler pour information, dans le domaine des écoles, des projets des écoles, que nous avons un projet d'une nouvelle école à Bali.

Merci.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Michel CHAUSSEMY.*

### **Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Munich**

Je me posais la question, devant la multiplication des dossiers de bourses à saisir, est-ce qu'à un moment ou à un autre l'Agence ne pourrait-elle pas réfléchir à une saisie en ligne des dossiers comme cela se fait pour les impôts ou pour des choses comme cela, charge aux familles d'envoyer ensuite les justificatifs ? Cela ferait gagner beaucoup de temps aux personnels des consulats pour la saisie des dossiers et leur laisserait plus de temps pour le contrôle. Y a-t-il eu une étude en ce sens ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Rapporteur.*

### **Monsieur Dominique DEPRIESTER**

Cela me semble être une excellente proposition à faire remonter à l'Agence.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Charles PRETET.*

### **Monsieur Jean-Charles PRETET**

Je reviens sur quelque chose qui n'a pas été évoqué, je m'en excuse. Nous avons beaucoup parlé de l'ISVL et des résidents, je trouve que c'est très bien. Je suis au Sénégal, dans le bassin du lycée Jean Mermoz notamment. Il y a dix ans, nous avons établi des contrats pour nos contrats locaux français qui étaient en euros avec une participation CFE. C'était des contrats très modernes, très bien faits, tout le monde était content. Or, depuis deux ans, on met la pression pour passer ces contrats en CFA. Nous savons très bien que CFA est une monnaie un petit peu difficile. En plus, nous essayons de dire aux contrats locaux qui ont, grâce à la convention, tout à fait le droit d'être à la CFE et de ne pas avoir l'IPRES : « Prenez l'IPRES maintenant ». Des menaces pèsent également sur leur emploi à la rentrée. Il leur est dit : « Si vous ne signez pas ce que nous sommes en train de faire, nous, AEFÉ, envisagerons même de vous licencier ». Je trouve très bien que l'on s'occupe de l'ISVL pour les résidents, mais je trouve que nos contrats locaux français qui sont quand même maintenant de plus en plus nombreux méritent également d'être protégés. Ce sont des citoyens français et nous ne protégerons pas nos citoyens français en les mettant dans des régimes comme l'IPRES qui sont des régimes de Sécurité sociale locaux tout en sachant qu'ils connaissent pas mal de soucis, et en les sortant de la CFE et de la garantie de l'euro.

Je devais le dire aujourd'hui, je l'ai dit.

*(Applaudissements).*

## EXAMEN DES VŒUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

### **Vœu n° EN/V.1/03.12**

*Monsieur Dominique DEPRIESTER donne lecture du vœu n°EN/V.1/03.12 relatif au programme FLAM (Français Langue Maternelle). Madame la Présidente s'enquiert des demandes de prise de parole. Elle donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.*

### **Monsieur Olivier CADIC**

Merci, Madame la Présidente.

Évidemment, tout ceci va dans le bon sens et vous en avez très bien rendu compte. J'ai d'ailleurs participé à la petite équipe qui a réfléchi sur la réunion FLAM qui devrait avoir lieu au mois de juin. Simplement, je voudrais vous suggérer d'ajouter une préconisation. Je demanderais que les conseillers AFE soient également associés à la commission d'attribution de ces aides.

Comme il y a un représentant de l'AFE à la commission nationale des bourses, je pense qu'il serait important que le représentant élu, votre représentant à l'AFE qui siège à l'AEFE, puisse participer à cette commission nationale d'attribution. C'est ma suggestion et je pense que cela renforcerait encore une fois la possibilité de participation de l'AFE dans ces attributions.

Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Bérange EL ANBASSI.*

**Madame Bérange EL ANBASSI**

Suivant la proposition de Monsieur CADIC, pouvons-nous éventuellement l'ajouter au vœu que nous avons fait ?

**Madame la Présidente**

Je me retourne vers le Rapporteur.

**Monsieur Dominique DEPRIESTER**

Je pense que nous pouvons tout à fait inclure la proposition d'Olivier CADIC. Je propose :

*Demande que les conseillers AFE soient représentés lors de la commission d'attribution.*

Peut-être que nous pouvons ajouter dans le deuxième :

*Demande que les conseillers AFE soient associés à l'instruction des dossiers de bourses par les postes, représentés lors de la commission nationale d'attribution, et informés des résultats.*

**Monsieur John MAC COLL**

Nous pouvons l'inclure de cette façon, oui.

**Monsieur Dominique DEPRIESTER**

*Représentés lors de la commission nationale d'attribution, informés des résultats.*

**Monsieur John MAC COLL**

S'ils sont représentés, ils sont informés.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Président de la commission.*

**Monsieur John MAC COLL**

Nous pouvons laisser « informés ». Que tous les conseillers soient informés, parce que si nous avons un représentant à la commission d'attribution de l'AEFE, je pense qu'il est important que tous les conseillers soient informés des résultats de ses délibérations.

Je pense que la version initiale du Rapporteur était correcte. Il s'agit de dire que les conseillers soient représentés à la commission d'attribution de l'AEFE et informés des ses résultats.

**Monsieur Dominique DEPRIESTER**

*Et informés des résultats de ses délibérations.*

**Monsieur John MAC COLL**

Sommes-nous d'accord ?

**Madame la Présidente**

Le texte tel qu'il est inscrit derrière moi vous convient-il ?

*(Approbations dans la salle).*

*En l'absence d'autre demande de prise de parole, Madame la Présidente met aux voix le vœu n°EN/V.1/03.12 relatif au programme FLAM (Français Langue Maternelle). Le vœu est adopté à l'unanimité.*

**Vœu n° EN/V.2/03.12**

*Monsieur Dominique DEPRIESTER donne lecture du vœu n°EN/V.2/03.12 relatif à l'accueil des bacheliers français des établissements français à l'étranger dans l'enseignement supérieur français.*

*Madame la Présidente s'enquiert des demandes de prise de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente met aux voix le vœu n°EN/V.2/03.12 relatif à l'accueil des bacheliers français des établissements français à l'étranger dans l'enseignement supérieur français. Le vœu est adopté à l'unanimité.*

**Vœu n° EN/V.3/03.12**

*Monsieur Dominique DEPRIESTER donne lecture du vœu n°EN/V.3/03.12 relatif au renforcement des effectifs dans les services de traitement de l'aide à la scolarité. Madame la Présidente s'informe des demandes de prise de parole et donne la parole à Monsieur Michel CHAUSSEMY.*

**Monsieur Michel CHAUSSEMY**

Je me demande si nous ne pourrions pas ajouter une mention demandant qu'une étude soit faite pour la saisie en ligne des dossiers. Au lieu de demander toujours plus d'effectifs, il faudrait peut-être chercher des solutions simplificatrices.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Rapporteur.*

**Monsieur Dominique DEPRIESTER**

Je n'y suis pas opposé.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.*

**Monsieur Olivier CADIC**

Je voudrais appuyer la précédente intervention, puisque pour moi, tout cela n'est pas le sens de l'histoire. Le sens de l'histoire, c'est effectivement l'e-administration, c'est de faire saisir les dossiers de bourses en ligne, de limiter l'action des agents au contrôle, c'est la complexité des dossiers qui génère cette lourdeur administrative, faciliter le travail des agents en rationalisant la demande. C'est cela le sens de l'histoire, ce n'est pas d'augmenter le nombre de fonctionnaires pour faire de la paperasse. Le sens de l'histoire, c'est de leur fournir des outils qui leur permettent d'apporter une valeur ajoutée, de faire plus et mieux avec moins d'argent. Vu comme cela, c'est un peu compliqué pour moi de voter pour cela. Je souhaiterais donc m'abstenir.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Madeleine BEN NACEUR.*

**Madame Madeleine BEN NACEUR**

Merci, Madame la Présidente.

Je suis d'accord pour une saisie informatique, mais cela n'exclut pas la vérification de l'authenticité des pièces produites.

**Madame la Présidente**

Un commentaire, Monsieur le Président ?

**Monsieur John MAC COLL**

Merci, Madame la Présidente.

Le sens de l'histoire, je suis d'accord, mais soyons pragmatiques, cela ne va pas se faire automatiquement demain. Donc, entre temps, il ne faut pas que les familles soient un peu pénalisées par la lourdeur du système. Cela peut-être une solution quelque peu temporaire, nous verrons. Mais je pense que nous devons être dans un effort de réflexion dans ce domaine du point de vue informatique.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.*

**Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA**

Je crois qu'il faut être assez réaliste. Quel que soit le prochain gouvernement – je ne vais pas anticiper – de toute façon nous n'allons pas augmenter le nombre de fonctionnaires dans les consulats à travers le monde. Soyez réalistes, tout le monde le sait bien. En revanche, la solution qui est proposée par Monsieur CHAUSSEMY est une bonne solution, mais il faut accepter les deux. Nous n'allons pas passer du jour au lendemain, mais commençons déjà et de toute façon, il faudra bien accepter les deux, parce que tout le monde ne va pas aller sur Internet. L'exemple des impôts a été cité, c'est tout à fait vrai. Une partie le fait sur Internet et une partie le fait en déposant les dossiers. D'autant que certains résident assez loin des consulats, ce qui peut faciliter le dépôt des demandes. Bien entendu, la vérification s'avèrera nécessaire. Je crois qu'il faut faire les deux. C'est bien, je suis tout à fait pour.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.*

**Monsieur le Sénateur André FERRAND**

Une manière de satisfaire tout le monde pourrait être de dire :

*Un renforcement des effectifs et une amélioration des moyens.*

**Monsieur John MAC COLL**

Nous avons une proposition dans ce domaine.

**Monsieur le Sénateur André FERRAND**

Très bien.

**Monsieur John MAC COLL**

Nous avons pris note de vos commentaires.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Monique MORALES.*

**Madame Monique MORALES**

Merci, Madame la Présidente.

Nous tournons en rond, parce que nous savons très bien que la période est difficile et que nous n'allons pas voir tout d'un coup des postes se libérer dans tous les sens. Mais je crois que notre devoir est de demander ce dont nous avons besoin et ne pas nous résigner en disant : « C'est comme cela, nous ne pouvons rien demander de plus ». Non. Lorsque nous siégeons en commission de bourses et que l'on dit : « Attention, la situation est difficile, il ne faut pas demander trop », je regrette, lorsque

nous avons le dossier d'une famille en très grande difficulté, nous demandons ce dont la famille a besoin. Ensuite, tranchera qui devra trancher. Nous, nous devons demander ce qu'il faut pour que l'administration fonctionne convenablement et je ne pense pas que nous puissions nous résigner à dire : « Non, nous ne pouvons rien demander de plus ».

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA.*

**Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA**

Très rapidement, Madame la Présidente.

Ce n'est pas ce que j'ai dit. Il faut le demander, bien sûr. Si jamais, miracle, nous l'obtenions, parfait, ce sera excellent. Mais cela n'empêche pas que nous puissions demander aussi la mise en route d'un système qui permettra de faire des dépôts de demandes par Internet. Il suffit d'ajouter une petite phrase.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Rapporteur.*

**Monsieur Dominique DEPRIESTER**

Je vous propose d'ajouter une deuxième demande. La proposition est :

*Que soient étudiées les conditions de mise en place d'une saisie en ligne des dossiers d'aide à la scolarité par les familles.*

*(Approbations dans la salle).*

**Monsieur John MAC COLL**

Sommes-nous d'accord ?

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Soledad MARGARETO.*

**Madame Soledad MARGARETO**

Théoriquement, je ne devrais pas participer, puisque je suis de la commission de l'Enseignement. Je voudrais simplement dire néanmoins que le traitement des bourses ne se limite pas au dépôt d'un dossier qui est examiné dans le secret d'un bureau. Bon nombre d'entretiens sont absolument nécessaires pour les premières demandes et souvent ultérieurement. Il y a également des enquêtes sociales. Nous avons besoin de l'humain, du contact. Je ne suis pas contre le fait que l'on puisse remplir le dossier via Internet, mais il est clair que nous ne pourrions jamais – je ne le souhaite d'ailleurs pas – supprimer l'humain. C'est un minimum, surtout dans un domaine comme celui-là.

*(Discussion collégiale).*

**Madame la Présidente**

Pas tous en même temps, s'il vous plaît. Vous demandez la parole.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Oui, Madame. L'avenir, c'est le travail en ligne. Enfin, écoutez, c'est refuser le futur. Je suis désolé, mais c'est vrai. Je trouve absolument anormal que l'on puisse encore demander des renforcements d'effectifs alors que nous savons que ce n'est plus possible. Il faut donc utiliser le personnel de qualité dont nous disposons pour faire du travail de qualité et non pas du travail de papier. Je considère vraiment cela comme un combat d'arrière-garde administratif. Les fonctionnaires temporaires, je ne sais pas ce que c'est. Je sais qu'un fonctionnaire, c'est en GVT, c'est plus 1,5 % de coût par an. Voilà ce que je sais !

**Madame la Présidente**

Merci, Monsieur Pierre GIRAULT.

La proposition du Rapporteur s'est-elle affichée ? Oui. Vous avez un texte.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.*

**Madame Bérangère EL ANBASSI**

*D'une saisie en ligne des dossiers d'aide à la scolarité par les familles*

Faire ressortir surtout :

*Par les familles*

Parce que cela ne ressort pas à une lecture rapide. Vous voyez, que ce soit comme pour les impôts, comme pour les bourses CROUS. La saisie des bourses CROUS se fait en ligne. Il faut bien insister.

**Madame la Présidente**

Que proposez-vous ?

**Madame Bérangère EL ANBASSI**

J'aurais mis :

*D'une saisie en ligne, par les familles,...*

**Madame la Présidente**

Monsieur le Rapporteur, acceptez-vous cette proposition ?

**Monsieur Dominique DEPRIESTER**

*D'une saisie, par les familles, des dossiers d'aide à la scolarité.*

**Madame la Présidente**

D'autres modifications ?

*(Discussion collégiale).*

**Madame Bérangère EL ANBASSI**

Excusez-moi, c'est :

*Que soient étudiées les conditions de mise en place d'une saisie en ligne, par les familles, des dossiers d'aide à la scolarité.*

Le fait de mettre entre virgules

*Par les familles*

Cela fait ressortir...

*(Discussion collégiale).*

**Une intervenante**

Il faudrait ajouter « ent » à :

| Soit.

**Monsieur John MAC COLL**

« Soient », au pluriel.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.*

**Monsieur Olivier CADIC**

Puisque le vœu est – d’après ce que je comprends – d’améliorer le travail de la commission, je comprends l’intérêt avec les commentaires du Président. Ne pourrions-nous pas simplement nous limiter à :

| *Demande que soient étudiés les moyens d’optimiser le nombre de dossiers par agent ?*

**Monsieur John MAC COLL**

Non, nous avons un problème actuel.

**Monsieur Olivier CADIC**

Oui, mais justement, si l’on optimise les demandes... Vous savez, nous sommes en train de parler de cela, mais aujourd’hui dans les consulats des gens attendent une demande de rendez-vous pour avoir un passeport. Aujourd’hui, nous en sommes à 37 jours. Les agents sont passés de 13 à 24 prises de dossier par personne et par jour. Il y a un moment, il faut quand même que nous nous rendions compte que cela est le résultat de nos décisions. En décidant un passeport biométrique, nous avons ce résultat qui est aussi le résultat de notre décision. Ce n’est pas la faute des agents. Donc, dire : « Nous allons prendre plus et plus d’agents », il faut aussi peut-être reconsidérer nos décisions politiques. Dans ce domaine, avec la lourdeur des dossiers, beaucoup de résultats sont liés à nos décisions. Si nous optimisions ce système-là tous ensemble, que nous nous mettions autour de la table pour optimiser, nous n’aurions peut-être pas ce problème-là. Pour moi, il faut demander l’étude de l’optimisation de ces traitements de dossiers.

Merci.

**Madame la Présidente**

Monsieur le Rapporteur, votre sentiment.

**Monsieur Dominique DEPRIESTER**

Il me semble que rédigé ainsi, cela reflète l’esprit de la commission et de l’Assemblée.

**Monsieur John MAC COLL**

Nous en restons là pour le moment.

**Madame la Présidente**

Nous allons peut-être en rester là.

*En l’absence d’autre demande de prise de parole, Madame la Présidente met aux voix le vœu n°EN/V.3/03.12 relatif au renforcement des effectifs dans les services de traitement de l’aide à la scolarité. Le vœu est adopté à la majorité avec une voix contre et deux abstentions.*

**Madame la Présidente**

Merci infiniment à la commission.

*(Applaudissements).*

## SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE

### QUESTIONS ORALES

*Question orale n°1 de Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription électorale de Toronto, relative à l'attribution de la carte du combattant aux militaires français ayant participé à la guerre d'Algérie entre le 3 octobre 1954 et le 1er juillet 1964.*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jacques JANSON.*

**Monsieur Jacques JANSON**

La réponse à ma question a consisté pour l'administration simplement à dire ce qu'il en est de la situation actuelle. C'est dans le dernier paragraphe de la réponse. En fait, cette question a pour substrat deux dimensions, à la fois la dimension politique et la dimension budgétaire...

**Madame la Présidente**

Je vous rappelle qu'il ne s'agit pas de développer. Sinon, je serai obligée de mettre en œuvre le dispositif dont nous vous avons parlé au début, c'est-à-dire le dispositif nucléaire où je dois couper le micro. Je vous en prie, ne commentez pas.

**Monsieur Jacques JANSON**

D'accord. Je dirais simplement que l'administration s'est contentée non pas de répondre à la question, mais de rappeler qu'elle est la situation actuelle.

Merci.

**Madame la Présidente**

Monsieur GIRAULT, avez-vous une réponse à cette question ? Pas un commentaire, une réponse ?

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Madame la Présidente, tout simplement, pour moi et pour beaucoup de gens dans cette salle, il est indécent de demander une carte de combattant quand il n'y a pas eu de guerre ou de combat. Entre 1962 et 1964, c'est indécent !

**Madame la Présidente**

C'était un commentaire, Monsieur GIRAULT, je suis désolée de vous avoir donné la parole.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°2.*

*Question orale n°2 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux frais de scolarité pour les ressortissants de l'Union européenne non français.*

**Madame la Présidente**

Monsieur Jean-Yves LECONTE n'est pas là. La question est-elle reprise ? Oui, par Monsieur ETLICHER.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER.*

**Monsieur Cédric ETLICHER**

Merci, Madame la Présidente.

Merci à l'AEFE pour sa réponse, mais plutôt que de dire :

*Un alignement des tarifs serait juridiquement exigible*

Il serait préférable que les décisions soient proactives et que l'on n'attende pas de se faire corriger pour prendre des décisions.

Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

**Monsieur Francis HUSS**

Un point d'ordre. Il a été dit et répété que seule la personne qui pose la question a le droit d'intervenir ce matin. Il n'y pas à donner la parole à d'autres personnes absentes ou présentes.

**Madame la Présidente**

Tu as tout à fait raison. Je pensais que la question était reprise. Il ne s'agit pas de faire des commentaires. Je vais vous dire une chose, que ce soit à droite ou à gauche, je vais être extrêmement franche avec vous. Je considère que vous abusez de ma bonne volonté, et les uns et les autres, parce que je vous demande de ne pas faire de commentaires. Nous avons des règles dans cette Assemblée. Franchement, une peu de discipline, sinon, je vais être vraiment sévère pour de bon !

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°3.*

*Question orale n°3 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative à l'application de la Charte Marianne dans les consulats français à l'étranger.*

**Madame la Présidente**

Monsieur NIZET, êtes-vous satisfait ?

**Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription de Tokyo**

Je ne peux pas être satisfait d'une non-réponse évidemment, mais si l'on m'explique que cette non-réponse est due à une affaire de temps que je vais bientôt avoir la réponse... puisqu'elle s'adressait à la DFAE. Aurais-je la réponse dans peu de temps en ce qui concerne la Charte Marianne ? Était-ce une affaire de temps ?

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Dans le courant de la semaine prochaine.

**Monsieur Francis NIZET**

Très bien. Merci encore.

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Sur l'affaire de la Charte Marianne, je peux vous expliquer. Cela fait partie des choses que la DGME, dans le cadre de la réforme de l'État, souhaite mettre en application. Le problème, c'est que cela veut dire des choses en plus, mais aucun moyen en plus. En outre, la Charte Marianne, concrètement, il faut la payer, parce que la Charte Marianne, cela veut dire des audits réguliers avec des enquêtes, etc. Nous essayons de faire avec nos propres instruments, les prises de rendez-vous, tout ce qui est facilités. Mais en fait, imaginez la Charte Marianne dans le réseau consulaire avec des critères du genre : on doit répondre à tout téléphone qui sonne au bout de trois sonneries, etc., en réalité, c'est très, très exigeant, très coûteux et il n'est pas envisagé de nous donner même un centime de plus pour le financer, y compris les audits. En réalité, l'offre qui nous est faite par la DGME est une offre de Gascon et c'est tout le problème.

**Monsieur Francis NIZET**

Si vous me permettez, j'avais demandé qu'une autre question passe sous la forme orale, elle n'est passée que sous la forme écrite. Il s'agit de la question n°17, page 25. Je suis très, très étonné que le cabinet du ministre ne m'ait pas répondu. Il s'agissait de faits très graves ! Ce sera au verbatim.

Merci.

**Madame la Présidente**

Monsieur NIZET, je n'accepte pas ce comportement. Je vous le dis, vraiment.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°4.*

**Question orale n°4 de Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription électorale de Toronto, relative au retard dans l'émission des TRN. Comment l'ONACVG prévoit-elle de remédier aux retards dans l'émission des Titres de reconnaissance de la Nation (TRN) liés aux dysfonctionnements du logiciel KAPTA ?**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jacques JANSON.*

**Monsieur Jacques JANSON**

En ce qui concerne la réponse à la question n°4, cela va, mais en ce qui concerne la réponse à la question n°1, 535 militaires français ont officiellement été reconnus morts pour la France après le 2 juillet 1962, de même que des militaires français furent cités avec attribution de la Croix de la valeur militaire après cette date.

Merci.

**Madame la Présidente**

Je voudrais quand même vous dire qu'il nous reste 40 questions à entendre et à discuter. Est-ce que vous voulez passer l'après-midi ici ? On se calme les uns, les autres. Je vous demande vraiment de travailler correctement ce matin. Je sais que nous avons eu une dure semaine, mais nous avons presque fini. Je vous appelle tous à la sobriété. Sinon, je vous assure que je mets vraiment le système en marche.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°5.*

**Question orale n°5 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux jurés populaires.**

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

La réponse me va très bien, merci.

**Madame la Présidente**

Merci, Madame SCHOEPPNER pour cette sobriété.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°6.*

**Question orale n°6 de Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative au recensement citoyen.**

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Je ne suis pas sûre que les jeunes âgés de 16 à 25 ans vont voir systématiquement sur le site à cet endroit-là « service militaire », puisqu'ils partent tous du principe que cela n'existe plus. Ce n'est que suspendu, mais dans l'idée des jeunes... Si les consulats peuvent insister sur ce point-là, c'est très bien.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°7.*

**Question orale n°7 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur des Français établis hors de France, relative au déploiement des dispositifs mobiles de recueil des données biométriques.**

*En l'absence de Monsieur le Sénateur Richard YUNG, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°8.*

**Question orale n°8 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à l'information lors de l'inscription consulaire d'un Français à l'étranger en prévention de toute dérive.**

**Madame la Présidente**

Êtes-vous satisfait ?

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, satisfait à condition simplement que les instructions puissent être données aux postes consulaires de procéder à ce qu'il faudrait mettre sur les sites de chacun des consulats généraux de France à travers le monde pour refléter cette information.

Merci.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°9.*

**Question orale n°9 de Madame Anne MONSEU-DUCARME, membre élu de la circonscription électorale de Bruxelles, relative aux problèmes rencontrés avec la CNAV pour le traitement des demandes des pensions de réversion des Français de l'étranger.**

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Juste pour préciser que nous nous en occuperons en tout début de semaine prochaine, dès que l'ensemble du dispositif sera calé.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°10.*

**Question orale n°10 de Monsieur François BOUCHER, membre élu de la circonscription électorale de Mexico, relative aux difficultés rencontrées par les Français éloignés d'un consulat pour obtenir un passeport.**

**Madame la Présidente**

Êtes-vous satisfait ?

**Monsieur François BOUCHER**

Pas vraiment, parce que dans la première partie j'aurais aimé un calendrier afin que nous sachions quand nous aurons ces dispositifs. Dans la deuxième partie, c'est totalement incompréhensible sur le terrain que l'on ne puisse pas utiliser DHL ou d'autres courriers pour renvoyer les passeports.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Nous avons obtenu la fin de la double comparution pour la remise du passeport, mais nous n'avons pas obtenu la possibilité de l'envoi par courrier postal. Le texte du décret modifié ne nous le permet pas.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°11.*

**Question orale n°11 de Madame Hélène CONWAY-MOURET, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à la valorisation des acquis d'expérience des personnels enseignants détachés du ministère de l'Éducation nationale.**

**Madame la Présidente**

Êtes-vous satisfaite ?

**Madame la Sénatrice Hélène CONWAY-MOURET**

Oui. Je conçois que l'AEFE ne soit pas habilitée à dispenser des certificats diplômants. Cependant, je pense qu'il serait bon qu'une réflexion soit engagée afin de faciliter l'obtention de ces certificats ou de leur équivalence. Je crois qu'il est un petit peu dommage que toutes les nouvelles compétences acquises par les professeurs détachés ne soient finalement pas mises à profit. J'encouragerais simplement une réflexion et des discussions avec le ministère de l'Éducation nationale.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°12.*

**Question orale n°12 de Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative à la sortie de territoire.**

**Madame la Présidente**

Elle est reprise par Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE.

**Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE**

Cette question a été posée aussi bien à Monsieur LOISEAU qu'à moi par des enseignants en Allemagne. Je crois qu'une partie de la réponse qui dit que cette obligation ne concerne pas les déplacements d'ordre privé répond tout à fait à la question des enseignants qui nous l'avaient posée.

Merci en tout cas pour cette réponse.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°13.*

**Question orale n°13 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à la communication des circulaires et formulaires aux conseillers de l'AFE.**

*En l'absence de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°14.*

**Question orale n°14 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la révision à la hausse du taux de l'allocation enfant handicapé.**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Merci, Madame la Présidente.

Oui, je suis assez satisfait de la réponse. Je remercie le Département d'avoir mis en exergue le fait que le dispositif actuellement mis en place ne repose sur aucun texte législatif ou réglementaire. Évidemment, nous comprenons que toutes les aides sociales sont en fait une mesure gracieuse du ministère des Affaires étrangères et européennes, mais peut-être faudrait-il, maintenant que cela est acté, que les choses puissent changer et qu'elles soient mises en perspective pour pouvoir revoir ces aides sociales à l'avenir.

Merci.

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Si nous nous engageons dans cette voie, nous posons également la question du traitement des autres Européens dans nos consulats.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°15.*

**Question orale n°15 de Monsieur Marcel LAUGEL, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative au complément d'aide aux familles boursières à 100 %.**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marcel LAUGEL.*

**Monsieur Marcel LAUGEL, membre élu de la circonscription de Beyrouth**

La réponse est satisfaisante à condition bien sûr que le consulat général et les établissements concernés recherchent au cas par cas des solutions.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°16.*

**Question orale n°16 de Messieurs Marcel LAUGEL et Jean-Louis MAINGUY, membres élus de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la création d'une nouvelle tranche allocation adulte handicapé (taux 50-79 %) à l'adresse des Français de l'étranger.**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Merci, Madame la Présidente.

La réponse est exactement identique à celle de la question n°14. Je me plie donc à ce que vient de nous dire Monsieur le Directeur.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°17.*

**Question orale n°17 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich et de Monsieur Daniel OLLAGNIER, membre élu de la circonscription électorale de Francfort, relative à la prise en charge de la scolarité pour une fratrie.**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Daniel OLLAGNIER.*

**Monsieur Daniel OLLAGNIER**

Merci, Madame la Présidente.

Ne connaissant pas l'article sur lequel repose cette interprétation, je ne peux pas encore prendre position là-dessus puisque je ne peux pas la commenter.

Merci.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Je voulais également faire une remarque.

**Madame la Présidente**

Chère Martine, tu n'as pas demandé la parole, mais je te la passe quand même.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Vous dites que les risques sont minimes que les établissements suppriment cela. Je peux vous dire qu'ils sont déjà en train. Dans les écoles européennes, cela est parfaitement possible, puisqu'ils ont 10 tarifs différents et c'est par section. La section française sera donc touchée. Au lieu de payer 1 800 euros, l'Agence en paiera 3 900.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame Anne-Marie DESCÔTES.*

**Madame Anne-Marie DESCÔTES**

J'ai bien noté la remarque de Madame SCHOEPPNER et je pense que le mieux serait qu'elle nous signale très précisément les établissements qu'elle a en tête et puis que nous en reparlions directement avec le service de l'aide à la scolarité.

Merci beaucoup.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°18.*

**Question orale n°18 de Madame François LINDEMANN, membre élu de la circonscription électorale de Brasília, relative aux élections.**

*En l'absence de commentaire de Madame Françoise LINDEMANN, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°19.*

**Question orale n°19 de Mesdames Soledad MARGARETO et Monique MORALES, membres élus de la circonscription électorale de Madrid, relative au « label France ».**

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Soledad MARGARETO.*

**Madame Soledad MARGARETO**

Dans cette réponse, je regrette le flou concernant les enseignants français du système, le label. Il est dit que normalement pour obtenir un label une présence ou un recrutement d'au moins un enseignant français titulaire du ministère de l'Éducation nationale français est nécessaire par degré d'enseignement. Là, la réponse est singulièrement floue et je souhaiterais avoir quelques précisions sur les modalités de recrutement ou de présence des titulaires de l'enseignement national.

*Madame la Présidente la remercie et indique que l'on passe à la question n°20.*

**Question orale n°20 de Mesdames Soledad MARGARETO et Monique MORALES, membres élus de la circonscription électorale de Madrid, relative aux comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle**

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Monique MORALES.*

**Madame Monique MORALES**

Merci, Madame la Présidente.

Dans le dernier paragraphe, il y a quelque chose qui me chagrine un peu :

*Rouvrir de nouveaux comités consulaires.*

S'ils sont nouveaux, on les ouvre et si on les rouvre c'est qu'ils existaient avant. Nous nous demandions s'il était possible de faire fonctionner de nouveau ceux qui existaient déjà, parce que dans les pays où il y a des crises très, très sensibles, peut-être qu'ils pourraient être utiles mêmes s'ils ne se sont pas réunis depuis plusieurs années. Il ne s'agissait pas d'en ouvrir de nouveaux, mais de faire fonctionner ceux qui sont en sommeil, de les réactiver tout compte fait.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Il y a peut-être effectivement une question de formulation à revoir – je le conçois volontiers – sur le dernier paragraphe. Sur les CCEFP en Europe, nous sommes d'une façon générale – que ce soit en emploi ou en aide sociale – dans un système européen avec un principe de traitement national comme les ressortissants étrangers, ce qui fait que la règle est que ce sont les autorités locales qui traitent ces sujets-là. Nos concitoyens doivent donc aller vers les autorités et les organismes locaux. Quelques comités ont été conservés, mais je n'ai pas connaissance de comités en sommeil. Normalement, nous ne pouvons pas rouvrir. Compte tenu du schéma communautaire, nous sommes plutôt dans un système de disparition que de revitalisation. Je n'ai pas connaissance non plus de demandes particulières faites par les postes dans ces zones-là.

**Madame Monique MORALES**

Les postes ne veulent pas, c'est nous qui voulons.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question orale n°21.*

**Question orale n°21 de Mesdames Soledad MARGARETO et Monique MORALES, membres élus de la circonscription électorale de Madrid, relative au service public d'accompagnement à l'expatriation et à la réinsertion.**

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Soledad MARGARETO.*

**Madame Soledad MARGARETO**

Nous ne sommes pas satisfaites. La réponse ne répond pas à la question. Le service public d'accompagnement à l'expatriation et à la réinsertion qui a été annoncé à Madrid en janvier dernier ne semble pas avoir de conséquences au niveau

de l'administration puisqu'il semble complètement ignoré. Dans la réponse, il s'agit simplement d'un descriptif de ce qui existe déjà. Dans un deuxième temps, je dirais que la partie qui concerne l'absence de prise en compte de l'expérience acquise à l'étranger n'est pas du tout développée non plus. Nous ne sommes donc absolument pas satisfaites.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°22.*

**Question orale n°22 de Madame Claudine LEPAGE, Sénatrice représentant les Français établis hors de France, relative aux difficultés de faire valoir des droits à la retraite.**

*Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE.*

**Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE**

Je ne peux pas dire que je suis satisfaite, puisqu'il n'y a pas de réponse. J'attendrai d'avoir reçu la réponse.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°23.*

**Question orale n°23 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel-Aviv, relative à la non-reconnaissance des diplômes français délivrés par le CNED.**

**Madame la Présidente**

J'en prends acte. Pour ma part, cela a eu le mérite d'éclaircir un certain nombre de points.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°24.*

**Question orale n°24 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel-Aviv, relative aux vecteurs de francophonie.**

**Madame la Présidente**

J'ai quand même un problème. À chaque fois que je pose une question qui n'est pas automatiquement destinée aux Français d'Israël ou qui ne vient pas automatiquement des Français d'Israël, mais qui concerne les Français de l'étranger, on me répond systématiquement sur les Français d'Israël. Ce n'est pas la première fois et cela me gêne profondément. Là, vraiment, si l'on regarde mon blog, on verra qu'en 12 ans, je suis beaucoup intervenue pour les Français du monde entier. Donc, je voudrais bien que l'on cesse de me répondre toujours sur un problème géographique.

Je verrai plus longuement cela, mais j'aimerais que l'on prenne en compte cette remarque.

**Question orale n°25 de Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, membre élu de la circonscription électorale de Mexico, relative aux certificats de nationalité française.**

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE ;*

**Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, membre élu de la circonscription de Mexico**

Je suis à moitié satisfaite. Cette réponse me dit bien que la personne qui a une possession d'État constante et qui peut le prouver n'a pas besoin de produire, pour une demande de CNF, tous les actes de naissance et de mariage de ses ancêtres qui seraient nés en France. D'accord.

Par contre, vous mettez qu'il s'agit d'un mode subsidiaire. Pour moi, il s'agit d'un mode de simplification. Je voudrais donc savoir s'il s'agit d'un mode de simplification.

Dans le dernier paragraphe, on me parle de la circulaire 95-8 du 5 mai 1995. Pourrais-je l'avoir, parce que je ne sais pas ce qu'elle dit ? Je ne comprends pas très bien la dernière phrase et j'ai posé une question : « Le CNF qui lui sera délivré attestera-t-il qu'il est Français par filiation en vertu de l'article 32 ? » Je n'ai pas obtenu de réponse.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Sur l'aspect subsidiaire ou simplification, c'est un mode de preuve subsidiaire au sens juridique du terme, qui peut être utilisé si effectivement il n'y a pas d'autre élément qui permette d'apporter la preuve de nationalité française au titre de la filiation.

S'agissant de la circulaire, j'avoue que ma mémoire ne me permet pas d'y remonter comme cela. Je vous propose que nous vérifions ce point et que nous vous en faisons part.

**Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE**

Et la dernière question : « le CNF qui lui sera délivré attestera-t-il qu'il est Français par filiation en vertu de l'article 32 ? » C'est une double possession d'état.

**Madame Odile SOUPISON**

À mon avis, oui.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°26.*

**Question orale n°26 de Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, membre élu de la circonscription électorale de Mexico, relative à la possession d'état de Français.**

*Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE ne souhaitant pas faire de commentaire, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°27.*

**Question orale n°27 de Monsieur Alain-Pierre MIGNON, membre élu de la circonscription électorale de Bangkok, relative à l'utilisation du logo AFE.**

*Monsieur Alain-Pierre MIGNON ne souhaitant pas émettre de commentaire, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°28.*

**Question orale n°28 de Monsieur Alain-Pierre MIGNON, membre élu de la circonscription électorale de Bangkok, relative à la transformation de la commission temporaire de Sécurité en commission permanente.**

*Monsieur Alain-Pierre MIGNON ne souhaitant pas émettre de commentaire, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°29.*

**Question orale n°29 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative aux moyens de communication dans le cadre des commissions de Sécurité.**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.*

**Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription de Vienne**

Merci, Madame la Présidente.

Je ne suis pas tout à fait heureux, parce qu'il manque des pays dans ma liste. Il est vrai que lorsque l'on doit s'occuper de 15 pays, on a toujours des problèmes pour tous les avoir. Concernant la Bosnie-Herzégovine, je n'ai pas de mention. Il me manque également la Bulgarie. Quant à la Grèce, la Moldavie et la Turquie, ces pays ne relèvent pas de ma circonscription, mais je suis content que mes collègues aient des informations.

En outre, j'aurais aimé avoir davantage d'explications en ce qui concerne les radios.

La troisième partie de la question où j'aimerais avoir des précisions c'est : qui paie les abonnements ? De nombreux postes m'ont dit que le coût des abonnements des téléphones satellites étant très élevé, ils avaient vraiment des problèmes pour payer les abonnements. Je voulais savoir si c'était Paris qui les paie ou si ce sont les postes.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.*

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Ce sont les postes.

**Monsieur Louis SARRAZIN**

Leur donne-t-on des budgets particuliers pour cela ?

**Monsieur François SAINT-PAUL**

Oui.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°30.*

**Question orale n°30 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative aux tournées consulaires.**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.*

**Monsieur Louis SARRAZIN**

D'accord, il y a de l'argent. Il est prévu d'en faire, nous devons en faire, mais il est vrai que pour un pays, il n'y en a pas eu depuis deux ans et cela pose vraiment des problèmes. J'aimerais savoir si nous ne pourrions pas mettre, pas une « enveloppe » mais au moins, j'utiliserais le terme anglais de *requirement*, c'est-à-dire le minimum à faire par an ?

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPION.*

**Madame Odile SOUPION**

Merci, Madame la Présidente.

Je ne pense pas que nous puissions mettre – comme vous le disiez – un socle minimum, parce qu'il s'agit vraiment d'une appréciation au cas par cas à l'initiative du chef de poste. Cela étant, je conclus de ce que vous venez de dire qu'il doit y avoir une difficulté dans une zone ou un pays particulier que j'aimerais bien que vous me signaliez de façon à ce que nous fassions un point.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°31.*

**Question orale n°31 de Madame Jeanine DE FEYDEAU DE SAINT-CHRISTOPHE, membre élu de la circonscription électorale de Montréal, relative au port de l'écharpe.**

*En l'absence de Madame Jeanine DE FEYDEAU DE SAINT-CHRISTOPHE, Madame la Présidente indique que l'on passe aux questions d'actualité.*

**Madame la Présidente**

Y a-t-il un problème, Monsieur CHAUSSEMY ?

**Monsieur Michel CHAUSSEMY**

Ce n'est pas une question d'actualité, mais hier soir, Madame SOUPISON n'a pas pu répondre à la question concernant les documents d'identité qui seront admis au moment des élections. Une liste sera-t-elle proposée sur le document qui sera envoyé ? En effet, beaucoup de personnes se présenteront avec des documents locaux et nous risquons d'avoir des problèmes à ce niveau-là. Je voudrais donc avoir une explication à ce sujet.

**Madame la Présidente**

Monsieur CHAUSSEMY, sur les documents locaux, cela fait déjà plusieurs mois que l'on nous dit qu'ils ne seront pas acceptés.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Concernant les documents pour justifier de l'identité au moment du scrutin, pour le vote à l'urne ou pour le vote par correspondance, un arrêté vient de paraître et modifie le précédent. Cela a été évoqué hier à un moment ou à un autre dans l'après-midi, cet arrêté prévoit qu'il y a, comme par le passé, la carte d'identité et le passeport, y compris périmés pour faciliter les choses et cela à par analogie à ce que l'on fait pour demander un passeport. S'agissant des documents étrangers, il existe une approche un peu plus restrictive, mais en harmonie avec ce que le ministère de l'Intérieur demande consistant à dire que ne sont retenus que les documents répondant à la Directive européenne en matière de documents de voyage. C'est donc tout ce qui est passeport, document sécurisé, ce qui ramène à l'ensemble des États de l'Union européenne auxquels on ajoute la Suisse, car la Suisse délivre ce même type de documents. Pour le reste, il y a la carte d'immatriculation consulaire qui, elle, n'est pas signée – comme nous le disions hier – ce qui fait qu'elle ne pourra pas être utilisée pour le vote par correspondance puisque l'on ne pourra pas, avec une copie de ce document, justifier de la signature. Maintenant, nous avons envoyé, il y a deux jours, lors de la parution de cet arrêté, un télégramme et un tableau à tous les postes précisant la liste de l'ensemble des documents acceptés pour le vote à l'urne. Ces tableaux sont destinés à être affichés. Nous allons nous assurer qu'une diffusion suffisante est effectivement faite par les postes. Nous pourrions, je pense, tout à fait envisager qu'avec la lettre de convocation de l'électeur pour chacun des tours de scrutin, soit bien précisée la liste des documents qui permettront effectivement de justifier de l'identité.

**QUESTIONS D'ACTUALITE**

***Question d'actualité n°1 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur des Français établis hors de France, relative à la réflexion interministérielle sur les certificats d'existence.***

*En, l'absence de Monsieur le Sénateur Richard YUNG, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question numéro 2.*

***Question d'actualité n°2 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur des Français établis hors de France, relative à l'instruction fiscale relative à la déductibilité des charges supportées par les non-résidents fiscaux percevant exclusivement des revenus de source française.***

*En, l'absence de Monsieur le Sénateur Richard YUNG, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question numéro 3.*

*Question d'actualité n°3 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel-Aviv, relative à la campagne de sensibilisation en vue des prochaines échéances électorales.*

**Madame la Présidente**

Je vous remercie d'avoir répondu à ma question.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question numéro 4.*

*Question d'actualité n°4 de Messieurs Marcel LAUGEL et Jean-Louis MAINGUY, membres élus de la circonscription électorale de Beyrouth, relative au renforcement de la sécurité aux abords du lycée Charles de Gaulle de Damas.*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Merci, Madame la Présidente.

Je crois que nous avons déjà abordé ce sujet à plusieurs reprises hier. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de revenir là-dessus. Cela étant, je remercie l'AEFE pour sa réponse.

Je voudrais simplement, pour le dernier paragraphe de la réponse, dire qu'il serait tout de même un peu prématuré de dire :

Je cite :

*Il se peut que les équipages des ambulances soient armés, mais ils ne font pas usage de leurs armes pour se frayer un chemin dans les rues proches du lycée.*

Je souhaiterais être aussi optimiste que la personne qui a formulé la réponse, parce que très sincèrement en temps de guerre, nous ne savons pas réellement ce qui peut se passer, nous qui connaissons tout de même le terrain depuis un peu plus de 30 ans surtout à travers la guerre libanaise. Je crois qu'il faudrait être un peu plus réaliste.

Merci.

*Madame la Présidente le remercie et indique que l'on passe à la question n°5.*

*Question d'actualité n°5 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth relative à la prolongation des contrats des anciens professeurs résidents du lycée Charles de Gaulle de Damas.*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Merci, Madame la Présidente.

Bien sûr, je remercie l'AEFE pour sa réponse, mais je voudrais tout de même préciser que malgré les consignes officielles, les professeurs ont fait le choix de rester. Certains d'entre eux en tout cas. Ce choix, je me dois de le dire, contribue à maintenir une présence française malgré vents et marées. Je crois que ce choix doit être salué à un moment ou à un autre. Grâce à ces professeurs, la maison tourne, les établissements de Damas et d'Alep continuent vraiment à exister et à maintenir tout de même une qualité d'enseignement, ce qui, j'insiste, devrait être salué. Je crois qu'il faudrait aussi saluer le courage de toutes ces personnes qui sont restées sur place.

Merci.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°6.*

*Question d'actualité n°6 de Monsieur Marcel LAUGEL, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la mise en place d'un budget exceptionnel en complément des montants alloués aux bourses et prises en charge des écolages du lycée Charles de Gaulle de Damas et de l'école française d'Alep.*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marcel LAUGEL.*

**Monsieur Marcel LAUGEL**

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie l'AEFE de traiter ces problèmes d'une manière aussi approfondie. Je note notamment que les familles qui bénéficient aujourd'hui d'une prise en charge doivent présenter une demande de bourses – cela est important, parce que nous ne le savions pas – afin qu'une aide supérieure au montant plafonné puisse leur être accordée.

Je vous remercie beaucoup, c'est très bien.

*Madame la Présidente le remercie et indique que l'on passe à la question n°7.*

*Question d'actualité n°7 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à la double adresse électronique.*

*En l'absence de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°8.*

*Question d'actualité n°8 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel-Aviv, relative au détournement du Code électoral.*

**Madame la Présidente**

Je vous remercie de la réponse.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°9.*

*Question d'actualité n°9 de Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative aux attributions des consuls honoraires.*

*En l'absence de Monsieur Philippe LOISEAU, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°10.*

*Question d'actualité n°10 de Madame Hélène CONWAY-MOURET, Sénateur des Français établis hors de France, relative aux bureaux de vote.*

*Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Hélène CONWAY-MOURET.*

**Madame la Sénatrice Hélène CONWAY-MOURET**

Merci, Madame la Présidente.

Lorsque l'on lit le premier paragraphe, nous pourrions être satisfait puisqu'il nous est dit qu'une vingtaine de bureaux de vote seront ouverts au collège Stanislas et un à Ottawa. Ensuite, cela se corse. Au vu du nombre d'inscrits, nous nous disons que l'administration a bien pris connaissance des problèmes de restriction d'un vote simplement par correspondance et par Internet par nos compatriotes basés au Canada, mais le dernier paragraphe est très inquiétant, puisque de toute évidence une solution n'a pour l'instant pas été retenue. En outre, une information devra être donnée à nos compatriotes sur la possibilité de voter à l'urne. La seule question est de savoir quand cette information va être donnée et sous quelle forme, puisque le temps passe très, très vite et que cela va peut-être demander des frais supplémentaires si une correspondance doit être envoyée aux votants.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Vous remarquez à juste titre qu'il y a une différence entre le premier et le dernier paragraphes de cette réponse. Pourquoi ? Parce que nous travaillons en deux temps sur les bureaux de vote. Nous travaillons d'abord pour une première élection, celle du Président de la République. Sur cette première élection, l'arrêté sur les bureaux de vote est en cours de validation au Conseil constitutionnel et comporte les 20 bureaux de vote de Montréal. Sur la partie élections législatives – où il n'a échappé à personne que la question était un petit peu compliquée par rapport aux autorités canadiennes qui ont des difficultés à accepter la notion de circonscription législative - notre approche est une approche pragmatique, ce qui nous a amené à écrire à l'ensemble de nos électeurs au Canada et à indiquer notamment à ceux qui se trouvent dans la circonscription de Montréal qu'il ne fallait pas exclure qu'il n'y ait pas tout à fait les mêmes bureaux de vote pour les élections législatives que pour les élections présidentielles en les incitant à exercer leur vote par correspondance. Bien entendu, lorsque nous aurons défini de la façon la plus souple possible les bureaux de vote pour les élections législatives, nous transmettrons cette information à nos concitoyens quitte à la leur faire passer même avant les convocations pour les élections législatives par un courrier spécifique et bien entendu en diffusant sur les sites de nos postes.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame la Sénatrice Hélène CONWAY-MOURET.*

**Madame la Sénatrice Hélène CONWAY-MOURET**

Une précision. J'ai compris que la liste arrêtée l'était pour un an. Si elle vaut pour l'élection présidentielle, elle devrait valoir aussi pour la législative, n'est-ce pas ? Pourquoi ce changement de bureau de vote pour les deux élections ?

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

En bonne logique, au plan du droit, les bureaux de vote ouverts pour une élection valent pour l'ensemble des élections de l'année, sauf que dans la mesure où nous ne pouvons pas faire sans les autorités canadiennes, nous devons tenir compte de la force majeure s'il y a effectivement une difficulté. C'est la raison pour laquelle à ce titre-là, il peut y avoir des bureaux de vote différents, qui ne seront pas forcément différents, mais en nombre inférieur. L'électeur sera informé.

**Madame la Présidente**

Monsieur LUBRINA, je suis désolée, le collègue des vice-présidents a ce matin pris une décision et je dois m'y tenir. Nous ne donnons la parole qu'aux personnes qui ont posé la question.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°11.*

**Question d'actualité n°11 de Messieurs Marcel LAUGEL et Jean-Louis MAINGUY, membres élus de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la situation précaire des recrutés locaux dans le réseau AEFÉ.**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie l'AEFE pour sa réponse et pour le rappel de toute la jurisprudence concernant ce sujet.

Je voudrais simplement dire qu'à la toute dernière phrase de la réponse :

| *Sauf exception avec l'aval de l'AEFE*

Nous souhaitons tous que cette exception soit mise un peu plus en relief de temps en temps, parce que très sincèrement les recrutés locaux posent des problèmes que nous connaissons déjà partout dans le monde.

Merci.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°12.*

**Question d'actualité n°12 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam, relative à la publication de la liste des personnes ayant reçu communication de la LEC.**

*En l'absence de Monsieur Tanguy LE BRETON, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°13.*

**Question d'actualité n°13 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam relative à la communication de la liste électorale consulaire (LEC) à des tiers.**

*En l'absence de Monsieur Tanguy LE BRETON, Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur.*

### **Monsieur François SAINT-PAUL**

Concernant la question n°12, je voudrais ajouter que la DFAE a à cœur de développer les services à l'utilisateur délivrés par le réseau consulaire et notamment les services informatiques en particulier dans la perspective des élections. Je reprendrai ce que Monsieur LE BRETON – qui est absent aujourd'hui – disait hier concernant les recommandations qu'il émet à l'attention des usagers qui ne veulent plus recevoir de courriel. Il les invite à se désabonner de la LEC. Il est évident qu'il s'agit d'un gros problème pour nous. Quand on explique cela à l'utilisateur, on n'explique que la moitié. Donc, quand on n'explique que la moitié, on ne dit pas la vérité. Se désabonner de la LEC, cela veut dire se désabonner du consulat et cela veut dire aussi ne plus pouvoir voter par Internet. En fait, quand Monsieur LE BRETON promet cette solution, c'est cela qu'il promet, c'est-à-dire qu'il incite les gens à ne pas voter par Internet et à ne plus avoir de possibilité d'être joints par leur consulat via email.

### **Madame la Présidente**

Est-ce un point d'ordre Monsieur MICHON ? Oui, bien sûr, c'est la grande habitude.

### **Monsieur Gérard MICHON, membre élu de la circonscription de San Francisco**

Sans vos commentaires, Madame la Présidente.

Le point d'ordre est que j'ai bien enregistré la décision du collège des vice-présidents de ne pas donner la parole à une personne autre que l'auteur d'une question. Ce serait une chose inadmissible de la part d'un Président non soutenu par ses collègues du collège des vice-présidents et c'est inadmissible de l'ensemble du collège des vice-présidents. Je ne parle même pas de ce qui est autorisé réglementairement, je parle de la tradition. Si l'auteur de la question n'est pas dans la salle, il est de tradition de cette Assemblée que quelqu'un puisse le représenter sans faire le porte-parole.

### **Madame la Présidente**

Attendez, Monsieur MICHON, j'ai demandé si quelqu'un représentait, mais chaque fois que j'ai dit « La personne n'est pas là », personne n'a dit : « Je la représente ».

### **Monsieur Gérard MICHON**

Cela est un premier point.

### **Madame la Présidente**

Ce point n'avait pas lieu d'être.

**Monsieur Gérard MICHON**

C'est une précision. Même s'il n'avait pas lieu d'être, je suis très content que vous en soyez d'accord, mais c'est une précision. Donc, les précisions ont lieu d'être.

Le deuxième point est que les commentaires sur les questions d'actualité font partie du débat normal de cette Assemblée. Ce que vous pouvez faire, par contre, c'est limiter la durée de ceux-ci, mais le fait que même si le collège des vice-présidents a décidé ceci, il outrepassa ses droits en écourtant le débat sur des questions d'actualité qui peuvent donner lieu à un débat même s'il est limité.

Voici les deux points d'ordre qui ont tous les deux lieu d'être.

**Madame la Présidente**

Monsieur MICHON, je vous entends et je vous comprends. Je ne suis pas loin de penser comme vous. Cependant, il y a eu une décision et je devais m'y tenir. Je pense que c'est effectivement un point sur lequel il faudrait réfléchir de nouveau.

Nous avons terminé cette session et je vais passer la parole à Francis HUSS. Je voudrais juste faire un point. J'ai constaté lors de cette session beaucoup de travail, beaucoup d'énergie, beaucoup d'agitation dans le lobby vu les échéances électorales. J'ai aussi constaté à 11 heures ce samedi matin qu'il y avait 50 % d'élus dans la salle. Je dis bien 50 %. Nous pouvons nous en satisfaire. Le collège des vice-présidents ne s'en satisfait pas, vous le savez. Nous avons fait une note là-dessus. Nous ne sommes pas favorables à la mise en place d'un système de signatures obligatoires le samedi matin. Nous avons encore d'autres solutions dans notre besace.

Je voudrais également tous vous remercier de votre gentillesse et de votre attention. Je rappelle que lors de la prochaine session en septembre nous aurons des députés, ce qui changera un peu peut-être. Espérons que les électeurs enverront des personnes compétentes qui seront comme nous à l'écoute des besoins des Français résidant hors de France.

*(Applaudissements)*.

Je reprends la parole pour moi-même en remerciant notre Secrétaire général et toute l'administration : Madame Odile SOUPISON, Monsieur François SAINT-PAUL et toute leur équipe d'abord de nous supporter et de nous assister, dans l'ordre que vous voulez.

*(Applaudissements)*.

**EN FORMATION DE BUREAU**

*Sous la présidence de Monsieur Francis HUSS, Vice-président de l'AFE.*

**PROJET D'ORDRE DU JOUR DU BUREAU DES 22 ET 23 JUIN 2012****Monsieur le Président**

Je déclare ouverte la réunion du Bureau. Notre point unique de l'ordre du jour est la proposition de programme pour le prochain Bureau.

Le premier point concerne l'examen des performances du vote électronique qui sera vraisemblablement utilisé pour le renouvellement de l'Assemblée en 2013. Nous proposerons de voir les statistiques de participation, ainsi que les difficultés qui ont été rencontrées afin d'y remédier, et ce, en présence des personnels du ministère des Affaires étrangères et européennes, du ministère de l'Intérieur et des représentants de la société impliquée dans la mise en place du bureau de vote électronique vendredi matin.

Le deuxième point sera la réforme de l'Assemblée. Comme vous le savez, ils ne seront peut-être pas là au mois de juin, car ils n'auront peut-être pas encore pris leurs fonctions, mais nous aurons de nouveaux députés qui vont travailler avec nous. Comment les intégrer dans nos travaux ? Cela serait l'objet d'un débat qui pourrait être sous le titre de « Réforme de l'Assemblée ». Nous avons également des projets qui ont été proposés par les Sénateurs COINTAT et DEL PICCHIA qui

peuvent servir de base à nos discussions. Nous ne nous limitons évidemment pas à ces deux Sénateurs ; d'autres propositions pourront être examinées à ce moment-là.

Le troisième point a trait à la séance des questions orales et d'actualité. Je veux rappeler que ce sujet a été mis à l'ordre du jour le samedi matin afin de vous encourager à être présents ce jour, ce qui n'est aujourd'hui pas d'une grande réussite. Les quelques règles qui ont été émises tout à l'heure concernant les commentaires des réponses sont également un petit peu dans ce sens. On ne répond pas aux absents donc, on a intérêt à être présent.

Le dernier point concerne nos prochains rendez-vous physiques. Le Bureau aura lieu le 22 juin 2012 et la 17<sup>e</sup> session plénière du 3 au 8 septembre 2012. Nous aurons d'autres rendez-vous électroniques d'ici.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

### **Madame Martine SCHOEPPNER**

C'est simplement une suggestion. Avant de parler de la réforme de l'Assemblée, il s'agirait peut-être de parler de l'application du règlement intérieur.

Merci.

### **Monsieur le Président**

Aucun inconvénient, je pense, à mettre ceci à l'ordre du jour.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.*

### **Monsieur Gérard MICHON**

Je profite d'avoir la parole pour appuyer très fortement ce que vient de dire Madame SCHOEPPNER. En particulier, il y a des choses qui sont données par nos collègues comme devant faire partie des réformes futures et qui sont d'ores et déjà dans le règlement intérieur.

Cela étant dit, la raison de ma prise de parole concernait la note qui a été distribuée par les vice-présidents concernant l'absentéisme du samedi matin, ce que je regrette comme tout le monde. La solution qui a été adoptée c'est-à-dire de mettre un autre débat qui soit plus motivant est la solution du collège des vice-présidents. J'en suggère une autre qui était la solution vers laquelle nous tendions : au lieu de s'insurger contre l'absentéisme du samedi matin, il faut au contraire considérer qu'il s'agit d'un fait de la vie, que certains de nos collègues dans des circonscriptions éloignées peuvent participer assez facilement durant la semaine et qu'une participation à une semaine étendue est plus difficile pour certains. Des débats qui sont plus ou moins facultatifs et surtout ne donnent pas lieu à un vote pourraient être reportés le samedi. La démocratie en sortirait grandie. Tout le monde se souviendra d'un samedi où il y a eu un vote qui, quels qu'en soient les résultats, a été faussé par le fait d'un trop grand absentéisme. Le vrai problème est d'avoir le samedi, pour un absentéisme que l'on peut combattre, un exercice plein des réunions comportant vote. C'est cela qui me pose problème, plus que la question d'avoir quelques chaises vides comme nous les voyons actuellement.

### **Monsieur le Président**

Merci, Monsieur MICHON.

Je voudrais quand même faire remarquer que l'opposition à cette note des vice-présidents n'a pas été aussi générale que vous le dites. J'ai même entendu des félicitations de la part de certains de nos collègues.

Ensuite, en ce qui concerne les gens qui ne peuvent pas être là le samedi matin, c'est désagréable pour eux, la situation est gênante pour eux. Mais cela concerne-t-il un nombre important de collègues ? J'ai essayé de poser la question ce matin et on ne m'a cité personne.

### **Monsieur Gérard MICHON**

Peu importe. Je citerai simplement les gens qui sont éloignés dans l'absolu. Il est bien évident que la parole que j'ai demandée et l'avis que j'émetts ne concernent que moi.

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.*

**Madame Daphna POZNANSKI**

Monsieur le Président,

J'ai le nom que nous cherchions tout à l'heure : Monsieur le Sénateur Yves KRATTINGER qui est responsable du pôle thématique de la réforme des collectivités locales ou territoriales au Sénat. C'était le nom qui nous manquait.

**Monsieur le Président**

Merci. Vous étiez absente au moment du débat avec le collège des vice-présidents élargi et cette suggestion a été repoussée par nos collègues Présidents de commission ou Présidents de groupe.

**Madame Daphna POZNANSKI**

J'étais absente les cinq dernières minutes, puisque je devais être à la tribune, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Tu étais absente à juste titre et tu étais à la tribune à 10 heures comme Dieu le veut.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Merci, Monsieur le Président.

Une simple suggestion. Serait-il possible de mettre au programme du prochain Bureau l'audition de Monsieur MOSTURA ? Je pense que les points chauds sécuritairement parlant dans le monde sont en train de se multiplier, que ce soit au Sahel, en Syrie ou ailleurs. Peut-être serait-il nécessaire, sinon en tout cas instructif, de l'entendre à ce niveau.

Merci.

**Monsieur le Président**

Effectivement.

Le projet d'ordre du jour du Bureau tel qu'il est affiché et tel qu'il sera complété suivant les deux suggestions que nous venons de prendre est-il approuvé ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Deux abstentions. Cela est voté à la majorité.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.*

**Monsieur Gérard MICHON**

À propos du débat concernant le samedi matin, le Président de séance a évoqué le fait que nous aurions besoin de noms, de savoir si des gens étaient d'accord ou non. Je voudrais qu'il soit consigné à l'ordre du jour que 28 élus sont présents dans la salle.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Nous sommes en Bureau.

**Monsieur Gérard MICHON**

Nous sommes effectivement en Bureau, qui est une instance réduite, mais nos collègues ont bien évidemment des impératifs de voyage, ce qui fait qu'il y a 28 personnes dans la salle.

**Monsieur le Président**

Il y a les voyages et aussi les emplettes.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO.*

**Monsieur Pierre OLIVIERO**

Dans la semaine, deux-trois personnes m'ont dit : « Attention, il faut que tu sois présent au Bureau, c'est impératif ». Je suis tout à fait de cet avis. Nous prenons des responsabilités et nous devons les assumer, mais je constate que les personnes qui m'ont dit cela sont absentes. Je vous demanderai peut-être, Monsieur le Président, de noter la présence sur le procès-verbal des membres du Bureau présents ce matin.

**Monsieur le Président**

Il a été décidé par le collège des vice-présidents de ne pas faire l'appel pour l'instant, mais cette mesure pourrait être introduite à l'avenir.

Je vous souhaite un bon retour dans vos foyers, de bonnes élections, de bons résultats pour ceux qui se présentent et rendez-vous au mois de juin pour les membres du Bureau et au mois de septembre pour ceux qui n'assisteront pas au Bureau.

*(Applaudissements).*

*La séance est levée à 12 heures 25.*

## ANNEXES

- Avis et vœux Commission des Affaires sociales :
  - . Avis n°AS/A.1/03.12
  - . Vœu n°AS/V.1/03.12
  - . Vœu n° AS/V.2/03.12
  
- Motion et vœu Commission des Finances et des Affaires économiques :
  - . Motion n°AE/M.1/03.12
  - . Vœu n°AE/V.1/03.12
  
- Résolutions et motion Commission des Anciens combattants :
  - . Résolution n°AC/R.1/03.12
  - . Résolution n°AC/ R.2/03.12
  - . Motion n°AC/M.1/03.12
  
- Avis, résolutions et recommandations Commission des Lois et règlements :
  - . Avis n° LOI/A.1/03.12
  - . Résolution n° LOI/R.1/03.12
  - . Résolution n° LOI/R.2/03.12
  - . Recommandation n° LOI/Rec.1/03.12
  
- Vœux Commission des affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel :
  - . Vœu n° EN/V.1/03.12
  - . Vœu n° EN/V.2/03.12
  - . Vœu n° EN/V.3/03.12

## ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

16<sup>ème</sup> session

5 au 10 mars 2012

## COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

## Avis motivé

Objet : *Centre d'Entraide aux Français Rapatriés (CEFR)*

## L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

Rappelle que nos compatriotes de l'étranger en situation d'indigence rapatriés par les consulats ou venus en métropole par leurs propres moyens relèvent de la solidarité nationale donc des services de l'Etat et non pas du seul bon vouloir des services sociaux de telle ou telle collectivité locale.

A pris connaissance que des Français de l'étranger indigents pris en charge par des établissements pour personnes âgées du CEFR se voyaient refuser le versement des aides sociales auxquelles ils avaient droit tant par les services de l'Etat, directions départementales de la cohésion sociale, que ceux des Conseils généraux, les deux se renvoyant la balle quant à la responsabilité du paiement.

Considère que cette situation résulte de l'ambiguïté des textes règlementaires, tout spécialement la circulaire du 14 mars 2005 de la Direction générale de l'action sociale définissant les compétences respectives de l'Etat et du département dans le versement des aides sociales, en particulier son paragraphe 3.

Demande en conséquence au ministre en charge des affaires sociales qu'il publie un texte rectificatif, arrêté ou circulaire de la Direction générale de la Cohésion sociale portant interprétation des dispositions des articles L. 111.3, L. 121.7 et L. 122.1 du Code de l'action sociale et des familles. Ce texte rectificatif indiquera très explicitement ce qui suit : "Pour les Français de l'étranger indigents, rapatriés consulaires ou venus en France par leurs propres moyens dont les conditions de ressources les rendent éligibles aux aides sociales, le versement de ces aides est de la compétence exclusive de l'Etat et de ses services".

|                         | Adoption en commission | Adoption en séance |
|-------------------------|------------------------|--------------------|
| Unanimité               | X                      | X                  |
| Nombre de voix "pour"   |                        |                    |
| Nombre de voix "contre" |                        |                    |
| Abstention              |                        |                    |

**ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER****16<sup>ème</sup> session****5 mars – 10 mars 2012****COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES****Vœu n° AS/1/03/12****Objet : Allocation adulte handicapé (taux 50-79%) à l'adresse des Français résidant à l'étranger.****L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,****Considérant**

Qu'un citoyen Français adulte handicapé vivant sur le sol national ayant un taux de handicap variant de 50 à 79% peut bénéficier d'une allocation adulte handicapé,

Qu'en quittant le sol français pour élire résidence à l'étranger, ce même citoyen Français handicapé perd le bénéfice de son allocation adulte handicapé si le taux de son handicap est inférieur à 80%,

L'application du principe d'égalité qui fait du Français résident hors de France un citoyen à part entière,

**Demande**

Qu'une nouvelle tranche d'allocation adulte handicapé 50-79% puisse répondre aux besoins des personnes handicapés résidant à l'étranger.

|                         | Adoption en commission | Adoption en séance |
|-------------------------|------------------------|--------------------|
| Unanimité               | X                      | X                  |
| Nombre de voix "pour"   |                        |                    |
| Nombre de voix "contre" |                        |                    |
| Abstention              |                        |                    |

**ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER****16<sup>ème</sup> session****5 mars – 10 mars 2012****COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES****Vœu n° 2/03/12****Objet : Allocation enfant handicapé****L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,****Considérant**

Que le montant des allocations enfant handicapé n'a connu aucune augmentation depuis l'année 2004,

Que les frais de soins concernant les enfants handicapés sont comparables à ceux d'un adulte handicapé,

Qu'il n'y a aucune commune mesure entre les montants alloués aux enfants handicapés et ceux alloués aux adultes handicapés

**Demande**

une augmentation substantielle du montant actuel de l'allocation enfant handicapé.

|                         | Adoption en commission | Adoption en séance |
|-------------------------|------------------------|--------------------|
| Unanimité               | X                      |                    |
| Nombre de voix "pour"   |                        | –                  |
| Nombre de voix "contre" |                        |                    |
| Abstention              |                        | 1                  |

**ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER****16<sup>ème</sup> session****5 mars – 10 mars 2012****COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES****Motion n°1 de mars 2012****Objet : Laos. Expulsions. Non respect des droits des locataires.****L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,****Considérant :**

La multiplication des expulsions sans respect des accords contractuels dont sont victimes des investisseurs étrangers et notamment français au tels que AGROFOREX au Laos,

Que ces expulsions mettent en péril les investissements réalisés par nos concitoyens

**L'AFE :**

Demande au Ministère des Affaires Etrangères d'intervenir avec fermeté auprès des autorités Laos pour que les droits des locataires français soient respectés, dans le cadre de la convention bilatérale de protection des investissements étrangers.

**ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER****16<sup>ème</sup> session****5 mars – 10 mars 2012****COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES****VCEU n°1 de mars 2012****Objet : Non déductibilité des charges****L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,****Considérant :**

Que la transcription au 24 janvier 2012 avec application immédiate de l'arrêt de la Cour de Justice Européenne du 14 février 1995 dit arrêt Schumacker entraîne une discrimination désormais entre les Français résidents en Europe et les Français résidents en dehors de l'Europe,

- Emet le vœu que des dispositions soient prises pour que les Français résidents hors Union Européenne puissent également bénéficier de la déductibilité des charges.

|                         | Adoption en commission | Adoption en séance |
|-------------------------|------------------------|--------------------|
| Unanimité               | X                      |                    |
| Nombre de voix “pour”   |                        |                    |
| Nombre de voix “contre” |                        |                    |
| Abstention              | 2                      |                    |

**L'assemblée n'a pas pu examiner ce vœu.**

**ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

**16<sup>e</sup> session**

**5-10 mars 2012**

**COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS**

**Résolution n° 1**

**Objet : Carte de stationnement pour les invalides de guerre**

A la suite de la réponse apportée par l'administration lors de la 15<sup>e</sup> session de l'AFE (septembre 2011), nous représentons ce vœu en demandant d'urgence à l'ONACVG une réponse favorable.

L'Assemblée des Français de l'étranger,

**considérant**

- que dans l'espace européen, les bénéficiaires de la carte de stationnement doivent faire leur demande auprès des services sociaux de leur pays de résidence;

- qu'une disparité existe entre les taux d'invalidité obtenus en France et ceux attribués par les services sociaux des pays de l'espace européen et hors d'Europe;

- qu'il est possible d'obtenir cette carte à partir de France, à condition de fournir une adresse de résidence en France (les services de l'ONACVG n'envoient pas de courrier à l'étranger);

**demande**

que les titulaires d'une invalidité militaire de guerre résidant à l'étranger et relevant de la circonscription de Paris puissent, après étude de leur dossier (modèle 15), obtenir l'envoi de leur carte de stationnement européen à leur domicile, dans leur pays de résidence.

| <b>Résultat</b>                  | <b>Adoptée en commission</b> | <b>Adoptée en séance</b> |
|----------------------------------|------------------------------|--------------------------|
| Unanimité                        | <b>X</b>                     | <b>X</b>                 |
| Nombre de voix « <b>pour</b> »   |                              |                          |
| Nombre de voix « <b>contre</b> » |                              |                          |
| Nombre d'abstentions             |                              |                          |

## ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

16<sup>e</sup> session

5-10 mars 2012

## COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

## Résolution n° 2

Objet : Refonte du *Code des pensions militaires d'invalidité* (PMI)

L'Assemblée des Français de l'étranger,

**considérant**

- que la refonte du *Code des pensions militaires d'invalidité* présente des risques d'amalgame entre les invalides de guerre et les invalides civils;

- que cet éventuel amalgame risque d'enlever sa spécificité au *Code des pensions militaires d'invalidité* ;

**demande**

de maintenir l'unicité du statut d'invalidé de guerre et de préserver le statut particulier du combattant, qui est fondé sur la reconnaissance nationale.

| Résultat                  | Adoptée en commission | Adoptée en séance |
|---------------------------|-----------------------|-------------------|
| Unanimité                 | X                     | X                 |
| Nombre de voix « pour »   |                       |                   |
| Nombre de voix « contre » |                       |                   |
| Nombre d'abstentions      |                       |                   |

**ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER****16<sup>e</sup> session****5-10 mars 2012****COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS****Motion n° 1**

**Objet : Projet d'apposition/érection d'une plaque commémorative sur les murs de l'Hôtel des Invalides ;  
Devoir de mémoire à l'égard des combattants luxembourgeois ayant combattu sous le drapeau français**

L'Assemblée des Français de l'étranger,

**considérant**

- que de très nombreux Luxembourgeois se sont engagés volontairement, ont combattu sous le drapeau français et que plus de 3500 d'entre eux sont morts au champ d'honneur;
- que le Maréchal Foch, commandant en chef des Armées alliées, a rendu hommage à ces héroïques combattants de la manière suivante/  
Sur les champs de bataille de la Marne, de l'Aisne, de la Somme, en Artois, en Champagne comme à Verdun, unis aux armées de l'Entente, la grande guerre de 1914-1918, partageant les fatigues, les souffrances et la gloire de leurs frères d'arme de la Légion étrangère, les légionnaires luxembourgeois, héroïque phalange, ont combattu pendant plus de quatre ans, sans une défaillance, en donnant partout l'exemple de leur courage, de leur ténacité, de leur dévouement. Ils se sont acquis avec l'immortalité la reconnaissance de leur patrie, celle de la France et de tous les peuples qui luttaient pour le même idéal de justice et de liberté. Gloire à eux, aux vivants et aux morts. Honneur au pays qui les a enfantés;
- que cette citation est apposée sur le monument érigé dès la fin de la première guerre mondiale ; monument qui est devenu depuis le monument national devant lequel la nation luxembourgeoise se recueille;
- qu'à l'aune des appositions érections au cours de la dernière décennie de plaques en l'honneur des combattants français à l'étranger de même qu'en l'honneur de combattants d'autres nationalités ;

**demande**

que les obstacles administratifs rencontrés concernant cette demande soient enfin levés, à la veille de la commémoration de la Grande Guerre, conformément au vœu exprimé par cette assemblée lors de la session de septembre 2008.

## ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

16<sup>ème</sup> session

5- 10 mars 2012

## COMMISSION DES LOIS ET REGLEMENTS

## AVIS : LOI/A.1 /12.03

**Objet : possession d'une autre nationalité : une chance pour la France****Vu** l'article 1<sup>er</sup> A de la loi n° 82-471 du 7 juin 1982,**Considérant**, sans préjudice des Conventions du Conseil de l'Europe, que le Code civil consacre le droit pour les ressortissants français à posséder une autre nationalité (art. 23 du Code civil);**Considérant** que ce droit est une richesse pour le développement des liens de notre pays avec d'autres peuples;**L'Assemblée des Français de l'étranger,****réaffirme son attachement aux dispositions actuelles du Code civil et condamne toute discrimination fondée sur la possession par un ressortissant français d'une autre nationalité.**

| Résultat                         | Adoption en Commission | Adoption en Séance |
|----------------------------------|------------------------|--------------------|
| UNANIMITE                        | X                      | X                  |
| Nombre de voix « <b>pour</b> »   |                        |                    |
| Nombre de voix « <b>contre</b> » |                        |                    |
| Nombre d' <b>abstentions</b>     |                        |                    |

## ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

16<sup>ème</sup> session

5- 10 mars 2012

## COMMISSION DES LOIS ET REGLEMENTS

## Résolution LOI/R.1 /12.03

**Objet : Demande de réponse effective aux textes votés par l'Assemblée des Français de l'étranger.**

## L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

**Vu** les résolutions n° LOI/R.1/11.09 – décret de modification du décret n° 2011-843 relatif à l'élection de députés par les Français établis hors de France ;

LOI/R.2/11.09 – Envoi du matériel de vote par correspondance à tous les électeurs ;

LOI/R.3.11.09 - Assurance des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger ;

LOI/R.4/11.09 – Projet de décret fixant le statut des élus ;

LOI R.5/11.09 – Mandat et nombre de membres de la Commission temporaire de la sécurité ;

LOI/R.6/11.09 – Création d'une Commission temporaire Réforme et modernisation ;

adoptées par l'Assemblée des Français de l'étranger, sur proposition de sa Commission des Lois et Règlements

**Considérant** que la plupart des éléments contenus dans ces résolutions n'a pas obtenu de réponse ;

**déplore vivement cette situation, et demande à son Président de bien vouloir y remédier.**

| Résultat                         | Adoption en Commission | Adoption en Séance |
|----------------------------------|------------------------|--------------------|
| UNANIMITE                        | X                      | X                  |
| Nombre de voix « <b>pour</b> »   |                        |                    |
| Nombre de voix « <b>contre</b> » |                        |                    |
| Nombre d' <b>abstentions</b>     |                        |                    |

## ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

16<sup>ème</sup> session

5- 10 mars 2012

## COMMISSION DES LOIS ET REGLEMENTS

## Résolution LOI/R.2 /12.03

**Objet : Modification de l'article 1<sup>er</sup> du règlement intérieur de l'Assemblée des Français de l'étranger.**

## L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

**Vu** l'avant-dernier alinéa de la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 modifiée, relative à l'Assemblée des Français de l'étranger aux termes duquel : « Les députés élus par les Français établis hors de France sont membres de droit de l'Assemblée des Français de l'étranger » ;

Vu l'article 6 du décret n° 84-252 du 6 avril 1984 portant statut de l'assemblée des Français de l'étranger et fixant les modalités d'élection de ses membres;

**Considérant** qu'il y a lieu, en conséquence, de compléter l'article 1<sup>er</sup> du règlement intérieur de l'Assemblée:

Sur proposition de la Commission des Lois et règlements,

**Décide :**

**Article premier** – Le 3° de l'article premier du règlement intérieur de l'Assemblée des Français de l'étranger est ainsi modifié :

« 3° Les députés et les sénateurs représentant les Français établis hors de France, membres de droit ; »

**Article 2** – Les dispositions de l'article premier entreront en vigueur après approbation dans les conditions prévues par l'article 6 du décret du 6 avril 1984 modifié précité.

| Résultat                         | Adoption en Commission | Adoption en Séance |
|----------------------------------|------------------------|--------------------|
| UNANIMITE                        |                        |                    |
| Nombre de voix « <b>pour</b> »   | 26                     | -                  |
| Nombre de voix « <b>contre</b> » | 2                      | 3                  |
| Nombre d' <b>abstentions</b>     |                        |                    |

## ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

16<sup>ème</sup> session

5- 10 mars 2012

## COMMISSION DES LOIS ET REGLEMENTS

## Recommandation LOI/REC.1 /12.03

**Objet : Organisation des élections législatives à l'étranger : Vote par correspondance postale.**

## L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

**considérant** qu'aux termes de l'article R 176-4-2 du code électoral relatif au vote par correspondance pour les élections législatives, le dépôt des enveloppes d'identification doit être terminé, selon les cas, le vendredi ou le jeudi précédant le scrutin à douze heures, heure locale ;

**considérant** qu'aux termes de l'article R 176-4-5 (2<sup>e</sup> alinéa), à l'échéance du délai précité, ces documents sont remis, avec le registre du vote par correspondance sous pli fermé, au bureau centralisateur de la circonscription consulaire ;

**demande**

**que soit prévue une clôture officielle de ces opérations, constatée par le bureau de vote centralisateur et qu'un procès-verbal soit établi à cet effet.**

| Résultat                         | Adoption en Commission | Adoption en Séance |
|----------------------------------|------------------------|--------------------|
| UNANIMITE                        |                        | X                  |
| Nombre de voix « <b>pour</b> »   | 27                     |                    |
| Nombre de voix « <b>contre</b> » | 1                      |                    |
| Nombre d' <b>abstentions</b>     |                        |                    |

**ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**  
**16<sup>ème</sup> session**  
**5 mars – 10 mars 2012**

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL**

**Vœu EN/1/03/2012**

**Objet :** *Le programme FLAM (Français Langue Maternelle)*

**L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,**

**Considérant :**

- que le programme FLAM participe activement au rayonnement de la langue et de la culture françaises depuis plus de dix ans,
- que depuis trois ans sa gestion en a été confiée à l'AEFE qui en a d'ailleurs doublé le budget,
- qu'il est plus que jamais nécessaire de maintenir l'esprit qui a prévalu à sa création (gestion associative locale, liberté des choix pédagogiques) et d'évaluer son développement.

**DEMANDE**

- **Qu'une cartographie des groupes FLAM soit faite.**
- **Que les Conseillers AFE soient associés à l'instruction des dossiers par les postes, représentés lors de la Commission d'attribution de l'AEFE et informés des résultats de ses délibérations, et destinataires des différents éléments du budget annuel du programme.**
- **Que les différents partenaires travaillent à une réflexion sur l'actualisation du programme FLAM (évolution des budgets en fonction du nombre d'enfants, assouplissement de la dégressivité, meilleure mise en réseau des groupes)**

| Résultat                  | Adoption en commission | Adoption en séance |
|---------------------------|------------------------|--------------------|
| <b>UNANIMITE</b>          | X                      | X                  |
| Nombre de voix « pour »   |                        |                    |
| Nombre de voix « contre » |                        |                    |
| Nombre d'abstentions      |                        |                    |

## ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

16<sup>ème</sup> session

5 mars – 10 mars 2012

## COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

Vœu EN/2/03/2012

**Objet :** *Accueil des bacheliers français des établissements français à l'étranger dans l'enseignement supérieur français.*

## L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

**Considérant :**

- La réponse de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger à la résolution EN/01/09/2011 précisant les contacts pris par l'AEFE avec l'opérateur de mobilité internationale EGIDE

**DEMANDE**

- **que lui soit transmis un rapport d'étape sur les moyens mis en place quant à l'accueil, l'accompagnement et l'accès prioritaire aux résidences universitaires des bacheliers français du réseau AEFE.**

| Résultat                         | Adoption en commission | Adoption en séance |
|----------------------------------|------------------------|--------------------|
| <b>UNANIMITE</b>                 | X                      | X                  |
| Nombre de voix « <b>pour</b> »   |                        |                    |
| Nombre de voix « <b>contre</b> » |                        |                    |
| Nombre d' <b>abstentions</b>     |                        |                    |

## ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

16<sup>ème</sup> session

5 mars – 10 mars 2012

## COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

Vœu EN/3/03/2012

**Objet :** *Renforcement des effectifs dans les services de traitement de l'aide à la scolarité*

## L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

**Considérant :**

- l'insuffisance des effectifs tant dans les postes consulaires qu'au service central de l'AEFE ;
- l'augmentation du nombre de demandes d'aide à la scolarité due à la hausse constante des frais d'écolage, à l'accroissement de la communauté française hors de France et à la dégradation actuelle de la situation économique ;
- l'alourdissement et la complexité de l'instruction des dossiers de bourses auxquels sont venues s'ajouter les demandes de prise en charge (PEC) ;
- que les dossiers d'aide à la scolarité doivent être instruits dans les meilleures conditions afin de garantir une utilisation rigoureuse des deniers publics.

**Demande :**

- **Un renforcement des effectifs tant au niveau local que central pour que les dossiers soient traités dans les délais impartis et que les enquêtes sociales nécessaires soient réalisées ;**
- **Que soient étudiées les conditions de mise en place d'une saisie en ligne, par les familles, des dossiers d'aide à la scolarité.**

| Résultat                         | Adoption en commission | Adoption en séance |
|----------------------------------|------------------------|--------------------|
| <b>UNANIMITE</b>                 | X                      |                    |
| Nombre de voix « <b>pour</b> »   |                        | –                  |
| Nombre de voix « <b>contre</b> » |                        | 1                  |
| Nombre d' <b>abstentions</b>     |                        | 2                  |